

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA STRATÉGIE
DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY,
PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

STEERING COMMITTEE FOR THE RURAL
SECTOR DEVELOPMENT STRATEGY

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

(2015 - 2020)

Le secteur rural, un important moteur de l'économie nationale ...



Janvier 2016

SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	viii
LISTE DES ANNEXES	ix
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	x
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE :ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR RURAL AU CAMEROUN.....	3
CHAPITRE 1 : ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE.....	4
1.1. DELIMITATION ET SEGMENTATION DU SECTEUR RURAL	4
1.2. CADRE INSTITUTIONNEL, REGLEMENTAIRE ET NORMATIF.....	8
1.3. CARACTERISATION DU SECTEUR RURAL.....	15
1.4. SITUATION DES BENEFICIAIRES OU CIBLES DU SECTEUR	17
1.5. DESCRIPTION DE L'OFFRE PAR COMPOSANTE	20
1.6. DESCRIPTION DES FACTEURS EXTERNES SIGNIFICATIFS POUR LE SECTEUR	28
CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR RURAL.....	31
2.1. ANALYSE DES POLITIQUES AGRICOLES DEPUIS 1960	31
2.2. DIAGNOSTIC GLOBAL PAR L'APPROCHE FFOM/SWOT	34
2.3. ANALYSE DES PROBLEMES DU SECTEUR	39
2.4. ENJEUX ET DEFIS SIGNIFICATIFS.....	40
DEUXIÈME PARTIE :CADRE STRATÉGIQUE	42
CHAPITRE 3 : VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES	43
3.1. FONDEMENTS POLITIQUES ET STRATEGIQUES	43
3.2. VISION DU SECTEUR RURAL.....	49
3.3. MODELE DE DEVELOPPEMENT.....	50
3.4. OBJECTIFS ET INDICATEURS.....	51
CHAPITRE 4 : STRATÉGIE.....	54
4.1. MODERNISATION DES EXPLOITATIONS, DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PRODUCTION ET AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS	54
4.2. DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES RURALES, FACILITATION DE L'ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION, AU FINANCEMENT ET A L'ASSURANCE	57
4.3. AMENAGEMENT, ATTRIBUTION EQUITABLE ET GESTION DURABLE DE L'ESPACE RURAL ET DES RESSOURCES NATURELLES..	59
4.4. ENCOURAGEMENT DES INITIATIVES PRIVEES, AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS	63
TROISIÈME PARTIE :CADRE OPÉRATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	67
CHAPITRE 5 : CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION.....	68
5.1. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE.....	69
5.2. DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION	72
5.3. PILOTAGE ET COORDINATION	73

CHAPITRE 6 : FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE.....	78
6.1. COUT DE LA STRATEGIE	78
6.2. FINANCEMENTS ACQUIS ET BESOINS DE FINANCEMENT	79
6.3. ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DES PRODUCTEURS	81
6.4. MODALITES DE FINANCEMENT	82
CONCLUSION.....	83
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	84
ANNEXES.....	I
TABLE DESMATIÈRES	LVII

LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

A4I	Agriculture For Impact (Programme)
ACCI	Adaptation to Climate Change and Insurance (programme GIZ)
ACDIC	Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs
ACEFA	Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales
ACP	Afrique – Caraïbes – Pacifique
AECID	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
AFOP	Programme d'Appui à la formation Professionnelle
AFRACA	Association Africaine de Crédit rural et Agricole
ANEMCAM	Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun
APE	Accord de Partenariat Economique (Union Européenne)
BAD	Banque Africaine de Développement
BAU	Business As Usual
BCC	Corridor pour la Conservation de la Biodiversité
BDS	Business Development Services
BM	Banque Mondiale
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement/ Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
BRICS	Bésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud
CAPEF	Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts
CARBAP	Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains
CARFIC	Cameroon Rural Finance Corporation
CC	Changements Climatiques
CCAFS	Climate Change Agriculture and Food Security (programme du CGIAR)
CDE	Centre pour le Développement de l'Entreprise
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CGIAR	Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale
CIFOR	Center for International Forestry Research
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
CMP	Comité Multi Partenaires
CoC	Chain of Custody (certification)
COOPEC	Coopérative d'Épargne et de Crédit
COPIL/SDSR	Comité de Pilotage de la Stratégie de Développement du Secteur Rural
CPDR	Cellule de Planification du Développement Rural
CRPA	Centre Régional de Professionnalisation Agropastorale (Garoua)
CSA	Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale
CTA	Centre Technique de coopération Agricole et rurale ACP-UE
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CUMA	Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
CVECA	Caisse Villageoise d'Épargne et de Crédit Autogérée
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
DANIDA	Agence Danoise pour la Coopération Internationale au Développement
DGPAT	Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)
DPPS	Division de la Prospective et de la Planification Stratégique (MINEPAT)
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EFA	Exploitation Agricole Familiale
EMF	Etablissement de Micro-Finance
EV	Economie Verte
FAG	Fonds Africain de Garantie

FAO	Food and Agriculture Organization
FCFA	Franc de la Coopération Française en Afrique
FFBC	Fonds Forestier pour le Bassin du Congo
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FSC	Forest Stewardship Council (certification)
GDT	Gestion Durable des Terres
GES	Gaz à Effet de Serre
GICAM	Groupement Inter-patronal du Cameroun
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIZ	Coopération allemande/Deutsche Gesellschaft fuer Internationale Zusammenarbeit GmbH
IDA	Association Internationale de Développement (BM)
IDE	Investissements Directs Etrangers
IF	Institution Financière
IFC	Société Financière Internationale
IFPRI	International Food Policy Research Institute
INS	Institut National de la Statistique
IPC	Institutions Partenaires de Crédit
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
ISO	International Standard Organization
KfW	Instrument financier de la Coopération Allemande au Développement
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MFW4A	Making Finance Work for Africa
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINT	Ministère des Transports
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	Ministère des Travaux Publics
NBSAP	Plan d'Actions National de Conservation de la Biodiversité
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
NRFE	Nouveau Régime Financier de l'Etat
NWCA	North West Cooperative Association
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODI	Overseas Development Institute
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OLB	Origine et Légalité des Bois (certification)
OMC	Organisation Mondiale du Commerce

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisation de Producteurs
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OSC	Organisations de la Société Civile
PACA	Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole (BM)
PADEVAC	Programme d'Appui au Développement de l'Economie Verte en Afrique Centrale
PADMIR	Projet d'Appui au Développement de la Micro-Finance
PADSP	Programme d'appui au développement du secteur privé
PCD	Plan Communal de Développement
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Petite et Moyenne Entreprise/Petite et Moyenne Industrie
PNACC	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNIA/PRIA	Plan National d'Investissement Agricole –Plan Régional d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unie pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPBS	Planification – Programmation – Budgétisation – Suivi-Evaluation
PSE	Paiement des Services Environnementaux
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RCB	Rural and Community Bank
REDD	Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation forestière
REDD+	Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation forestière en prenant en compte l'augmentation des stocks de carbone
RELUFA	Réseau de Lutte contre la Faim au Cameroun
RG	Recensement Général de l'Agriculture
RGE	Recensement Général des Entreprises
RNB	Revenu National Brut
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
RPP	Readiness Preparation Proposal (REDD+)
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RSPO	Table ronde sur l'Huile de Palme Durable
SDRADDT	Schéma Directeur Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SFSA	Syngenta Foundation For Sustainable Agriculture
SIE	Système d'Informations Environnementales
SIG	Système d'Informations Géographiques
SNFI	Stratégie Nationale pour la Finance Inclusive
SNV	Coopération néerlandaise
TLTV	Timber Legality and Traceability Verification
TNS	Tri-Nationale de Sangha
TRIDOM	Tri-Nationale Dja-Odzala-Minkébé
UA	Union Africaine
UCCAO	Union des Coopératives des Cafés Arabica de l'Ouest
UE	Union Européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UNEP	United Nations Environment Programme

WFP World Food Programme
WWF World Wide Fund for Nature

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: FORCES FAIBLESSES OPPORTUNITES MENACES / FFOM DE LA COMPOSANTE 1	35
TABLEAU 2: FORCES FAIBLESSES OPPORTUNITES MENACES/FFOM DE LA COMPOSANTE 2	36
TABLEAU 3: FORCES FAIBLESSES OPPORTUNITES MENACES / FFOM DE LA COMPOSANTE 3	38
TABLEAU 4: ENJEUX ET DEFIS SIGNIFICATIFS DU SECTEUR RURAL	40
TABLEAU 5: SCENARIOS DE CROISSANCE SELON LE DSCE ET PRINCIPAUX INDICATEURS	45
TABLEAU 6: INDICATEURS D'IMPACT ET D'EFFET DE LA SDSR	52
TABLEAU 7: COUT DU PNIA 2014-2020	78
TABLEAU 8: REPARTITION DES FINANCEMENTS ACQUIS PAR DOMAINE THEMATIQUE DU PNIA	79
TABLEAU 9: ESTIMATION DES RESSOURCES INTERNES (EN MILLIARDS DE FCFA) AFFECTEES AU SECTEUR RURAL	80
TABLEAU 10: TOTAL DES FINANCEMENTS ACQUIS (EN MILLIARDS DE FCFA) PAR DOMAINE THEMATIQUE DU PNIA	80
TABLEAU 11: REPARTITION DES GAPS DE FINANCEMENT DU PNIA (EN MILLIARDS DE FCFA)	81
TABLEAU 12: ESTIMATION DES MONTANTS DE CREDITS POUR L'AGRICULTURE	82
TABLEAU 13: ESTIMATION GLOBALE DES VOLUMES DE FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL	82

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des schémas

SCHEMA 1: SCHEMA GLOBAL DE REPRESENTATION DU SECTEUR RURAL	5
SCHEMA 2 : CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR RURAL	10
SCHEMA 3: COHERENCE DES AXES STRATEGIQUES DU DSDSR AVEC LES PROGRAMMES DU DSCE POUR LE SECTEUR RURAL ET LES DOMAINES THEMATIQUES DU PNIA	68
SCHEMA 4: LIEN ENTRE LE DSCE, LA SDSR, LE PNIA, LE CDMT, LE BUDGET PROGRAMME ET LA LOI DES FINANCES	71
SCHEMA 5: TERRITORIALISATION DE LA SDSR AU NIVEAU DES SCHEMAS REGIONAUX D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	72
SCHEMA 7: DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE COORDINATION DE LA SDSR	72
SCHEMA 8: REPARTITION DES COUTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SDSR/PNIA PAR DOMAINE THEMATIQUE	79

Liste des encadrés

ENCADRE 1: DEFINITION DE PAYS EMERGENT OU ECONOMIE EMERGENTE	43
ENCADRE 2: L'ASSURANCE AGRICOLE INDEXEE AU GHANA	XX
ENCADRE 3: L'ASSURANCE AGRICOLE INDEXEE AU KENYA	XX
ENCADRE 4: CONCLUSIONS D'UNE ANALYSE DE LA PROBLEMATIQUE FONCIERE AU CAMEROUN	XXI
ENCADRE 5: FACTEURS MAJEURS DE BLOCAGE AU FINANCEMENT RURAL AU CAMEROUN	XXI
ENCADRE 6: INDICATEURS DE PROGRES VERS UNE ECONOMIE VERTE	XXII

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1: DEFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS UTILISES POUR LE SECTEUR RURAL	I
ANNEXE 2: ZONES AGRO-ECOLOGIQUES DU CAMEROUN	IV
ANNEXE 3: VUE SYNOPTIQUE DU SECTEUR RURAL PAR REGION (DONNEES 2011).....	V
ANNEXE 4: ARBRES A PROBLEMES PAR COMPOSANTE	X
ANNEXE 5: EXEMPLES DE PRATIQUES INTERNATIONALES EN MATIERE D'ASSURANCE AGRICOLE.....	XX
ANNEXE 6: PROBLEMATIQUE FONCIERE ET FACTEURS DE BLOCAGE AU FINANCEMENT RURAL AU CAMEROUN.....	XXI
ANNEXE 7: INDICATEURS DE PROGRES VERS UNE ECONOMIE VERTE	XXII
ANNEXE 8: PRESENTATION SYNOPTIQUE DU SCENARIO ADOPTE « DEVELOPPEMENT D'UN SECTEUR RURAL VERT ET EQUITABLE » ..	XXIII
ANNEXE 9: STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL.....	XXXV
ANNEXE 10: CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL	XLVIII

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'actualisation de la Stratégie de Développement du Secteur Rural comble le besoin des pouvoirs publics de s'arrimer aux nouveaux instruments d'orientation de la politique économique nationale et de planification, que sont la Vision 2035, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et le Nouveau Régime Financier de l'État (NRFE).

Le secteur rural, bien qu'il semble concerner principalement les quatre ministères techniques que sont le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable (MINEPDED), met en évidence de nombreuses et complexes relations intra et intersectorielles, nécessaires pour assurer le développement harmonieux et accéléré du secteur. Les interrelations-clé portent notamment sur l'aménagement du territoire, l'utilisation partagée des ressources naturelles (foncier, eau, etc.), le développement des infrastructures rurales (pistes, magasins de stockage, ouvrages hydrauliques, marchés, etc.) et la mise en place des cadres incitatifs (modernisation de l'agriculture, plantations forestières, transformation poussée, atténuation et adaptation aux Changements Climatiques, etc.).

La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) actualisée se décline en six chapitres interdépendants portant sur : (i) l'état des lieux du secteur rural et de l'environnement externe ;(ii) le diagnostic du secteur rural ;(iii) la vision, les orientations et les objectifs stratégiques ; (iv) la stratégie ;(v) le cadre institutionnel de mise en œuvre et le dispositif de Suivi-Évaluation et ;(vi) le financement de la stratégie.

1. L'état des lieux du secteur rural et de l'environnement externe

Le secteur rural au Cameroun peut se résumer en quelques principaux traits :

- Les populations rurales sont formées d'actifs vieillissants. Ici, l'exode rural est accentué, les conditions de vie difficiles, avec un accès limité aux principales commodités liées à la santé et à l'éducation. Le niveau de revenu est bas, incertain et lié aux emplois informels. Le taux de pauvreté y est élevé, étant donné que 90% de la population camerounaise pauvre vit en milieu rural. De plus, en particulier dans les parties septentrionales du pays, l'insécurité alimentaire sévit au même titre que les effets des Changements Climatiques. Toutefois, on note des points positifs avec l'avancée des approches participatives décentralisées et intégrées déployées dans certains programmes ruraux ;
- Le secteur productif connaît des progrès substantiels en volume mais, l'on retient que les besoins de la population en alimentation de base ne sont pas couverts par les productions animales, végétales et halieutiques. Cette situation occasionne un niveau important des importations (céréales, riz, poisson, etc.) et un déficit de la balance commerciale. Les exportations des cultures de rente (cacao, café, coton, etc.), ainsi que celles des produits forestiers (grumes, bois transformé) qui sont très sensibles aux chocs extérieurs se sont développées sauf pour le bois transformé. À la base de ces problèmes, l'accès insuffisant aux facteurs de production (terre, intrants, équipements, main d'œuvre qualifiée...). En sus de cette contrainte, l'on constate que la non-valorisation des services environnementaux et l'externalisation des coûts de la dégradation de l'environnement font perdre une opportunité de marché ;
- Concernant la gestion de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement, le premier constat est qu'il n'y a pas de progrès majeur dans l'aménagement du territoire (cadre

juridique incomplet, zonage incomplet et non respecté, arbitrage insuffisant des conflits). En revanche, on note des avancées avec le classement du domaine forestier, l'élaboration des plans d'aménagement et des plans de gestion environnementale. Malgré cette embellie, des problèmes avérés compromettent la durabilité des ressources naturelles (faible qualité des plans et de leur mise en œuvre, insuffisance du suivi, de contrôle et de sanctions dissuasives). De plus, les grands enjeux de l'avenir comme les Changements Climatiques ne bénéficient pas d'un engagement financier au niveau des besoins ;

- Au plan des capacités opérationnelles et des moyens d'accompagnement pour le développement du secteur, les principaux blocages sont : (i) la juxtaposition des rôles et la faiblesse de la coordination institutionnelle et politique ; (ii) le faible niveau d'allocations, de mobilisation et de coordination des ressources budgétaires, et (iii) un cadre légal et fiscal non incitatif et inadapté. Ceci participe à créer un environnement des affaires peu favorable et risque de compromettre le rôle de moteur de l'économie attendu du secteur rural par les pouvoirs publics ;
- Les sous-secteurs « agriculture et développement rural » et « élevage, pêches et industries animales » manquent d'un cadre politique performant et maîtrisent peu les outils de planification et de budgétisation. Par contre, le sous-secteur « forêt et faune » a expérimenté la gestion axée sur les résultats et l'approche par budget programme à travers le Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE). Dans tout le secteur rural, les données actualisées et disponibles sont quelque peu rares.

Plusieurs facteurs externes significatifs de l'environnement national et international ont une incidence sur le secteur rural. C'est le cas de la politique des Grandes Réalisations axée sur des projets structurants dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures, des mines et de l'agriculture, de l'Accord de Partenariat Économique (APE) intérimaire signé entre le Cameroun et l'Union Européenne (UE), du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), pour ne citer que ceux-là.

2. Diagnostic du secteur rural

Le traitement des problèmes majeurs du secteur constitue le point de départ de l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour le secteur à l'horizon 2020, auquel s'ajoute la prise en compte des préalables qui sont autant d'hypothèses pour la réussite de sa mise en œuvre, à savoir : (i) lever le verrou de l'exode rural pour que le secteur dispose de la main d'œuvre nécessaire à son développement ; (ii) mettre en place des dispositifs inter-acteurs pour gérer efficacement les activités à compétence partagée entre les ministères impliqués et avec les Collectivités Territoriales Décentralisées et ; (iii) mettre en application certains textes législatifs, notamment sur l'aménagement du territoire et les incitations à l'investissement privé pour sécuriser l'accès aux facteurs de production et accélérer les investissements dans le secteur.

Un processus participatif a fédéré les ministères impliqués, les représentants des organisations professionnelles, de la société civile et des partenaires techniques et financiers autour des objectifs à atteindre, des enjeux et défis à surmonter, des tendances à prendre en compte, de la vision d'avenir à partager et des orientations à retenir, à la lumière des expériences passées et actuelles au Cameroun et des meilleures pratiques à l'international. Les principales tendances qui impacteront l'avenir du secteur ont été étudiées. Il s'agit de : (i) la pression de la demande alimentaire ; (ii) la vulnérabilité face aux Changements Climatiques ; (iii) la hausse des cours mondiaux des céréales et la dépréciation des produits agro-industriels sur le long terme ; (iv) l'acquisition des terres pour les cultures non alimentaires, et (v) l'évolution de la demande des produits forestiers et l'environnement des affaires défavorable.

3. Vision, Orientations et Objectifs stratégiques

A l'issue de ce processus participatif, le scénario « **Développement d'un secteur rural vert et équitable** » a été retenu pour atteindre la vision du secteur. Il est basé sur le cadre conceptuel **Croissance durable du secteur rural créatrice d'emplois décents**. Il est un renforcement des stratégies actuelles avec une intégration plus pointue des principes de durabilité et d'équité sociale. Il se traduit par l'exploitation raisonnée des ressources naturelles en prenant progressivement en compte dans les filières les coûts environnementaux et sociaux, ainsi qu'en mettant en œuvre des mesures pour les atténuer afin de s'assurer de la durabilité.

La vision du secteur rural se formule ainsi qu'il suit : « **Le secteur rural, un important moteur de l'économie nationale qui crée des emplois décents, des richesses pour la demande intérieure et pour exporter, qui assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement durable.** »

Cette vision est en cohérence avec les grandes orientations politiques édictées pour le secteur dans la Vision 2035, le DSCE et le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Ses caractéristiques portent sur la contribution du secteur à l'économie et à l'emploi, le niveau de vie de la population rurale, l'accès aux facteurs de production et la structuration des filières.

L'objectif global de la Stratégie de Développement du Secteur Rural à l'horizon 2020 est de « **Réussir la transition raisonnée du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive qui assure un développement durable, permet d'atteindre le stade de pays émergent à l'horizon 2035 et réduit les inégalités sociales** ». Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- i. Accroître la contribution au PIB, à l'emploi et à l'amélioration du solde de la balance commerciale ;
- ii. Développer la consommation des produits locaux, améliorer la sécurité alimentaire de la population et le bien-être des populations rurales ;
- iii. Aménager, attribuer équitablement et gérer durablement l'espace rural et les ressources naturelles ;
- iv. Développer les initiatives privées, améliorer le financement du secteur, le dispositif institutionnel et le système d'informations.

4. Stratégie

En cohérence avec les programmes du DSCE, la stratégie est structurée autour des quatre (4) axes suivants :

1. La modernisation des exploitations, le développement des filières de production et l'amélioration de la mise en marché des produits ;
2. Le développement et modernisation des infrastructures rurales, la facilitation de l'accès aux facteurs de production, au financement et à l'assurance ;
3. L'aménagement, l'attribution équitable et la gestion durable de l'espace rural et des ressources naturelles ;
4. L'encouragement des initiatives privées, l'amélioration de la gouvernance et du dispositif institutionnel, le renforcement des capacités des acteurs.

Chacun de ces axes retenus pour la mise en œuvre de la SDSR est composé de plusieurs sous-axes stratégiques.

5. Cadre institutionnel de mise en œuvre et dispositif de Suivi-Évaluation

Le pilotage de la mise en œuvre de la SDSR relève des compétences du Comité de pilotage constitué de quatre instances : (i) une instance d'orientation et de supervision ; (ii) une instance de coordination ; (iii) un Comité Technique et (iv) un Secrétariat Technique. Ce comité suit et évalue la mise en œuvre de la Stratégie et est spécifiquement chargé de décider des orientations de la Stratégie sur la base des évolutions notées dans le cadre du suivi.

Le dispositif de Suivi-Évaluation de la SDSR est basé sur l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) que le Gouvernement s'est engagé à suivre dans le cadre de la modernisation de l'administration publique. Il est basé sur un système d'informations déclinant les objectifs de la SDSR en une matrice de résultats assortie d'indicateurs appropriés et des responsables de mise en œuvre. Ces indicateurs sont renseignés à travers un système d'informations comprenant un mécanisme de collecte, de traitement, de diffusion et d'archivage.

6. Financement de la stratégie

La mise en œuvre de la SDSR repose sur le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) retenu comme cadre sectoriel de planification de la mise en œuvre. Le PNIA est articulé autour des domaines thématiques et des actions majeures qui seront opérationnalisées par les ministères en charge du secteur rural, le ministère en charge de la planification, les différentes administrations publiques concernées, les Collectivités Territoriales Décentralisées, les entreprises des secteurs public, parapublic et privé, les Organisations de la Société Civile et les partenaires au développement.

Le coût total de cette mise en œuvre est estimé à **3 551 milliards de FCFA** sur la période 2015-2020. Le montant total des projets financés sur ressources externes s'élève à près de 573 milliards de FCFA tandis que les financements intérieurs sont estimés à 1459,8 milliards sur la période. De ce fait, les besoins totaux additionnels de financement s'élèvent à près de 1 509 milliards de FCFA, soit 42,5% du coût total.

La Stratégie ainsi actualisée constitue le cadre d'orientation de l'action du Gouvernement dans le secteur rural à l'horizon 2020.

INTRODUCTION

Le présent document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) est rendu disponible dix ans après la validation du précédent document de la même stratégie. Le Cameroun a connu depuis la validation de la dernière Stratégie de Développement du Secteur Rural en 2005 trois évolutions majeures, par conséquent, ce document se devait d'être actualisé. Ces évolutions concernent :

- La promulgation de la loi n° 2007/006 du 26 novembre 2007 portant régime financier de l'État ;
- L'adoption en mars 2009 d'un document de prospective de développement : Cameroun, vision 2035 ;
- L'adoption en novembre 2009 du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

D'une part, elles impliquent de passer, dans la gestion des finances publiques, d'une logique des moyens axée sur la recherche de la régularité budgétaire à une logique de performance axée sur l'efficacité de l'action publique à travers la mise en place des budgets programmes. D'autre part, il s'agit d'un nouveau cadre, une vision systématique des actions menées à tous les niveaux (notamment sectoriel, ministériel et local), en vue de leur alignement et ancrage aux orientations du DSCE. Ce dernier qui est la première articulation de la Vision 2035, trouve son point culminant en 2020 avec les objectifs majeurs suivants :

- i. Porter la croissance à environ 5,5% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020 ;
- ii. Ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50 % en 2020 ;
- iii. Ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020 ;
- iv. Réaliser à l'horizon 2020 l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La Stratégie de Développement du Secteur Rural apparaît d'autant plus importante que ce secteur porte d'énormes potentialités permettant d'atteindre les objectifs que le pays s'est fixé. C'est un secteur clé de l'économie nationale, du fait notamment des effets d'entraînement qu'il a sur d'autres secteurs. En effet, les recettes d'exportation des matières premières d'origine agricole ont constitué l'une des sources essentielles de l'investissement public et privé et ont impulsé la croissance du pays durant les dernières décennies.

Le secteur rural joue un rôle important dans la stabilité économique et sociale du pays, de part sa contribution à la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi qu'à la sécurité alimentaire. De plus, l'Agriculture¹ représente un enjeu majeur dans les équilibres démographiques nationaux dans la mesure où son développement est à même de limiter les flux d'exode rural.

La démarche suivie lors de l'actualisation de cette Stratégie a obéi aux orientations contenues dans le Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun(2011) élaboré par le MINEPAT. Ces orientations préconisent de conduire l'élaboration des stratégies suivant les phases ci-après : (i) les travaux préparatoires ; (ii) l'état des lieux et le diagnostic ; (iii) la formulation des choix stratégiques ; (iv) l'élaboration du plan d'actions et du plan d'actions prioritaires ; (v) l'élaboration du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation, puis enfin ; (vi) le Document de Stratégie du domaine et le Projet de déclaration de politique.

Cette actualisation s'est faite suivant un processus participatif qui a impliqué non seulement les Ministères du secteur à savoir: le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable (MINEPDED) et le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), mais également les Ministères connexes, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), le secteur privé, les Organisations Non

¹Le terme « Agriculture » fait référence ici au secteur rural dans son ensemble.

Gouvernementales (ONG), les Organisations de la Société Civile (OSC) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Elle a pris en compte les orientations en matière : (i) d'environnement, d'économie verte et d'adaptation aux Changements Climatiques ; (ii) d'aménagement du territoire et de sécurisation foncière ; (iii) de mécanismes de financement, d'orientation des productions et des marchés. Chacun de ces thèmes a été passé au peigne fin quant à sa problématique, aux leçons à tirer des expériences passées et des exemples de bonne pratique à l'international desquelles l'on devrait s'inspirer.

La stratégie ainsi actualisée est donc à la fois:

- Un cadre intégrateur des actions de développement du secteur rural en cohérence avec les objectifs de développement nationaux ;
- Un cadre de consultation et de concertation avec la société civile et les partenaires au développement ;
- Un cadre de coordination de l'action gouvernementale et des appuis extérieurs en faveur du secteur rural conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ;
- Un cadre de cohérence financière et de budgétisation à moyen terme du secteur rural.

Elle constitue en somme le cadre d'orientation de l'action du Gouvernement dans le secteur rural à l'horizon 2020.

Le présent document se structure en trois grandes parties. La première présente l'état des lieux et le diagnostic du secteur rural. Dans l'état des lieux, il est notamment question de la caractérisation du secteur rural, de la présentation du cadre institutionnel, réglementaire et normatif ainsi que de la situation des bénéficiaires. Dans le diagnostic, il est question de l'analyse des problèmes du secteur et de la présentation des enjeux et défis significatifs.

La deuxième partie est relative au cadre stratégique. Elle présente dans un premier temps la vision et les orientations stratégiques, et dans un second temps la stratégie proprement dite avec sa déclinaison en axes et sous-axes stratégiques.

La troisième partie porte sur le cadre institutionnel de mise en œuvre et de Suivi-Évaluation ainsi que le mécanisme de financement de la stratégie.

PREMIÈRE PARTIE :
ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR RURAL AU
CAMEROUN

CHAPITRE 1 : ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

1.1. Délimitation et segmentation du secteur rural

Le **Secteur Rural** est défini comme l'ensemble des activités qui concourent à : (i) la production végétale, animale, halieutique et sylvicole, (ii) la production des services environnementaux et sociaux en milieu rural et (iii) la gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement.

1.1.1. Délimitation du secteur rural

La **nomenclature sectorielle du DSCE**, reprise dans le Guide méthodologique classe le secteur rural dans les secteurs spécifiques du secteur global « Production », aux côtés du secteur des infrastructures et du secteur des industries et services. Pour avoir une définition complète des apports du secteur rural à l'économie, il est nécessaire d'élargir le rôle productif du secteur rural proposé dans le DSCE par un rôle de fournisseur de services environnementaux et sociaux.

La délimitation du secteur rural peut être réalisée à travers trois approches : l'identification des fonctions qu'il assure, ses filières de production et de services et enfin ses facteurs de production.

- **Fonctions assurées par le secteur rural**

S'agissant de l'approche par les fonctions qu'assure le secteur rural, ces dernières sont regroupées en fonctions directes/primaires et indirectes/secondaires.

Les fonctions directes concernent : i) la production de produits alimentaires de base pour la consommation locale, ii) la production de matériaux bruts pour l'industrie de transformation et l'exportation, et iii) la gestion/entretien de l'espace rural.

Les fonctions indirectes sont relatives à : i) la contribution à l'emploi en milieu rural ; ii) la contribution au bien-être humain, et iii) la contribution à la richesse nationale.

- **Filières de production et de services du secteur rural**

En ce qui concerne les filières de production et de services, le cadre d'analyse des filières et de leurs interrelations, au niveau du DSDSR, présente les filières de production et de services suivantes : cultures végétales, productions animales/halieutiques, productions forestières, approvisionnement en intrants et matériels, services touristiques, et services environnementaux.

Le développement des filières demande la création d'un lien fort entre le secteur rural et le secteur des industries et services, ce qui nécessite en particulier une collaboration efficace entre les Ministères techniques du secteur rural (MINADER, MINEPIA et MINFOF) et le Ministère en charge des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT).

- **Facteurs de production du secteur rural**

Pour ce qui est de l'approche par les facteurs de production, le secteur rural dépend de plusieurs facteurs dont certains deviennent des **contraintes transversales** pour les différents utilisateurs en concurrence dans l'espace rural. Ces facteurs peuvent être classés en deux groupes : les facteurs matériels ou « biens » et les facteurs immatériels ou « services ».

Le DSCE indique que quelques-uns sont pris en charge par des programmes relevant du secteur rural lui-même, alors que d'autres sont des produits et services issus de programmes relevant d'autres secteurs, notamment les secteurs : « Infrastructures » (réseau routier, bâtiments et travaux publics, infrastructures énergétiques et hydrauliques, télécommunications, etc.) ; « Industrie et services » ; « Éducation et formation professionnelle » ainsi que le secteur global « Gouvernance » au travers de la Gestion domaniale.

En combinant les critères de définition du secteur rural que sont les fonctions assurées par le

secteur, les filières de production et de services et les facteurs de production, une représentation globale du secteur rural se dégage, elle permet de délimiter ses contours à l'intérieur du cadre de la Vision Cameroun 2035 et du DSCE, comme représenté par le schéma ci-après.

Schéma 1: Schéma global de représentation du secteur rural

Objectifs Généraux (Vision 2035)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable 2. Devenir un pays à revenu intermédiaire 3. Atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé 4. Renforcer l'unité nationale et consolider la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale 				
Objectifs Généraux (DSCE)	<ul style="list-style-type: none"> • Porter la croissance à environ 5,5% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020 • Ramener le sous-emploi de 75,8 % à moins de 50% en 2020 • Ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020 • Réaliser l'ensemble des OMD à l'horizon 2020 				
Contributions aux objectifs du DSCE	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la croissance économique • Assurance de la sécurité alimentaire • Création d'emploi rural • Amélioration du cadre de vie en milieu rural • Approvisionnement de l'industrie de transformation • Création d'un marché intérieur pour les filières d'exportation • Développement des exportations et amélioration de la balance commerciale. 				
Fonctions	Production de produits alimentaires de base pour la consommation locale	Production de matériaux bruts (y compris les sous-produits) pour l'industrie de transformation et l'exportation	Gestion / Entretien de l'espace rural		
Filières de production et des services	Filières Cultures Végétales Filières Productions Animales / Halieutiques		Filières Productions Forestières	Filières Services Environnementaux	Filières Services touristiques
Facteurs de production	Biens : <ul style="list-style-type: none"> • Terre • Pistes rurales • Eau de production • Infrastructures socio-économiques • Énergie rurale • Intrants agricoles • Matériels, équipements 		Services : <ul style="list-style-type: none"> • Main-d'œuvre qualifiée • Services vétérinaires et agronomiques • Vulgarisation et conseil agricole • Agro-météorologie • Appui au développement communautaire • Appui aux activités génératrices de revenu • Services financiers • Recherche-développement • Services professionnels (comptables, marketing, etc.) • Services de transport rural • Services d'information et communication 		
Activités transversales de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage et gestion institutionnelle du secteur, y compris gouvernance 				

1.1.2. Segmentation du secteur rural en composantes

Le schéma global de représentation du secteur rural identifie tous les éléments permettant de segmenter le secteur rural en trois (3) composantes homogènes et différenciées les unes des autres, qui sont les suivantes :

- **Composante 1 :** Production, commercialisation et consommation de produits et services ruraux².

Elle se décline en 7 sous-composantes à savoir :

- Sous-composante 1.1 : Produits de l'agriculture vivrière
- Sous-composante 1.2 : Produits de l'agriculture de rente
- Sous-composante 1.3 : Produits animaux de l'élevage
- Sous-composante 1.4 : Produits de la pêche et de l'aquaculture
- Sous-composante 1.5 : Produits forestiers et fauniques
- Sous-composante 1.6 : Services environnementaux
- Sous-composante 1.7 : Services touristiques

- **Composante 2 :** Gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement.

Ses différentes sous-composantes sont :

- Sous-composante 2.1 : Aménagement des territoires ruraux
- Sous-composante 2.2 : Gestion de l'espace rural (après attribution)
- Sous-composante 2.3 : Accès aux ressources et gestion des conflits
- Sous-composante 2.4 : Génie rural
- Sous-composante 2.5 : Maintien des équilibres écologiques
- Sous-composante 2.6 : Lutte contre les Changements Climatiques

- **Composante 3 :** Capacités opérationnelles et moyens d'accompagnement pour le développement du secteur rural

Elle a comme sous-composantes :

- Sous-composante 3.1 : Capacités opérationnelles
- Sous-composante 3.2 : Moyens d'accompagnement

1.1.3. Acteurs du secteur rural

Ils peuvent être représentés en huit principaux groupes, à savoir : les acteurs étatiques, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le système national de recherche agronomique, les universités et écoles de formation, la société civile, les représentations professionnelles, le secteur productif/privé et les communautés locales.

i. Les acteurs étatiques

L'État agit comme acteur de base dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie du secteur rural. Il s'agit ici du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire au niveau national, des administrations et de leurs services déconcentrés, ainsi que des communes au niveau décentralisé.

Dans cette catégorie d'acteurs l'on distingue :

- **Le pouvoir central** (exécutif, législatif et judiciaire) ;
- **Les ministères/l'administration centrale**³. Les ministères au premier chef dans l'élaboration, la validation et la mise en œuvre de la SDSR sont : le MINADER, le MINEPDED, le MINEPIA, le MINFOF et le MINEPAT ;
- **Les autres ministères et administrations publiques ;**
- **L'administration déconcentrée.** Elle est impliquée dans la mise en œuvre de la stratégie à travers ses services déconcentrés et décentralisés ;
- **Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).**

ii. Les Partenaires Techniques et Financiers

²Le Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun recommande d'analyser les biens et services produits par le domaine (extrants). Il ne s'agit pas de mener une étude des filières par produit, la commercialisation ne sera donc pas analysée en tant que tel.

³C'est le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, qui définit les départements ministériels (Article 4) et les attributions des Ministres (Article 8).

Ils sont nombreux à intervenir dans le secteur rural et peuvent être identifiés par le cadre de leurs interventions :

- **La coopération multilatérale.** Il s'agit des organismes du système des Nations-Unies qui interviennent au travers du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF), la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement/Banque Mondiale (BIRD/BM), le Fonds Monétaire International (FMI), l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD), le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), la Banque Islamique de Développement (BID), l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), le Fonds pour l'Environnemental Mondial (FEM), le Centre du Commerce International (CCI), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'International Rubber Study Group (IRSG), l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO), l'Organisation Internationale du Café (OIC), l'Organisation Inter Africaines du Café (OIAC), l'Alliance des Pays producteurs du Cacao (COPAL), etc. ;
- **La coopération bilatérale.** Il s'agit de la coopération entre le Cameroun et : la France (Service de Coopération et d'Action Culturelle -SCAC/AFD) ; les Pays-Bas (Organisation Néerlandaise de Développement - SNV) ; le Canada (Agence Canadienne de Développement International -ACDI) ; l'Allemagne (KfW, GIZ) ; les USA (Agence des États-Unis pour le Développement International-USAID) ; le Japon (Agence Japonaise de Coopération Internationale - JICA) ; la Corée du Sud (Agence Coréenne de Coopération Internationale - KOIKA) ; la Chine ; le Brésil ; Israël ; la Libye ; l'Égypte ; la Turquie ; l'Inde, etc. ;
- **La coopération sous-régionale.** Il s'agit entre autres de : la coopération au sein de : la Commission de Forêts d'Afrique Centrale(COMIFAC) ; l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) ; l'Agence Internationale de Développement de l'Information Environnementale (ADIE) ; la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée(COREP).

iii. Le système national de recherche agronomique

Le système camerounais de recherche agricole repose sur l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) sous tutelle du MINRESI, et sur l'appui de centres internationaux de recherche (Institut de Recherche pour le Développement -IRD ; Centre pour la Recherche Forestière Internationale -CIFOR ; Centre de coopération Internationale pour la Recherche Agronomique - CIRAD, etc.).

iv. Les universités et écoles de formation

Les universités dispensant des formations spécifiques au bénéfice du secteur rural sont :

- L'Université de Ngaoundéré avec l'École des Sciences et Médecine Vétérinaire (ESMV) et l'École Nationale Supérieure des Industries Agro Alimentaires (ENSIAA) ;
- L'Université de Douala avec l'Institut des Sciences Halieutiques de Yabassi ;
- L'Université de Dschang avec la Faculté des Sciences Agronomiques (FASA) ;
- L'Université de Maroua avec l'Institut du Sahel (ISS) ;
- Les Universités de Yaoundé I et II ;
- L'Université de Buea ;
- L'Université des Montagnes (UDM) ;
- L'Institut Universitaire de Technologies (IUT) Bois de Mbalmayo ;
- L'École de Faune de Garoua.

Des écoles de formation agropastorale, sous tutelle du MINADER et du MINEPIA, délivrent des diplômes d'entrepreneur agropastoral, de conseiller agropastoral et de technicien supérieur en aménagement hydraulique et approvisionnement en eau. Notons que le programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches (AFOP) bénéficie d'un financement du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) de l'AFD.

v. La société civile

Elle regroupe des associations et des ONG.

Comme associations, figure : l'Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (ACDIC), la Coalition Souveraineté Alimentaire (COSAC), la Mutuelle des Bayam-Sellam (MUBASE).

Au nombre des ONG, l'on peut citer le Partenariat France-Afrique pour le Co-développement (PFAC) ainsi que des ONG spécialisées dans le domaine de l'environnement (Centre d'Étude de l'Environnement et du Développement du Cameroun -CEDC ; Centre Africain de Recherche Forestière -CARFAD ; Cameroon Environmental Watch -CEW ; Centre pour l'Environnement et le Développement -CED ; Enviro-Protect ; Centre d'Études Forestières et Environnementales -CIEFE ; ERA Cameroun ; etc.).

vi. Les représentations professionnelles

L'on recense ici :

- La Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts (CAPEF),
- Les autres organisations du secteur privé (Groupement Inter Patronal du Cameroun -GICAM, Syndicat des Industries du Cameroun -SYNDUSTRICAM, Mouvement des Entrepreneurs du Cameroun -MECAM) ;
- Les interprofessions (Groupement de la Filière Bois du Cameroun -GFBC, Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café -CICC, Réseau des Opérateurs des Filières Horticoles du Cameroun -RHORTICAM, Inter Profession Avicole du Cameroun -PAVIC) ;
- Les fédérations d'organisations de producteurs (Plate-forme Nationale des Organisations Professionnelles Agro-sylvo-pastorales du Cameroun-PLANOPAC, Concertation Nationale des Organisations Paysannes au Cameroun-CNOP-CAM, Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun -CNPCC, Confédération Nationale des Éleveurs de Bovins du Cameroun -CNEB-CAM, Association Nationale de Producteurs de Cacao et de Café -ANPCC, Groupement des Exportateurs Cacao&Café -GEX) ;
- Les organisations de producteurs ainsi que les organisations d'artisans.

vii. Le secteur productif/privé

Le secteur privé, depuis le désengagement de l'État du secteur productif, est l'acteur majeur de toutes les activités de production et de valorisation du secteur rural. Les entreprises sont le moteur de la croissance qui se décline en quatre niveaux: l'investissement, la valeur ajoutée, la richesse et l'emploi.

viii. Les communautés locales

Les principaux et premiers acteurs du secteur sont bien entendu les millions de petits exploitants et l'ensemble de la population vivant en milieu rural. Les niveaux de structuration et les capacités de ces acteurs de base à participer aux processus de formulation des besoins et des stratégies sont très variables.

1.2. Cadre institutionnel, réglementaire et normatif**1.2.1. Cadre institutionnel**

En se basant sur la définition du secteur rural comme « fournisseur de matières premières, de produits de 1^{ère} transformation et de services environnementaux et touristiques », l'analyse du cadre institutionnel fait apparaître que :

- Le MINEPDED, le MINFOF, le MINADER et le MINEPIA sont impliqués à titre principal dans le secteur au travers de leurs missions clairement définies par Décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Des compétences partagées existent entre le MINADER, le MINEPIA et le MINFOF concernant la fourniture des services de « Mise en valeur de l'espace rural et mise à disposition des infrastructures » ;

- Des chevauchements de compétences intra-sectoriels entre le MINFOF et le MINEPDED méritent d’être clarifiés concernant la fourniture des services de « stockage du Carbone, conservation de la biodiversité, adaptation aux Changements Climatiques, écotourisme » :
 - Le MINFOF est impliqué au travers de ses missions d’aménagement, de gestion des aires protégées, de protection de la flore, de la faune et des forêts du domaine national, sans que la collaboration avec le MINEPDED ne soit précisée dans le Décret n° 2011/408 ;
- Des compétences partagées existent entre les administrations publiques directement impliquées dans le secteur rural et des administrations « connexes » qui sont impliquées au titre de missions particulières, qui sont clairement définies pour certaines d’entre elles seulement :
 - Le MINMIDT est impliqué au travers d’une mission d’appui au MINFOF et au MINADER dans la transformation des produits clairement spécifiée dans le Décret n° 2011/408 ;
 - Le MINPMEESA est impliqué au travers de sa mission de promotion de l’artisanat, d’encadrement des PME et de son Programme d’Appui à la transformation des produits locaux (PACD/PME) sans que la collaboration avec le MINADER et le MINEPIA ne soit précisée dans le Décret n° 2011/408 ;
 - Le MINEE est impliqué au travers de sa mission de régulation de l’utilisation de l’eau dans les activités agricoles, industrielles et sanitaires en liaison avec les administrations concernées, clairement définie dans le Décret n° 2011/408 ;
 - Le MINTOUL est impliqué au travers de sa mission d’inventaire et de mise en valeur des sites touristiques, sans que le chevauchement de compétences intersectoriel avec le MINFOF ne soit clairement traité dans le Décret n° 2011/408.
- Des compétences d’administrations publiques hors secteur rural sont requises dans les domaines d’intervention transversaux suivants : Affaires foncières - Aménagement du territoire - Décentralisation -Travaux publics - Développement durable - Commerce - Financement - Recherche -Formation - Questions liées au genre.

Schéma 2 : Cadre institutionnel du secteur rural

Catégorie de la production	Services environnementaux et touristiques			Matières premières Produits de 1 ^{ère} transformation					
	Produits d'exploitation de l'espace rural	Mise en valeur des sites touristiques.	Stockage du carbone, conservation de la biodiversité, Adaptation aux Changements Climatiques, écotourisme.	Mise en valeur de l'espace rural Mise à disposition des infrastructures.	Bois d'œuvre, bois énergie, viande de brousse, Produits Forestiers Non Ligneux.	Produits végétaux (vivriers et de rente)	Produits animaux de l'élevage.	Produits de la pêche et de l'aquaculture.	Minerais
Secteur rural et sous-secteurs connexes	Tourisme	Environnement et développement durable	Sous-secteurs productifs	Forêts et Faune	Agriculture et développement Rural	Élevage, Pêche, Aquaculture, Industries Animales et Halieutiques	Mines, Industrie Développement Technologique	Eau et Énergie	
Administrations publiques impliquées	MINTOUL MINFOF	MINEPDED MINFOF	MINADER MINFOF MINEPIA	MINFOF MINMIDT	MINADER MINMIDT MINPMEESA MINEE	MINEPIA MINPMEESA MINEE	MINMIDT	MINEE	
Espace rural	Aires Protégées	Zones de production	Forêts de production	Zones agricoles et d'élevage Agro-industries	Mer, rivières, lacs, plans d'eau	Sous-sol Mines	Barrages, plans d'eau		
Domaines d'intervention transversaux au secteur rural	Affaires foncières – Aménagement du territoire – Décentralisation – Travaux publics – Développement durable – Commerce – Financement – Recherche – Formation – Questions liées au genre								
Administrations publiques impliquées	MINDCAF – MINEPAT – MINATD – MINTP – MINEPDED – MINFOF – MINADER – MINEPIA – MINCOMMERCE – MINFI – MINRESI – MINESUP – MINEFOP – MINPROFF								

○ Services/Produits impliquant au premier plan les administrations publiques du secteur rural.

○ Services/Produits impliquant au premier plan les administrations connexes.

1.2.2. Cadre législatif et réglementaire

i. Cadre législatif et réglementaire national

Le secteur rural est régi sur le plan national par un certain nombre de textes, notamment :

- Loi relative à l'environnement des affaires
 - ❖ La Loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.
 - ❖ La Loi n° 2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques au Cameroun.
- Loi relative à l'aménagement du territoire
 - ❖ La Loi n°2011/008 du 6 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun.
- Lois et règlements relatifs au statut foncier
 - ❖ Avec l'unification du pays en 1972, une réforme foncière a été opérée en 1974 qui a unifié les régimes juridiques du foncier du Cameroun. Depuis cette date, les Ordonnances Loi 74-1 et 74-2 du 06 juillet 1974 fixant respectivement le régime foncier, le régime domanial et leurs lois modificatives, leurs décrets d'application, la Loi 85-09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation, constituent l'ossature du cadre réglementaire en matière de gestion cadastrale et domaniale au Cameroun.
 - ❖ Les Décrets n°2005/178 du 27 mai portant organisation du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières (MINDAF) et 2005/481 du 16 décembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier représentent la trame institutionnelle pour la mise en œuvre de la législation foncière en vigueur. La mise en œuvre de ces dispositions juridiques se heurte à des conflits de compétence au sein de l'administration qui sont à résoudre.
Dans le discours du Premier Ministre au Parlement pour le budget-programme 2013 (Cameroon Tribune, Espace Parlementaire, p5, 27-11-2012) il est indiqué : « Le démarrage de la réforme foncière prescrite par le Chef de l'État en vue d'améliorer le règlement des litiges fonciers et la gestion rationnelle des terres ».
- Lois relatives à l'eau et l'énergie
 - ❖ La Loi de 1996 portant Loi-cadre relative à la Gestion de l'Environnement comporte des dispositions pertinentes sur les études d'impact environnemental, la protection du littoral et des eaux maritimes. En matière hydraulique, elle pose clairement, entre autres, les principes de la protection des milieux récepteurs, et plus particulièrement la protection des eaux continentales et des plaines d'inondation, considérées comme des biens du domaine public. Pour elle sont interdits : « les déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de toute nature susceptibles de provoquer la dégradation des eaux superficielles ou souterraines en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques » (art.29).
 - ❖ La Loi n° 98/005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau, traite des aspects relatifs à la gestion durable de l'eau en tant que patrimoine national. Cette loi préconise une gestion relativement prudente de l'eau, appliquée du haut vers le bas, plutôt qu'une approche intégrée faisant intervenir les parties prenantes, et elle n'inclut pas la notion de gestion par bassin.
 - ❖ La Loi n° 2011-022 (du 14 décembre 2011) régissant le secteur de l'électricité comprend des dispositions importantes concernant l'utilisation de l'eau pour la production hydroélectrique.
Dans la pratique, il est à noter que la gestion durable de l'eau dépend d'au moins deux Ministères (MINEE et MINEPDED).
- Lois et règlements relatifs à l'environnement

- ❖ La Loi-cadre n° 96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement dont les textes d'application importants sont :
 - Décret n° 2001/718/PM du 03 septembre 2001 portant organisation et fonctionnement du comité interministériel de l'environnement ;
 - Décret n° 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
 - Arrêté n° 6069/MINEP du 08 mars 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental ;
 - Décret n° 2008/064 du 4 février 2008 fixant les modalités de gestion du Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable ;
 - Décret n° 2009/410 du 10 décembre 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques.
- ❖ La Loi n° 98/015 du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes.
- ❖ La Loi n° 2003/006 du 21 avril 2003 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne.
- ❖ L'Arrêté conjoint n° 005/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 relatif à la réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables, stipulant que « *sont formellement interdits sur l'étendue du territoire national la fabrication, la détention, la commercialisation ou la distribution à titre gratuit des emballages plastiques non-biodégradables à basse densité, ainsi que les granulés servant à leur fabrication* ».
- ❖ L'Arrêté n° 0010/MINEP du 3 avril 2013 portant organisation et fonctionnement des Comités Départementaux de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale.
- Lois et règlements relatifs à la forêt et à la faune
 - ❖ La Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche (en révision) ;
 - ❖ L'Arrêté n° 100/PM du 11 août 2006 portant création d'un comité interministériel de facilitation pour l'exécution du programme sectoriel forêt / environnement ;
 - ❖ L'Arrêté n° 003/CAB/PM du 19 janvier 2006 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté n° 029/CAB/PM du 9 juin 1999 portant création d'un Comité permanent de suivi de la mise en œuvre des résolutions de la Déclaration de Yaoundé sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales.
- Lois et règlements relatifs à l'agriculture et au développement rural

En dépit du plaidoyer pour une loi d'orientation agricole au Cameroun, une telle loi n'existe pas encore, mais il existe des textes très spécifiques aux éléments du secteur, notamment :

 - ❖ La Loi n° 2001/014 du 23 Juillet 2001 relative à l'activité semencière ;
 - ❖ La Loi n° 2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire ;
 - ❖ La Loi n° 2003/007 du 10 Juillet 2003 régissant les activités du sous-secteur engrais au Cameroun ;
 - ❖ Le Décret n° 2005/0762/PM du 9 juin 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 92/455/PM du 23 novembre 1992 fixant les modalités d'application de la Loi n° 92/066 du 14 avril 1992 relative aux sociétés coopératives et aux Groupes d'Initiative Commune.
- Lois et règlements relatifs à l'élevage, à la pêche et aux industries animales

On relève l'absence de lois de base telles que la loi d'orientation sur l'élevage et le Code pastoral; néanmoins un avant-projet de loi portant Code Pastoral est en préparation⁴ et il existe des lois spécifiques au secteur, notamment :

- ❖ La Loi n°2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire ;
- ❖ La Loi n°2000/018 du 19 décembre 2000 portant réglementation de la pharmacie vétérinaire ;
- ❖ La Loi n° 2001/006 du 16 avril 2001 portant nomenclature et règlement zoo sanitaire des maladies du bétail réputées légalement contagieuses à déclaration obligatoire ;
- ❖ Le Décret n° 2001/546/PM du 30 juin 2001 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 95/413/PM du 20 juin 1995 fixant certaines modalités d'application du régime de pêche.

ii. Cadre réglementaire international

Les principaux engagements pris par le Cameroun, dans le domaine de l'Environnement, de la Forêt, de la Faune, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Agriculture sont :

❖ Au niveau international :

- La Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée à Paris, le 16 novembre 1972 ;
- La Convention de Paris sur la protection de l'héritage culturel et naturel, du 23 novembre 1972 ;
- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) adoptée le 3 mars 1973 ;
- La Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, adoptée en 1979 ;
- L'Accord international de Vienne sur les bois tropicaux adopté en novembre 1983 ;
- La Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, adoptée le 22 mars 1985 ;
- Le Protocole de Montréal sur le contrôle des Chlorofluorocarbones (CFC), adopté le 16 avril 1987 ;
- La Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement et l'Agenda 21 adoptés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de Rio en juin 1992 ;
- La Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) du 14 juin 1992 ;
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (UNCCD) adoptée en juin 1994 ;
- La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) adoptée en novembre 1994 ;
- La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause, applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, ratifiée en 1998 ;
- La Convention de Stockholm relative aux Polluants Organiques Persistants (POP), adoptée le 22 mai 2001, entrée en vigueur le 17 mai 2004 et modifiée le 26 août 2009 ;

⁴ Cf. Projet d'Appui à l'Amélioration de la Gestion des Ressources Pastorales au Cameroun.

❖ Au niveau continental :

- La Convention d’Alger sur la Conservation des Ressources Naturelles et Culturelles, adoptée en 1968;
- L’Accord de Bangui sur la Création de l’Organisation Africaine du Bois (ATO) en 1976 ;
- La Convention de Bamako sur l’interdiction d’importation des déchets toxiques en Afrique et la gestion des déchets toxiques, entrée en vigueur le 20 mars 1996.

❖ Au niveau sous-régional :

- L’Accord créant la Commission du Bassin du Lac Tchad en 1964 ;
- L’Accord sur les règlements conjoints de la faune et de la flore au sein du Lac Tchad, de décembre 1977;
- La Convention d’Abidjan sur la coopération relative à la protection et au développement de l’environnement marin et les zones côtières de l’Afrique centrale et de l’ouest, adoptée le 16 mars 1981;
- L’Accord de Libreville sur la coopération et la concertation entre les États de l’Afrique centrale relatif à la conservation de la faune et de la flore, du 16 Avril 1983;
- L’Accord de coopération et de concertation entre les États d’Afrique centrale sur la Conservation de la Faune Sauvage (OCFSA) adopté à Libreville en 1983 ;
- La Déclaration de Yaoundé de mars 1999 portant engagement des Chefs d’États d’Afrique centrale de protéger et de gérer durablement la forêt du bassin du Congo ;
- L’Accord de coopération relatif au complexe Tri-National de la SANGHA pour la gestion des aires protégées transfrontalières entre la RCA, le Congo et le Cameroun du 07 décembre 2000 ;
- Le Plan de Convergence sous-régional pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale approuvé en 2000 par le Conseil des Ministres puis adopté dans une version révisée en 2005 par les Chefs d’État d’Afrique centrale ;
- L’Accord de Coopération entre les Gouvernements de la République du Cameroun la République du Congo et la République du Gabon, relatif à la mise en place de la Tri - Nationale Dja – Odzala – Minkebe (TRIDOM) de février 2005 ;
- Le Traité instituant la Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC) par les Chefs d’États d’Afrique centrale, adopté en 2005 ;
- Le Protocole d’accord de coopération portant sur la création et la gestion concertée du complexe transfrontalier Bouba N'Djida et Séno Oura du 02 août 2011.

1.2.3. Cadre normatif

Le ministère en charge de la normalisation est le MINMIDT, au niveau de sa direction technique « Normalisation ». Le système national de normalisation repose sur l’Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) et des comités techniques de normalisation composés du secteur public, du secteur privé et de la société civile. Au total, 840 normes ont été élaborées, dont 214 homologuées et 101 d’application obligatoire (données 2014).

Dans le cadre de ses activités d’élaboration des normes, la Cellule de la Normalisation et de la Qualité (CNQ) de l’ex-MINDIC a mis en place vingt (20) Comités Techniques (CT) couvrant tous les domaines d’activités du pays. Le Comité Technique CT07 chargé du secteur « Bois, Sylviculture et Environnement » implique évidemment, entre autres, le MINEPDED et le MINFOF.

Le Cameroun est membre de l'International Standard Organisation (ISO) à travers la Cellule de la Normalisation et de la Qualité du Ministère chargé de l'Industrie qui tient lieu d'Organisation Nationale de Normalisation au Cameroun. Il est également membre de l'Organisation Régionale Africaine de Normalisation (ORAN) dont le siège est à Nairobi (Kenya).

Notons que l'ANOR vient d'être opérationnelle, alors que la Stratégie de Développement du sous-secteur de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique relevait, en 2010, la faiblesse du système de normalisation et indiquait que cette agence n'était pas opérationnelle.

Il est également à signaler que la révision de la Loi cadre n° 96/11 du 05 août 1996 relative à la normalisation et la qualité est prévue.

1.3. Caractérisation du secteur rural

Les autorités camerounaises placent l'agriculture en tête des priorités politiques du pays. La contribution du secteur rural à la stabilité économique et sociale du pays est capitale de par son rôle central dans l'économie nationale, dans la génération d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi que dans la sécurité alimentaire. L'agriculture représente un enjeu majeur dans les équilibres démographiques nationaux, dans la mesure où son développement peut limiter les flux d'exode rural.

Toutefois, comme l'indique le DSCE⁵ : « *La mise en œuvre de la Stratégie sectorielle de développement du secteur rural depuis les années 2005, n'a pas permis le décollage véritable des rendements, du fait de la non utilisation des intrants améliorés et performants, des mauvaises pratiques culturales et du vieillissement des plantations et de la population active rurale. D'autres limites non directement imputables au secteur sont la déficience des infrastructures rurales, le manque de structures de financement appropriées et l'inadaptation de la fiscalité* ».

1.3.1. Un secteur moteur de l'économie camerounaise

Le secteur rural est un secteur clé de l'économie nationale, notamment pour les effets d'entraînement qu'il a sur les autres secteurs. Il réalise 19 à 21% du Produit Intérieur Brut (PIB) selon les années. Les recettes d'exportation des matières premières d'origine agricole et pétrolière ont constitué l'une des sources essentielles de l'investissement public et privé et ont tiré la croissance du pays durant les trente dernières années.

Selon l'Institut National de la Statistique (INS), au sein du secteur primaire, c'est l'agriculture des produits vivriers qui crée la majeure partie de la richesse (62,8% en 2009), suivie par la sylviculture et l'exploitation forestière (12,8%), l'élevage et la chasse (12,4%), l'agriculture industrielle et d'exportation (6,5%), et la pêche et l'aquaculture (5,5%).

1.3.2. Un secteur pourvoyeur de devises

Les exportations du secteur rural représentent environ 55% des recettes d'exportation du pays devant les 30% provenant des hydrocarbures. Les principaux produits agricoles exportés sont le cacao (fèves, pâte, beurre et préparation), la fibre de coton, le café, la banane dessert, le caoutchouc et l'huile de palme. Dans le cadre de la diversification des exportations agricoles, de nouveaux produits tels que l'ananas, le poivre, le haricot vert et le sésame se positionnent sur les marchés internationaux. Toutefois, sous la pression des importations, le solde du commerce extérieur est négatif depuis 2009.

1.3.3. Un secteur clé pour la croissance et la création d'emplois

Le taux de croissance annuel du PIB à prix constant a atteint + 3,9% en 2010, après une année 2009 où il était de 2,0 %, conséquence de la crise économique de 2008. Au sein du secteur primaire, c'est l'agriculture vivrière qui réalise le meilleur taux de croissance (+5,43 % en 2009), suivie de l'agriculture industrielle et d'exportation (+ 3,75%), à quasi égalité de la pêche et l'aquaculture (+ 2,72 %) ainsi que l'élevage et la chasse (+ 2,71 %). À l'inverse, la sylviculture et l'exploitation forestière a connu une croissance négative en 2009 (-5,68 %), reflet de l'impact de la crise économique mondiale sur une filière extravertie.

⁵Alinéa 102, paragraphe 1.4.1 « Un secteur productif peu compétitif ».

Le secteur rural est le principal pourvoyeur d'emplois : l'agriculture camerounaise emploie environ 60% de la population active, essentiellement au sein d'exploitations familiales. Il assure un rôle irremplaçable dans la création des revenus dans les campagnes, pour les quelque 2 millions de ménages agricoles recensés.

Les contributions indirectes en termes d'emplois générés en amont et en aval sont mal connues, surtout en raison du caractère informel de certaines activités, notamment de commercialisation. Les cultures vivrières sont, en termes relatifs, les plus fortes pourvoyeuses d'emplois indirects devant les productions animales et sylvicoles.

1.3.4. Une place prédominante des femmes dans certaines filières

Selon le Document de Politique Nationale Genre (PNG) 2011-2020, les cultures vivrières (maïs, manioc, mil, sorgho, banane plantain, arachide, riz, tubercules, etc.) sont contrôlées en majorité par les femmes. Toutefois pour les cultures telles que le sorgho et le mil, on note dans le Grand Nord la présence non négligeable des hommes. Quant aux cultures de rente (cacao, café, coton, etc.) qui, durant de longues années ont été très rentables et sous le contrôle des hommes, la présence des femmes y est de plus en plus remarquée.

Les femmes se retrouvent plus dans la production, la transformation et la commercialisation des produits vivriers, filières dans lesquelles l'on constate une affluence des hommes ces dernières années, à cause de la chute des prix de certains produits de rente. Dans la filière des produits de rente, les femmes sont en général confrontées à d'énormes difficultés, notamment l'accès à la terre, à la propriété foncière, aux intrants agricoles, aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.) et aux techniques agricoles modernes. Dans les filières de l'élevage, les femmes s'investissent plutôt dans les petits élevages (avicoles, ovins et caprins, etc.), tandis que l'élevage bovin est sous le contrôle des hommes. Ce sous-secteur subit l'influence d'une organisation patriarcale marquée par le contrôle des facteurs de production (terres, ressources pastorales) par les hommes.

Les pêches continentale, maritime et industrielle sont l'apanage des hommes qui utilisent un matériel moderne, performant et coûteux, tandis que la pêche artisanale continentale est réservée aux femmes qui font recours aux nasses, pirogues et autres matériels rudimentaires. La transformation, la conservation et la commercialisation des produits halieutiques leur reviennent, même si les recettes des ventes leur échappent bien souvent. En ce qui concerne l'aquaculture, elle constitue une activité nouvelle, encore au stade embryonnaire, tenue en majorité par les hommes parce que nécessitant des investissements importants.

1.3.5. Un secteur clé pour la sécurité alimentaire

Les produits tirés des activités agricoles servent aussi bien à l'autoconsommation qu'à l'approvisionnement des marchés pour l'alimentation des populations urbaines. Les différentes productions du secteur rural contribuent très inégalement à l'alimentation de la population.

S'agissant des productions végétales, les céréales constituent la base de l'alimentation humaine avec 36,2% des apports caloriques et 40% des apports protéiques, dont 19,5% et 22% pour le seul maïs. Les racines, les tubercules, et les bananes plantain viennent en seconde position avec respectivement 30,1% et 13,8% des calories et protéines, dont 21% et 27% pour le manioc et le plantain. Les autres productions, notamment les productions animales et halieutiques fournissent 5,3% de calories et 19,3% de protéines. La consommation des différentes viandes (bœuf, mouton, chèvre, gibier, volailles, œufs et porcs) s'élève en moyenne à 13 kg/hab/an, soit très en-deçà du niveau de consommation préconisé par l'OMS (42 kg/hab/an).

Les groupes de population touchés par l'insécurité alimentaire sont ceux qui n'ont pas les moyens de produire ou d'acheter des quantités suffisantes d'aliments, à cause de la pauvreté structurelle observée depuis plus d'une décennie en milieu rural et dans les bidonvilles des grands centres urbains.

1.3.6. Un secteur tiré par les grandes entreprises pourvoyeuses d'emplois salariés

Selon le Recensement Général des Entreprises (RGE, 2009), le secteur primaire pourvoit 8,8% des emplois formels au Cameroun, contre 22,8% pour le secteur secondaire et 67,8% pour le secteur tertiaire. Les branches d'activité « Agriculture industrielle et d'exportation » et « Sylviculture et exploitation forestière » totalisent près de la moitié des entreprises du secteur primaire.

Les entreprises du secteur primaire représentent 20,3% des 1 700 entreprises recensées au Cameroun. Elles se classent parmi les premières en termes d'effectifs employés. Il est à noter que moins de la moitié d'entre elles (5 entreprises sur 13) sont également classées dans les 50 premières entreprises du Cameroun en termes de chiffre d'affaires réalisé.

1.3.7. Un secteur handicapé par la faible performance des exploitations familiales

Les ménages ruraux pratiquent essentiellement une agriculture de subsistance, du fait des problèmes d'enclavement dans la plupart des zones de production ou de l'insuffisance de la pluviométrie en zone soudano-sahélienne. Les principales caractéristiques des exploitations agricoles familiales sont leur petite taille (63,2 % des ménages exploitent des parcelles de moins de 2 ha) et leur difficulté d'accès au crédit qui limite la capacité d'investissement et l'utilisation des intrants, au détriment de la progression de la productivité.

1.3.8. Un engagement inégal dans la protection de l'environnement

Le RGE (2009) indique que seules les entreprises des branches « agriculture » et « sylviculture » sont fortement engagées dans une démarche de protection de l'environnement, pour 60 à 70% d'entre elles. Les entreprises de la branche « élevage » n'en sont qu'à la phase d'étude environnementale, pour 14% d'entre elles, et celles de la branche « pêche et aquaculture » n'ont pas démarré le processus.

En 2012, 41 Unités Forestières d'Aménagement (UFA) étaient certifiées⁶. Les surfaces sous certification s'élevaient à près de 3 millions d'ha, soit 73% des surfaces exploitées par les UFA en activité. Les entreprises forestières qui sont engagées dans le processus de certification ont renforcé leur contribution au développement socio-économique par la construction et l'entretien des routes ou la mise en place d'infrastructures de santé et d'éducation directement associées aux concessions forestières leur étant attribuées.

1.4. Situation des bénéficiaires ou cibles du secteur

Les principaux acteurs et premiers bénéficiaires de la Stratégie de Développement du Secteur Rural sont bien entendu les millions de petits exploitants et l'ensemble de la population vivant en milieu rural, qui est à la fois productrice et consommatrice de biens et de services.

La contribution de la population rurale à la production de produits alimentaires de base est indispensable pour assurer la fonction première du secteur qui est de nourrir la population. On peut donc considérer que la population camerounaise dans son ensemble est bénéficiaire d'une stratégie de développement visant à assurer sa sécurité alimentaire.

1.4.1. Une population en forte croissance, majoritairement jeune et pour moitié urbaine

Sur la base des résultats du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 2005, on estime la population camerounaise au 1^{er} janvier 2010 à 19,4 millions d'habitants, dont 51% de femmes. La population a ainsi été multipliée par 2,53 depuis 1976, date du 1^{er} RGPH (7,66 millions d'habitants). Avec un taux annuel moyen de croissance démographique de 2,2% en 2011, la population camerounaise devrait s'élever à 24,6 millions en 2020.

⁶ FSC, OLB, TLTV, CoC.

La pyramide des âges traduit un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) encore élevé (5 enfants par femme en 2004) d'après l'Enquête Démographique et de Santé au Cameroun (EDSC-III) et une population majoritairement jeune : les moins de 15 ans représentent 43% de la population. En 2011, l'espérance de vie à la naissance était de 51,7 ans.

La densité moyenne de la population est estimée à 46 habitants par km² en 2012, avec de fortes disparités entre les régions les plus densément peuplées (169 habitants par km² dans l'Ouest, 129 dans le Littoral, 126 dans le Nord-ouest) et la région la moins dense en population (8 habitants par km² dans l'Est). La distribution régionale de la population place en tête l'Extrême-Nord (17,8% de la population totale en 2005), suivi du Centre (17,7%) et du Littoral (14,4%).

Il est à noter que le taux d'urbanisation, qui était de 48,8% lors du 3^{ème} RGPH en 2005, était estimé à 52% en 2010, *la population urbaine dépassant pour la première fois la population rurale*.

1.4.2. Un taux d'activité variable suivant les régions et un secteur informel prédominant

Au sens du Bureau International du Travail (BIT), près de 7 personnes sur 10 sont actives (69%), mais ce taux masque d'importantes disparités régionales. Ainsi, situées nettement au-dessus de la moyenne, l'Ouest (83,6%), le Littoral (83,2%) et le Centre (82%) se détachent des autres régions avec plus de quatre actifs sur cinq personnes de 10 ans ou plus⁷. Tandis qu'à l'autre extrémité, les villes de Yaoundé (57,3%), Douala (62,4%), et les régions de l'Adamaoua (49%) et du Sud-ouest (66,3%) présentent des faibles taux d'activité.

Le taux d'activité est de 74,1% chez les hommes, soit 9,9 points d'écart par rapport à celui des femmes (64,2%). En milieu urbain, 67,2% d'hommes sont actifs contre 52,2% de femmes soit un écart de 15 points. Par contre, en milieu rural, l'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes est moins prononcé qu'en milieu urbain. En effet, près de huit hommes sur dix sont actifs contre sept femmes sur dix, soit un écart de 6,4 points.

Comme l'indique la 2^{ème} Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Cameroun (EESI 2) menée par l'INS, l'activité économique est dominée par le secteur informel⁸ qui représente près de 70% de l'emploi en milieu urbain et 75% en milieu rural. Il est à noter que l'emploi informel non-agricole en milieu urbain a augmenté de 5 points depuis 2007 (données ECAM 3⁹ relevées dans le DSCE), alors que l'emploi informel agricole en milieu rural a diminué de 7,3 points dans le même temps. Par ailleurs l'emploi informel agricole touche plus les femmes (57,9%) que les hommes (48,5%) soit un écart de 9,4 points.

1.4.3. Des exploitants agricoles vieillissants et des jeunes dépendants de l'informel agricole

La distribution des actifs occupés selon l'âge et le Groupe Socio-Économique (GSE), présentée dans le rapport de la phase 1 de l'EESI 2, indique que le GSE des dépendants de l'informel agricole est fortement représenté chez les jeunes mais diminue avec l'âge (environ 80% des 10-14 ans, 50% des 15-19 ans, 30% des 20-24 ans). Par ailleurs, le GSE des exploitants agricoles est de plus en plus représenté quand l'âge augmente (environ 25% des 25-29 ans, 40% des 40-44 ans, 50% des 50-54 ans, 60% des 60-64 ans et 75% des 65 ans et plus).

Ces données montrent que la population des exploitants agricoles est vieillissante et qu'il existe un important vivier de jeunes dans l'informel agricole qui pourrait assurer la relève, mais que la majeure partie de ces jeunes quitte le secteur aux environs de 20 ans.

⁷ « Le BIT recommande de calculer le taux d'activité sur la population de 15-64 ans ; cependant, pour les besoins nationaux nous le calculons sur les 10 ans ou plus » (remarque de l'équipe de rédaction de la 2^{ème} EESI).

⁸ Ensemble des unités de production et de services dépourvues de numéro de contribuable et/ou ne tenant pas une comptabilité écrite formelle au sens du plan comptable OHADA (MINPMEESA, Stratégie et Plan d'actions prioritaires des petites et moyennes entreprises de l'économie sociale et de l'artisanat, octobre 2010).

⁹ Enquête Camerounaise auprès des Ménages de 2007.

1.4.4. Des revenus faibles assurés en partie par l'artisanat

Le PIB par habitant, de 1 263 dollar/an en 2009, situe actuellement le Cameroun dans le groupe des pays à faible revenu. En 2011, le taux de pauvreté était estimé à 32,8% de la population, qui vit avec moins de 1,25 dollar/jour. Si l'incidence de la pauvreté a nettement reculé en milieu urbain, notamment dans les villes de Douala et Yaoundé (respectivement de 5,4 points et de 7,4 points entre 2001 et 2007), elle s'est aggravée en milieu rural (de près de 3 points), surtout dans les campagnes des trois régions septentrionales. D'une manière générale, plus de la moitié des individus sont pauvres en milieu rural (55% des ménages d'agriculteurs en 2007), alors que seulement 12,2% sont pauvres dans les villes de 50 000 habitants et plus.

L'EESI 2 montre que dans le secteur informel agricole, qui prédomine en milieu rural, les chefs de famille sont caractérisés par : (i) une moyenne d'âge plus élevée (45,6 ans) que dans les autres secteurs ; (ii) un nombre moyen d'années d'études réussies plus faible (6,1 ans) et ; (iii) un revenu mensuel moyen de l'activité principale nettement moindre (25 700 FCFA).

Ces actifs en milieu rural trouvent dans l'artisanat¹⁰, exercé également dans l'informel par la plupart des artisans et des entreprises artisanales, une source de revenus complémentaires. Selon le MINPMEESA, 45% des ménages ruraux tirent une partie ou l'ensemble de leurs revenus de l'artisanat de production.

Un système de collecte d'informations n'ayant pas encore été mis en place dans ce secteur d'activités, il est relativement difficile d'évaluer sa contribution à l'économie. On considère toutefois que le Cameroun comptait environ 400 000 unités de production artisanales en 2007, pour un effectif de 1 500 000 personnes.

1.4.5. Des conditions de vie plus difficiles en milieu rural

D'une manière générale, les emplois ruraux sont relativement précaires et peu rémunérateurs. Cette contrainte se manifeste par la faiblesse des revenus des producteurs, l'état délabré et l'insuffisance des pistes rurales, l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures socioéconomiques ainsi que la mauvaise qualité de l'habitat.

Dans l'ensemble, 58,9% des ménages sont propriétaires de leur logement. La location est plus accentuée dans les villes, alors que les ménages pauvres sont en grande majorité propriétaires de leur logement (83%), notamment dans les régions où le taux de pauvreté monétaire est le plus élevé : Adamaoua, Nord, Extrême-Nord et Est (plus de 90%).

1.4.6. Une mobilité relativement faible surtout en milieu rural

La mobilité spatiale de la population est un phénomène important de la vie économique et sociale du pays. Les caractéristiques de la mobilité résidentielle, de l'immigration « durée de vie » et de l'émigration présentées ci-dessous sont issues de l'enquête ECAM 3 datant de 2007.

La mobilité résidentielle est très faible : à peine 5,2% des ménages ont changé de résidence au cours des 12 mois précédant l'enquête ECAM 3. Le changement de localité de résidence est un phénomène plus urbain (9,1%) que rural (2,8%) et les déplacements sont limités (41,3% dans le même arrondissement, 28,2% dans le même département). Les raisons les plus avancées pour justifier du changement de résidence sont : (i) le travail / affectation à un poste (26,3%), (ii) la recherche d'un emploi (22,4%), (iii) les problèmes de logement (17,7%), et (iv) l'acquisition d'un logement (14%).

L'immigration durée de vie est élevée : 59,9% des membres des ménages ont déclaré résider hors de leur arrondissement de naissance au moment de l'enquête ECAM 3. L'immigration touche moins le milieu rural que le milieu urbain et, dans la plupart des cas, elle a pour lieu d'origine une autre région du Cameroun (40,7% des migrants). L'immigration en provenance de la CEMAC est caractéristique de personnes pauvres et des régions frontalières : l'Est (14,7% des migrants), le Nord (8,1%), l'Extrême-Nord (6,9%) et l'Adamaoua (6,9%).

L'émigration est relativement élevée : 27% des ménages ont connu le départ d'au moins un de leurs membres au cours des 5 ans précédant l'enquête ECAM 3. Elle touche majoritairement les régions du Sud (34,2%), du Littoral (32,1%) et de l'Ouest (31,2%). Cette émigration est pour

¹⁰Le MINPMEESA distingue trois types d'artisanat : l'artisanat d'art, l'artisanat de production (métaux, bois, textile, cuir et peaux, bâtiments et terre, alimentation) et l'artisanat de services (réparation, commerce, maintenance).

l'essentiel interne : dans 90,7% des cas, les personnes sont allées dans une autre localité du Cameroun. Il n'existe pas de différence suivant le milieu de résidence et le niveau de vie. A peine 10,2% de ces départs l'ont été pour la recherche d'emploi, les raisons principales étant le regroupement familial (24%), les études ou la formation (18,8%) et la recherche d'autonomie (17,8%).

1.4.7. Une structure des villages typique des régions

Dans les régions de l'Ouest, du Sud-ouest, du Nord-Ouest et du Littoral, les villages sont très grands avec un esprit communautaire très poussé aidant à rendre les villages très dynamiques avec beaucoup d'activités génératrices de revenus. Les villages dans ces régions ont une forte densité de population. Dans la région de l'Ouest en particulier, les populations ne trouvent pas d'inconvénient à s'installer dans un autre village, ce d'autant plus que les terres sont rares. De plus, dans cette région, les villages sont créés dans les plantations et les populations ont la particularité de coloniser les terres dans d'autres régions mais vendent difficilement les leurs.

Dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord, les villages sont concentrés autour des terres cultivables. Les habitats dans ces villages sont constitués par des « Sarés », groupes de cases construites autour de la case centrale du chef de ménage. Les villages dans ces régions sont généralement séparés par des mayo.

Dans les régions du Centre, de l'Est et du Sud par contre, les villages sont linéaires, très petits de manière générale avec des habitats dispersés. Dans la plupart des cas, il faut parcourir des distances plus ou moins importantes pour aller d'un habitat à un autre. Dans ces régions, la densité de la population est très faible avec très peu d'activités communautaires. Par contre, les populations de ces régions sont fortement attachées à leur terre et ont du mal à se regrouper ou migrer vers un autre village pour bénéficier des infrastructures socio-économiques. Les villages ici sont délimités par des cours d'eau.

1.4.8. Une sécurité alimentaire fragile et une couverture insuffisante de la demande en produits alimentaires

D'après les statistiques de la FAO, la consommation énergétique moyenne au Cameroun se situe à environ 2 300 Kcal/personne/jour, très en-deçà de la moyenne des pays en développement qui se situe à 3 100 Kcal/personne/jour. L'insécurité alimentaire touche près de 25% de la population et présente des disparités entre régions et groupes de population.

Les principaux produits alimentaires importés au Cameroun sont significatifs de l'insuffisance de l'offre de produits locaux, en céréales, riz et poisson principalement.

Les importations se sont élevées en 2011 à plus de 500 000 tonnes de riz (+ 19,4% en valeur par rapport à 2008), plus de 940 000 tonnes de céréales (+11,6%), plus de 210 000 tonnes de poissons et crustacés (+ 89,2%) et plus de 210 000 tonnes également de poissons congelés (+ 88,8%).

1.5. Description de l'offre par composante

1.5.1. Composante 1 : Production, commercialisation et consommation de produits et services ruraux

Sous-composante 1.1 : Produits de l'agriculture vivrière

L'agriculture des produits vivriers a réalisé 62,8% du PIB du secteur primaire en 2009. Il se dégage de l'analyse des filières¹¹ un accroissement constant des productions, cependant le niveau de performances atteint n'est pas encore de nature à satisfaire une demande sans cesse croissante. Il en résulte une augmentation des prix sur les marchés. Les goulots d'étranglement de ce secteur demeurent l'insuffisance des équipements et des infrastructures de production, les difficultés d'accès aux semences de qualité, l'archaïsme des moyens et méthodes culturales, la faiblesse des rendements agricoles ainsi que l'insuffisance des financements.

Sous-composante 1.2 : Produits de l'agriculture de rente

¹¹Source : Aperçu de l'impact des filières agricoles sur les indicateurs macroéconomiques, février 2010.

L'agriculture industrielle et d'exportation, appelée communément agriculture de rente, a réalisé 6,5% du PIB du secteur primaire en 2009. En dépit de l'embellie affichée par la filière cacao dont les productions nationales et les cours mondiaux restent satisfaisants, le café, le coton et le palmier à huile n'ont pas totalement atteint les prévisions. Cette situation s'explique par les aléas climatiques, la faible accessibilité des intrants agricoles, la qualité des produits généralement en deçà des standards du marché international, les prix peu incitatifs pour les producteurs (café et coton), les difficultés liées à la commercialisation des produits ainsi que le vieillissement des vergers et des producteurs.

Sous-composante 1.3 : Produits animaux de l'élevage

L'élevage est pratiqué sur toute l'étendue du territoire national, principalement sous sa forme traditionnelle. Il comprend 5 grandes filières : les bovins pour la viande et le lait, les petits ruminants, l'aviculture, la porciculture et les élevages non conventionnels. Avec une contribution de 12,4% au PIB du secteur primaire en 2009, l'élevage procure des revenus à près de 30% de la population rurale.

Les effectifs des cheptels sont très difficiles à connaître avec certitude, du fait de l'absence de statistiques fiables, de la difficulté à définir la notion de cheptel national dans les régions septentrionales (accords de transhumance avec les pays limitrophes) et de biais importants dans le comptage des animaux vaccinés (base des évaluations).

En 2012, la production de viandes s'est élevée à plus de 230 000 tonnes, dont : 38,7% de viande de volaille, 30,7% de viande bovine, 9% de viande caprine, 8,2% de viande porcine et 5,6% de viande ovine.

Sous-composante 1.4 : Produits de la pêche et de l'aquaculture

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture réalise 5,5% du PIB du secteur rural et occupe 5% de la population. Il a une place importante dans l'économie camerounaise, toutefois les modes actuels d'exploitation et de gestion, en particulier de la pêche maritime, ne permettent pas d'assurer la durabilité des ressources et se traduisent par un faible niveau d'intégration du secteur dans l'économie nationale notamment en termes de création de richesses, de domiciliation de ces richesses sur le territoire national et de contribution à la sécurité alimentaire.

Avec une consommation de 15,2 kg/hab/an, les produits de la pêche contribuent pour 1/3 aux protéines animales consommées au Cameroun. La production de 196 000 tonnes en 2010 ne couvre pas les besoins annuels de la population, ce qui oblige le pays à avoir recours à des importations de plus en plus importantes. Ainsi, plus de 400 000 tonnes de poissons frais et crustacés et de poissons de mer congelés ont été importées en 2011, pour une valeur de près de 300 milliards de FCFA.

Sous-composante 1.5 : Produits forestiers et fauniques

La branche « sylviculture et exploitation forestière » a réalisé 12,8% du PIB du secteur primaire en 2009. Elle est importante par sa contribution à la croissance et aux recettes fiscales. Son taux de croissance enregistre toutefois de fortes variations annuelles.

La production nationale totale de bois d'œuvre a atteint 2,3 millions m³ de bois rond ou d'Équivalent de Bois Rond (EBR) en 2006 pour le secteur formel (État des Forêts, 2008) dont 74% (1,7 millions de m³) assurés par les 90 Unités Forestières d'Aménagement (UFA) du Domaine Forestier Permanent (DFP). Le reste de la production nationale a été réalisé par les forêts communales (0,21 millions m³), les ventes de coupe (0,27 millions m³) et les autorisations de récupération de coupe (0,15 millions m³).

Toutefois, la production du secteur bois s'inscrit dans une tendance stagnante pour ne pas dire baissière du fait de la persistance de l'exploitation du bois des forêts naturelles au détriment de la création de plantations forestières, ainsi que de la quasi-absence de transformation locale, surtout la 2^{ème} transformation¹².

¹² MINEPAT, 2010. : Programme économique d'aménagement du territoire et de promotion des entreprises de moyenne et grande importance dans le secteur rural au Cameroun.

Signalons qu'en 2009, une estimation de la production totale (formelle et informelle) donne un chiffre de 4,2 millions m³d'EBR, soit presque le double de l'estimation officielle de production de bois au Cameroun (Cerutti & Lescuyer, 2011). Le bois d'œuvre vendu sur le marché domestique et provenant directement des opérations de sciage informel dans le Domaine Forestier Non Permanent (DFNP) est estimé à environ 662 000 m³ en 2009 (Cerutti & Lescuyer, 2011)¹³.

Sous-composante 1.6 : Services environnementaux

La forêt tropicale et les autres écosystèmes naturels fournissent un ensemble de bénéfices indirects, notamment en générant des services environnementaux, dont la disparition réduirait le niveau de bien-être des sociétés humaines. Contrairement aux usages extractifs des ressources forestières, les services environnementaux offerts par la forêt tropicale sont encore peu pris en compte par les politiques forestières, même si le Cameroun a signé les conventions internationales sur le Changements Climatiques, la biodiversité ou les zones humides (Lescuyer et al, 2008). Pour le moment, la plupart des services environnementaux ne sont pas pris en compte dans la gestion forestière, car ils ne font que rarement l'objet de transactions monétaires. La valeur de ces services est rarement calculée mais est parfois supérieure à celle tirée des activités extractives lucratives comme l'exploitation du bois. Pour assurer la livraison de ces services, il est souhaitable de développer un marché. Les trois services les plus valorisés par les marchés actuels au niveau mondial sont les Paiements pour les Services Environnementaux (PSE), la protection de la biodiversité, le stockage du Carbone et la protection des bassins versants.

Sous-composante 1.7 : Services touristiques

Le tourisme rural basé sur les zones rurales et les parcs nationaux peuvent être considérés comme faisant partie du secteur rural. Le DSCE catégorise le tourisme comme partie du secteur « Industries et Services », mais la gestion des parcs nationaux et le développement des capacités des populations rurales à accueillir les touristes restent un intrant important pour l'industrie touristique.

Des zones de chasse appelées Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) ont été délimitées dans les territoires les moins habités et où la grande faune est la plus présente. Ces ZIC constituent généralement des zones tampons autour des aires protégées de conservation et sont à proprement parler des aires protégées de production. Il existe des ZIC classiques, amodiées à des guides de chasse professionnels, qui payent un loyer et des droits de tir, selon un plan de tir approuvé par le MINFOF.

On a également des ZIC à Gestion Communautaire (ZICGC), où ce sont les populations qui assurent la gestion de la zone. Parfois, ils louent alors eux même leur ZICGC à un guide de chasse professionnel pour son exploitation. Certaines ZIC dans la partie méridionale sont superposées à des UFA et supposent une collaboration réelle et de bonne qualité entre leur gestionnaire et l'exploitant forestier concessionnaire.

Selon une décision du MINFOF du 05 septembre 2007, presque 5,5 millions d'hectares sont devenus des Zones d'Intérêt Cynégétique Amodiées (ZICA), correspondant à : (i) 46 zones d'intérêt cynégétique couvrant 4.1 millions d'hectares, et (ii) 25 zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire couvrant 1.4 millions d'hectares. Ces ZICA sont exploitées pour la chasse sportive par les communautés riveraines.

Des sites communautaires, ouverts au tourisme cynégétique (cf. les Comités de Valorisation des Ressources Fauniques -COVAREF- au Cameroun), permettent de générer des revenus pour les populations locales grâce aux taxes de chasse payées par les touristes (en plus des revenus de l'accueil/hébergement).

En 2007, le Cameroun a accordé 606 permis de chasse contre 244 l'année précédente. Une part importante des recettes tirées de la forêt et de la faune est affectée au développement des communautés environnantes qui participent de plus en plus aux décisions liées à la gestion de la forêt. Par exemple, les 6 ZICGC créées autour du Parc National de Lobéké ont généré autour de 50 millions de FCFA par an de taxes de chasse sportive. La plupart de ces revenus sont utilisés pour les projets de

¹³ AFD, C2D, Feasability study.

développement, par exemple la construction d'infrastructures d'eau potable, avec les communautés. Malgré les efforts pour organiser la chasse et valoriser les ressources fauniques à travers la chasse sportive, quelques infractions s'observent dans les zones prévues pour la chasse.

Le commerce de la viande de brousse est typiquement une économie cachée et il existe très peu d'études sur la valeur de production de la chasse et sa contribution à l'économie rurale au Cameroun. Néanmoins, la chasse et le commerce de la viande de brousse, qui sont mal intégrés aux statistiques nationales¹⁴, jouent un rôle important dans l'économie dans des espaces forestiers. Les études ont estimé la consommation de viande de brousse à 0,13kg/personne/jour dans les zones rurales et 0,013kg/personne/jour dans les zones urbaines, ce qui équivaut à une consommation nationale d'environ 78 100 tonnes par an, soit 503 kg/km²/an (Wilkie D.S. and Carpenter J.F., 1999).

L'abattage de plus de 300 éléphants dans le parc national de Bouba Njida entre janvier et février 2012 a démontré la vulnérabilité de la ressource faunique face au braconnage. La chasse traditionnelle pour la viande de brousse et même la chasse sportive risquent de n'être pas durables sans des contrôles plus efficaces.

1.5.2. Composante 2 : Gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement

Cette composante décrit la situation actuelle en termes de gestion durable de l'espace, des ressources naturelles et de l'environnement.

Sous-composante 2.1 : Aménagement des Territoires Ruraux

Avec une superficie totale de 47 millions d'ha, le Cameroun dispose d'abondantes ressources foncières encore largement sous-exploitées. Environ 9,2 millions d'ha seraient utilisables à des fins agricoles : les terres arables s'étendent sur environ 7,2 millions d'hectares auxquels il faut ajouter près de 2 millions d'hectares de pâturages. En 2010, environ 3,7 millions d'hectares sont effectivement cultivés (51,4% de la surface cultivable). La faible densité moyenne de la population dans plusieurs régions place le Cameroun dans une situation favorable en termes de disponibilité de terres.

La terre étant le facteur de production primordial pour chaque sous-secteur productif, la bonne planification de l'utilisation des terres est nécessaire à la gestion harmonieuse de ce capital. Le DSCE prévoit que « l'amélioration de la gestion domaniale et foncière » est une activité du secteur Infrastructures (INFR-4.18) et prévoit, en même temps, que « la gestion sécurisée des espaces et ressources pastoraux » relève des actions du Secteur Rural (RUR-1.2.2). C'est dire que la responsabilité de la gestion de l'espace rural est partagée et ne dépend pas uniquement du secteur rural lui-même.

Jusqu'à l'année 2011, il n'existait pas de Loi sur l'Aménagement du Territoire¹⁵, et aucun processus multisectoriel n'existe à ce jour pour le zonage de l'espace rural. Par ailleurs, jusqu'en 2010, en dehors de la zone de forêt dense, les autres zones agro-écologiques ne font partie d'aucun zonage. En 2011-2012, le MINEPAT, à travers le Programme économique d'aménagement de territoire, a lancé les études avec les Ministères Techniques pour identifier les sites et les sols adaptés aux projets agricoles, mais jusqu'à ce jour, les résultats ne sont pas publiés.

En 2012, le Comité Multi Partenaires (CMP) Secteur Rural, dans sa note contributive à la revue conjointe du Partenariat pour le développement, a relevé la « *persistance d'une vision planificatrice de l'économie agricole et la difficulté de recentrage de l'intervention publique sur ses fonctions régaliennes de régulation et d'incitation* ». Concernant la création des Grandes entreprises agricoles, le CMP a noté que : « *Les initiatives lancées dernièrement par le Gouvernement en matière d'appropriation foncière, de spécialisation culturelle (palmier à huile, riz, etc.) et de création d'agropoles régionaux, ne peuvent que difficilement résoudre les problèmes structurels de l'agriculture camerounaise, essentiellement composée de petits producteurs. La promotion*

¹⁴ La chasse est comptabilisée avec l'élevage dans le calcul de sa contribution au PIB du secteur rural (chasse et élevage ont contribué pour 12,4% au PIB du secteur rural en 2009).

¹⁵ République du Cameroun, 2011. Loi n° 2011/008 du 06 mai 2011, d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire au Cameroun.

d'investissements sur de grandes échelles est à penser en cohérence (et non en opposition) avec le développement de l'agriculture familiale. »

En conclusion, il n'existe ni une vision partagée du rôle des moyennes et grandes entreprises dans le développement du secteur rural, ni une approche qui assure leur intégration harmonieuse dans le paysage rural. Ce manque de consensus, s'il n'est pas résolu, bloquera toute initiative « intégrée » d'Aménagement des Territoires.

Sous-composante 2.2 : Gestion de l'espace rural

La forêt dense humide couvre 21,2 millions d'hectares, soit 45 % de la superficie du pays qui s'élève à 47 565 000 hectares. Elle est répartie entre : (i) le Domaine Forestier Permanent (DFP), comprenant les forêts domaniales de production, les forêts domaniales de protection (parcs nationaux, réserves, zones d'intérêt cynégétique, sanctuaires, etc.), les forêts communales, et (ii) le Domaine Forestier Non Permanent (DFNP) à vocation multiple (en grande partie des zones agro-forestières) et incluant les forêts communautaires et forêts privées.

Selon la Loi forestière, le DFP est constitué de terres définitivement affectées à la forêt et/ou à l'habitat de la faune. Il est constitué, d'une part, de forêts domaniales pour la conservation (aires protégées) et de forêts de production : d'une part les unités forestières d'aménagement, concédées en gestion à des opérateurs privés pour des périodes de 15 ans et, d'autre part, les forêts communales.

Le réseau des parcs nationaux, des réserves forestières, des sanctuaires de faune, des jardins zoologiques et botaniques et des zones de chasse communautaires, couvre environ 14,5 % de l'espace forestier national. Le Gouvernement se propose de délimiter de nouvelles aires protégées dans des écosystèmes importants : onze nouvelles aires protégées de plus de 700 000 ha sont envisagées, parmi lesquelles une aire protégée maritime près de Kribi et une réserve de diversité biologique de mangrove à Ndongoré. Notons que le Cameroun a réalisé des progrès en faveur de la protection de sa biodiversité, même si les défis à relever ne doivent pas être sous-estimés (Topa et al., 2009).

Sous-composante 2.3 : Accès aux ressources et gestion des conflits

Bien que le Cameroun dispose d'abondantes ressources foncières largement sous-exploitées, ces ressources posent de graves problèmes liés à leur régime juridique et à leur inégale utilisation territoriale. L'utilisation inégale de l'espace rural dans de nombreuses régions et de fortes pressions foncières (zone des hauts plateaux de l'Ouest) et démographiques (320 hab/km² dans l'Extrême-Nord) ont conduit à une grande avancée du front agricole sur les terroirs de l'élevage, avec les risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs que cela implique.

Dans la région du Nord, la surface disponible pour le pâturage n'est pas un facteur limitant (33 % de la superficie totale). Mais ces disponibilités sont fortement concurrencées : au sud par les zones de chasse et les parcs nationaux et réserves de faune (45% de la superficie totale) ; au nord par l'agriculture (10 % de la superficie totale). Cette situation, caractérisée par l'absence d'un plan concerté de l'espace agro-sylvo-pastoral, se voit aggravée par des pratiques culturelles et d'élevage qui mettent en danger les écosystèmes (dégradation des parcours et du couvert ligneux). La région pourrait supporter 1,4 millions d'Unités de Gros Bétail (UBT) contre 0,9 actuellement. Seule la transhumance permet de valoriser correctement cette ressource variable dans le temps et dans l'espace. C'est aussi la meilleure pratique pour l'évitement des contraintes sanitaires saisonnières et la recherche de l'eau. Actuellement, les nombreuses entraves à la mobilité du bétail pour la transhumance et la mise en marché (mitage agricole, positionnement des zones réservées à la chasse, insécurité, taxations arbitraires...) freinent le développement de l'élevage, générant sous-exploitation du cheptel et conflits ou désintérêts pour des zones trop enclavées. Jusqu'à un passé récent, les services de l'élevage ont favorisé des stratégies de développement technicistes et individualistes, prenaient peu en compte la diversité des situations et des besoins à l'échelle de la région. Aujourd'hui, les priorités d'intervention portent sur la sécurisation des espaces pastoraux et l'organisation des éleveurs pour défendre les intérêts de la profession à tous les niveaux de négociation (Labonne et al, 2003).

Les Conflits Homme-Faune sauvage (CHF) au Cameroun sont tout aussi répandus dans la savane que dans les zones forestières. Devant la grande précarité du cadre juridique et la faiblesse des

interactions institutionnelles, les communautés se chargent elles-mêmes de protéger leurs cultures et leur cheptel (Eyebe et al. 2012). Les outils utilisés par les communautés ne sont pas durables et ont besoin d'être complétés par une politique efficace, qui tienne compte notamment de l'amélioration du cadre juridique et de la mise en place d'approches appropriées dans l'utilisation des terres. Si cela n'est pas fait, les CHF vont augmenter, notamment aux frontières des aires protégées où les communautés ne reçoivent pas suffisamment de soutien en faveur de la conservation, sur le plan de l'écotourisme et autres. Le développement des infrastructures pourrait accroître la concurrence exercée sur des ressources foncières limitées et ainsi exacerber la situation. Pour résoudre ces problèmes liés aux CHF, les autorités doivent réfléchir à divers mécanismes de prévention, d'atténuation et de compensation. La révision actuelle du code forestier est une bonne opportunité pour se pencher sur ces questions essentielles.

Il a été noté précédemment (Section 1.2 : Cadre institutionnel, réglementaire et normatif) l'insuffisance d'harmonisation des politiques et des stratégies sous sectorielles en termes d'utilisation des terres, ainsi que l'insuffisance de communication et de coordination interministérielle. Il existe actuellement 25 permis d'exploration minière empiétant sur 10 aires protégées, et des dizaines d'autres sont dans le voisinage immédiat des aires protégées, avec un fort potentiel de conflit avec les objectifs de conservation assignés à ces espaces par le gouvernement. L'absence d'un plan d'aménagement du territoire a eu des conséquences perceptibles dans l'attribution des titres d'exploitation à des sociétés privées : mines, forêts, agriculture, aire protégées (Schwartz et al., 2012).

Les lois sectorielles du Cameroun contiennent des contradictions évidentes au niveau de l'utilisation des terres et de l'autorité de l'État, des ministères, des communautés et des investisseurs.

Le conflit dans la planification de l'utilisation des terres entre les industries extractives et la conservation des espaces pourrait entre autres :

- Avoir de graves conséquences financières pour les investisseurs et/ou l'État;
- Empêcher la mise en œuvre des accords internationaux relatifs à la conservation ;
- Conduire à des procès ou arbitrages coûteux résultant des conflits de droits sur les mêmes espaces ;
- Retarder, voire hypothéquer, la mise en œuvre de la Vision 2035 du Cameroun;
- Déstabiliser le climat des investissements et entraîner le recul du Cameroun dans le classement « *Doing Business* ».

Certaines de ces exploitations sont plutôt bien accueillies par les paysans riverains puisqu'ils en tirent des avantages : (i) acquisition des semences et autre matériel végétal de qualité ; (ii) acquisition des engrais et produits phytosanitaires ; (iii) encadrement technique gratuit dans les plantations villageoises, etc. Dans la majorité des cas toutefois, le développement des grands projets agricoles induira le déplacement des peuples riverains de leurs territoires traditionnels d'agriculture itinérante et de la chasse, avec des impacts socio-économiques forts, s'ils ne sont pas atténués adéquatement. Dans les projets agricoles actuellement en cours, de nombreux cas de conflits sociaux et de violations des droits humains ont été signalés, tels que l'expropriation des terres des communautés voisines, la priorité systématique accordée à la main d'œuvre migrante, le déplacement forcé de populations autochtones, la perte du patrimoine culturel et agricole, etc. (Ricq, 2010).

La conversion d'une forêt à d'autres utilisations a un coût d'opportunité potentiel, malgré la perte des revenus alternatifs présents (exploitation forestière ou minière, chasse, produits forestiers non ligneux). Les revenus potentiels (concession de conservation, paiements pour services environnementaux, REDD, etc.) peuvent générer des recettes substantielles pour l'État, les communes et les communautés locales, comme il est prévu dans la Loi forestière et réglementé par l'Arrêté 520 actuellement en vigueur. Ce coût d'opportunité n'est actuellement pas pris en compte dans les projets d'allocation de terres pour le développement du palmier par exemple (Hoyle et Levang, 2012).

Les ressources en eau de surface disponibles du Cameroun sont estimées à 266 km³ dont environ 23 % sont situées dans le bassin de la Sanaga (MINEE, 2009). Très peu d'études existent concernant les projections d'utilisation des ressources en eau ou les analyses de la gestion nécessaire

en cas d'accès partagé aux ressources en eau au Cameroun. Mais le Bassin de la Sanaga, qui joue un rôle de première importance dans le développement économique du pays, a bénéficié d'une analyse récente (Banque Mondiale, 2012) qui démontre les enjeux majeurs de la gestion intégrée de ce bassin.

Sous-composante 2.4 : Génie Rural

Les activités liées au génie rural sont principalement sous la responsabilité du MINADER, qui dispose d'une Direction du Génie Rural et de l'Amélioration du Cadre de Vie en Milieu Rural. Cette direction assure plusieurs responsabilités, entre autres la réalisation des programmes de génie rural, qui incluent la conception et le suivi des politiques, programmes et projets en matière d'amélioration du cadre de vie, d'aménagement de l'espace rural, de plans d'aménagement et de restauration des sols, d'hydraulique agricole, d'aménagement et de gestion des ouvrages hydro-agricoles en appui aux producteurs et aux communautés rurales, d'homologation des machines et équipements agricoles, de définition des normes de qualité des eaux à usage agricole et de suivi de leur application, en liaison avec les administrations et organismes concernés.

D'autres ministères interviennent dans ce domaine, notamment : le MINTP (pistes rurales), le MINEE (hydraulique rurale), le MINEPIA (hydraulique pastorale, infrastructures socio-économiques), le MINSANTE (forages, pompes à motricité humaine) ; ainsi que des programmes comme le PNDP (électrification rurale, forages, puits, aménagement de sources, réhabilitation de stations).

Signalons également l'intervention du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), organisme parapublic placé sous la tutelle du MINATD, dans des domaines aussi variés que l'approvisionnement en eau, l'électrification rurale, les équipements éducatifs et sanitaires, l'aménagement des routes et ponts etc.

Sous-composante 2.5 : Maintien des équilibres écologiques

La politique de l'environnement est mise en œuvre par l'ensemble des ministères sectoriels partenaires dont les activités et programmes concourent à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités territoriales sont responsables de la planification et du développement socio-économique de leurs entités. C'est ainsi qu'un certain nombre de compétences du MINEPDED, au nombre desquelles le projet Sahel Vert, sont en cours d'être transférées progressivement.

Sous-composante 2.6 : Lutte contre les Changements Climatiques

Le Cameroun avec sa grande diversité géo-climatologique (trois zones climatiques et cinq zones agro-écologiques) est sous la menace des changements climatiques. Les changements observés au niveau national indiquent une élévation des températures de l'ordre de 0,7°C de 1960 à 2007 et une diminution sensible des précipitations de l'ordre de 22% au cours de la même période, avec une baisse continue du nombre de jours de précipitations annuelles. Le nombre de « jours chauds » a augmenté de 21,7% entre 1960 et 2003. Le nombre moyen de « nuits chaudes » par an a augmenté de 79% entre 1960 et 2003.

Des projections suivant plusieurs modèles et scénarii font état d'une augmentation des températures annuelles moyennes de 1,0 à 2,9°C d'ici 2060 et de 1,5 à 4,7°C d'ici 2090 (cette augmentation serait plus rapide au Nord et à l'Est et moins rapide au Sud sur les côtes), d'un changement des précipitations entre -8% à +17% en 2090, d'une augmentation importante de la fréquence des jours chauds, d'une fréquence accrue des situations météorologiques extrêmes (inondations, feux de brousse, grandes sécheresses, etc.) et d'une augmentation du niveau de la mer de 0,13 à 0,56 m en 2090 (par rapport au niveau de 1980-1990).

Les impacts de ces Changements Climatiques sont d'ordre biophysique et socio-économique. Ces impacts varient suivant les zones agro-écologiques qui présentent des niveaux de vulnérabilité différents. Ces impacts sont manifestes sur le plan de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie, de la biodiversité, de la santé, etc. Des modifications considérables des écosystèmes et de la biodiversité seront également causées par les changements climatiques.

1.5.3. Composante 3 : Capacités opérationnelles et moyens d'accompagnement pour le développement du secteur rural

C'est la composante qui doit sous-tendre, coordonner et supporter les composantes techniques du secteur rural. Elle comprend deux sous-composantes permettant de décrire les capacités opérationnelles du secteur et les moyens d'accompagnement qui permettront de piloter, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les programmes de développement du secteur.

Sous-composante 3.1 : Capacités opérationnelles

Cette sous-composante porte sur les capacités opérationnelles des ministères pour mettre en œuvre les programmes de développement dans le secteur rural et sur la cohérence des appuis des partenaires techniques et financiers dans le cadre de ces programmes.

Si les partenaires techniques et financiers regrettent un dialogue insuffisant avec certains ministères, ils reconnaissent pour leur part manquer de cohérence dans leurs interventions respectives et devoir fournir d'avantage d'efforts pour articuler leurs vues et leurs engagements entre eux.

Cela suppose de leur part de :

- Dresser un état des lieux de l'existant, c'est-à-dire de faire une matrice des projets et programmes permettant d'identifier leurs recoupements géographiques et thématiques (exemples pour le sous-secteur agricole : subventionnement de l'investissement ; appui-conseil ; formation professionnelle ; appui à la maîtrise d'ouvrage...) ;
- Mettre en place des modalités de pilotage des interventions publiques, incluant indistinctement celles qui sont financées par l'État camerounais et celles qui sont soutenues par les PTF (ce pilotage doit nécessairement se faire, du reste, avec une implication des structures décentralisées et du secteur privé) ;
- Œuvrer en faveur de méthodes de travail, au sein des administrations publiques, qui permettent à la fois une coordination locale des interventions et un suivi au niveau central (dans la pratique, les projets et programmes rendent généralement compte au niveau national, mais informent très peu les services déconcentrés de leurs activités ; les délégations régionales et départementales du MINADER, du MINEPIA ainsi que celles du MINFOF et du MINEPDED devraient être régulièrement informées de l'évolution des projets et programmes et apporter leurs contributions au suivi des actions).

Ces différents travaux permettraient d'engager des discussions entre les partenaires, destinées à définir des modalités pratiques d'intervention commune (ex : appui conseil à la restructuration du cadre institutionnel et de la gouvernance, élaboration et mobilisation de nouveaux mécanismes de financement international, taux de subventionnement commun des investissements agricoles ; modalités communes de sélection des bénéficiaires des financements ; approche partagée d'appui-conseil à la production).

Sous-composante 3.2 : Moyens d'accompagnement

Cette sous-composante porte sur les questions de gouvernance dans le secteur rural et sur les appuis des partenaires techniques et financiers dans ce domaine.

Selon les partenaires techniques et financiers, avec l'entrée en vigueur du NRFE et le passage en janvier 2013 aux budgets programmes, le besoin pressant d'outils programmatiques opérationnels et de suivi-évaluation se fait sentir. Dans cette optique, la première phase du Projet d'Appui à l'Exécution de la Déclaration de Paris (PAEDP) a accompagné les ministères techniques dans un travail d'introspection sur leurs rôles et leurs mandats.

1.6. Description des facteurs externes significatifs pour le secteur

Les facteurs externes significatifs de l'environnement national et international ayant une incidence sur le développement économique du Cameroun et plus particulièrement sur le secteur rural sont notamment :

- La remise de la dette dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ;
- La politique des Grandes Réalisations du chef de l'État axée sur de grands projets structurants dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures, des mines et de l'agriculture ;
- L'Accord de Partenariat Économique (APE) intérimaire signé entre le Cameroun et l'Union Européenne (UE) ;
- L'Accord de Partenariat Volontaire avec l'UE sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés (APV-FLEGT) ;
- Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

1.6.1. La remise de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE et du C2D

Après le succès de son programme économique 1997 - 2000, le Cameroun a profité de l'opportunité de l'initiative PPTE renforcée du FMI et de la Banque Mondiale pour alléger son endettement extérieur. Le point d'achèvement a été atteint en avril 2006 ; au nombre des exigences dites « déclencheurs » figurait en bonne place l'élaboration du Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR), réalisé en 2005.

Sachant que les crédits dits d'aide publique au développement sont exclus du champ de l'initiative PPTE, une latitude a été laissée aux membres de l'OCDE pourvoyeurs d'aide publique au développement (Club de Paris) pour faire des allègements additionnels bilatéraux dans le cadre de leurs stratégies propres. Plusieurs pays s'y sont engagés. C'est à ce titre que la France a pris l'initiative d'annuler la totalité de ses créances d'aide publique au développement, dans le cadre du mécanisme financier spécifique C2D.

De fait, pour continuer à bénéficier des ressources de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), le Cameroun doit poursuivre les efforts de réforme qui lui ont permis de franchir les différentes étapes du processus. Il doit s'assurer que le cadre macroéconomique est sain (notamment la réforme des secteurs clé de l'économie, l'amélioration de l'environnement des affaires, la bonne tenue du commerce extérieur et des comptes extérieurs en vue de bons résultats macroéconomiques), entre autres.

1.6.2. La politique des Grandes Réalisations du Chef de l'État

Les « Grandes réalisations » constituent un programme de société qui vise le développement d'infrastructures et de grands projets structurants, en droite ligne avec la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035.

Les grands chantiers annoncés par le Président de la République portent sur les secteurs de l'énergie, des infrastructures, des mines et de l'agriculture.

1.6.3. L'Accord de Partenariat Économique avec l'Union Européenne

La signature d'un Accord de Partenariat Économique (APE) intérimaire/transitoire par le Cameroun en 2009 a permis aux exportations camerounaises de continuer à bénéficier d'un accès au marché européen, sans droit de douane ni quota, avec une protection tarifaire qui maintient la préférence aux produits originaires des pays d'Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) en Europe. En contrepartie, les pays ACP se sont engagés à ouvrir leurs marchés intérieurs aux produits européens, ce qui favorise certes le développement du commerce mais risque de déstructurer les filières de production nationales forcément moins compétitives. C'est ainsi que dans les sous-régions Afrique

Centrale et de l'Ouest, les pays bénéficiant de la clause « Tout sauf les armes » qui leur permet d'exporter en Europe tous leurs produits sans droits de douanes, n'ont pas vu d'intérêt à participer à un APE régional (comme l'ont signé l'Afrique australe et les Caraïbes).

Cet accord était particulièrement important pour les producteurs camerounais de banane d'exportation pour lesquels les préférences sont d'une importance vitale face à la concurrence de la banane « dollar » latino-américaine plus compétitive. Toutefois, des réductions considérables des tarifs douaniers appliqués à l'entrée de l'UE aux bananes « dollar » risquent d'avoir des conséquences désastreuses pour les exportations ACP : de 176 €/tonne en 2008 à 114 €/tonne en 2017 et jusqu'à 75 €/tonne (soit 49 FCFA/kg) à l'horizon 2020, dans le cadre d'accords bilatéraux que l'UE a signé avec les pays du Pacte Andin et de Centre-Amérique. Il est à noter que les importations européennes de banane en provenance du Cameroun se sont élevées à 234 342 tonnes en 2011, contre 223 700 tonnes en provenance de Côte d'Ivoire, à comparer aux 3 600 000 tonnes environ importées des pays latino-américains.

1.6.4. L'Accord de Partenariat Volontaire APV-FLEGT avec l'UE

Par cet accord commercial signé avec l'UE le 6 mai 2010, le Cameroun, qui est le plus gros exportateur africain de bois durs destinés à l'Europe, s'est engagé à s'assurer que le bois commercialisé au sein du pays et expédié vers l'UE ne contienne aucun bois illégal.

En signant cet accord, le Cameroun s'est engagé à mettre en œuvre un programme complet visant à faire progresser le processus de réformes du pays, y compris le renforcement de son contrôle sur le secteur forestier. En retour, l'UE s'est engagée à exclure le bois non-autorisé de l'ensemble du marché de l'UE, tout en apportant une assistance technique au Cameroun pour la mise en œuvre d'un Système de Vérification de la Légalité (SVL) et d'un Système de Traçabilité du Bois au Cameroun (STBC).

Ainsi, à partir de mars 2013, tous les bois et les produits dérivés exportés depuis le Cameroun vers l'UE devraient avoir obtenu une autorisation FLEGT attestant qu'ils ne contiennent que du bois produit, transformé et commercialisé de façon légale. Il est à noter que l'UE est le principal marché du Cameroun pour les bois sciés (80%), qui vont en particulier vers l'Italie et l'Espagne. La Chine est la destination commerciale principale pour les exportations de grumes (60%).

Au-delà de l'APV, le plan d'action FLEGT répond aussi aux exigences de bois légal et durable des achats publics des États membres de l'UE. Les exigences légales et/ou durables pour les achats publics ont été incluses dans les politiques nationales de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

1.6.5. Le processus PDDAA dans le cadre du NEPAD

En 2003, dans le cadre de la Déclaration de Maputo¹⁶, les Chefs d'États et de Gouvernements africains ont décidé à l'unanimité de consacrer au moins 10% de leur budget national au secteur agricole¹⁷, afin d'assurer une croissance d'au moins 6% par an du secteur agricole. L'application de cette décision a été confiée à l'Union Africaine (UA) et la responsabilité de la mise en œuvre déléguée à l'Agence de Planification et de Coordination du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (APC-NEPAD), qui est l'Agence d'Exécution des projets et programmes de l'UA. L'APC-NEPAD a mis en place un cadre de référence dénommé Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) financé par le Fonds Subsidiaire (FS) multi bailleur dans le cadre d'un accord de don entre l'UA et la Banque Mondiale qui est chargée de sa gestion.

De manière globale, le PDDAA voudrait réduire de manière durable la pauvreté, éliminer la faim et l'insécurité alimentaire et favoriser l'expansion des exportations dans les pays africains dont le

¹⁶Convention ratifiée par le Cameroun en 2011.

¹⁷En 2010, l'État camerounais a affecté 60,342 milliards de FCFA de dotations budgétaires à l'Agriculture et au Développement Rural, soit 3,8% de son budget (Annuaire statistique du Cameroun, 2011).

Cameroun. Pour ce faire, la Commission de l'UA et l'APC- NEPAD appuient les Communautés Économiques Régionales (CER) dont la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), pour accompagner/coordonner la mise en œuvre du PDDAA au niveau régional et des États membres. L'objectif est de permettre à la CEEAC et ses États membres de disposer de programmes d'investissement agricoles et de sécurité alimentaire validés et de moyens accrus pour sa mise en œuvre.

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR RURAL

Ce chapitre passe tout d'abord en revue les politiques agricoles menées par le Cameroun depuis son accession à l'indépendance, ensuite, aborde le diagnostic global du secteur rural et enfin présente les enjeux et défis auxquels il est confronté.

2.1. Analyse des politiques agricoles depuis 1960

Depuis l'indépendance, l'Agriculture se présente comme un pilier du développement de l'économie camerounaise. De 1960 jusqu'à la crise du milieu des années 80, l'activité agricole a été marquée par la forte présence de l'État en amont et en aval. Par la suite, la politique agricole a connu un démantèlement de l'activité étatique avec les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) et la Nouvelle Politique Agricole (NPA) mise en place dès 1990.

2.1.1. Période des plans quinquennaux

Dans chacun des cinq plans quinquennaux exécutés entre 1960 et 1986, l'agriculture apparaît comme un levier du développement économique du Cameroun. Les buts visés étaient : (i) l'augmentation de la production agricole ; (ii) l'amélioration de la productivité ; (iii) l'amélioration des revenus du monde rural et (iv) le développement des structures de transformation.

L'État s'est fait le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre des actions à mener pour suppléer à la faiblesse du secteur privé et permettre le passage d'une agriculture de subsistance à l'agriculture moderne à travers le recours généralisé à des organismes publics et parapublics. Les sociétés de développement et des agro-industries publiques dotées d'une autonomie financière (essentiellement des subventions publiques) se retrouvaient principalement dans des filières d'exportation. Elles rachetaient à des prix subventionnés la production des organisations de paysans généralement créées par elles. L'encadrement de ces paysans leur incombait ainsi que la facilitation de leur accès au crédit et aux intrants agricoles.

Parallèlement, les coopératives ont eu un essor considérable mais, de nombreux problèmes de gestion ont miné leur évolution. Elles ont servi de relais pour les interventions de l'État, telles la fourniture d'intrants et ont joué le rôle de centre de collecte des produits de base qu'elles devaient fournir aux offices de commercialisation. Les offices achetaient la production à des prix fixés par l'État en début de campagne et opéraient comme des caisses de stabilisation des prix face au marché mondial. C'était le cas de la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits de Base au Cameroun Oriental et de la West Cameroon Marketing Board au Cameroun Occidental. Ces deux organismes ont fusionné après 1972 pour former l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB). Pour les céréales, l'Office Céréaliier constituait des stocks de sécurité et de régulation afin de lutter contre la famine et de stabiliser les prix intérieurs.

Le financement de l'agriculture s'organisait autour des sociétés de développement, des banques privées et des banques de développement comme : le Fonds National de Développement Rural (FONADER), la Banque Camerounaise de Développement (BCD), le Crédit Agricole du Cameroun (CAC) et les coopératives telles que l'Union des Coopératives des Cafés Arabica de l'Ouest (UCCAO) et la North West Cooperative Association (NWCA). Des subventions étaient également allouées aux agriculteurs pour l'acquisition d'intrants et de matériel agricole, de même que diverses primes (création de nouvelles plantations, etc.).

L'utilisation des engrais a été encouragée avec la création du Programme National des Engrais (PNE) et d'une usine de fabrication des engrais à Douala. C'est l'ONCPB et le FONADER qui assuraient la fourniture des intrants agricoles subventionnés (à 65 % pour les engrais et 100 % pour les produits phytosanitaires). Dans le cadre du Plan National Semencier, la SODECAO, l'UCCAO, la NWCA, les projets riziers - Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY), la Upper Noun Valley Development Authority de Ndop (UNVDA), la Société de Développement de la Riziculture des Mbo (SODERIM) - et le Projet Maïsier de l'Adamaoua,

notamment, fournissaient des semences sélectionnées aux producteurs. Le développement de la mécanisation était assuré par le Centre d'Étude et d'Expérimentation du Machinisme Agricole (CENEEMA).

Présente dès les années 1960 avec les organismes de recherche français et britannique et, à partir des années 1970, avec l'Institut de la Recherche Agronomique (IRA) et l'Institut de la Recherche Zootechnique (IRZ), la recherche agricole a bénéficié de dotations budgétaires importantes de la part de l'État avant la survenance de la crise économique en 1987. Toutefois, son impact n'a pas été significativement positif sur l'amélioration de la productivité des exploitations de taille modeste ; les plus grands bénéficiaires en ont été les grandes agro-industries.

❖ Bilan de la mise en œuvre :

Bien que le secteur agricole ait bénéficié de près du cinquième des investissements publics du pays et malgré une réorientation du 5^{ème} plan quinquennal (1981-1985) vers plus d'initiative privée, le succès des stratégies successives est resté mitigé:

- L'utilisation de matériel végétal sélectionné n'a touché que peu de surfaces (13,8 % des cacaoyères, 2,1% des caféiers robusta et 0,4% des caféiers arabica) et la consommation d'engrais est restée limitée à 100 000 tonnes par an malgré les subventions jusqu'en 1988 ;
- Le crédit agricole s'est peu développé suite au manque de ressources financières, à l'inadaptation du système de garantie et à des impayés de l'ordre de 70% (5,82 milliards distribués en 1985/86, 2,05 milliards en 1987/88 et 0 francs à partir de 1988/89) ;
- La mécanisation est restée marginale (85,3% des agriculteurs utilisant uniquement l'énergie humaine, 12,9% utilisant la traction animale et 1,8% les tracteurs) ;
- Les sociétés de développement créées pour encadrer les producteurs sont devenues pour la plupart des gouffres financiers pour les subventions publiques sans résultats probants ;
- Les coopératives mises en place ont eu de piètres performances en raison de l'interventionnisme poussé des pouvoirs publics et de la mauvaise gestion des bureaucrates dirigeants ;
- La présence de beaucoup d'intermédiaires dans le système de commercialisation des produits d'exportation a entraîné des coûts de commercialisation élevés.

2.1.2. Plans d'Ajustement Structurel et Nouvelle Politique Agricole

En 1987, la chute brutale des cours des produits exportés, alliée aux déficiences de gestion des entreprises parapubliques, a provoqué une grave crise qui a débouché sur l'application du Plan d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) avec la liquidation de la plupart des sociétés et missions de développement. L'État s'est recentré sur ses missions régaliennes de facilitation de l'activité des opérateurs privés et sur la recherche agricole. Les distributions gratuites et subventions des intrants ont été abandonnées ainsi que les exonérations de TVA sur le matériel d'élevage.

En 1990, avec la Nouvelle Politique Agricole (NPA), l'État s'est efforcé de créer un cadre stratégique favorable à l'initiative privée. Le commerce a été libéralisé avec pour corollaire la suppression des prix fixés et la fin du monopole des offices. L'ONCPB a été liquidé en 1991 et l'Office National du Cacao et du Café (ONCC) a repris certaines de ses missions. Les commerçants privés sont désormais autorisés à prendre activement part à la commercialisation des produits agricoles et les paysans sont libres de vendre à qui ils veulent.

Le désengagement de l'État du financement agricole rend plus problématique le crédit à l'activité agricole. Le crédit bancaire s'oriente vers les grandes agro-industries et certaines filières d'exportation alors que le financement de l'agriculture familiale se fait principalement par les bailleurs de fonds à travers des projets et programmes et, par les établissements de micro-finance.

La recherche se restructure avec la création de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), par fusion de l'IRA et de l'IRZ et le Programme National de Vulgarisation et

de Recherche Agricole (PNVRA) se charge d'assurer, entre autres, la valorisation des résultats de la recherche agricole pour en accroître l'impact dans le secteur.

❖ **Bilan de la mise en œuvre :**

Malgré des dysfonctionnements au niveau de la mise en œuvre, l'évaluation de la NPA en 1998 fait ressortir un bilan plutôt positif d'autant plus que la dévaluation du FCFA en janvier 1994 a permis un regain de compétitivité du secteur agricole :

- La restructuration réussie de certaines entreprises publiques a permis d'amorcer une reprise des investissements dans certaines filières (banane, coton, caoutchouc, huile de palme) ;
- Les Lois de 1992 et 1993 régissant le mouvement coopératif ont permis de développer le secteur associatif agricole à partir de la base et des organisations professionnelles comme AGROCOM et le CICC deviennent des partenaires pour le développement du secteur ;
- La libéralisation de la commercialisation et la diminution des taxes à l'exportation ont permis une meilleure répartition de la rente vers les producteurs de cacao et de café ;
- Les réformes engagées en vue de la libéralisation du commerce des intrants agricoles permettent une meilleure transparence des opérations ;
- Divers projets ont consolidé les organisations paysannes et amélioré la sécurité alimentaire, en particulier dans les zones les plus affectées de la partie septentrionale.

2.1.3. Politique agricole: nouveaux Défis dans le cadre du DSRP

La stratégie de développement du secteur rural élaborée comme contribution au DSRP de 2003 a repris en révisant, l'essentiel des objectifs de la NPA (Nouveaux défis de 2001) qui prévoyait d'atteindre une croissance moyenne de la production agricole de 4% par an la décennie suivante (5% pour les productions d'exportation et agroindustrielles, 3,2% pour les produits vivriers.

Le Gouvernement avait prévu d'apporter un soutien aux exploitations familiales paysannes, notamment pour le développement des activités en milieu périurbain, afin d'accroître l'approvisionnement des villes en produits locaux. Des actions spécifiques étaient dirigées vers des filières choisies (féculents, céréales, fruits et légumes, cultures d'exportation), afin de réduire les importations alimentaires et d'assurer la sécurité alimentaire. Les actions visaient également la promotion des PME/PMI orientées vers l'exportation ou la transformation.

❖ **Bilan de la mise en œuvre :**

Une revue des programmes et projets mis en œuvre, réalisée en mars 2005 révèle que :

- Seuls les programmes et projets financés avec la contribution des partenaires extérieurs avaient fait l'objet d'études de pré-évaluation ; les autres, financés par les ressources PPTE, n'avaient généralement pas de situation de référence, ce qui rendait difficile l'évaluation de leurs résultats et impacts ;
- Les principes de responsabilisation des acteurs, de promotion du secteur privé à travers la contractualisation des activités, de renforcement des capacités (technique, organisationnelle, managériale...) des bénéficiaires étaient à peu près respectés, mais la faible capacité financière et technique des partenaires privés n'a pas fait l'objet de mesures de renforcement ;
- Les instances de coordination manquent entre les projets et programmes, y compris entre ceux intervenant sur le même objectif stratégique.

2.1.4. La Stratégie de Développement du Secteur Rural de 2005

Le nouveau cadre opérationnel de la stratégie actualisée en 2005 a essayé de corriger certaines défaillances de la NPA de 2001. Les orientations de mise en œuvre de cette stratégie étaient :

1. La modernisation de l'appareil de production dont les objectifs étaient de : (i) améliorer la productivité des exploitations agricoles par une intensification raisonnée et (ii) accroître les performances des filières en terme de compétitivité prix et qualité ;

2. La restructuration du cadre institutionnel qui visait à : (i) permettre à l'État d'exercer ses fonctions régaliennes d'arbitrage et d'assurer des services publics de qualité et (ii) promouvoir le développement d'institutions privées, associatives ou individuelles, garantissant un meilleur fonctionnement du marché ;
3. La construction d'un cadre incitatif qui devait aider à réunir les conditions (économiques, législatives et réglementaires) pour orienter pleinement les décisions des acteurs en faveur d'un développement soutenu et durable du secteur agricole ;
4. La gestion durable des ressources naturelles qui consistait à organiser et encourager les initiatives tant étatiques que privées, individuelles ou communautaires, en faveur d'un développement durable respectueux de l'environnement ;
5. La promotion de la recherche de débouchés pour les produits agricoles reposant sur le développement des cultures qui constituent la base de l'alimentation des populations camerounaises, et le développement des cultures de substitution aux importations ;
6. La promotion de l'emploi et du rôle des femmes et des jeunes ruraux qui consistait à soutenir en priorité l'entrepreneuriat agricole des femmes et des jeunes par le développement des activités ciblées sur ces groupes de populations.

❖ **Bilan de la mise en œuvre :**

Le bilan de la mise en œuvre de la SDSR 2005 révèle :

- La faiblesse du cadre législatif et de la planification dans le secteur rural en général et dans les sous-secteurs Agriculture, Élevage, Pêche et Aquaculture en particulier ;
- L'existence de nombreux programmes pilotés par les quatre ministères techniques du secteur, avec une fédération d'objectifs et une synergie insuffisante des acteurs ;
- La faible mise en œuvre des politiques de développement de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- Le développement d'une approche programme avec des résultats prometteurs dans le sous-secteur Forêt et Faune.

2.2. Diagnostic global par l'approche FFOM/SWOT

2.2.1. Identification des problèmes principaux du domaine

Les principaux problèmes du secteur rural sont d'une part inhérents aux sous-secteurs eux-mêmes et d'autre part, transversaux au domaine, voire au-delà des frontières du secteur et demanderont une collaboration intersectorielle pour être résolus

Les problèmes centraux identifiés au sein des trois composantes sont les suivants :

- Un équilibre/arbitrage difficile à trouver pour développer l'ensemble des productions du secteur ;
- L'insuffisance et l'inadaptation des moyens de production et de mise en marché ;
- Une main d'œuvre rurale inadaptée pour livrer efficacement la croissance de production attendue du secteur ;
- Une gestion et une utilisation trop souvent non durables de la ressource forestière, faunique et des produits non-ligneux ;
- La non-maîtrise des aléas liés aux Changements Climatiques ;
- L'attribution et l'aménagement des terres et des ressources naturelles sub-optimales/non-durables/inéquitables entre les utilisations diverses (production agricole de grande et petite échelle, élevage, pêche, production forestière et livraison des services environnementaux) ;
- L'environnement des affaires qui est peu favorable au développement des entreprises rurales (sociétés privées et unités familiales) ;

- Une faiblesse en termes de coordination institutionnelle et politique et des divergences dans les approches de gestion institutionnelle des sous-secteurs.

Il est important de relever ici une insuffisance de données récentes, fiables et complètes sur le secteur rural et plus encore l'inexistence d'une base de données partagée, alimentée au niveau local¹⁸, et d'un mécanisme de suivi statistique national d'indicateurs spécifiques au secteur rural, y compris les données socio-économiques sur les populations rurales, notamment les populations vulnérables.

Comblant cette lacune permettrait de mener une analyse plus précise de l'évolution du secteur et des impacts des programmes de développement menés afin de pouvoir juger si l'on a répondu aux problèmes des bénéficiaires. Les indicateurs relatifs aux Changements Climatiques devraient être inclus dans cette base de données.

2.2.2. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces par composante

Le tableau ci-dessous met en exergue les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) du secteur rural. Certaines sont spécifiques au secteur rural, tandis que d'autres relèvent des sous-secteurs : Agriculture et Développement Rural ; Élevage, Pêches et Industries Animales ; Forêts et Faune ; Environnement, Protection de la nature et Développement Durable.

Les FFOM du secteur rural sont présentées suivant trois composantes, à savoir :

1. Production, commercialisation et consommation de produits et de services ruraux ;
2. Gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement ;
3. Capacités opérationnelles et moyens d'accompagnement pour le développement du secteur rural.

Tableau 1: Forces Faiblesses Opportunités Menaces / FFOM de la composante 1

<i>Composante 1 : Production, commercialisation et consommation de produits et de services ruraux</i>	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Position géographique stratégique ; ▪ Grande diversité agro-écologique ; ▪ Potentiel important en terres agricoles non-exploitées, réseau hydraulique, terres irrigables et ressources animales ; ▪ Stocks et diversité importante des ressources forestières et fauniques ; ▪ Dynamisme des populations rurales ; ▪ Nombreuses organisations de base actives dans le secteur Agricole (GIC, associations, etc.) ; ▪ Dispositif national de recherche agricole efficace pour appuyer le secteur ; ▪ Amélioration des grandes voies de communication et des axes internationaux ; ▪ Rétrocession des zones de Bakassi favorables à la pêche ; ▪ Inscription au budget 2013 du désenclavement des zones rurales (sur prescription du Premier Ministre). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement des affaires (sécurité foncière et contractuelle/baux) non favorable aux investissements dans la production efficace et la transformation poussée ; ▪ Insuffisante synergie entre les bailleurs sur les programmes de développement ; ▪ Accès difficile aux financements et faible représentativité des institutions de micro-finance dans les zones rurales ; ▪ Formations inadéquates pour les entreprises rurales ; ▪ Vieillesse des populations rurales ; ▪ Techniques de production agricole traditionnelles inadéquates aux besoins actuels de production et de croissance ; ▪ Performances limitées des exploitations familiales rurales (production, productivité) ; ▪ Absence d'un système d'alerte rapide basé sur les données climatologiques pour aider les producteurs à s'adapter ; ▪ Couverture sanitaire incomplète des animaux d'élevage ; ▪ Pertes post récoltes importantes du fait de l'enclavement des zones de production/couverture insuffisante en pistes rurales ; ▪ Coûts de production et de transport généralement élevés ;

¹⁸À l'exemple de la base de données du PNDP alimentée par les plans de développement communaux.

<i>Composante 1 : Production, commercialisation et consommation de produits et de services ruraux</i>	
FORCES	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible niveau de commercialisation et de transformation des produits agricoles ; ▪ Développement insuffisant des infrastructures collectives ; ▪ Faible suivi de la performance des exploitations agricoles et forestières par les pouvoirs publics ; ▪ Faiblesse de l'interprofession qui n'est structurée que pour deux filières (café-cacao et aviculture) ; ▪ Faiblesse de la gestion participative pour l'entretien des infrastructures collectives par des groupes d'usagers ; ▪ Partage insuffisant des bénéfices du secteur forêt/faune avec les communautés rurales ; ▪ Échanges commerciaux insuffisamment développés.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte demande des marchés régionaux pour tous les produits agricoles et sylvicoles ; ▪ Prise de conscience de plus en plus poussée des enjeux et des potentialités du secteur pour augmenter sa contribution à la production nationale ; ▪ Prise de conscience de l'insuffisance de l'investissement public dans le secteur agricole ; ▪ Forte mobilisation sur la problématique des changements climatiques ; ▪ Accords de partenariats avec l'Europe (APE, ACP-FLEGT) favorables à l'exportation des produits du secteur rural ; ▪ Diversification des accords commerciaux et de coopération avec les pays émergents ; ▪ Émergence d'opérateurs économiques dans la fabrication des petits équipements et des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévalence des IST/VIH SIDA en milieu rural ; ▪ Précarité des conditions de vie en milieu rural ; ▪ Exode rural/insuffisance de main d'œuvre formée ; ▪ Émergence ou réémergence des zoonoses ; ▪ Porosité des frontières aux médicaments vétérinaires de contrefaçon et aux mouvements de bétail incontrôlés ; ▪ Changements Climatiques mal connus et dont les conséquences ne sont pas maîtrisées, notamment sur le calendrier agricole ; ▪ Politiques agricoles des pays de l'OCDE (production intérieure subventionnée et Obstacles Techniques au Commerce–OTC) durcies à l'importation ; ▪ Accords de partenariats avec l'Europe défavorables aux filières de production nationale (obligation d'ouverture des marchés intérieurs pour les produits alimentaires de base) ; ▪ Accaparement des terres, des ressources naturelles et des opportunités d'assistance par des investisseurs étrangers/des élites locales qui peut désavantager les populations rurales pauvres non-propriétaires de terres ;

Tableau 2: Forces Faiblesses Opportunités Menaces/FFOM de la composante 2

<i>Composante 2 : Gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement</i>	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grande dynamique dans l'élaboration et l'harmonisation des normes en matière de gestion de l'environnement ; ▪ Mise en conformité avec les règles communautaires et principes découlant des conventions internationales ratifiées ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'une stratégie nationale d'aménagement du territoire et de gouvernance foncière ; ▪ Mauvaise adéquation entre les exigences de gestion durable et d'utilisation des ressources à des fins économiques ; ▪ Capacités de gestion, de contrôle et de suivi des ressources naturelles limitées ;

<i>Composante 2 : Gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de cellules environnementales dans certains départements ministériels et d'un comité interministériel sur l'environnement fonctionnel ; ▪ Création de la plate-forme du Comité Multi Partenaires sur les Changements Climatiques ; ▪ Existence d'expériences réussies de gestion durable des ressources et de valorisation par des certifications (exploitations forestières, agro-industries, agriculture villageoise exportatrice). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outils de gestion environnementale (PGES) souvent compromis pour ne pas « limiter » le développement économique ; ▪ Absence et/ou non-respect d'un plan de zonage clair dans le domaine forestier non permanent ; ▪ Insuffisance/inefficacité des échanges entre acteurs techniques, partenaires, secteur privé et Gouvernement pour résoudre les conflits liés aux différentes utilisations des terres (forêts/mines et projets agro-industriels) ; ▪ Mauvaises pratiques agricoles et gestion inappropriée des sols qui sont de nature à les appauvrir (agriculture itinérante sur brûlis, non respect des jachères, etc.) ; ▪ Inexistence d'un véritable régime de protection des bassins hydrographiques ; ▪ Faible suivi de la réglementation en vigueur sur l'utilisation des engrais et pesticides ; ▪ Manque d'un dispositif permettant de suivre et de bien apprécier les problèmes posés par les Polluants Organiques Persistants (POPs) sur la santé et l'environnement ; ▪ Non-prise en compte de la valeur des services environnementaux et paiements pour les services environnementaux insuffisamment développés ; ▪ Stratégies nationales et sectorielles ne prenant pas ou presque pas en compte les thématiques liées aux Changements Climatiques(CC) ; ▪ Faible importance politique des mesures d'adaptation aux Changements peu de programmes ou de mesures concrètes ; ▪ Compétences CC limitées et difficulté du MINEPDED à assurer son rôle de leadership ; ▪ Insuffisante mobilisation et sous utilisation des financements internationaux CC ; ▪ De nombreuses attentes par rapport à des financements REDD sans progrès sur les conditions préalables ; ▪ Discussions autour de l'atténuation du CC dominées par le sujet REDD alors que les autres potentialités d'atténuation (MDP) sont très peu utilisées.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un cadre législatif qui structure les interventions de l'État en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ; ▪ Création d'un Observatoire National des Changements Climatiques(ONACC) ; ▪ Engagement de la BAD dans le nouveau concept de développement basé sur l'économie verte (Green economy/Low carbon development) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mouvements migratoires des populations des zones rurales vers les zones urbaines entraînant une forte pression sur leur environnement immédiat ; ▪ Non-maîtrise des facteurs climatiques qui rend plus difficile le processus de lutte contre la désertification ; ▪ Demande galopante pour les produits naturels (ivoire, essences de bois rares, gibier) qui risque d'inciter l'exploitation illégale et non-durable ; ▪ Retards observés dans la mise en place/le respect du zonage

<i>Composante 2 : Gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Marchés émergents pour les services environnementaux comme le REDD+ ; ▪ Existence de l'APV-FLEGT pouvant servir de nouvel outil/d'incitation pour assainir le secteur forêt ; ▪ Développement d'une méthodologie pour la prise en compte systématique du thème CC dans les stratégies nationales et sectorielles, ainsi que dans leur opérationnalisation ; ▪ Possibilité d'optimiser le cadre institutionnel pour traiter des questions CC (coordination des politiques, des stratégies sectorielles et des responsabilités CC). 	<p>du territoire national ne facilitant pas une allocation rationnelle des espaces ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombreux conflits fonciers liés à la concurrence entre usagers et utilisateurs d'un même espace et à l'absence de règles consensuelles de gestion des terres et des espaces ; ▪ Encouragement des agro-industries ce qui peut désapproprier les populations rurales de leur terres coutumières ; ▪ Passage d'une technologie de production agricole conservatrice à une technologie intensive et productrice de déchets et de substances toxiques, conduisant à des contaminations dans l'environnement urbain et au déséquilibre écologique des villes.

Tableau 3: Forces Faiblesses Opportunités Menaces / FFOM de la composante 3

<i>Composante 3 : Capacités opérationnelles et moyens d'accompagnement pour le développement du secteur rural</i>	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un cadre de coordination des actions des PTF et d'un mécanisme pérenne de suivi conjoint du partenariat au niveau sectoriel (CMP Secteur Rural) ; ▪ Existence d'un Comité de Pilotage de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (COPIL/SDSR¹⁹) ; ▪ Existence d'un Comité Planification–Programmation–Budgétisation–Suivi (PPBS) dans chaque ministère ; ▪ Mise en place de mécanismes de financement ouverts à toutes les contributions facilitant la coordination des PTF et des ministères dans les sous-secteurs forêts, faune et environnement (Fonds Commun, Appui Budgétaire) ; ▪ Existence de structures non-étatiques (associations, ONG locales et internationales) actives dans le développement rural ; ▪ Organisation des populations rurales (comités villageois, associations, Groupes d'Initiatives Communes, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rôle important de l'État comme acteur dans l'appui à la production du secteur rural et absence de soutien formel au secteur privé jusqu'à une date récente²⁰ ; ▪ Manque de traduction de la volonté politique en stratégies de développement (agriculture de seconde génération) ; ▪ Faiblesse des capacités d'anticipation et de planification à long terme ; ▪ Synergies intersectorielles et inter-bailleurs insuffisantes (et non-alignement de quelques bailleurs) ; ▪ Environnement fiscal peu incitatif aux investisseurs dans le secteur rural et retard dans la finalisation du document de fiscalité incitative qui a entraîné sa non-prise en compte dans la loi des finances 2013 ; ▪ Interférences des rôles et conflits de compétences entre divers ministères sectoriels, notamment dans la gestion des ressources forestières, le développement durable, la commercialisation du bois ; ▪ Faiblesse de la maîtrise d'ouvrage par les ministères techniques ; ▪ Limites du cadre juridique concernant le statut de l'agriculteur et des ouvriers agricoles, ainsi que les services vétérinaires ; ▪ Cadre juridique incomplet et/ou inadéquat en matière de foncier et d'aménagement du territoire ; ▪ Normalisation et contrôle insuffisant de l'application des normes existantes ;

¹⁹COPIL/SDSR : Comité de pilotage interministériel créé en 2004, chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie du secteur rural.

²⁰Loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.

<i>Composante 3 : Capacités opérationnelles et moyens d'accompagnement pour le développement du secteur rural</i>	
<i>FORCES</i>	<i>FAIBLESSES</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de statistiques/indicateurs d'effets et d'impact des programmes mis en œuvre dans le cadre de la SDSR, notamment sur les bénéficiaires et sur l'environnement ; ▪ Manque d'un dialogue institutionnalisé et systématique entre l'administration et les ONG (existence de cadres informels de concertation) ; ▪ Suivi et récompense inadéquats de la performance (en termes des résultats) des services étatiques et non-étatiques et de leurs personnels ; ▪ Faible opérationnalité des Cellules Ministérielles de Lutte Contre la Corruption (CMLCC) ; ▪ Faible capacité de la société civile et des organisations représentatives du secteur privé pour s'assurer la bonne gouvernance dans les zones rurales.
<i>OPPORTUNITES</i>	<i>MENACES</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regain d'intérêt de l'État et des PTF pour le secteur rural ; ▪ Forte volonté politique du Président de la République à faire du secteur rural le véritable levier de la croissance et de l'emploi ; ▪ Mise en œuvre de la décentralisation avec transfert de compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ; ▪ Passage à une approche sectorielle. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Crise financière internationale, qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les projets et programmes bénéficiant de fonds de l'Aide Publique au Développement (APD), notamment sur la biodiversité, les Changements Climatiques et la pollution ; ▪ Image de marque du Cameroun diminuée dans certaines instances de décision internationales, du fait de difficultés à assurer les fonds de contrepartie ; ▪ Intérêts privés personnels qui risquent de fausser les politiques publiques.

2.3. Analyse des problèmes du secteur

Les problèmes identifiés dans le secteur rural sont ici présentés par composantes.

❖ Composante 1: Production, commercialisation et consommation de produits et services ruraux

Le problème central au niveau de cette composante est le suivant: **un équilibre/arbitrage difficile à trouver pour développer l'ensemble des productions du secteur.**

Quatre causes sont sous-jacentes à ce problème : (i) l'agriculture vivrière, l'élevage, la pêche et l'aquaculture ne parviennent pas à couvrir la demande intérieure en produits alimentaires de base ; (ii) l'agriculture d'exportation contribue insuffisamment à la croissance économique ; (iii) les ressources forestières sont insuffisamment exploitées et valorisées et ; (iv) les services environnementaux ne sont pas commercialisés et les coûts de la dégradation de l'environnement sont externalisés.

Par ailleurs, les problèmes transversaux liés à cette composante et qui nécessitent une collaboration avec d'autres secteurs pour être résolus sont les suivants:

- Des moyens de production et de mise sur le marché insuffisants et inadaptés ;
- Une ressource humaine inadaptée pour assurer la production attendue du secteur;
- Lanon-maîtrise des risques liés aux Changements Climatiques et des réponses/adaptations potentielles.

❖ Composante 2: « Gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement »

Le problème central ici est le suivant: *une attribution et un aménagement des terres et des ressources naturelles sub-optimales/non-durables/inéquitables entre les utilisations diverses.*

Comme causes immédiates à ce problème central, l'on peut citer : (i) les difficultés d'arbitrage dans les utilisations diverses de l'espace rural ; (ii) la sécurité foncière insuffisante, la faiblesse des systèmes de définition et d'attribution de l'accès aux ressources naturelles et (iii) la non application rigoureuse des mécanismes prévus pour assurer la durabilité de l'utilisation de l'espace rural.

Un problème transversal lié à la composante 2 et qui nécessite une collaboration avec d'autres secteurs pour être résolu, concerne la *gestion souvent non-durable de la ressource forestière, faunique et des produits non-ligneux ;*

❖ **Composante 3: « Capacités opérationnelles et moyens d'accompagnement pour le développement du secteur rural »**

Le problème central au niveau de cette composante est le suivant : *l'environnement des affaires est peu favorable au développement des entreprises rurales (sociétés privées et unités familiales).*

Les causes sous-jacentes à ce problème concernent: (i) le cadre institutionnel: chevauchement/juxtaposition des missions et responsabilités des administrations/acteurs impliqués dans le développement rural ; (ii) le budget : faible niveau d'allocation, de mobilisation et de coordination des ressources budgétaires de l'État, des PTF et du Secteur Privé au bénéfice du secteur rural et (iii) le cadre légal et fiscal : cadre non incitatif et inadapté à une dynamique de croissance.

Les détails concernant la schématisation des arbres à problèmes par composantes sont fournis dans l'annexe 4.

Un ordre de priorité a été défini dans le traitement de ces problèmes. Il met le focus sur les problèmes transversaux suivants qui affectent l'ensemble des activités du secteur rural :

- Priorité n° 1 : Un environnement des affaires peu favorable au développement des entreprises rurales (sociétés privées et unités familiales) ;
- Priorité n° 2 : Une attribution et un aménagement des terres et des ressources naturelles sub-optimales/non-durables/inéquitables entre les utilisations diverses ;
- Priorité n° 3 : Insuffisance et inadaptation des moyens de production et de mise en marché ;
- Priorité n° 4 : Non-maîtrise des aléas liés aux Changements Climatiques et des réponses/adaptations potentielles ;
- Priorité n° 5 : Les services environnementaux ne sont pas commercialisés et les coûts de la dégradation de l'environnement sont externalisés ;
- Priorité n° 6 : Une mauvaise gouvernance.

2.4. Enjeux et défis significatifs

Au regard des analyses précédentes, les enjeux et défis du secteur rural peuvent être mis en évidence. Certains de ces défis sont relatifs à l'ensemble du secteur, tandis que d'autres sont spécifiques aux sous-secteurs : Agriculture et Développement Rural ; Élevage, Pêches et Industries Animales ; Forêts et Faune ; Environnement, Protection de la nature et Développement Durable.

Tableau 4: Enjeux et défis significatifs du secteur rural

ENJEUX	DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires ; ▪ Promouvoir l'emploi en milieu rural (pour lutter contre la pauvreté) ; ▪ Contribuer à la croissance économique du pays ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recentrer les organes de l'État sur leur rôle régalien (régulateur du secteur) et créer les conditions favorables pour que le secteur privé puisse assumer son rôle de moteur du développement rural ; ▪ Améliorer la maîtrise de l'approche programme axée sur les résultats pour rendre compte aux parties prenantes de l'atteinte des résultats attendus ; ▪ Développer des exploitations familiales performantes (agriculture, élevage, pêche, aquaculture) pour créer des emplois décents, augmenter les revenus en milieu rural et satisfaire la demande intérieure en produits alimentaires ;

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer durablement les ressources naturelles ; ▪ Accélérer la décentralisation et le transfert des compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées ; ▪ Promouvoir une modèle d'économie verte, qui prend en compte les effets des Changements Climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les exploitations agricoles intensives de grande et moyenne importance (agriculture de seconde génération) pour approvisionner le marché intérieur ; ▪ Développer les cultures de rente, l'agro-industrie, les productions animales et halieutiques, l'exploitation forestière pour la transformation locale et l'exportation dans le respect des normes (qualité, traçabilité, légalité, hygiène, etc.) ; ▪ Développer les services environnementaux et des mécanismes pour le paiement des services environnementaux ; ▪ Élaborer une stratégie nationale d'aménagement du territoire et de gouvernance foncière et mettre en place un mécanisme de gestion concertée des ressources naturelles entre tous les acteurs du secteur ; ▪ Améliorer la connaissance des Changements Climatiques et de leurs impacts et mettre en œuvre le Plan national d'adaptation aux Changements Climatiques ; ▪ Améliorer la capacité institutionnelle et les dispositifs de coordination inter-acteurs (ministères sectoriels, secteur privé, OSC, PTF) dans le secteur rural et les secteurs connexes ; ▪ Développer des partenariats secteur public – secteur privé – recherche - formation²¹ ; ▪ Mettre en conformité les organisations de producteurs avec les dispositions de l'Acte OHADA (transformation des GIC en coopératives) ; ▪ Améliorer la gouvernance dans le secteur rural.
--	--

²¹À l'exemple de la convention cadre de collaboration MINFOF – MINESUP – MINRESI, des conventions de partenariat du MINFOF avec le MINRESI et le MINESUP (2006), de la convention de services avec l'Université de Dschang (2010).

DEUXIÈME PARTIE :

CADRE STRATÉGIQUE

CHAPITRE 3 : VISION, ORIENTATION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1. Fondements politiques et stratégiques

3.1.1. Vision pays 2035

La Vision de la Nation « Le Cameroun : Un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité » à l'horizon 2035 constitue le cadre de référence qui doit inspirer les politiques sectorielles et régionales, les stratégies nationales, les plans de développement et la coopération.

Encadré 1: Définition de pays émergent ou économie émergente

Les « **pays émergents** » sont des pays dont le PIB par habitant est inférieur à celui des pays développés, mais qui connaissent une croissance économique rapide, et dont le niveau de vie ainsi que les structures économiques convergent vers ceux des pays développés. Les critères pour définir précisément le groupe des pays émergents sont les suivants :

- **Revenus intermédiaires** : les pays émergents ont un revenu par habitant en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) compris entre 10 et 75 % du revenu moyen de l'Union européenne. Ceci exclut donc les pays les moins avancés et les pays riches.
- **Croissance et rattrapage économique** : durant la période récente (au moins une décennie) les pays émergents ont connu une croissance supérieure à la moyenne mondiale. Ils connaissent donc une période de rattrapage économique et pèsent de ce fait de plus en plus lourd dans la création de richesses mondiales.
- **Transformations institutionnelles et ouverture économique** : durant la période récente, ces économies ont connu une série de transformations institutionnelles profondes qui les ont davantage intégrées aux échanges mondiaux. L'émergence économique est donc en grande partie issue de la mondialisation.

Au début des années 2010, une soixantaine de pays répondent à ces critères. Ensemble, ils représentent près de 50 % de la richesse créée dans le monde et les deux tiers de sa population. Parmi eux, les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) sont les figures de proue, mais l'Indonésie, le Mexique et la Turquie constituent d'autres économies émergentes de premier ordre.

Source : Banque Mondiale

Les objectifs fondamentaux d'éradication de la pauvreté, d'atteinte successive des stades de pays à revenu intermédiaire, de Nouveau Pays Industrialisé et de pays émergent, sont déclinés dans un certain nombre d'orientations sectorielles. Celles devant impacter la stratégie du secteur rural sont déclinées ci-après.

❖ Pour le secteur rural

La Vision 2035 fait tout d'abord le constat que l'agriculture est confrontée à d'importantes difficultés : accès à la terre, à l'eau et aux financements ; prédominance des exploitations familiales de petite taille, rendements faibles, techniques de production archaïques, association de cultures et d'importantes pertes après récolte, faible diffusion des résultats de la recherche.

La Vision ambitionne de faire du Cameroun le grenier de l'Afrique Centrale. Les implications ci-après y sont liées :

- Viser une révolution agricole consistant à passer d'une agriculture extensive à une agriculture intensive, moderne et mécanisée qui devra aboutir à une hausse de la productivité des activités Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques ;
- Réaliser un changement d'échelle des exploitations, en développant les grandes et moyennes exploitations utilisant un puissant appareil productif, avec notamment l'usage des machines, des techniques d'irrigation et des intrants appropriés ;

- Passer à une structuration professionnelle du monde rural, en incitant le regroupement des petits paysans en coopératives et autres formes d'organisations professionnelles efficaces, capables de leur faciliter l'accès aux intrants, aux résultats de la recherche agricole, au crédit et à la commercialisation de leurs productions ;
- Développer les formations diplômantes permettant aux paysans ou fermiers de devenir des exploitants agricoles professionnels, d'une moyenne d'âge plus jeune, tournés vers l'avenir et non de simples producteurs pour la subsistance.

❖ Pour l'aménagement du territoire

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les enjeux stratégiques sont d'une part, de maîtriser l'espace, de protéger l'environnement et de lutter contre les effets déjà perceptibles des Changements Climatiques et d'autre part, de réussir un développement régional et local autonome.

Les orientations fixées sont les suivantes :

- Promouvoir des pôles de croissance et de développement à même d'être des locomotives pour le développement des régions et organiser des bassins d'emplois à travers la promotion des dynamiques sociales et des diverses autres formes de valorisation des potentialités locales ;
- Instaurer des contrats de partenariat État/régions, État/communes, Régions/Communes qui déclineront au plan opérationnel les rôles respectifs de l'État et des collectivités territoriales décentralisées dans la mise en œuvre des plans de développement régionaux et locaux ;
- Mettre en place un dispositif légal et réglementaire d'aménagement du territoire (loi d'orientation, schéma directeur d'aménagement, mise en place d'un observatoire d'aménagement du territoire).

❖ Pour la stratégie de partenariat de l'État

L'une des articulations majeures du nouveau rôle économique de l'État préconisé à travers la Vision 2035 est le partenariat avec les secteurs privés national et étranger, avec la société civile et avec les partenaires techniques et financiers.

Les orientations données en matière de partenariat sont les suivantes :

- Développer les contrats de partenariat État/secteur privé qui est reconnu comme le moteur de la croissance et avec lequel une synergie est indispensable pour atteindre les objectifs de la vision de développement à long terme ;
- Mettre en place et rendre effectif le fonctionnement de cadres de concertation au plus haut niveau pour impliquer le secteur privé dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de développement ;
- Mobiliser la société civile en particulier dans l'offre de services sociaux pour la lutte contre la pauvreté et la promotion sociale, notamment des groupes marginalisés et dans la défense des droits humains, à l'instar des travailleurs, des femmes, des enfants, des minorités ;
- Renforcer le partenariat avec les PTF en vue de l'amélioration de l'efficacité de l'aide, des relations de coopération existantes, de la diversification et du développement de nouvelles formes de partenariat.

3.1.2. Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

Le DSCE, cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010 – 2020, indique la volonté des pouvoirs publics de : (i) centrer la stratégie sur la création de richesses ; (ii) s'appuyer sur la création d'emplois pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance ; (iii) mettre en œuvre une stratégie d'amélioration de la gouvernance et ; (iv) poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Les stratégies de croissance et d'emploi s'articulent autour des activités suivantes qui bénéficient au secteur rural au même titre qu'aux autres secteurs économiques :

- **Stratégie de croissance** : développement des infrastructures, modernisation de l'appareil de production, développement humain, intégration régionale et diversification des échanges commerciaux, financement de l'économie ;
- **Stratégie d'emploi** : accroissement de l'offre d'emplois décents, mise en adéquation de la demande d'emploi, amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi

Pour le développement du secteur rural, le DSCE projette de renforcer la SDSR 2005, au travers de quatre (04) programmes : (i) le développement des productions végétale, animale, halieutique et sylvicole ; (ii) l'amélioration du cadre de vie ; (iii) la gestion durable des ressources naturelles et (iv) l'amélioration du cadre institutionnel.

Deux scénarios de croissance sont envisagés, un scénario de référence et un scénario volontariste dont les indicateurs principaux sont présentés ci-dessous.

Tableau 5: Scénarios de croissance selon le DSCE et principaux indicateurs

<i>Indicateurs</i>	<i>Scénario de référence</i>	<i>Scénario volontariste</i>
Taux de croissance 2010-2020	5,7%	7% (7,7% en 2015 ; 10% en 2020)
Taux de croissance non pétrolier 2020	6%	10,9%
Taux de croissance du secteur primaire 2010-2020 (moyenne annuelle)	5%	7,1%
Taux de croissance agriculture vivrière 2010-2020	5,3%	7,7% (2016-2020)
Taux de croissance agriculture industrielle d'exportation 2010-2020	4,5%	8,4% (2016-2020)
Taux de croissance du sous-secteur de l'élevage 2010-2020	4,9%	9,3%
Taux de croissance du sous-secteur de la sylviculture 2010-2020	2,5%	2% (2016-2020)
Taux de croissance du sous-secteur de la pêche 2010-2020	3%	3% (2016-2020)
Taux d'allocation pour le secteur rural (production)	De 6,4% en 2014 à 9% en 2020	10% en 2020
Taux de pauvreté : objectif en 2020 : 25%	28,7%	16,1%
Taux d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale en 2020	10,2%	8,8%
Création nette d'emploi par an	495 000	690.000
Création nette d'emploi par an par le secteur primaire	281 000	300 000

Remarque : Les paragraphes ci-après relèvent les orientations spécifiques au secteur rural dans les stratégies de croissance, d'emploi, d'amélioration de la gouvernance et d'atteinte des OMD.

❖ Stratégie de croissance

Concernant le secteur rural, le Gouvernement prévoit de lancer un vaste programme d'accroissement de la production agricole en vue de satisfaire non seulement les besoins alimentaires des populations mais également des agro-industries, et de procéder à la modernisation de l'appareil de production.

Les orientations de cette stratégie pour le secteur rural sont les suivantes :

- Rendre accessibles et disponibles les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles ;
- Promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation ;
- Développer la compétitivité des filières de production ;

S'agissant particulièrement du financement des activités agricoles et rurales :

- Les mécanismes de financement seront rénovés en s'appuyant d'abord sur les banques de proximité sans toutefois exclure les banques commerciales qui seraient intéressées ;
- Le budget d'investissement public, mais aussi les fonds concessionnels de la coopération bilatérale et multilatérale seront davantage mis à contribution pour adresser de manière convaincante les questions centrales de refinancement, de conditions de crédit et de couverture des risques dans le secteur rural ;
- Un contrôle resserré des établissements de micro-finance bénéficiaires de ces lignes de crédit sera demandé à la Commission Bancaire ;

Concernant la gestion du patrimoine foncier national, il s'agit de :

- Lever la contrainte foncière pour faciliter le développement des infrastructures et améliorer le climat des affaires ;
- Rationnaliser l'allocation des ressources foncières et améliorer la gouvernance du patrimoine de l'État ;
- Renforcer les capacités des administrations en charge des domaines, des affaires foncières et du patrimoine de l'État.

❖ **Stratégie d'emploi**

Pour accompagner le développement du secteur rural, considéré comme secteur porteur de croissance, de même que l'artisanat et les services, les autorités comptent :

- Promouvoir l'auto-emploi ;
- Faciliter l'installation des jeunes ;
- Développer les activités connexes aux grands projets ;

Pour faciliter l'installation des jeunes et des diplômés des écoles d'agriculture, des mesures incitatives seront prises à travers :

- La formation au montage de projets agricoles d'envergure ;
- La facilitation de l'accès aux crédits ;
- La facilitation de l'accès aux intrants agricoles modernes ;

En matière de formation professionnelle, le Gouvernement entend notamment :

- Augmenter fortement l'offre et améliorer sensiblement la qualité de la formation professionnelle en la centrant sur le métier ;
- Rationnaliser davantage la gestion du système de formation professionnelle à travers l'érection de Centres de Formation aux Métiers outillés et efficaces.

❖ Stratégie d'amélioration de la gouvernance

Pour améliorer l'environnement des affaires, l'action du Gouvernement portera sur :

- Le renforcement du dialogue avec le secteur privé ;
- La poursuite de l'harmonisation du cadre juridique avec le droit OHADA ;
- La mise en œuvre de la charte des investissements.

Concernant le processus de décentralisation, l'action du Gouvernement portera sur :

- L'instauration systématique de plans de développement pour les communes et pour les régions, qui serviront de cadre de dialogue, de mise en cohérence et d'accueil des appuis de l'État au développement régional et local.

3.1.3. Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le DSCE propose un cheminement progressif vers l'atteinte des OMD ratifiés en 2000.

Les OMD 1 « Réduire l'extrême pauvreté et la faim » et OMD 7 « Assurer un environnement durable » sont particulièrement reliés à la SDSR. L'atteinte des autres OMD sera aussi conditionnée par la gestion durable de l'environnement, en particulier ceux relatifs à la réduction de la faim et à la santé (OMD 4 : « Réduire la mortalité infantile » ; OMD 6 : « Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies ») qui dépendent d'un environnement sain et de la production durable et abordable des aliments.

Le rapport annuel 2012 sur l'état d'avancement vers les OMD produit par le MINEPAT a relevé les points suivants pour atteindre les OMD :

- ✓ Promouvoir le développement durable et la croissance inclusive :
 - *Prioriser la durabilité et appuyer les initiatives de l'économie verte ;*
 - *Promouvoir des formes novatrices de financement et d'accès aux ressources.*
- ✓ Promouvoir la formation qualifiante et l'innovation technologique ;
- ✓ Promouvoir le développement humain :
 - *Prioriser la réduction du risque de catastrophes et les initiatives d'adaptation aux Changements Climatiques ;*
- ✓ Mettre en place des institutions économiques pour faciliter la transformation structurelle ;
- ✓ Renforcer la gouvernance économique et institutionnelle :
 - *Assurer la sécurité des populations ;*
 - *Assurer un aménagement du territoire équilibré ;*
- ✓ Élaborer un cadre de développement durable :
 - *Développer un nouveau cadre de développement qui adresse explicitement les questions de développement durable et les mécanismes de son financement ;*
 - *Renforcer le cadre de coordination et de synergies des interventions multisectorielles ;*
- ✓ Renforcer le système de statistique.

3.1.4. Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) a pour objectif principal d'aider les pays africains à atteindre une plus grande croissance économique à travers une Agriculture durable et soutenue. Le PDDAA du Cameroun vise à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, afin de contribuer à l'effort national en vue de la réalisation d'une croissance accélérée du secteur rural à même d'induire un développement économique et social conséquent.

Il se veut un cadre commun visant à : (i) stimuler et soutenir le dialogue politique et technique sur le choix des priorités en matière d'investissement dans le secteur rural ; (ii) renforcer le développement organisationnel et les capacités des acteurs nationaux ; (iii) promouvoir l'engagement du secteur privé, des organisations de producteurs et de la société civile et développer l'entrepreneuriat ; (iv) harmoniser les efforts du Gouvernement et ceux des partenaires techniques et financiers du développement, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole²² (PNIA 2014-2020).

Le Pacte PDDAA du Cameroun, signé le 17 juillet 2013²³, rappelle les grandes orientations stratégiques du secteur rural et ses différents sous-secteurs en se basant sur le DSCE et sur les stratégies sous-sectorielles révisées conformément aux prescriptions du Nouveau Régime Financier de l'État (NRFE).

Il indique que le PNIA mettra l'accent sur les quatre (04) domaines thématiques prioritaires du secteur rural, choisis en tenant compte : (i) des objectifs identifiés dans le DSCE pour le secteur rural ; (ii) des Plans d'Actions Prioritaires des Ministères constituant le secteur rural ; (iii) des piliers du PDDAA. Ces domaines thématiques sont les suivants :

1. Le développement des filières de production (végétales, animales, halieutiques et forestières) et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
2. La modernisation des infrastructures de production du monde rural et l'amélioration des mécanismes d'accès aux financements ;
3. La gestion et la valorisation durable des ressources naturelles ;
4. Le renforcement des capacités des acteurs du développement et la promotion de la concertation.

3.1.5. Orientations politiques récentes

Depuis l'adoption du DSCE, des orientations nouvelles sont venues préciser les attentes en matière de développement rural :

- « *L'agriculture de seconde génération* » dont les grandes lignes ont été présentées par le Chef de l'État lors de son discours au Comice agropastoral d'Ebolowa en 2011. Son objectif général est de générer une croissance durable du secteur, respectueuse du capital environnemental. Elle vise ainsi à assurer la souveraineté alimentaire et la sécurité nutritionnelle du pays à travers une modernisation raisonnée et équilibrée des systèmes Agricoles ;
- Le concept de « **révolution agricole** » évoqué par le Chef de l'État lors de son discours de prestation de serment en 2011, qui prescrit de sortir des sentiers battus, de changer de méthode et de mettre en œuvre des moyens modernes notamment dans la production. Ceci permettra de stimuler la production et d'assurer non seulement la sécurité alimentaire, mais aussi l'accroissement des exportations et la réduction des importations.

²²Agriculture au sens de la FAO incluant les productions végétales, animales, halieutiques et forestières.

²³Pacte signé par : le Premier Ministre, les Ministres du MINEPAT, du MINADER, du MINEPIA, du MINFOF, du MINEPDED, la CEEAC, l'Union Africaine, le Collectif des ONG pour la sécurité alimentaire et le développement rural au Cameroun, le GICAM, la CAPEF et les PTF.

3.2. Vision du secteur rural

Une nouvelle vision d'avenir du secteur rural doit :

- S'inscrire dans les grandes orientations politiques et stratégiques déjà édictées (orientations passées en revue aux paragraphes précédents) ;
- Être à même de répondre aux enjeux et aux défis du secteur ;
- Être une vision consensuelle que chaque partie prenante s'engage à porter et ;
- S'arrimer aux autres processus de planification en cours, notamment le processus PDDAA/PNIA.

Ces impératifs se traduisent dans les objectifs suivants assignés à la vision du secteur rural :

- ⇒ Être une **vision partagée** de la réussite du développement du secteur rural, en particulier des termes de l'équilibre entre les productions du secteur et les utilisations diverses des ressources naturelles ;
- ⇒ Être une **vision inclusive** intégrant les visions des stratégies sous-sectorielles et des parties prenantes et en cohérence avec la Vision pays 2035 et la « Vision » du DSCE.

3.2.1. Vision consensuelle adoptée

La vision partagée pour le secteur rural est la suivante:

« Le secteur rural, un important moteur de l'économie nationale qui crée des emplois décents, des richesses pour la demande intérieure et pour exporter, qui assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement durable. »

3.2.2. Caractéristiques de la Vision

1) CONCERNANT LA POPULATION :

- Disponibilité et accessibilité des produits alimentaires de qualité, alimentation saine pour tous les camerounais en quantité suffisante, taux de malnutrition réduit ;
- Meilleures conditions de vie et amélioration du cadre de vie, bien-être des populations rurales;
- Niveau de vie du Camerounais comparable à celui d'un ressortissant d'un pays émergent (Afrique du sud, Brésil, etc.).

2) CONCERNANT LA CONTRIBUTION A L'ECONOMIE :

- Augmentation de la contribution du secteur rural au PIB, secteur primaire qui contribue à 30% au PIB annuel du pays ;
- Augmentation de la plus value du secteur rural due aux produits transformés et exportés, création globale de richesse du secteur améliorée ;
- Augmentation des investissements des entreprises locales ;
- Importations des produits alimentaires réduites et exportations accrues, Cameroun exportateur net de produits agricoles.

3) CONCERNANT L'EMPLOI ET LES PRODUCTEURS RURAUX :

- Emplois décents créés en grand nombre ;
- Augmentation du taux de jeunes intéressés par l'agriculture, augmentation du nombre de jeunes entrepreneurs ruraux ;
- Populations sensibilisées et ayant des capacités d'adaptation aux changements climatiques.

4) CONCERNANT L'ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION ET L'APPUI INSTITUTIONNEL :

- Accès facile aux services financiers, à l'appui technique et au foncier pour les producteurs, et besoins des agriculteurs en encadrement, formation et accès à la terre couverts ;
- Recherche restructurée et résultats de la recherche pertinents et diffusés ;
- Coordination et suivi des activités optimisés ;
- Données statistiques et études sur le secteur de qualité et partagées.

5) CONCERNANT LA STRUCTURATION DES FILIERES :

- Secteur rural compétitif, modernisé ;
- Structuration du monde rural améliorée ;
- Filières développées en nombre et en quantité de production, filières intégrées et efficaces ;
- Circuits de commercialisation efficaces ;
- Pertes post – récolte réduites de façon significative ;
- Valorisation des labels et des identifications géographiques des produits, augmentation des produits locaux labellisés locaux et exportés;
- Marchés locaux approvisionnés en produits locaux.

3.2.3. Principes de Politique

Les principes suivants ont été retenus:

- Sécurisation foncière pour tous les opérateurs en milieu rural ;
- Gestion durable des ressources et des écosystèmes ;
- Prise en compte des Changements Climatiques dans les systèmes de production et de gestion ;
- Respect des normes existantes et des prescriptions environnementales par toutes les entreprises ;
- Promotion du leadership des couches vulnérables (jeunes, femmes et populations autochtones) ;
- Esprit de collaboration, de communication entre les ministères impliqués dans le secteur rural et les parties prenantes : secteur privé, organisations professionnelles, société civile.

3.3. Modèle de développement

Le scénario pour atteindre la Vision partagée du développement réussi du secteur rural est basé sur le cadre conceptuel **Croissance durable du secteur rural créatrice d'emplois décents**. Il se traduit par l'exploitation raisonnée des ressources naturelles en prenant progressivement en compte dans les filières les coûts environnementaux et sociaux, ainsi qu'en mettant en œuvre des mesures pour les atténuer afin de s'assurer de la durabilité.

Le choix des projets se base sur la compétitivité et priorise les partenaires responsables qui s'engagent à la durabilité et l'équité sociale de leurs investissements.

Quelle est la source d'inspiration de ce modèle et quelles orientations peuvent en découler ?

3.3.1 Source d'inspiration du modèle

Le modèle économique et social retenu prend sa source dans le respect des principes de l'Économie Verte, la mise en œuvre du concept d'Agriculture de seconde génération en cohérence avec ses principes et l'application des méthodes d'intensification durable de la production.

Il s'agit de manière précise d'un modèle basé sur :

- (i) Des technologies et pratiques qui combinent les cultures végétales et la production animale, avec une gestion agronomique et agro-écologique intégrée ;
- (ii) De nouvelles formes de relations sociales qui encouragent l'action collective et la coopération ;
- (iii) Le renforcement des connaissances et des capacités des producteurs, au travers de champs-école et des technologies modernes d'information et de communication ;
- (iv) L'engagement avec le secteur privé pour la fourniture de biens et de services ;
- (v) Un focus sur les besoins des femmes en matière d'éducation, d'accès au financement et de formation aux techniques de production ;
- (vi) L'accès à la micro-finance et au crédit rural et ;
- (vii) L'effectivité des appuis publics au développement du secteur rural.

Ce modèle a pour référence des pays tels que l'Afrique du Sud et le Maroc.

3.3.2 Orientations stratégiques

Les principales orientations à retenir comme « noyau dur » des choix stratégiques permettant de prioriser les objectifs à atteindre ont trait aux thématiques suivantes :

⇒ ***Économie verte²⁴, Changements Climatiques et environnement***

L'on adopte une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Elle se base sur la création de valeur dans une logique de sobriété carbone, de résilience climatique, d'équité sociale et de prévention des risques.

Elle est sous-tendue par un engagement politique fort dans tous les secteurs d'activité et la mise en place des instruments économiques ad hoc. De plus, l'on devra davantage valoriser les services environnementaux.

En outre, les mesures d'atténuation et d'adaptation aux Changements Climatiques devront être intégrées dans les stratégies, plans et budgets et devront être prises en compte par toutes les parties prenantes.

⇒ ***Aménagement du territoire et sécurisation foncière***

Une stratégie d'aménagement du territoire a clairement identifié les priorités en termes d'aménagement. Un cadre d'analyse multidisciplinaire existe pour filtrer les projets proposés. Les schémas national et régionaux, les plans d'aménagement du territoire au niveau local sont en cours d'élaboration. Les principes de l'approche à l'aménagement du territoire/zonage attendus sont notamment : (i) la participation de toutes les parties prenantes pendant l'élaboration de la stratégie, les méthodologies d'aménagement du territoire et la mise en œuvre ; (ii) l'intégration négociée des objectifs stratégiques nationaux et objectifs locaux (prenant en compte les droits fonciers, les utilisations foncières, etc.) ; (iii) l'établissement du lien entre les Plans Communaux de Développement et l'aménagement de territoire et (iv) la prise en compte des besoins des couches vulnérables.

Pour ce qui est de la sécurité foncière des communautés rurales, elle sera améliorée grâce à la priorité donnée à la reconnaissance, l'enregistrement et la protection des droits coutumiers, notamment avant l'installation des projets structurants.

⇒ ***Mécanismes de financement, orientations des productions et des marchés***

Les priorités en matière de services financiers pour le secteur rural sont tributaires de la répartition des rôles entre le secteur privé et l'État ainsi que l'amélioration de l'environnement des affaires. Le rôle de l'État doit être celui d'un régulateur, incitateur, encadreur et facilitateur. Quant au secteur privé, il doit prioritairement assurer l'offre des services financiers et accompagner l'État dans le suivi-évaluation. En matière d'amélioration de l'environnement des affaires, il s'agit de développer des mesures incitatives pour les investissements dans le secteur rural, la mise en place des textes d'application du code des investissements et leur vulgarisation, etc.

S'agissant de l'orientation détaillée des productions et des marchés, le processus se fera en fonction des zones agro-écologiques et des bassins de production. Le schéma national d'aménagement du territoire permettra de l'affiner.

3.4. Objectifs et indicateurs

Considérant les points évoqués ci-dessus, les objectifs de la stratégie sont les suivants :

²⁴Cf. annexe 7, encadré 6 au sujet des indicateurs de progrès vers une économie verte.

❖ *Objectif global :*

« Réussir la transition raisonnée du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive qui assure un développement durable, permet d'atteindre le stade de pays émergent à l'horizon 2035 et réduit les inégalités sociales ».

❖ *Objectifs spécifiques :*

- i. Accroître la contribution au PIB, à l'emploi et à l'amélioration du solde de la balance commerciale ;
- ii. Développer la consommation des produits locaux, améliorer la sécurité alimentaire de la population et le bien-être des populations rurales ;
- iii. Aménager, attribuer équitablement et gérer durablement l'espace rural et les ressources naturelles ;
- iv. Développer les initiatives privées, améliorer le financement du secteur, le dispositif institutionnel et le système d'informations.

❖ *Indicateurs :*

Les indicateurs d'*impacts* (à long terme) et d'*effets* (à moyen terme) de cette stratégie sont précisés dans le tableau ci-dessous. Les indicateurs d'*extrants* sont précisés dans le cadre logique.

Tableau 6: Indicateurs d'impact et d'effet de la SDSR

INDICATEURS D'IMPACT CONCERNANT L'OBJECTIF GLOBAL	BASELINE (2014)	CIBLES (2020)
RÉUSSIR LA TRANSITION RAISONNÉE DU SECTEUR RURAL VERS UNE ÉCONOMIE DE CROISSANCE VERTE ET INCLUSIVE QUI ASSURE UN DÉVELOPPEMENT DURABLE, PERMET D'ATTEINDRE LE STADE DE PAYS ÉMERGENT À L'HORIZON 2035 ET RÉDUIT LES INÉGALITÉS SOCIALES		
1. Produit Intérieur Brut par habitant (en \$ US)	\$1 382 (2013)	> \$2,000
2. Perte annuelle de superficie de forêt ²⁵ (en ha)	31 368 (moyenne 2001-2012)	<50 000
3. Incidence de la pauvreté en milieu rural	55%	<25%
4. Taux d'achèvement scolaire (en %)	74% (2013)	90%
5. Taux de sous emploi global (%)	70,6% (2010)	<50%
INDICATEURS D'EFFET CONCERNANT LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	BASELINE (2014)	CIBLES (2020)
ACCROÎTRE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR RURAL À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE, À L'EMPLOI ET À LA BALANCE COMMERCIALE		
6. Croissance annuelle du Produit Intérieur Brut (biens et services) du secteur rural (en %)	5,3% (2013)	7,1%
7. Croissance annuelle du Produit Intérieur Brut (biens et services) du secteur primaire (en %)	3,7% (2013)	7,7%
8. Création nette d'emplois par le secteur primaire par an (en nombre)	1921 (emplois formels en 2012)	300 000
9. Valeur annuelle des exportations du secteur rural (en milliards de FCFA)	1 860 (2011)	> 2 000
10. Valeur annuelle des importations de produits de base : céréales, viandes, poissons, huiles végétales (en milliards de FCFA)	1 239 (2011)	< 1 000
DÉVELOPPER LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX, AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LA POPULATION ET LE BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS RURALES		
11. Indice de production des récoltes (période de référence 2004 à 2006 = indice 100)	154 (2012)	200

²⁵ Soit une densité de peuplement d'au moins 30% de la surface, suivant la définition de la forêt que le Cameroun a soumis en 2008 à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques(CCNUCC).

12. Prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau national (en %)	9,6% (2011)	3.5%
13. Insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans en milieu rural (en %)	20% (2011)	10%
14. Revenu annuel par habitant en milieu rural comparé au milieu urbain (313 000 FCFA / 662 000 FCFA en 2009)	47%	65%
AMÉNAGER, ATTRIBUER ÉQUITABLEMENT ET GÉRER DURABLEMENT L'ESPACE RURAL ET LES RESSOURCES NATURELLES		
15. Régions disposant d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (en nombre)	0	10
16. Collectivités territoriales décentralisées disposant d'un plan local d'aménagement et de développement durable du territoire	0%	30%
17. Superficie des nouveaux projets agricoles et sylvicoles réservée aux partenariats avec les acteurs locaux (en %)	Indisponible	50%
18. Installations respectueuses de la réglementation environnementale (en %) <i>tous secteurs d'activité</i>	40% (2012)	80% (2018)
19. Superficie agricole nationale occupée par des exploitations utilisant des bonnes pratiques de production	Indisponible	>35%
20. Superficie des UFA sous aménagement (en ha)	5 306 935 (2012)	7 252 000 (2017)
21. Superficie des aires protégées sous aménagement (ha)	2 471 908 (2012)	4 000 000 (2017)
DÉVELOPPER LES INITIATIVES PRIVÉES, AMÉLIORER LE FINANCEMENT DU SECTEUR, LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET LE SYSTÈME D'INFORMATIONS		
22. Indice Doing Business	158 (2014)	100
23. Taux d'investissement privé (% du PIB)	15% (2013)	40%
24. Budget public affecté au secteur rural (en %) budgets des ministères et des CTD	4,5% (2013)	10%
25. Couverture de l'espace rural par des données spatiales digitalisées (en %)	10%	90%
26. Volume de bois légal mis sur le marché (millions de m ³)	2,3 millions (2011)	3,3 millions (2017)

Sources : Indicateurs standardisés de la Banque Mondiale <http://data.worldbank.org/indicator>, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur>, World Resources Institute - Global Forest Watch-<http://cdb.io/1m1qQkz>, État des lieux et diagnostic du secteur rural, Stratégies sous-sectorielles, Rapport ECAM3/INS, Rapport sur la situation de l'emploi au Cameroun MINEPAT/INS, DSCE, PNIA.

CHAPITRE 4 : STRATÉGIE

La stratégie élaborée à partir du scénario « *Développement d'un secteur rural vert et équitable* » s'inscrit dans la Vision partagée du développement réussi du secteur rural à l'horizon 2020²⁶.

Elle s'articule autour des quatre (4) axes stratégiques suivants :

1. **Modernisation des exploitations, développement des filières de production et amélioration de la mise en marché des produits ;**
2. **Développement et modernisation des infrastructures rurales, facilitation de l'accès aux facteurs de production, au financement et à l'assurance ;**
3. **Aménagement, attribution équitable et gestion durable de l'espace rural et des ressources naturelles ;**
4. **Encouragement des initiatives privées, amélioration de la gouvernance et du dispositif institutionnel, renforcement des capacités des acteurs.**

4.1. Modernisation des exploitations, développement des filières de production et amélioration de la mise en marché des produits

Les points qui sont abordés dans cet axe concernent le développement des exploitations (exploitations familiales, exploitations de moyenne et grande importance), la mise en marché des produits, les innovations technologiques ainsi que la vulgarisation des résultats de la recherche.

Cet axe est composé de trois sous-axes, à savoir :

- Modernisation des exploitations familiales agro-sylvo-pastorales et halieutiques, développement des exploitations de moyenne et grande importance et de l'agro-industrie pour augmenter la production et l'emploi, accroître les revenus et assurer la sécurité alimentaire ;
- Amélioration de la mise en marché des produits pour développer la consommation intérieure, l'exportation dans la sous-région et à l'international sur les marchés où le Cameroun a un avantage comparatif ;
- Développement des dispositifs de recherche-développement, de vulgarisation des résultats de la recherche, d'appui-conseil et de formation pour accompagner la modernisation des exploitations et l'installation des jeunes agriculteurs.

Les problèmes identifiés, les solutions proposées et les résultats visés sont présentés ci-après, pour chacun d'entre eux.

Sous-axe 1.1 : Modernisation des exploitations familiales agro-sylvo-pastorales et halieutiques, développement des exploitations de moyenne et grande importance et de l'agro-industrie pour augmenter la production et l'emploi, accroître les revenus et assurer la sécurité alimentaire

✓ **Problèmes identifiés :**

Les exploitations familiales (agriculture, élevage, pêche) sont le principal pourvoyeur de denrées alimentaires de base. Leur faible productivité et leur trop grande orientation vers l'autosubsistance font que la demande alimentaire de la population n'est pas couverte, obligeant le pays à recourir de façon accrue aux importations. Le développement des exploitations de moyenne et grande importance et des agro-industries est actuellement insuffisant pour pallier ce déficit de

²⁶La stratégie détaillée, précisant les pistes d'action par résultat visé est présentée en annexe, ainsi que le cadre logique indiquant la logique d'intervention, les indicateurs objectivement vérifiables, les sources de vérification et les hypothèses et risques (Voir annexe 9 : Stratégie pour le développement du secteur rural et annexe 10 : Cadre logique de la Stratégie).

production et pour accroître significativement l'emploi rural. L'agriculture de rente ne parvient pas à atteindre les prévisions de croissance escomptées, l'intensification et la modernisation des productions animales et halieutiques sont timides et les ressources forestières sont insuffisamment exploitées et valorisées. Au final l'emploi informel et la pauvreté touchent plus durement les populations rurales que les populations urbaines, aggravant l'exode rural. Les revenus complémentaires qui pourraient être tirés des services sont quasi-inexistants : les services touristiques sont peu développés, les services environnementaux ne sont pas commercialisés et les communautés riveraines des grands projets en tirent peu de bénéfices.

✓ stratégies arrêtées :

- (i) Promouvoir de façon généralisée les systèmes d'exploitation intensifs et durables en : agriculture vivrière et de rente, horticulture, maraîchage, agro-industrie, élevage, aquaculture, pêche, exploitation forestière (bois et PFNL) et faunique, agroforesterie ;
- (ii) Développer des méthodes de gestion intégrée des maladies et ravageurs des productions végétales, intensifier la protection sanitaire du cheptel et la lutte contre les zoonoses ;
- (iii) Vulgariser les équipements et techniques efficaces de transformation des produits Agro-Sylvo-Pastoraux et Halieutiques (y compris pour la 2^{ème} et 3^{ème} transformation du bois), inciter l'investissement privé en aval des filières et mettre en place des mécanismes de régulation de l'offre et de la demande ;
- (iv) Prendre des mesures pour le développement des services environnementaux : cadre légal et fiscalité volontaristes, développement des projets pilotes, obligation d'atténuation des impacts négatifs des projets ;
- (v) Prendre des mesures pour le développement des services touristiques : investissements publics dans les infrastructures et les formations, incitations à l'investissement privé ;
- (vi) Mettre en place des mécanismes pour assurer une augmentation des revenus des populations rurales défavorisées (gestion de la redevance forestière, attribution des permis d'exploitation des PFNL et de chasse) et une diversification des revenus des communautés riveraines des projets (contrats de sous-traitance, fourniture de plants sélectionnés, soutien technique, formation).

✓ Résultats visés :

- Ensemble des productions du secteur développées de manière optimale et équilibrée dans le cadre de systèmes de production durables ;
- Pertes après-récolte réduites, plus-value augmentée et commercialisation structurée ;
- Services environnementaux développés et coûts de la dégradation de l'environnement intégré dans les projets ;
- Services touristiques et écotourisme développés, parcs, aires protégées et zones culturelles valorisés ;
- Revenus des populations rurales défavorisées et des communautés riveraines des projets accrus ;
- Impacts des maladies animales réduits.

Sous-axe 1.2 : Amélioration de la mise en marché des produits pour développer la consommation intérieure, l'exportation dans la sous-région et à l'international sur les marchés où le Cameroun a un avantage comparatif

✓ Problèmes identifiés :

La mise en marché des produits est déficiente du fait d'une faible structuration des marchés, de l'organisation insuffisante des producteurs ainsi que de leurs faibles capacités de négociation sur les marchés. Les opportunités de marché sont mal connues ainsi que les normes de qualité requises. La qualité des produits est donc en-deçà des attentes, particulièrement dans le cas des marchés à l'export pour lesquels une stratégie de suivi de développement fait défaut. Parallèlement, les consommateurs ne sont pas sensibilisés sur les bienfaits d'une alimentation saine à base de produits locaux de qualité.

✓ stratégies arrêtées :

- (i) Structurer la commercialisation et améliorer la qualité des produits locaux pour satisfaire en priorité la demande intérieure puis l'exportation : développement des normes produit, standards de certification et guides d'autocontrôle, vulgarisation, appui aux entreprises dans la mise en œuvre ;
- (ii) Encourager la consommation locale des produits du terroir pour développer le marché intérieur : études préalables sur les habitudes alimentaires, plan de communication, campagnes de sensibilisation de l'opinion, activités à caractère promotionnel ;
- (iii) Accroître les exportations sur les marchés où l'origine Cameroun bénéficie d'une position forte : veille stratégique pour la connaissance des opportunités de marchés, élaboration d'une stratégie cohérente des exportations, mesures pour faciliter l'accès des entreprises aux marchés sous-régionaux et internationaux.

✓ Résultats visés :

- Qualité des produits mis sur le marché améliorée ;
- Consommateurs avertis sur les bienfaits d'une alimentation saine ;
- Image de marque et accès aux produits locaux de qualité développés ;
- Opportunités de marché mieux connues et stratégie cohérente de développement des exportations ;
- Accès facilité des entreprises aux marchés sous-régionaux ;
- Protection des consommateurs assurée.

Sous-axe 1.3 : Développement des dispositifs de recherche-développement, de vulgarisation des résultats de la recherche, d'appui-conseil et de formation pour accompagner la modernisation des exploitations et l'installation des jeunes agriculteurs

✓ Problèmes identifiés :

Les systèmes de production et de gestion des exploitations familiales Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques sont inadaptés aux objectifs de croissance du secteur et aux Changements Climatiques et sont globalement non-durables. Les ressources humaines sont également inadaptées du fait du vieillissement des exploitants, de l'archaïsme de leurs méthodes culturales et de leur faible maîtrise des techniques modernes de production. Parallèlement, la modernisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche est freinée par un déficit d'innovation technologique et de vulgarisation des résultats de la recherche. De même les formations aux métiers ruraux sont insuffisantes et inadaptées aux nouveaux besoins. On relève enfin une insuffisance ou indisponibilité des agents de vulgarisation dans les zones agricoles, d'élevage et de pêche pour rendre accessibles des approches innovantes.

✓ stratégies arrêtées :

- (i) Adapter la recherche-développement aux nouveaux besoins du secteur et améliorer la vulgarisation des résultats de la recherche :
 - a. *Renforcer la recherche publique* : recrutement, formation et amélioration du statut des chercheurs, modernisation des infrastructures et équipements, budgets accrus, partenariats avec les centres étrangers, partenariats avec les semenciers privés ;
 - b. *Mener des programmes de recherche sur les systèmes de production durables* : techniques d'intensification durable de la production, variétés / races plus productives et mieux adaptées aux Changements Climatiques, races d'animaux résistantes aux maladies, formulation alimentaire, domestication et transformation des PFNL, techniques de mécanisation, paiements pour les services environnementaux, lutte contre les pollutions, techniques de transformation des produits Agro-Sylvo-Pastoraux et Halieutiques ;

- c. *Développer les méthodes d'adaptation aux Changements Climatiques*: programmes de recherche spécifiques, collaboration entre les institutions en charge des données météorologiques, analyses systématiques au niveau local/régional/zones agro-écologiques (risques, vulnérabilité, méthodes d'adaptation) ;
 - d. *Mettre en place des mécanismes pour rendre accessibles les approches d'innovation adaptées* : partenariat recherche – ONG – institutions – parties prenantes (dispositif d'appui-conseil, établissements de formation, OPA), création de plateformes d'innovation, journées techniques, appui aux réseaux d'information des producteurs.
- (ii) Adapter les mécanismes d'appui-conseil et de formation pour renforcer la professionnalisation des producteurs :
- a. *Mettre en place et pérenniser un nouveau dispositif d'appui-conseil au niveau des zones de vulgarisation* : programme national de vulgarisation sur fonds publics, appui-conseil à la demande aux producteurs, groupements et entreprises rurales, création de groupes d'échange entre producteurs de différentes régions ;
 - b. *Mettre en adéquation l'offre de formation avec les besoins des emplois actuels et futurs* : programme d'ingénierie de formation (profils-métiers, parcours de formation), mécanismes de concertation/synergie entre professionnels de l'insertion ;
 - c. *Rénover les formations initiales sur tout le territoire national* : modernisation/création des établissements, conventions État-établissements, formations aux nouveaux métiers, ouverture à la formation continue des techniciens et à l'expérimentation ;
 - d. *Accélérer la dynamique d'installation de jeunes entrepreneurs ruraux*: partenariats établissements de formation – acteurs locaux, fonds publics en appui aux projets d'installation des jeunes, promotion des nouveaux métiers ruraux.
- ✓ Résultats visés :
- Recherche-développement publique et privée accrue avec des moyens suffisants ;
 - Impacts des Changements Climatiques, des systèmes de production et de gestion adaptés aux objectifs de croissance durable et résilients aux Changements Climatiques identifiés ;
 - Approches d'innovation adaptées et accessibles ;
 - Nouveau dispositif d'appui-conseil décentralisé mis en place et pérennisé ;
 - Offre de formations avec les besoins des emplois actuels et futurs mis en adéquation ;
 - Formations initiales rénovées sur tout le territoire national ;
 - Dynamique d'installation des jeunes entrepreneurs ruraux et de rajeunissement de la population active agricole accélérée.

4.2. Développement et modernisation des infrastructures rurales, facilitation de l'accès aux facteurs de production, au financement et à l'assurance

L'axe 2 aborde spécifiquement les questions liées aux infrastructures rurales ainsi que celles relatives aux facteurs de production, au financement et à l'assurance.

Deux sous-axes composent cet axe. Il s'agit de :

- Création et entretien des infrastructures rurales nécessaires au développement du secteur ;
- Amélioration de l'accès aux facteurs de production, au financement et à l'assurance pour créer les conditions favorables au développement de la production.

Les problèmes identifiés, les solutions proposées et les résultats visés sont présentés ci-après, pour chacun d'entre eux.

Sous-axe 2.1 : Création et entretien des infrastructures rurales nécessaires au développement du secteur

✓ Problèmes identifiés :

La commercialisation est handicapée par l'insuffisance et l'inadaptation des infrastructures de production et de transformation (magasins de stockage, chaînes de froid, séchoirs, usines, abattoirs, débarcadères, centres de collecte de miel, laiteries, etc.), ainsi que par des moyens d'accès et de mise en marché (pistes et routes rurales, marchés de gros, marchés à bétail, etc.), ce qui entraîne des pertes de production importantes après récolte et un renchérissement des produits pour les consommateurs. Les zones rurales sont faiblement couvertes en infrastructures collectives pour la production (périmètres irrigués, ouvrages d'hydraulique pastorale, parcs vaccino-gènes, pâturages, etc.) et quand elles existent, leur pérennisation n'est pas assurée, notamment du fait de la faiblesse de la gestion participative des groupes d'usagers pour leur entretien. Les informations sur les marchés sont rares et difficilement accessibles. Les zones rurales sont également mal couvertes en infrastructures collectives pour le bien-être des populations (électrification, écoles, services sociaux, etc.), ce qui se traduit par une attraction accrue des villes et un exode rural des jeunes.

✓ stratégies arrêtées :

- (i) Désenclaver les zones de production (création et entretien du réseau routier), améliorer les moyens de transport (y compris collectifs) pour diminuer les coûts d'acheminement des produits ;
- (ii) Prioriser les investissements publics dans les pistes rurales, l'électrification (y compris les sources d'énergie propre et renouvelable) et le génie rural (périmètres irrigués, ouvrages d'hydraulique pastorale, aires de transhumance, etc.) et les intégrer dans les plans communaux de développement ;
- (iii) Développer les partenariats interministériels et public-privé-interprofession pour la réalisation des aménagements, la construction des infrastructures de production (périmètres irrigués, points d'eau, pistes, couloirs et aires de transhumance), de transformation et de mise en marché (usines, séchoirs, chaînes de froid, abattoirs, marchés périodiques et de gros, centres de collecte, débarcadères, etc.) et la fourniture des services ruraux ;
- (iv) Mettre en place des mécanismes pour pérenniser les infrastructures collectives et pour assurer leur exploitation et leur entretien (gestion participative par des groupes d'usagers, dispositifs de gestion des conflits) ;
- (v) Mettre en place des mécanismes interministériels pour assurer l'amélioration des conditions de vie en milieu rural (écoles, centres de santé, etc.) et lutter contre l'exode rural des jeunes ;
- (vi) Rendre accessibles en temps réel les informations collectées au niveau des marchés périodiques et lever les entraves à l'écoulement des produits.

✓ Résultats visés :

- Infrastructures collectives de production, de transformation et de commercialisation adaptées et en quantité suffisante (pistes rurales, électrification, périmètres irrigués, ouvrages d'hydraulique pastorale, points de débarquement des poissons, marchés périodiques et de gros, magasins de stockage, chaînes de froid, séchoirs, usines, etc.) ;
- Accès facilité aux marchés et aux informations sur les marchés.

Sous-axe 2.2 : Amélioration de l'accès aux facteurs de production, au financement et à l'assurance pour créer les conditions favorables au développement de la production

✓ Problèmes identifiés :

L'accès des producteurs aux facteurs de production (terre, intrants, moyens techniques et financiers) est trop limité pour permettre la modernisation du secteur rural. Les petits producteurs en

particulier accèdent difficilement aux services financiers (microcrédit, subventions)²⁷ et leurs ressources financières proviennent très majoritairement d'une épargne de proximité (tontine). Les établissements de micro-finance et les banques connaissent mal le secteur rural et ne proposent pas de produits spécifiques pour son financement (prêt à l'installation, prêt d'équipement, crédit de campagne, warrantage). Des produits d'assurance agricole n'existent pas pour couvrir les risques de production et de marchés. Les réseaux de distribution d'intrants sont insuffisants (semences améliorées, ressources génétiques, engrais, produits phytosanitaires, médicaments et produits à usage vétérinaire).

✓ stratégies arrêtées :

- (i) Prendre des mesures pour faciliter et sécuriser l'accès à la terre afin de permettre le développement des exploitants modernisés et diversifiés (accès prioritaire et sécurisé) et mettre en place des mécanismes pour raisonner/encadrer l'allocation de terres aux projets agro-industriels (priorité aux investisseurs responsables, productions alimentaires, marchés nationaux et sous-régionaux) ;
- (ii) Trouver un mécanisme de soutien à l'accès/subventionnement des intrants et des équipements productifs agricoles ;
- (iii) Mettre en place des mesures incitatives pour les initiatives privées concernant la production locale d'intrants ;
- (iv) Accélérer la mise en place de laboratoires de contrôle qualité des intrants Agro-Sylvo-Pastoraux et Halieutiques ;
- (v) Faciliter la création de réseaux de distribution des machines, outils et intrants (semences améliorées, ressources génétiques, engrais, produits phytosanitaires, produits vétérinaires, aliments pour bétail et poissons, géniteurs améliorés) ;
- (vi) Améliorer la connaissance du secteur rural par les institutions financières et les établissements de micro-finance (base de données des acteurs, cartographie des risques, service d'intelligence économique, conception de produits innovants) ;
- (vii) Encourager l'adaptation des structures et des services financiers : assainir et renforcer les EMF, encourager les IF à ouvrir leurs instances de gestion et de contrôle aux OPA, créer des partenariats OPA – IF, créer des fonds de cautionnement par l'État et par les OPA ;
- (viii) Faciliter l'accès aux services financiers et d'assurance adaptés/indemnisation : créer des partenariats État – compagnies d'assurances - IF/EMF, bonifier les taux d'intérêt des emprunts pour l'installation et la modernisation des exploitations, subventionner les assurances indexées contre les chocs des marchés, les événements climatiques extraordinaires et les grandes épizooties.

✓ Résultats visés :

- Accès amélioré aux facteurs de production (terre, intrants, équipements) et aux services ;
- Connaissance améliorée du secteur rural par les IF et les EMF (acteurs, risques, besoins, etc.) ;
- Structures et services financiers existants et adaptés pour accompagner le développement du secteur ;
- Accès facilité aux services financiers et aux assurances adaptés/indemnisations.

4.3. Aménagement, attribution équitable et gestion durable de l'espace rural et des ressources naturelles

Les points abordés à travers cet axe portent en particulier sur l'aménagement optimal et durable des terres et des ressources naturelles.

Les sous-axes qui composent cet axe sont :

- Élaboration et mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire ;
- Attribution équitable et sécurisation de l'accès à la terre et aux ressources naturelles ;
- Gestion durable de l'espace rural et des ressources naturelles.

²⁷Cf. annexe 6, encadré 5 sur les facteurs majeurs de blocage au financement rural au Cameroun.

Les problèmes identifiés, les solutions proposées et les résultats visés sont présentés ci-après, pour chacun d'entre eux.

Sous-axe 3.1 : Élaboration et mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire

✓ Problèmes identifiés :

Un schéma national et des schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire multisectoriels qui définissent les superficies réservées aux diverses utilisations font défaut. Cela entraîne des difficultés d'arbitrage et ne permet pas une attribution équitable entre les différentes productions du secteur rural et un aménagement optimal et durable des terres et des ressources naturelles. Les plans de zonage existants sont incomplets, non harmonisés entre les différents secteurs (secteur rural, minier, etc.) et partiellement respectés.

✓ stratégies arrêtées :

- (i) Produire des guides d'élaboration des outils d'aménagement du territoire qui présentent une méthodologie imbriquée (aux niveaux national, régional et local), s'assurent d'une participation forte de toutes les parties prenantes et appliquent le principe du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) ;
- (ii) Mener des études détaillées des potentiels et des options d'utilisation des terres (coûts et bénéfices sociaux, environnementaux et économiques pour les différents acteurs) et les mettre à disposition de toutes les parties prenantes ;
- (iii) Réaliser un schéma national, des schémas régionaux et des plans locaux d'aménagement et de développement durable du territoire, de façon fortement participative, sur la base des études détaillées des options et des impacts ;
- (iv) Intégrer les schémas nationaux de développement des infrastructures dans le schéma national d'aménagement du territoire et les plans détaillés de génie rural dans les plans locaux d'aménagement et de développement durable.

✓ Résultats visés :

- Existence de guides d'élaboration des outils d'aménagement du territoire ;
- Analyses détaillées des potentiels et des options d'utilisation des terres disponibles pour toutes les parties prenantes ;
- Plan de zonage, schéma national, schémas régionaux et plans locaux d'aménagement et de développement durable du territoire élaborés de façon fortement participative sur la base des études détaillées des options et des impacts.

Sous-axe 3.2 : Attribution équitable et sécurisation de l'accès à la terre et aux ressources naturelles

✓ Problèmes identifiés :

Les systèmes de définition de l'accès aux terres et aux ressources naturelles, de l'attribution et des droits d'utilisation sont faibles. Les ministères techniques du secteur rural interviennent sans concertation suffisante avec les autres ministères impliqués, ce qui occasionne la superposition des titres dans un contexte de concurrence intersectorielle. L'obtention de titres fonciers sécurisés est difficile (coût élevé, difficultés administratives, etc.)²⁸ et les droits d'usage et droits coutumiers des communautés ne sont pas pris en compte, ce qui engendre une insécurité foncière qui nuit aux petits producteurs et à l'investissement privé.

✓ stratégies arrêtées :

- (i) Mettre en place un cadre juridique et institutionnel clarifié définissant des processus pour l'attribution des concessions basée sur les bonnes pratiques à l'international, un processus compétitif, une analyse multidisciplinaire des coûts-bénéfices, des critères de sélection transparents ;

²⁸Cf. Annexe 6, encadré 4 sur la problématique foncière au Cameroun.

- (ii) Mettre en place les instances et les systèmes de gestion foncière efficaces et transparents capables de traiter les conflits : instaurer/renforcer la participation des communautés locales et autochtones à l'élaboration des plans d'affectation des terres, protéger la population contre une perte arbitraire de leurs droits fonciers coutumiers et les droits fonciers des femmes et autres groupes vulnérables, moderniser le cadastre;
- (iii) Attribuer les terres et les droits d'utilisation des ressources, après consultation libre, informée et préalable des communautés affectées, en conformité avec les plans d'aménagement du territoire approuvés :
 - a. Identifier les sites adaptés aux nouveaux investissements sans hypothéquer la sécurité alimentaire, les droits des populations locales et les services environnementaux ;
 - b. S'assurer que l'avis des experts indépendants soit pris en compte et qu'un plan de gestion des risques crédible soit mis en œuvre ;
 - c. Opérationnaliser les comités départementaux de suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale ;
 - d. Conférer un accès plus équitable des communautés locales aux terres, zones de pêche et forêts en tenant compte des droits fonciers et droits d'usage coutumiers (enregistrés et non enregistrés sans discrimination) ;
 - e. Poursuivre la constitution et la sécurisation de réserves foncières au nom de l'État et des communautés, étendre les réserves foncières dans les villages pour faciliter l'installation des édifices publics à vocation sociale.

✓ Résultats visés :

- Cadre juridique et institutionnel clarifié existant et définissant le processus d'attribution des concessions basé sur les bonnes pratiques à l'international ; un processus compétitif ; une analyse multidisciplinaire des coûts-bénéfices ; des critères de sélection transparents ;
- Instances et capacités/systèmes de gestion foncière existants, efficaces et transparents, capables de traiter les conflits (bonne gouvernance) ;
- Terres et droits d'utilisation des ressources attribués par les ministères techniques en concertation avec les ministères impliqués après Consentement Libre, Informé et Préalable des communautés affectées, et en conformité avec les plans d'aménagement du territoire approuvés.

Sous-axe 3.3 : Gestion durable de l'espace rural et des ressources naturelles

✓ Problèmes identifiés :

La gestion de l'espace rural et des ressources naturelles est globalement non durable. Les mécanismes prévus pour assurer la durabilité des utilisations diverses de l'espace rural ne sont pas encore appliqués rigoureusement. La qualité des plans d'aménagement, des plans simples de gestion forestiers et des plans de gestion environnementale et sociale est pauvre, et leur suivi et leur contrôle sont insuffisants. Les aléas liés aux Changements Climatiques ne sont pas maîtrisés et les adaptations potentielles insuffisamment mises en œuvre. Les services environnementaux ne sont pas pris en compte dans les analyses de la contribution des écosystèmes naturels dans la valeur des utilisations spécifiques de la terre.

✓ stratégies arrêtées :

- (i) Standardiser le cadre réglementaire pour l'analyse et le traitement des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux afin d'assurer la durabilité des utilisations diverses de l'espace rural :
 - a. Prendre en compte les services environnementaux dans les analyses de la contribution des écosystèmes naturels à la valeur totale des utilisations spécifiques de la terre et les intégrer dans les textes réglementaires, les standards et les lignes directrices ;
 - b. Définir les textes légaux qui institutionnalisent le découplage des profits du défrichage des forêts et de l'entreprise agro-industrielle pour éviter les incitations perverses ;

- c. Introduire une fiscalité incitative à la protection de l'environnement et formaliser les systèmes de valorisation et de commercialisation des services environnementaux ;
 - d. Élaborer les textes réglementaires et les lignes directrices pour améliorer et standardiser les plans d'aménagement forestier, les études d'impacts environnementaux et sociaux et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale.
- (ii) Améliorer fortement la qualité, la mise en œuvre et le contrôle des plans d'aménagement forestier et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale en fonction des standards clairement définis :
- a. Mettre en application les textes réglementaires en matière d'études d'impact et rendre contraignants les audits environnementaux sur le plan des mesures d'atténuation et assurer leur suivi strict ;
 - b. Renforcer le contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier et des PGES, notamment en augmentant les moyens publics pour assurer les contrôles sur le terrain ;
 - c. Renforcer les capacités des praticiens qui élaborent les plans et associer des observateurs indépendants et des représentants de toutes les parties prenantes locales aux services étatiques afin d'assurer le suivi des plans et des cahiers des charges.
- (iii) Améliorer la gestion des forêts, restaurer les forêts dégradées et créer de nouvelles ressources forestières :
- a. Finaliser le classement des surfaces des concessions forestières et l'immatriculation effective des forêts permanentes au nom de l'État ou des CTD ;
 - b. S'assurer du suivi et du contrôle rapproché de l'exploitation, la commercialisation et le partage des bénéfices du secteur forêt/faune dans le respect des plans d'aménagement ;
 - c. Identifier les sites dégradés qui peuvent faire l'objet d'une restauration efficace ;
 - d. Développer un cadre législatif pour les mécanismes et accords de cogestion des forêts domaniales et établir des formes juridiques de copropriété ;
 - e. Enregistrer (immatriculer) des superficies plus importantes de terroirs communautaires et institutionnaliser la conservation par les communautés pour qu'elles puissent créer et gérer des réserves de conservation de la biodiversité et d'autres biens et services d'écosystème.
- (iv) Améliorer la gestion des ressources en eau, la défense et la restauration des sols et la préservation de la biodiversité
- a. Développer la protection des bassins versants et encourager la gestion participative des ressources en eau dans le cadre d'agences de bassin ;
 - b. Développer la défense et la restauration des sols en cohérence avec le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) ;
 - c. Développer la gestion durable des sols et des eaux en cohérence avec la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux et des Sols dans l'espace Agro-Sylvo-Pastoral (SNGDES) ;
 - d. Développer la protection de la biodiversité en cohérence avec la Stratégie Nationale de Conservation de la Biodiversité (NBSAP).
- ✓ Résultats visés :
- Qualité des plans d'aménagement forestier, des Plans de Gestion Environnementale et Sociale, de leur mise en œuvre et de leur contrôle fortement améliorée en fonction des standards clairement définis ;
 - Gestion des forêts améliorée, forêts dégradées restaurées et nouvelles ressources forestières créées ;
 - Gestion améliorée des ressources en eau, restauration de la défense des sols et préservation de la biodiversité.

4.4. Encouragement des initiatives privées, amélioration de la gouvernance et du dispositif institutionnel, renforcement des capacités des acteurs

L'axe 4 est relatif à l'incitation à l'investissement privé, à la gouvernance et au dispositif institutionnel ainsi qu'aux aspects liés aux capacités techniques, opérationnelles et de gouvernance interne des acteurs du secteur rural.

Cet axe est composé des trois sous-axes suivants :

- Encouragement des initiatives privées qui créent de la valeur et de l'emploi ;
- Amélioration de la gouvernance et du dispositif institutionnel ;
- Renforcement des capacités des acteurs.

Les problèmes identifiés, les solutions proposées et les résultats visés sont présentés ci-après, pour chacun d'entre eux.

Sous-axe 4.1 : Encouragement des initiatives privées qui créent de la valeur et de l'emploi

✓ Problèmes identifiés :

Les incitations à l'investissement privé dans la production Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique, la transformation agroalimentaire, les activités environnementales sont récentes et l'environnement des affaires reste peu favorable au développement des entreprises rurales, tant pour les sociétés privées et qu'exploitations familiales. Il existe une inadéquation entre le cadre fiscal (taxes et tarifs commerciaux) et monétaire qui n'incite pas à l'investissement dans une production respectueuse des pratiques responsables.

✓ stratégies arrêtées :

- (i) Améliorer et rendre plus incitatif le cadre politique, juridique, institutionnel nécessaire pour accroître l'investissement privé (mise en application de la Loi sur les zones économiques et poursuite des concertations pour l'extension de l'application de la Loi sur les incitations aux entreprises existantes) ;
- (ii) Créer de nouveaux instruments économiques nécessaires au développement d'une croissance durable et équitable (financement climat, fonds national REDD, assurances agricoles indexées, indemnisations, etc.) ;
- (iii) Faciliter l'accès aux services financiers de proximité (réseaux bancaires et établissements de micro-finance, assurances/e-banking) ;
- (iv) Réductions des taxes de douane pour favoriser l'importation d'intrants et de matériel agricole ;
- (v) Simplifier les formalités d'exportation et mettre en place des réductions d'impôts pour les entreprises exportatrices ;
- (vi) Mettre sur pied un service d'intelligence économique sur tous les sujets / outils / thèmes stratégiques ;
- (vii) Mettre en place une fiscalité environnementale volontariste.

✓ Résultat visé :

- Environnement des affaires favorable au développement des entreprises rurales compétitives (sociétés privées et unités familiales).

Sous-axe 4.2 : Amélioration de la gouvernance et du dispositif institutionnel

✓ Problèmes identifiés :

Les niveaux d'allocation, de mobilisation et de coordination des ressources budgétaires de l'État, des Partenaires Techniques et Financiers et du secteur privé au bénéfice du secteur rural sont faibles. La gestion des fonds publics et des projets par les ministères techniques du

secteur est peu efficace, notamment la faible maîtrise des procédures de décaissement. Les chevauchements et juxtapositions des missions et des responsabilités entre les administrations et les acteurs impliqués dans le développement rural nuisent à la bonne gouvernance.

✓ stratégies arrêtées :

- (i) Définir clairement les missions des administrations en évitant tout chevauchement des responsabilités et en précisant les mécanismes de coordination :
 - a. Définir clairement les missions partagées des ministères sous-sectoriels (ministère chef de file, délégation de mise en œuvre, mécanisme de coordination) ;
 - b. Améliorer la coordination inter et intra-sectorielle sous le leadership du MINEPAT afin d'arrimer les besoins sectoriels et sous-sectoriels, évaluer et suivre les projets ;
 - c. Mieux intégrer le caractère transversal des missions du MINEPDED dans toutes les activités comportant des aspects environnementaux, avec une délégation de mise en œuvre aux ministères techniques concernés et une obligation de rendre compte ;
 - d. Institutionnaliser les mécanismes de collaboration avec les ministères connexes sur toutes les questions inter-sectorielles.
- (ii) Assurer un niveau élevé d'allocation, de mobilisation et de coordination des ressources budgétaires de l'État, des PTF et du secteur privé :
 - a. Augmenter les budgets alloués au secteur rural, rendre plus efficient l'appui de l'État et des bailleurs internationaux ;
 - b. Maintenir un processus de consultation des parties prenantes pour s'assurer de la compréhension, participation et contribution active de l'ensemble des acteurs à la mise en œuvre d'une approche Économie Verte (EV) dans le secteur rural ;
 - c. Actualiser la matrice du PNIA pour intégrer toutes les pistes d'actions de la SDSR ;
 - d. Opérationnaliser pleinement et dans toutes ses missions le comité de pilotage chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre de la SDSR créé par Arrêté n° 078CAB/PM du 25 août 2014 ; opérationnaliser les comités internes PPBS des ministères pour le suivi-évaluation au niveau sous-sectoriel.
- (iii) Mettre en place des mécanismes de coordination multipartenaires fonctionnels jusqu'au niveau décentralisé :
 - a. Appuyer les CTD dans la mise en œuvre du processus local d'aménagement du territoire, de la planification et du suivi des investissements publics et privés et de la stratégie ;
 - b. Organiser et rendre fonctionnels les mécanismes de coordination inter-sectorielle au niveau national, régional et local et y impliquer toutes les parties prenantes ;
 - c. Mettre en place des plateformes d'échange et de concertation entre les ministères impliqués dans le secteur rural et les parties prenantes: secteur privé, organisations professionnelles, société civile.

✓ Résultats visés :

- Missions des administrations clairement définies, évitant tout chevauchement des responsabilités et précisant les mécanismes de coordination ;
- Niveau élevé d'allocation, de mobilisation et de coordination des ressources budgétaires de l'État, des PTF et du secteur privé ;
- Mécanismes de coordination multipartenaires fonctionnels jusqu'au niveau décentralisé.

Sous-axe 4.3 : Renforcement des capacités des acteurs

✓ Problèmes identifiés :

Globalement les acteurs du secteur rural présentent de faibles capacités techniques, opérationnelles et de gouvernance interne. Les organisations représentatives des producteurs sont peu professionnalisées et peinent à structurer la profession. Les organisations de la société civile et du secteur privé ont une faible capacité pour s'assurer de la bonne gouvernance dans les zones rurales.

Les capacités des ministères et des collectivités territoriales décentralisées sont insuffisantes pour accompagner la mise en œuvre de la SDSR. Les statistiques sur le secteur rural sont parcellaires et obsolètes.

✓ stratégies arrêtées :

- (i) Renforcer les capacités des organisations professionnelles Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques et appuyer la structuration de la profession :
 - a. Structurer efficacement les filières autour des inter-professions, des clusters et des pôles économiques (avec un appui privilégié aux petits exploitants familiaux) ;
 - b. Établir des plates-formes nationales pour rassembler Gouvernement, la société civile, le secteur privé, les bailleurs de fonds, les ONG et les instituts de recherche dans des forums communs (palmier à huile, caoutchouc, sucre, etc.) ;
 - c. Renforcer les capacités de négociation des producteurs et de leurs organisations face aux industries en amont et en aval des filières et sur les marchés ;
 - d. Promouvoir le développement des coopératives et renforcer leurs capacités de gestion et de bonne gouvernance.
- (ii) Renforcer les capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural :
 - a. Accélérer le processus de décentralisation et de transfert des compétences aux CTD : affecter le personnel dans les services déconcentrés de l'État et allouer les budgets d'équipement et de fonctionnement nécessaires en adéquation avec les objectifs opérationnels ;
 - b. Renforcer les capacités des CTD sur les outils de mise en œuvre de la stratégie au niveau local et les sensibiliser sur l'appropriation des compétences transférées en matière de gestion de l'environnement ;
 - c. Élaborer un plan de formation et dispenser des formations en matière de développement durable et d'économie verte aux élus et aux cadres des CTD.
- (iii) Renforcer les capacités de la société civile pour s'assurer de la bonne gouvernance dans les zones rurales
 - a. Promouvoir la professionnalisation des OSC (expertise, gestion, transparence, communication) ;
 - b. Renforcer les capacités des OSC pour assurer un suivi de terrain sur la bonne gouvernance dans le secteur rural ;
 - c. Établir des partenariats État-bailleurs-OSC pour déléguer à ces dernières des actions de sensibilisation en matière d'approche genre et de droits des communautés locales.
- (iv) Renforcer les capacités des ministères pour la mise en œuvre de la stratégie et en assurer le suivi-évaluation :
 - a. Rénover le dispositif de production des statistiques sectorielles ;
 - b. Développer à l'échelle nationale et décentralisée un système de suivi-évaluation pour renseigner et analyser les indicateurs de suivi de la stratégie du secteur rural ;
 - c. Renforcer les capacités des services chargés de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle de terrain (moyens humains, techniques, financiers) ;
 - d. Établir des plates-formes nationales pour rassembler le Gouvernement, la société civile, le secteur privé, les bailleurs de fonds, les ONG et les instituts de recherche dans des fora de dialogue ;
 - e. Élaborer un plan de formation et renforcer les capacités en matière de développement durable et d'Économie Verte aux agents publics au niveau central et déconcentré.

✓ Résultats visés :

- Capacités renforcées des organisations professionnelles Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques et profession mieux structurée ;
- Capacités renforcées des CTD pour accompagner la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural ;
- Capacités renforcées de la société civile pour s'assurer de la bonne gouvernance dans les zones rurales ;
- Capacités renforcées des ministères pour la mise en œuvre la stratégie et en assurer le suivi-évaluation.

TROISIÈME PARTIE :

CADRE OPÉRATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI- EVALUATION

CHAPITRE 5 : CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

La mise en œuvre de la SDSR repose sur le Plan National d'Investissement Agricole retenu comme cadre sectoriel de planification de la mise en œuvre.

Le PNIA est articulé autour des domaines thématiques et des actions majeures qui seront opérationnalisées par les ministères en charge du secteur rural, le ministère en charge de la planification, les différentes administrations publiques concernées, les Collectivités Territoriales Décentralisées, les entreprises des secteurs public, parapublic et privé, les Organisations de la Société Civile et les partenaires au développement.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la Stratégie est l'occasion d'approfondir les partenariats avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont, en particulier, interpellés pour coordonner leur concours. Il est attendu des bailleurs de fonds qu'ils renforcent la synergie entre les différentes modalités de l'aide publique au développement, conformément aux principes de la Déclaration de Paris (2005) et du Programme d'action d'Accra (2008) sur l'efficacité de l'aide publique au développement.

Il est à noter que l'harmonisation des interventions dans la SDSR/PNIA se fera par l'alignement de chaque nouveau programme ou projet sur l'architecture générale du PNIA. Toutes les nouvelles interventions contribueront ainsi à atteindre les objectifs sectoriels et permettront d'avoir un impact plus significatif sur la croissance du secteur rural. Cette démarche suppose l'utilisation d'un cadre logique normalisé de manière à ce que chaque projet soit une déclinaison thématique et/ou géographique de la SDSR/PNIA afin de réduire la dispersion des différentes formes d'intervention. Les indicateurs utilisés pour la formulation des interventions devront également être analogues à ceux mentionnés dans la SDSR/PNIA de manière à pouvoir identifier la contribution spécifique de chaque projet aux objectifs sectoriels.

Schéma 3: Cohérence des axes stratégiques du DSDSR avec les programmes du DSCE pour le secteur rural et les domaines thématiques du PNIA

DSCE	SDSR	PNIA
<u>Programme 1 :</u> Développement des productions végétale, animale, halieutique et sylvicole.	<u>Axe stratégique 1 :</u> Modernisation des exploitations, développement des filières de production et amélioration de la mise en marché des produits	<u>Domaine thématique 1 :</u> Développement des filières de production et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
<u>Programme 2 :</u> Amélioration du cadre de vie.	<u>Axe stratégique 2 :</u> Développement et modernisation des infrastructures rurales, facilitation de l'accès aux facteurs de production, au financement et à l'assurance.	<u>Domaine thématique 2 :</u> Modernisation des infrastructures de production du monde rural et amélioration de l'accès au financement.
<u>Programme 3 :</u> Gestion durable des ressources naturelles.	<u>Axe stratégique 3 :</u> Aménagement, attribution équitable et gestion durable de l'espace rural et des ressources naturelles.	<u>Domaine thématique 3 :</u> Gestion et valorisation durable des ressources naturelles.
<u>Programme 4 :</u> Amélioration du cadre institutionnel.	<u>Axe stratégique 4 :</u> Encouragement des initiatives privées, amélioration de la gouvernance et du dispositif institutionnel, renforcement des capacités des acteurs.	<u>Domaine thématique 4 :</u> Gouvernance et développement institutionnel (Renforcement des capacités des acteurs du développement et promotion de la concertation).

5.1. Dispositif de mise en œuvre

La mise en œuvre de la SDSR nécessite un travail d'animation, de suivi, d'évaluation et de capitalisation des actions pour s'assurer de leur cohérence. Elle est réalisée par différents acteurs, à travers certaines modalités et de manière territoriale.

5.1.1. Rôles des acteurs

Différents acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural. Il s'agit : (i) des structures gouvernementales ; (ii) de la profession agricole et des Organisations des Producteurs ; (iii) du secteur privé ; (iv) des Organisations de la Société Civile ; (v) des Collectivités Territoriales Décentralisées ; (vi) des communautés locales et (vii) des Partenaires Techniques et Financiers.

❖ Structures gouvernementales

Les fonctions régaliennes des départements ministériels se rapportent à :

- La programmation, le contrôle et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SDSR/PNIA ;
- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur, notamment par la mise en œuvre des mesures fiscales et douanières incitatives ;
- La collecte et la diffusion des données de base sur le secteur rural ;
- Le renforcement de la concertation entre les différents acteurs et partenaires à tous les niveaux ainsi que l'appui au renforcement de leurs capacités ;
- La définition, programmation et mise en œuvre des mesures de protection environnementale et sociale, y compris le renforcement du contrôle de conformité des intrants chimiques (engrais, insecticides, produits vétérinaires) et des semences, la facilitation et le suivi de la mise en œuvre des codes relatifs au secteur rural.

❖ Profession agricole et les Organisations des Producteurs

Le rôle des OP comporte plusieurs axes :

- La concertation au sein de la profession agricole ;
- La mission d'organisation de leurs membres, de représentation et de proposition ;
- La représentation de la profession agricole dans les interprofessions, les cadres de concertation, auprès des services étatiques, des PTF et autres ;
- La contribution à l'élaboration des politiques, des stratégies et à leur mise en œuvre ;
- Le renforcement des capacités des membres à différents niveaux par l'information et la formation ;
- La prise en charge des fonctions économiques : organisation de services communs ou mutuels aux membres (approvisionnement, recherche de marchés, appui à la commercialisation, facilitation de l'accès au financement et toutes actions destinées à améliorer la production agricole) ;
- La défense d'intérêts des producteurs et des OP (intérêts catégoriels ou généraux, statut).

L'émergence des OP disposant d'expériences soutenues et avérées dans la gestion des projets/programmes au profit de leurs membres, et dans la maîtrise d'ouvrage des projets de renforcement de capacités techniques, économiques, institutionnelles, organisationnelles constitue un acquis à capitaliser.

❖ Le secteur privé

Le secteur privé est chargé principalement de toutes les fonctions para agricoles de fourniture de biens et services aux autres acteurs du secteur agricole. Il intervient aussi directement dans la production agricole. Par ailleurs, il peut contribuer à la fourniture de services publics en partenariat avec l'État par le biais de la contractualisation. Cette contractualisation se fait sur la base de la maîtrise d'œuvre ou de la maîtrise d'ouvrage déléguée lorsque l'État, à des fins d'efficacité et d'efficience, juge opportun de déléguer sa responsabilité première de maître d'ouvrage.

Les opérateurs privés doivent s'organiser eux-mêmes par catégorie par le biais de leurs représentants au niveau des différentes branches d'activités, notamment au sein des différentes filières de production agricole. Les familles professionnelles concernées se rassemblent au sein d'interprofessions qui gouvernent le fonctionnement des filières.

❖ **Les Organisations de la Société Civile**

De plus en plus visibles et actives au travers de leurs multiples organisations représentatives, les OSC interviennent à plusieurs niveaux, notamment l'appui institutionnel, le renforcement des capacités, la fourniture de service d'appui-conseil et l'accompagnement des communautés.

Elles jouent un rôle important en apportant ses capacités et son expérience aux OP et aux communautés rurales à la base. Elles veillent à la mise en œuvre cohérente des politiques et stratégies du secteur. Si les ONG internationales ont les capacités souhaitées, les ONG nationales restent encore faibles par manque de moyens techniques et financiers.

Avec l'émergence des OSC, il existe un enjeu autour des aspects de développement et de gouvernance à travers la surveillance des politiques, l'information, la communication et le plaidoyer. A cet effet, les OSC: (i) accompagnent les autres acteurs à poursuivre les dialogues sur les enjeux de politique agricole et de gouvernance économique ; (ii) informent l'opinion publique et les citoyens sur les enjeux de politique agricole ; (iii) mobilisent leurs forces et énergies, aussi bien au niveau local que national pour assurer la prise en compte de leurs contributions et ; (iv) mettent en place des mécanismes de concertation et des alliances stratégiques avec les autres acteurs notamment les parlementaires.

❖ **Les Collectivités Territoriales Décentralisées**

Les CTD, avec l'appui des structures déconcentrées de l'État et en collaboration avec les autres acteurs, le secteur privé et les OSC, travaillent à la base pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions locales de développement du secteur rural. Elles ont désormais la charge de gérer des ressources naturelles comme les forêts communales relevant de leur circonscription au travers du concept de « forêts communautaires ».

❖ **Les communautés locales**

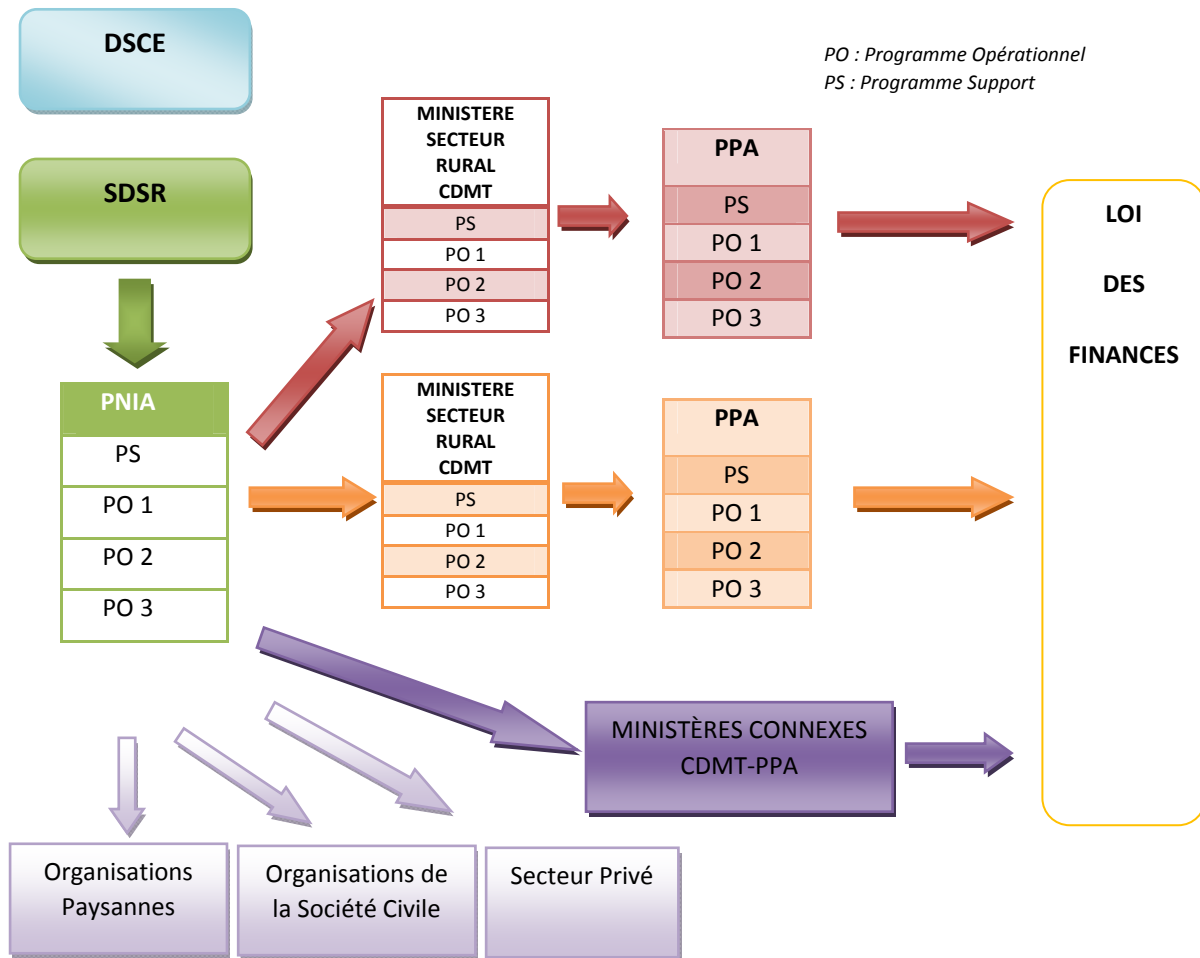
En référence à la réglementation en vigueur elles peuvent solliciter et gérer les ressources naturelles et forestières de leur territoire (forêts communautaires).

❖ **Les Partenaires Techniques et Financiers**

Les PTF ont pour vocation première d'accompagner les efforts du Gouvernement camerounais dans le développement du secteur rural conformément à ses orientations en matière de lutte contre la pauvreté. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, ils fournissent, en collaboration avec le Gouvernement, des indications sur leurs futures aides au secteur, sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité.

5.1.2. Modalités de mise en œuvre

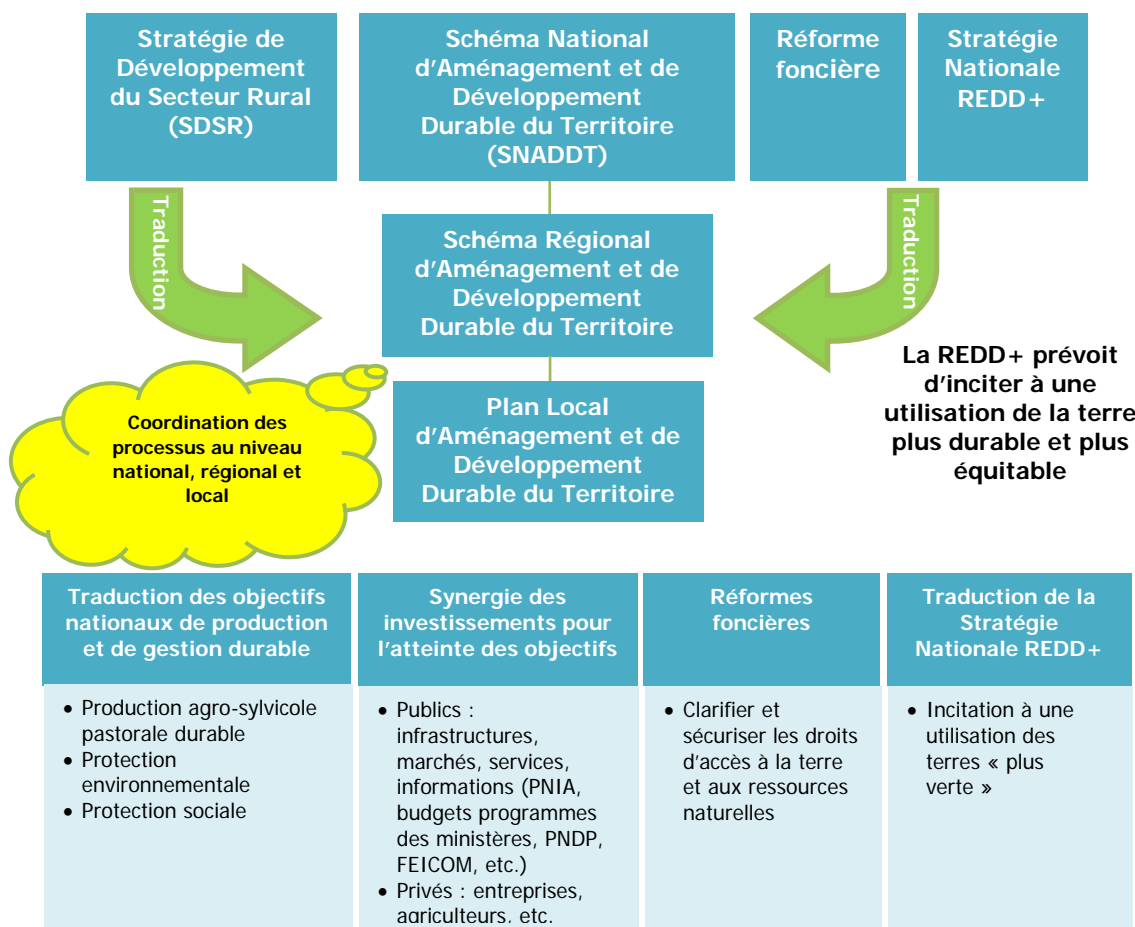
La mise en œuvre de cette stratégie obéira au principe de la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation (PPBS). Le PNIA/SDSR prend son ancrage dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et alimente, suivant les instruments nationaux, l'ensemble des administrations du secteur et des entités connexes qui concourent à la réalisation de ses objectifs. L'élément de traçabilité ici est l'unité fonctionnelle avec son code économique.

Schéma 4: Lien entre le DSCE, la SDSR, le PNIA, le CDMT, le Budget programme et la Loi des Finances

5.1.3. Territorialisation de la SDSR

La SDSR est un ensemble de solutions qui concourent simultanément à l'atteinte de l'objectif global. La synergie dans la mise en œuvre de ces solutions étant nécessaire, les prioriser n'est donc pas pertinent au niveau national. C'est au niveau régional que l'opérationnalisation de cette stratégie sectorielle (la « territorialisation du développement » au sens de la Vision 2035) se fera de manière progressive, sur la base de l'analyse des potentiels des régions ayant bénéficié d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire. A ce stade, des priorités au niveau des pistes d'actions pourront être déterminées en fonction des potentiels de chaque région, des options d'utilisation des terres (coûts et bénéfices économiques, sociaux, environnementaux pour les différents acteurs), des enjeux et intérêts divers des acteurs ainsi que des orientations qui seront données par la réforme foncière et la stratégie nationale REDD+.

Schéma 5: Territorialisation de la SDSR au niveau des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire



La mise en œuvre de la SDSR au niveau régional et local doit s'assurer de la cohérence entre :

- La gestion de l'espace à travers les Schémas Régionaux d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SRADDT) et les Plans Locaux d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (PLADDT) ;
- La clarification, l'enregistrement des droits au foncier et aux ressources naturelles, l'attribution des terres ;
- Les investissements publics (à travers les Plans Régionaux d'Investissement Agricole - PRIA - et le mécanisme REDD+) et privés. Il s'agit de les coordonner pour déclencher l'intensification durable de l'agriculture dans les zones ciblées.

La coordination de ces actions sur le terrain au niveau local assurera le développement durable des espaces ruraux.

5.2. Dispositif de Suivi-Évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation a pour objectif de donner une vision globale des performances du secteur rural et d'informer les décideurs politiques, le secteur privé, la société civile et les autres partenaires des actions à mener pour améliorer la mise en œuvre de la stratégie sectorielle. Il est basé sur l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) que le Gouvernement s'est engagé à implémenter dans le cadre de la modernisation de l'administration publique.

Dans cette optique, le dispositif de suivi-évaluation sera basé sur un système d'informations déclinant les objectifs de la Stratégie en une matrice de résultats assortie d'indicateurs appropriés et des responsables de mise en œuvre. Pour renseigner ces indicateurs, un système d'informations sera

développé et comprendra un mécanisme de collecte, de traitement, de diffusion et d'archivage. Ce dispositif est conforme aux orientations de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

Dans le cadre du suivi-évaluation de la Stratégie, des revues annuelles, à mi-parcours et à la fin de la période de mise en œuvre seront organisées. Ce suivi-évaluation se fera à trois différents niveaux : politique, stratégique et opérationnel.

5.2.1. Mécanisme au niveau politique

Le suivi-évaluation a pour objectifs à ce niveau d'évaluer la performance globale du secteur et de décider des orientations à mettre à œuvre. Ceci se fera dans le cadre d'une rencontre annuelle où il sera spécifiquement question :

- d'apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre générale de la Stratégie en vue de rendre le secteur plus performant ;
- de veiller à la mise en œuvre des engagements pris dans le document de Pacte de mise en œuvre du PDDAA au Cameroun ;
- d'assurer la mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la Stratégie.

5.2.2. Mécanisme au niveau stratégique

Ce niveau d'analyse s'intéresse non seulement au suivi des stratégies et des indicateurs clés, mais aussi au suivi budgétaire et financier. Il s'opérationnalise essentiellement à travers l'organisation de la revue sectorielle. L'utilisation de tableaux de bord et des indicateurs d'impact donnera un aperçu de l'état d'avancement des actions menées.

5.2.3. Mécanisme au niveau opérationnel

Le suivi-évaluation est basé à ce niveau sur trois approches complémentaires:

- Le suivi trimestriel des actions exécutées à travers le Monitoring National Orienté vers les Résultats (au niveau de chaque sous-sectoriel) ;
- L'évaluation de l'ensemble des actions exécutées à travers la Revue annuelle des Projets/Programmes ;
- Les autres évaluations ponctuelles (notamment les études d'évaluations d'impact, les missions d'accompagnement des PTF, les conventions avec certains projets ou structures) réalisées en cours d'année.

Il s'opérationnalise dans chaque ministère à travers les outils prévus par le budget programme et la chaîne PPBS (Comités internes PPBS) qui aboutissent à la production des Rapports Annuels de Performances (RAP), des rapports d'activités consolidés, etc.

5.2.4. Mécanisme de diffusion de l'information

La communication dans le cadre de la mise en œuvre de la SDSR se fera à travers les médias. Cependant, la production d'un bulletin trimestriel permettra de fournir à l'opinion publique le maximum d'informations (au niveau national et régional) sur les progrès réalisés dans le secteur rural à travers la mise en œuvre de la SDSR.

5.3. Pilotage et coordination

Le pilotage et la coordination de la mise en œuvre de la SDSR s'appuie sur quatre organes : une instance d'orientation et de supervision, une instance de coordination, un Comité Technique et un Secrétariat Technique.

5.3.1. L'instance d'orientation et de supervision

Placée sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, l'instance d'orientation et de supervision assure la concertation au plus haut niveau et le dialogue entre les acteurs intervenant dans le secteur rural. Elle sert de plateforme permettant la recherche de solutions aux problèmes

relatifs au développement du secteur rural. À ce titre, elle a pour mission principale de superviser globalement la mise en œuvre de la SDSR.

Cette instance assure l'impulsion le pilotage de la Stratégie ainsi que son suivi-évaluation au niveau politique. Elle est composée de :

Président : Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Membres :

- Le Ministre chargé de la Planification
- le Ministre chargé de l'Agriculture et du Développement Rural.
- Le Ministre chargé de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales ;
- Le Ministre chargé des Forêts et de la Faune ;
- Le Ministre chargé de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable ;
- Le Ministre chargé des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;
- Le Ministre chargé des Travaux Publics ;
- Le Ministre chargé des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat ;
- Le Ministre chargé du Commerce ;
- Le Ministre chargé de l'Eau et de l'Énergie ;
- Le Ministre chargé des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières ;
- Le Ministre chargé des Finances ;
- Le Ministre chargé de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Le Président de la chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts (CAPEF) ;
- Le Président du Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM) ;
- Le Président du Mouvement des Entreprises du Cameroun (MECAM) ;
- Le Président des Entreprises du Cameroun (ECAM) ;
- Le Président des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) ;
- Un (01) représentant des Organisations de la Société Civile (OSC).

Les partenaires au développement impliqués dans la thématique peuvent participer aux travaux du Comité de pilotage en qualité d'observateurs. Les travaux de cette instance sont rapportés par le Ministre en charge de la planification.

5.3.2. L'instance de coordination

Cette instance assure la coordination de la SDSR au niveau stratégique. Elle est assistée sur le plan technique par un Comité Technique et un Secrétariat Technique.

À cet effet, elle est chargée de :

- Rechercher des solutions durables au financement du secteur en concertation avec les partenaires intéressés, notamment en définissant une stratégie pour renforcer le passage de l'aide projet à l'approche programme ;
- Veiller au suivi de la mise en œuvre des programmes validés dans le secteur ;
- Veiller à la production des statistiques de qualité dans le secteur rural ;
- Superviser les actions relatives à la réalisation des revues institutionnelles ;
- Élaborer des propositions d'allocation des ressources sectorielles entre les sous-secteurs.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

Président : Le Ministre chargé de la Planification

Membres :

- Le Ministre chargé de l'agriculture ;
- Le Ministre chargé de l'élevage ;
- Le Ministre chargé de l'environnement ;
- Le Ministre chargé des forêts.

Les travaux de l'instance de coordination sont rapportés par les Secrétaires Généraux des ministères en charge de la planification et de l'agriculture.

5.3.3. Le Comité Technique

Cette instance est chargée de la coordination de la mise en œuvre de la SDSR sur le plan technique. Elle exécute toutes les missions à elle confiées par l'instance de Coordination.

Sa composition est la suivante :

Président : Le Secrétaire Général du Ministère chargé de la planification

Vice-président : Le Secrétaire Général du Ministère chargé de l'Agriculture

Membres :

- Les Secrétaires Généraux des Ministères représentés au Comité de Pilotage;
- Le Directeur Général de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement ;
- Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique ;
- Le Directeur Général de la Planification au ministère en charge de la planification ;
- Le Chef de Division en charge des Affaires Agricoles au Secrétariat Général des Services du Premier Ministre.

Les travaux du Comité Technique sont rapportés par le Coordonnateur du Secrétariat Technique. Ce Comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président.

5.3.4. Le Secrétariat Technique

Le Secrétariat Technique est rattaché auprès du Secrétaire Général du Ministère en charge de l'agriculture. Il est l'organe opérationnel chargé du suivi de la mise en œuvre de la SDSR. À ce titre il a pour missions de:

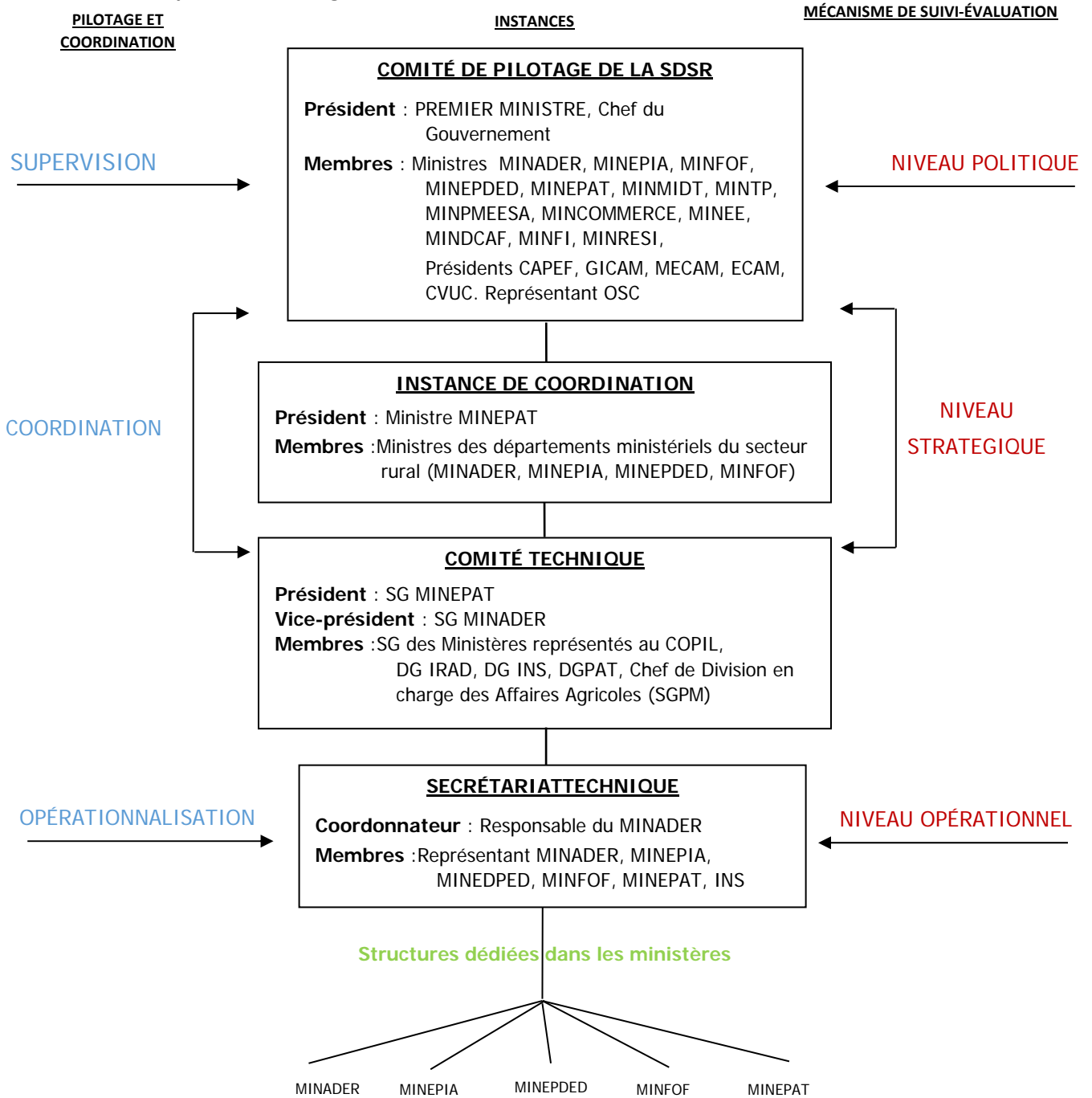
- Accompagner l'alignement des programmes ministériels au cadre de mise en œuvre de la SDSR, en collaboration avec les divisions en charge de la planification, de la programmation des statistiques et de la coopération dans les ministères concernés ;
- Accompagner les administrations du secteur dans le choix des programmes/projets devant être financés dans le cadre de la mise en œuvre de la SDSR ;
- Coordonner les actions des différents partenaires intervenant dans la mise en œuvre de la SDSR ;
- Réaliser le suivi de la mise en œuvre des programmes/projets validés pour le secteur ;
- Appuyer la mise en place et la mise en cohérence des différentes bases de données pour le secteur rural ;
- Réaliser des analyses alimentées par les données collectées dans le secteur, en étroite collaboration avec les structures en charge des statistiques, de l'analyse économique et de la prospective dans les ministères concernés ;
- Élaborer un rapport annuel de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SDSR ;
- Produire et assurer la dissémination de bulletins trimestriels présentant les performances réalisées dans le secteur rural et l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SDSR.

Le Secrétariat Technique est dirigé par un coordonnateur désigné par le Président du COPIL sur proposition du ministre chargé de l'agriculture. Ce secrétariat a un niveau institutionnel équivalent à celui d'une direction de l'administration centrale. Il comprend comme membres :

- Le Chef de la Division en charge des Études et de la Planification du Ministère en charge de l'Agriculture;
- Le Chef de la Division en charge des Études et de la Planification du Ministère en charge de l'Élevage ;
- Le Chef de la Division en charge des Études et de la Planification du Ministère en charge des forêts ;
- Le Chef de Division en charge des Études et de la Planification du Ministère en charge de l'Environnement;
- Le Chef de Division en charge de la Planification Stratégique au Ministère en charge de la Planification;
- Un représentant de l'Institut National de la Statistique (INS).

Dans le cadre du mandat de cette structure, les directions en charge de la planification dans chacun des ministères ci-dessus concernés accompagneront le Secrétariat Technique.

Schéma 6: Dispositif de Pilotage et de coordination de la SDR



CHAPITRE 6 : FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE

Les politiques publiques formulées dans la SDSR seront mises en œuvre en parfait alignement avec les instruments budgétaires nationaux. Il s'agira alors de veiller à la cohérence entre, d'une part, la SDSR et le PNIA, et d'autre part la Loi des finances et le Plan d'Investissement Prioritaire (PIP).

Dans un contexte d'insuffisance des ressources et d'accroissement constant des besoins, l'approche programme/projets est choisie pour améliorer l'efficacité de la dépense publique. Le cadrage des dépenses à moyen terme prévu par le PNIA permettra de donner aux programmes une visibilité dans la durée.

6.1. Coût de la stratégie

L'estimation des coûts nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées dans le PNIA a été réalisée à travers la méthode de planification par objectif sans contrainte budgétaire. La première étape a consisté à définir les coûts unitaires moyens annuels pour chaque activité sur la base des coûts détaillés correspondants dans les documents de stratégie sous-sectorielle et dans les plans d'opération des structures concernées (Recherche, OP, etc.)²⁹.

Sur cette base, des cibles ont été définies jusqu'en 2020 pour chaque activité afin d'atteindre les objectifs fixés pour le secteur.

Enfin, les calculs ont été réalisés année par année pour agréger les activités en actions et définir le coût estimatif des quatre domaines thématiques.

Le coût total de l'ensemble des domaines thématiques et actions du PNIA est estimé à **3 551 milliards FCFA** pour la période 2014 – 2020.

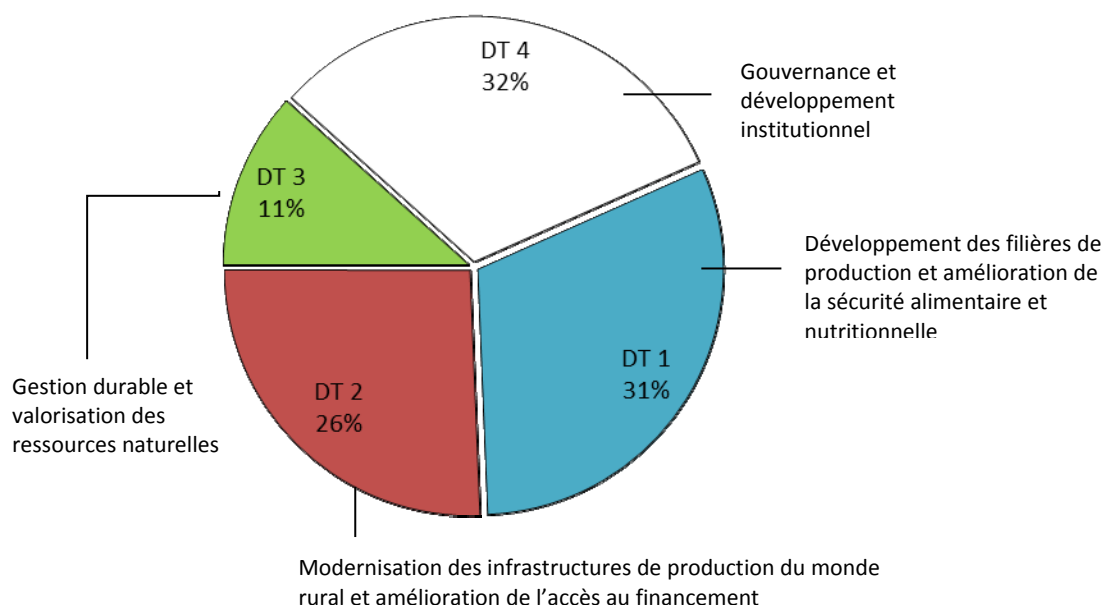
Tableau 7: Coût du PNIA 2014-2020

LOGIQUE D'INTERVENTION	COÛTS EN FCFA
Domaine thématique 1 : Développement des filières de production et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	1 101 613 654 598
Domaine thématique 2 : Modernisation des infrastructures de production du monde rural et amélioration de l'accès au financement	910 973 802 830
Domaine thématique 3 : Gestion durable et valorisation des ressources naturelles	413 744 000 000
Domaine thématique 4 : Gouvernance et développement institutionnel	1 124 760 000 000
TOTAL	3 551 091 457 429

La répartition des coûts de mise en œuvre de la SDSR/PNIA montre une distribution légèrement équilibrée entre les deux premiers domaines thématiques avec respectivement 31% et 26% pour le développement des filières et la modernisation des facteurs de production. La gestion durable et la valorisation des ressources naturelles s'en sort avec seulement 11%. Le domaine thématique gouvernance et développement institutionnel représente 32% du coût total, notamment du fait de la comptabilisation des budgets de fonctionnement des ministères.

²⁹ Cf. PNIA.

Schéma 7: Répartition des coûts de mise en œuvre de la SDSR/PNIA par domaine thématique



6.2. Financements acquis et besoins de financement

6.2.1. Financements acquis

Les financements acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la SDSR sont issus d'une part du budget de l'État et du secteur privé (financement intérieur) et d'autre part des apports extérieurs.

❖ Répartition des programmes et projets en cours d'exécution

Le recensement des projets et programmes s'est basé sur plusieurs documents, notamment :

- La « Revue des politiques, stratégies, programmes et projets de développement rural au Cameroun » ;
- Le « Listing des engagements de base par Administration » et le « Listing des projets FINEX par secteur » du MINEPAT 2013 ;
- Les rencontres avec les responsables des ministères, des cellules, des projets et programmes.

Le montant total des projets financés s'élève à près de 622 milliards de FCFA dont 49 milliards sur ressources internes. Ainsi, 573 milliards de FCFA sont financés sur des ressources externes comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8: Répartition des financements acquis par domaine thématique du PNIA

Domaines Thématiques	Nombre de projets	Total financement extérieur
Domaine thématique 1 : Développement des filières de production et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	39	254 767 049 196
Domaine thématique 2 : Modernisation des infrastructures de production du monde rural et amélioration de l'accès au financement	13	120 741 577 819
Domaine thématique 3 : Gestion durable et valorisation des ressources naturelles	40	162 545 489 130
Domaine thématique 4 : Gouvernance et développement institutionnel	9	35 286 164 819
TOTAL	61	573 340 280 964

❖ Répartition du budget national et projection des engagements nationaux

Pour les acquis en termes de financements intérieurs, les estimations se basent sur les prévisions d'allocations des ressources issues du DSCE et du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2014-2016³⁰. Les chiffres montrent que les estimations du DSCE sont très nettement supérieures aux allocations effectivement attribuées dans le CBMT (voir tableau 9). Afin d'éviter une surestimation des budgets intérieurs, plutôt que de reprendre les projections du DSCE, les chiffres du CBMT 2014-2016 ont été adoptés. Les taux de progression budgétaire pour la période 2017-2020 restent cependant ceux qui ont été prévus dans le DSCE, soit une moyenne de 9,5 % par an.

Tableau 9: Estimation des ressources internes (en milliards de FCFA) affectées au secteur rural

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prévisions sur la base du DSCE	197	218	289	327	358	392	424	2 205
Prévisions sur base du CBMT	CBMT 2014-2016			Projections CBMT 2017 – 2020 (accroissement de 9,5 %/an)				1 448
	153,4	164,7	186,9	204,7	224,1	245,4	268,7	

En tenant compte d'une prévision de 21 milliards de FCFA pour la recherche agronomique (3 milliards/an), les financements intérieurs cumulés pour la période considérée s'élèvent à 1459,8 milliards. La répartition des financements intérieurs entre les quatre domaines thématiques du PNIA a été calculée au prorata des crédits de paiement des Budgets programmes 2013 des quatre ministères du secteur rural.

Le cumul des financements acquis, extérieurs et intérieurs (en milliards de FCFA) est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10: Total des financements acquis (en milliards de FCFA) par domaine thématique du PNIA

	Financement extérieur	Financement intérieur	TOTAL	POURCENTAGE
Domaine thématique 1 : Développement des filières de production et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	254,767	543,437	798,204	39%
Domaine thématique 2 : Modernisation des infrastructures de production du monde rural et amélioration de l'accès au financement	120,741	117,24	237,981	12%
Domaine thématique 3 : Gestion durable et valorisation des ressources naturelles	162,545	121,329	283,874	14%
Domaine thématique 4 : Gouvernance et développement institutionnel	35,286	686,794	722,08	35%
TOTAL	573,34	1 468,80	2 042,14	
POURCENTAGE	28,2%	71,8%		

Il en ressort que 28,2% et 71,8% des financements acquis sont respectivement issus de l'intérieur et de l'extérieur, sur un montant global de 2042 milliards de FCFA. En outre, les domaines thématiques 1 et 4 ont la plus grande part du financement acquis, soit respectivement 39% et 35% du total acquis.

³⁰ Source CBMT, MINEPAT, juin 2013.

6.2.2. Besoins de financement

Les besoins additionnels (gaps de financement) par domaine thématique sur la période 2014-2020 sont déduits sur la base de l'estimation des financements acquis et des coûts de mise en œuvre.

Tableau 11: Répartition des gaps de financement du PNIA (en milliards de FCFA)

	Coûts	Financements acquis	GAP	% du GAP
Domaine thématique 1 : Développement des filières de production et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	1 101,60	798,2	303,4	20,1%
Domaine thématique 2 : Modernisation des infrastructures de production du monde rural et amélioration de l'accès au financement	910,9	237,9	673	44,6%
Domaine thématique 3 : Gestion durable et valorisation des ressources naturelles	413,8	283,9	129,9	8,6%
Domaine thématique 4 : Gouvernance et développement institutionnel	1 124,80	722,1	402,7	26,7%
TOTAL	3 551,09	2 042,14	1 508,95	100%

Les besoins totaux additionnels de financement s'élèvent à près de **1 509 milliards de FCFA** et sont essentiellement concentrés dans le Domaine thématique 2 qui inclut les grands investissements structurants ainsi que la facilitation de l'accès aux financements. Le deuxième gap le plus important concerne le Domaine thématique 4, Gouvernance et développement institutionnel (26,7%).

6.3. Évaluation de la contribution des producteurs

Les coûts mentionnés dans le PNIA sont essentiellement des fonds publics (intérieurs et extérieurs) destinés non pas à produire mais à soutenir les opérateurs dans leur rôle de producteurs agricoles. Toutefois, les objectifs définis dans le PNIA doivent être atteints par la conjonction des investissements publics assurés par les structures de l'État et des investissements privés réalisés par les producteurs.

Les « producteurs » sont définis ici comme les acteurs non étatiques (exploitations Agricoles familiales, exploitations de moyenne et grande importance, industries de transformation et de commercialisation, coopératives, etc.) qui investissent directement leurs fonds propres et leur force de travail dans la production Agricole.

L'estimation de la contribution des producteurs est essentielle pour avoir une vision globale des efforts nécessaires pour l'atteinte des objectifs sectoriels. Cette estimation est cependant complexe et approximative car les coûts de production sont hétéroclites et souvent imprécis. De plus, ces coûts varient non seulement selon les différentes zones agro-écologiques mais également d'une année à l'autre. Les coûts moyens de production ont néanmoins été définis, à partir des études spécifiques³¹ menées récemment au Cameroun, afin d'avoir une estimation des volumes d'investissement requis.

Le volume total d'investissement devant être réalisé par les producteurs a été chiffré à : **11 585 milliards de FCFA**, ce qui représente approximativement 80% du total de la valeur des productions cumulées des filières Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques.

Une partie de ces investissements sera assurée par les banques commerciales et les Établissements de Micro Finance (EMF) sous forme de crédits accordés aux producteurs. Le volume

³¹ Notamment les études réalisées par le programme ACEFA de la coopération française.

de ces crédits a été calculé sur la base des Cahiers économiques du Cameroun de 2011 et des informations fournies par les institutions financières.

Tableau 12: Estimation des montants de crédits pour l'Agriculture

Source de crédit (en milliards de FCFA)	Montant annuel	Total 2014 - 2020
Crédits alloués par le secteur bancaire	1 904	13 328
Estimation des crédits pour l'Agriculture	305	2 132
Montant des crédits par le secteur Micro finance (EMF)	240	1 680
Estimation des crédits pour l'Agriculture	38	269
Estimation de l'ensemble des crédits agricoles	343	2 401

Source : PNIA, sur la base des Cahiers économiques du Cameroun, 2011

Le volume total de financement du secteur rural sur la période 2014-2020 peut être estimé à plus de **15 000 milliards de FCFA** dont plus de **75 % sont réalisés par les producteurs**.

Tableau 13: Estimation globale des volumes de financement du secteur rural

Source de financement	Montant (milliards FCFA)	Proportion (%)
PNIA	3 551	23,5
Financement acquis interne et externe	2 042	13,5
Gap de financement	1 509	10,0
CONTRIBUTION ESTIMÉE DES PRODUCTEURS	11 585	76,5
Apport personnel des producteurs	9 184	60,7
Crédit Agricole Bancaire et EMF	2 401	15,9
COÛT TOTAL (ATTEINTE DES OBJECTIFS SECTORIELS)	15 136	100

Source : PNIA

6.4. Modalités de financement

Les appuis aux programmes cadres du secteur rural pourront adopter différentes modalités de financement :

- Les fonds propres de l'État sur la base des revenus publics nationaux et des appuis budgétaires ciblés au secteur ;
- Un financement commun d'un groupe de bailleurs sous plusieurs formes, notamment le panier commun sous la gestion d'un ordonnateur national ;
- Des financements directs ciblés aux activités bien définies selon des modes de gestion spécifiques (approche projet).

Les appuis budgétaires sectoriels pourraient être des outils intéressants dans la mesure où les ressources sont redéployées (subventions) aux acteurs concernés. Cette délégation de fonds est souhaitable pour permettre la réactivité nécessaire dans l'exécution de la dépense dans un secteur où les acteurs de la production sont des privés et où la saisonnalité des actions est importante.

CONCLUSION

La Stratégie de Développement du Secteur Rural à l'horizon 2020 est le résultat d'une analyse approfondie des défis et opportunités actuels auxquels le secteur devra faire face. Ce travail a bénéficié d'une vaste consultation des parties prenantes, tant des partenaires du secteur public que du secteur privé, de la société civile qui représente les communautés rurales du Cameroun et des Partenaires Techniques et Financiers.

Les prévisions de croissance de la population et les ambitions de développement du Cameroun créent des besoins croissants en produits alimentaires, ainsi qu'en matières premières, pour l'industrie et pour l'exportation. Actuellement, le Cameroun fait des efforts pour nourrir la population et approvisionner les industries émergentes ; mais son économie reste dépendante d'importations significatives.

Le secteur rural d'aujourd'hui reste en grande partie dépendant d'une agriculture familiale traditionnelle qui utilise des systèmes de production à faible intensité. Une combinaison judicieuse d'investissements publics et privés dans le secteur permettra de stimuler l'intensification durable de l'Agriculture afin de nourrir deux fois plus de personnes d'ici 2050 tout en fournissant les industries nationales en matières premières pour les marchés intérieurs et extérieurs. Les intrants Agricoles, la formation, les services financiers et techniques sont demandés à un niveau sans précédent pour aider les agriculteurs à se moderniser et à intensifier leur production. Ceci permettra aussi de répondre à de nouveaux marchés en croissance plus exigeants en termes de qualité et de normes. La maîtrise des méthodes d'intensification durable de la production permettra également d'accroître la valeur ajoutée et de s'assurer que les normes sont respectées afin de garantir et maintenir les parts de marché.

Pour investir dans la modernisation de leurs exploitations, les agriculteurs doivent être assurés de la sécurité d'occupation de leurs terres et être en mesure d'emprunter en ayant des titres fonciers comme garantie. Une réforme foncière rapide et équitable est donc essentielle pour protéger les terres communautaires, éviter la spéculation foncière et l'accaparement des terres par les élites au détriment des populations rurales pauvres qui sont les principaux producteurs de denrées de base.

La planification à long terme de l'espace rural, à travers des processus nationaux, régionaux et locaux d'aménagement durable du territoire, est également essentielle pour définir les zones où les différents types de production pourront s'implanter, où les investissements dans la production à grande échelle pourront être réalisés. Cela permettra aussi de réduire au maximum les conflits fonciers inhérents aux différentes utilisations possibles des terres, qu'elles soient rurales ou autres.

Les marchés mondiaux étant de plus en plus concurrentiels, avec des prix réels de la plupart des produits agricoles en baisse sur le long terme, le Cameroun, pour rester compétitif, doit réduire les coûts de mise en marché des produits grâce à des investissements en temps opportun dans les infrastructures rurales, et doit supprimer les obstacles non nécessaires au commerce. Le stockage et la transformation doivent également être améliorés pour réduire les importantes pertes post-récolte et mieux valoriser les produits pour un commerce plus efficace. Le secteur doit transformer ses systèmes de production tout en s'adaptant aux Changements Climatiques prévus, qui impliquent une incertitude quant aux conditions météorologiques et des risques accrus. Cela nécessite de nouveaux services d'assurance/indemnisation pour les agriculteurs.

La mise en œuvre de cette Stratégie nécessite une coordination minutieuse qui n'a pas été caractéristique du secteur rural jusqu'à présent. Des mécanismes et des structures de coordination appropriés doivent donc être mis en place aux niveaux national, régional et local pour s'assurer que les investissements nécessaires soient réalisés là où les plans d'utilisation des terres ont été définis, où le régime foncier est clair et où les priorités de développement ont été convenues avec les acteurs locaux.

Ainsi, le secteur rural deviendra le pilier d'une Économie Verte émergente qui placera le Cameroun au centre du développement et du commerce régional en mesure de répondre à la vision du pays à long terme.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 **A4I, Steve Wiggings & Sharada Keats.** (2013). Leaping and learning: Linking smallholders to markets in Africa.
- 2 **ACCI Kenya, GIZ, MoA.**(2012, February).Index-based weather insurance: International and Kenyan experiences.
- 3 **African Development Bank Group.Green Growth Sierra Leone.** (2013). Transitioning Towards Green Growth, Stocktaking and the Way Forward.
- 4 **Afrique Agriculture**,« Vers des assurances-récolte en Afrique », n°392, janvier-février 2013, page 12.
- 5 **AGRO-PME, Norbert Monkam et Olivier Ndam Poufoun,** Rapport : « Préparation et animation du Forum national sur le financement rural », Septembre 2011.
- 6 **Ambassade des Etats-Unis, Section des Affaires Publiques,** Conférence sur la Biotechnologie : « La contribution de la biotechnologie dans le secteur agricole », Communiqué de presse, 4 septembre 2013, Yaoundé.
- 7 **Andreas Wilkes, Timm Tennigkeit, Katalin Solymosi.** (2013, March), National integrated mitigation planning agriculture: A review paper, *FAO*.
- 8 **Anne-Gaelle Javelle, Brief.** (2013, April). Land registration in Cameroon. Focus on land in Africa.
- 9 **BAD. Adeleke Salami, Abdul B. Kamara & Zuzana Brixiova.** (2010, April). Smallholder Agriculture in East Africa: Trends, Constraints and Opportunities. Working paper n°105.
- 10 **Banque Mondiale, IFPRI.**(2010, July). Agriculture and the Environment: Innovations in rural and agriculture finance. Focus n° 18/2020 Vision for Food.
- 11 **Banque Mondiale,** « *Baissions la chaleur : pourquoi il faut absolument éviter une élévation de 4°C de la température de la planète. Résumé analytique* », Novembre 2012.
- 12 **Banque Mondiale, Ernest L Molua and Cornelius M Lambi.** Climate, hydrology and water resources in Cameroon.
- 13 **Banque Mondiale,**« *Rapport de la Caravane ECOPLUS et le Forum National de l'Economie Verte, L'émergence de l'économie verte : engagement civique et rôle des acteurs publics, privés et la société civile.* » Edition 2013. Douala, du 03 au 07 Juin 2013.
- 14 **CARBAP,**« *Plan stratégique 2013-2022 & Plan opérationnel 2013-2017. Banane et Plantain pour la sécurité alimentaire en Afrique Centrale et Occidentale.* »
- 15 **CED/FERN/Rainforest Foundation UK, Alden-Wily,**« *A qui appartient cette terre ? Le statut de la propriété foncière coutumière au Cameroun.* »,2011.
- 16 **CEEAC,**« Déclaration des Ministres de la CEEAC sur le développement et la promotion de l'économie verte en Afrique Centrale », Brazzaville, le 16 mai 2012.
- 17 **CFS (Committee on World Food Security).**(2011, July). Land tenure and international investments in agriculture. *HLPE Report 2.*
- 18 **CFS (Committee on World Food Security).**(2013, June). Biofuels and food security. *HLPE Report 5.*
- 19 **CFS (Committee on World Food Security).** (2013, June). Investing in smallholder agriculture for food security. *HLPE Report 6.*
- 20 **CGIAR.** (2013, February). Addressing Africa's real agricultural issues.
- 21 **CIFOR, Samuel Assembe-Mvondo, Maria Brockhaus and Guillaume Lescuyer.** (2013, July 11). Assessment of the Effectiveness, Efficiency and Equity of Benefit-Sharing Schemes under Large-Scale Agriculture: Lessons from Land Fees in Cameroon. *European Journal of Development Research advance online publication.*
- 22 **CIRAD (Antoine Leblois), CNRS (Philippe Quirion) and LOCEAN (Benjamin Sultant).** (2013, February). Price vs. weather shock hedging for cash crops: ex ante evaluation for cotton producers in Cameroon.

- 23 **CORAF, Charlotte Fontan Sers**, « *État des lieux sur l'agrobusiness et les systèmes mixtes agriculture-élevage en Afrique de l'Ouest et du Centre.* », 15 septembre 2010.
- 24 **CSC, Haensler A., Jacob D., Kabat P., Ludwig F**(2013). Climate Change Scenarios for the Congo Basin. Climate Service Centre Report No. 11, Hamburg, Germany, ISSN: 2192-4058.
- 25 **CTA, CCAFS**, « *Un avenir pour l'agriculture : pour une action politique concertée face au changement climatique* », In : Repères politiques, 2011.
- 26 **Ellis Frank and Stephen Biggs.** (2001).Evolving Themes in Rural Development 1950s-2000s. *Development Policy Review*, p. 437-448.
- 27 **European Commission, DG Research and Innovation (COVE).** UE-Africa Business Forum. Innovation serving food and nutrition security in Europe and Africa.
- 28 **Eyong Evelyn Manyi.** (2007). Local Governments and Rural Development: A Case Study of Buea in Cameroon. Thesis, July 2007.
- 29 **FAO, Calvin Miller, Sylvia Richter, Patrick McNellis, Nomathemba Mhlanga.** (2010). Agricultural Investment Funds for Developing countries. 2010.
- 30 **FAO.** (2013, June 15-22). Reviewed Strategic Framework. Thirty-eighth Session FAO.
- 31 **FAO**, « *L'agriculture intelligente face au climat. Guide de référence, résumé exécutif.* », 2013.
- 32 **FAO.** Capacity Building In Rural Finance (CABFIN). An analytical framework for regulation and supervision of agricultural finance. Agricultural investment funds for developing countries. Credit guarantee systems for agriculture and rural enterprise development: appraisal and sustainability lessons. Crop insurance. Financing agricultural marketing. Financing smallholder agricultural term investments. Rural finance and poverty reduction. Rural finance: challenges, opportunities and the role of the lawyer. Rural finance research. Subsidies as an instrument in agriculture finance: Approaches and lessons learnt.
- 33 **FAO, CSA**, « *Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire.* », 2012.
- 34 **FAO, FIDA**, « *Amélioration des interventions des projets du FIDA dans le secteur de l'élevage : Constat et recommandations, Afrique Sahélienne.* », 16 avril 2007.
- 35 **FAO, GIZ.** « Nouveau regard sur le financement agricole : pourquoi ? » (N°1), « Le financement agricole : ajuster les politiques » (N°2), « Meilleures pratiques de crédit agricole » (N°3), « Sources de fonds de crédit agricole » (N°4), « Règles prudentielles et contrôle du financement agricole » (N°5), « Améliorer les capacités de gestion financière des ménages ruraux » (N°6), 2000.
- 36 **Federal Democratic Republic of Ethiopia.** (2011). The path to sustainable development: Ethiopia's Climate- Resilient Green Economy Strategy..
- 37 **FIDA, WFP, FAO.** « *L'État de l'insécurité alimentaire dans le Monde.* »Résumé, 2012.
- 38 **FIDA. WFP. FAO.** (2012). The State of Food Insecurity in the World: Economic growth is necessary but not sufficient to accelerate reduction of hunger and malnutrition.
- 39 **Fondation Paul Ango-Ela.** Jeux et Enjeux Fonciers. Bulletin d'Analyse Géopolitique pour l'Afrique Centrale, 2012.
- 40 **GCAP (Global Call to Action Against Poverty), UN Millenium Campaign,** « Le Monde que nous voulons "Beyond 2015" : Un guide pratique pour les discussions nationales », Janvier 2012.
- 41 **GIZ**, « Protection du climat et adaptation au changement climatique. Importance et pistes d'action pour la coopération allemande au Cameroun », 2011.
- 42 **GIZ, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development.** (2011). Land use planning: Concept, Tools and Applications.
- 43 **GIZ, Graefen, C.**(2012). Briefing note land use planning.
- 44 **GIZ, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development.** (2012, February). Adaptation to Climate Change and Insurance (ACCI), Index-Based Weather Insurance – International & Kenyan Experiences.
- 45 **GIZ, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development.** (2012, September). Adaptation to Climate Change and Insurance (ACCI), Agricultural Insurance Training: Manual and Lessons Plans.

- 46 **GIZ**, Modalités d'intégration des Changements Climatiques dans le Planification, la Programmation, la Budgétisation et le Suivi au Cameroun (PPBS), Mars 2014 (draft).
- 47 **Global Witness**. (2012). Dealing with disclosure: improving transparency in decision-making over large-scale land acquisitions, allocations and investments. The Oakland Institute, International Land Coalition Secretariat.
- 48 **Gobierno de Costa Rica**. Primer Foro Nacional de Consulta, Proceso Nacional hacia le Cumbre de las Naciones Unidas sobre desarrollo Sostenible Rio + 20. 11 de noviembre del 2011
- 49 **Green Economy Coalition**. (2011, March) Green Economy National Dialogues in Brazil: building an essential agenda for GE..
- 50 **Green Growth Knowledge Platform**. (2013, April). Moving towards a Common Approach on Green Growth Indicators.
- 51 **Jacques Loyat**, « *L'agriculture pour un développement adaptatif régulé, Les économistes agricoles face à un changement de paradigme.* », Conférence IAAE (Association Internationale des Economistes Agricoles), Pékin 2009.
- 52 **Ibrahim Assane Mayaki**, « *La "redécouverte" de l'agriculture : ancien et nouveau paradigmes.* » Institut Agronomique Méditerranéen (IAM).
- 53 **IFC, CGAP Oya Pinar Ardic, Kathryn Imboden, and Alexia Latortue**. (2012, June). Financial Access 2012: Getting to a More Comprehensive Picture. *Access to Finance Forum*.
- 54 **IFPRI**. (2010). Innovations in Insuring the Poor, Focus 17.
- 55 **IFPRI**, « Les points forts des recherches récentes de l'IFPRI en matière de politiques alimentaires en Afrique de l'Ouest et du Centre. », 2013
- 56 **Jim Gockowski, Denis Sonwa**. (2008, January). Biodiversity and smallholder cocoa production systems in West Africa. The Sustainable Tree Crops Program (STCP). *STCP Working Paper Series, Issue 6. International Institute of Tropical Agriculture (IITA)*.
- 57 **IMF**. (2012). Gawon and Yoon Primary commodity prices and their piecewise linear trends, 1900-2010.
- 58 **IMF**. (2013, June). Financial Access Survey.
- 59 **INS**, Annuaire statistique 2011.
- 60 **IPCC**. Working Group II : Impacts, Adaptation and Vulnerability, Chapter 10 Africa
- 61 **Kilimo Salama**. (2013, February 6). Innovative New Low-Cost Livestock Insurance Protects Dairy Cows: Farmers in Kenya's Northern Rift Valley province are among the first to be covered.
- 62 **Lobell, David B., Banziger, Marianne, Magorokosho, Cosmos, Vivek, Bindiganavile**. (2011). *Nature Climate Change* 1, 42–45.
- 63 **MINEE**. « Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANAIRE) », « État des lieux du secteur : Connaissance et usage des ressources en eau » (N°1) ; « Eau et Environnement » (N°2) ; « Cadre financier, économique et social » (N°3) ; « Cadre législatif, réglementaire, institutionnel et ressources humaines » (N°4) », Décembre 2009.
- 64 **Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire**, « Cameroun : Synthèse nationale, Schéma Directeur Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SDRADDT) ». », novembre 2002.
- 65 **MINEPAT**, Cahier « L'aménagement du territoire au Cameroun ». Première édition.
- 66 **MINEPAT**, « *Programme économique d'aménagement du territoire et de promotion des entreprises de moyenne et grande importances dans le secteur rural au Cameroun.* », 2010.
- 67 **MINEPAT**, « *Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun* », 2011.
- 68 **MINEPAT**, « *Rapport National de progrès des Objectifs du Millénaire pour le Développement* », 2012.
- 69 **MINEPAT, ST COPIL/SDSR**, Programme AGROPOLES, novembre 2012.
- 70 **MINEPAT**, « *Plan de modernisation de l'économie camerounaise dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat Economique.* » Octobre 2013.
- 71 **MINEPAT**, « *Projet des Termes de Référence pour les études pour l'élaboration d'un Plan de Zonage du Territoire National et d'un Schéma National* », 2014.
- 72 **MINFI, Sous Direction de la Microfinance**. « Liste des EMF agréées en activité au Cameroun », 2010

- 73 **MISEREOR, CED, SHERPA.** (2010, December). The Impact of the Privatization of SOCAPALM on Communities and the Environment in Cameroon: Briefing paper.
- 74 **MicroInsurance Centre.** (2008). Agricultural microinsurance: Global practices and prospects. The MicroInsurance Centre, Appleton, USA. (avec l'appui de la Fondation Ford).
- 75 **Montpellier Panel. Jules Pretty, Camilla Toulmin & Stella Williams.** (2011). Sustainable intensification in African agriculture. *International Journal of Agricultural Sustainability*.
- 76 **Montpellier Panel.** (2012). Women in Agriculture: farmers, mothers, innovators and educators. *London Agriculture for Impact*.
- 77 **Montpellier Panel Report.** (2013). Sustainable Intensification: A New Paradigm for African Agriculture.
- 78 **Ndenecho Emmanuel Neba.** (2010, September). Triggers and Processes Of Desertification In The Dry Lands Of North Cameroon. *Global Journal of Human Social Science*, Vol.10 Issue 3 (Ver1.0).
- 79 **OECD, Essam Yassin Mohammed, Shannon Wang and Gary Kawaguchi** (2013, September). Making Growth Green and Inclusive: The Case Of Cambodia. *OECD Green Growth Papers, OECD Publishing, Paris*.
- 80 **ONU-REDD, FCPF.** (2012, September). REDD Readiness Preparation Proposal (RPP) du Cameroun.
- 81 **Oxford Policy Management, Mark Henstridge, Gaber Burnik, Mateo Cabello, Federica Chiappe, Lee Crawford, Sourovi De, Maham Farhat and Maja Jakobsen.**(2013, March).Growth in Indonesia: is it sustainable? An Overview.
- 82 **Mark Henstridge, Gaber Burnik, Sourovi De and Maja Jakobsen.** (2013). Growth in Indonesia: is it sustainable? The impact of the commodity price boom. *Oxford Policy Management*.
- 83 **Mateo Cabello and Maham Farhat.** (2013, March). Growth in Indonesia: is it sustainable? The political economy of deforestation. *Oxford Policy Management*.
- 84 **Mark Henstridge, Federica Chiappe and Lee Crawford.** (2013, March). Growth in Indonesia: is it sustainable? The environmental sustainability of growth. *Oxford Policy Management*.
- 85 **PLOS ONE, Ray DK, Mueller ND, West PC, Foley JA.** (2013). Yield Trends Are Insufficient to Double Global Crop Production by 2050.
- 86 **PNUE,** « *Vers une économie verte, Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté : Synthèse à l'intention des décideurs.* », 2011.
- 87 **RELUFA, WWF Cameroun, et CED Cameroun, Schwartz, B., Hoyle, D., Nguiffo S,** « *Tendances émergentes dans les conflits liés à l'utilisation des terres au Cameroun : Chevauchements des permis des ressources naturelles et menaces sur les aires protégées et les investissements directs étrangers* », Document de travail.
- 88 **République du Cameroun, Union Africaine, CEEAC,** « *Pacte PDDAA du Cameroun pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) à travers le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA).* », 17 juillet 2013.
- 89 **République du Cameroun, NEPAD,** « *Plan National d'Investissement Agricole du Cameroun, PNIA 2014-2020* », Volume 1.
- 90 **République du Cameroun,** « *Loi n°96/12 du 5 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement* », 1996.
- 91 **République du Cameroun,** « *Loi n°2002/004 du 19 avril 2002 relative à la Charte sur les investissements en République du Cameroun* », 2002.
- 92 **République du Cameroun,** « *Cameroun Vision 2035.* », février 2009.
- 93 **République du Cameroun,** « *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).* », août 2009.
- 94 **République du Cameroun.** « *Loi n° 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement durable du territoire au Cameroun* », 2011.
- 95 **République du Cameroun,** « *Arrêté conjoint n° 004/Minepded/Mincommerce du 24 octobre 2012 portant règlementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables* », 2012.

- 96 **République du Cameroun**, « Décret n° 2013/0171 du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social », 2013.
- 97 **République du Cameroun**, « Décret n° 2013/0172 du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'audit environnemental et social », 2013.
- 98 **République du Cameroun**, « Loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun » 2013.
- 99 **République du Cameroun**, « Décret n° 2013/296 du 09 septembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2005/310 du 1^{er} septembre 2005 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Investissements », 2013.
- 100 **République du Cameroun**, « Décret n° 2013/297 du 09 septembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2013/092 du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises », 2013.
- 101 **République du Cameroun**, « Décret n° 2013/298 du 09 septembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Comité paritaire de Suivi de la Stabilité des incitations à l'investissement privé au Cameroun », 2013.
- 102 **République du Cameroun**, « Décret n° 2013/299 du 09 septembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Contrôle de l'effectivité des investissements », 2013.
- 103 **République du Cameroun**, « Loi n°2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques au Cameroun, 2013.
- 104 **République du Cameroun**, « *Document de Politique Nationale Genre 2011-2020* ».
- 105 **République du Cameroun**,« *Stratégie de mécanisation agricole au Cameroun : Document principal.* », Juin 2011.
- 106 **République du Cameroun**,« *Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI).* », Mai 2013
- 107 **République Gabonaise**, « *Second rapport national sur la diversité biologique.* », Observatoire National de la Biodiversité,2004.
- 108 **Republic of South Africa**. (2011, November 17). Economic Development Department. New Growth Path: Accord 4 « Green Economy Accord ».
- 109 **Robert Goodland and Clive Wicks Philippines**. (2009). Mining or Food? Working Group on Mining in the Philippines.
- 110 **RPCA (Réseau de Prévention des Crises Alimentaires)**, « *L'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest.* », 26^{ème} réunion annuelle du RPCA, Accra (Ghana), 14-16 décembre 2010.
- 111 **Ruth Vargas Hill**. (2010). Agricultural insurance in Sub-Saharan Africa: Can it work? September 6-10, AAMP (Africa Agricultural Markets Program).
- 112 **Steve Wiggins & Sharada Keats**. (2013). Making links from small farms to markets in Africa: lessons from villages and supply chains. February 2013.ODI.
- 113 **Steve Wiggins and Sharada Keats**. (2013, March). What has been learned from the food-price spike of 2007–2008? ODI.
- 114 **Steve Wiggins & Sharada Keats**. (2013, March 28). Leaping and Learning: Linking smallholders to markets in Africa.ODI.
- 115 **Steve Wiggins & Sharada Keats**. (2013). Looking back, peering forward: Food prices & the food price spike of 2007/08. May 2013. ODI.
- 116 **SNV**. (2013). Study on Good Practices in Agricultural Adaptation in Response to Climate Change in Cambodia.
- 117 **Solomon M. Hsiang, Marshall Burke, and Edward Miguel**.(2013, September 13). Quantifying the Influence of Climate on Human Conflict. Science: 341 (6151), 1235367.
- 118 **Union Africaine**,« *Atelier sur l'intégration du Plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et ruraux (Spirework) dans le PDDAA. Projets de note conceptuelle et de programme.* », Nairobi, 21-22 Octobre 2013.

- 119 **UA, GIZ, BMZ.** (2012, March). Making Finance Work for Africa: Policy brief on agricultural finance in Africa. Tunis.
- 120 **UK Government's Foresight Global Food and Farming Project.** (2013, April). A New Paradigm for African Agriculture.
- 121 **UNEP.** (May, 2011). Forests in a green economy: A synthesis.
- 122 **UNEP, United Nation Economic Council / Economic Commission for Africa.** (2011, October 20-25). A Green Economy in the Context of Sustainable Development and Poverty Eradication: What are the Implications for Africa? Background report Africa Regional Preparatory Conference for the United Nations Conference on Sustainable Development "Rio+20". (Addis Ababa, Ethiopia).
- 123 **UNEP, UNDP.** (2013, June) Poverty-Environment Initiative : 2013-2017.
- 124 **University of Arizona, Roger L. Caldwell.**(2013). "Anticipating the Future". Course on methods and approaches for studying the future.
- 125 **Seibel, Hans Dieter.** (2007). Reforming agricultural development banks (AgDBs). *Working paper. No. 2007,3. University of Cologne, Development Research Center.*
- 126 **University of Pretoria, CEEPA.** (2006, August). Climate change and african agriculture. Public Note no.33.
- 127 **Via Campesina.** Déclaration sur les droits des paysannes et des paysans, 2009.
- 128 **Vrije Universiteit.** (2013). Novel crop insurance products for rural Africa.
- 129 **WFP.**(2012, August). The international rise in maize and wheat prices and its potential impact on food security in West Africa.
- 130 **Wilkie D.S. & Carpenter J.F.,** (1999). Bush meat hunting in the Congo Basin: an assessment of impacts and options for mitigation. *Biodiversity and Conservation N°8, p 927-955.*
- 131 **World Bank Annual Report.**(2005). A Better Investment Climate for Everyone.
- 132 **World Bank, Agriculture and Rural Development Department.** (2005, June). Managing Agricultural Production Risk: Innovations in Developing Countries.
- 133 **World Bank.** (2008). Agriculture for Development, World development, report.
- 134 **World Bank,** « *L'agriculture au service du développement, Rapport sur le développement dans le monde* », 2008, Abrégé.
- 135 **World Bank.** (2010, April). Smallholder Agriculture in East Africa: Trends, Constraints and Opportunities. Working paper n°105.
- 136 **World Bank.** (2010). Annual Report.
- 137 **Wunder, S.,**(2005). Payments for Environmental Services: Some nuts and bolts. *CIFOR Occasional Paper n° 42.*
- 138 **WWF,** « *Rapport planète vivante, 2012, Synthèse.*»
- 139 **WWF.** (2012). Living Planet report: Biodiversity, biocapacity and better choices.

ANNEXES

Annexe 1: Définition des principaux concepts utilisés pour le secteur rural

Agriculture de seconde génération³² : *Entreprises de moyenne et grande importance respectueuses de l'environnement qui cohabitent de manière complémentaire avec des petites exploitations à la productivité accrue.* L'émergence de ce type d'unités de production sera favorisée par : des incitations spéciales (révision du Code des investissements, simplification des formalités d'exportation et réduction d'impôts à l'exportation des produits agricoles, réduction des taxes de douane sur les intrants et le matériel agricole) ; la création d'une banque agricole, la CARFIC (Cameroon Rural Finance Corporation) et d'une banque des PME ; le redéploiement de l'industrie chimique en faveur de l'agro-industrie (créations d'unités de production d'engrais et de produits phytosanitaires, amélioration de la conservation des récoltes) ; la révision du système d'enseignement agricole.

Agropole : *Ensemble d'entreprises circonscrites dans une aire géographique donnée, qui entretiennent des relations fonctionnelles dans leurs activités de production, de transformation et de commercialisation d'un produit animal, végétal, halieutique ou forestier donné*³³. L'approvisionnement en différents intrants et outils de production est organisé pour permettre une réduction importante des coûts de transaction donc des charges de production. L'objectif de ces agropoles est de fournir des produits finis de qualité qui répondent aux normes internationales et qui soient concurrentiels tant sur le marché local, sous-régional qu'international.

Bassin de production et d'emplois : *Zone géographique reconnue pour sa production importante actuelle d'un ou plusieurs produits et/ou services. Ces Bassins peuvent devenir l'objet des stratégies de développement particulières pour assurer une croissance rapide et harmonisée de la zone.* Un bassin de production peut devenir un pôle de croissance quand les investissements préalables en infrastructures (par exemple les routes) seront réalisés.

Bassin de production agricole spécialisé : *Zone agro-écologique de culture par excellence. Un bassin de production spécialisé est l'unité spatiale appropriée pour le développement intégré de la culture la mieux adaptée aux conditions du milieu : mise en place d'unités de recherche-développement, d'équipements en infrastructures de production et transformation, des actions de promotion et de structuration de la filière, etc.*

Biodiversité : *Ensemble des gènes, espèces et écosystèmes d'une région ou du monde*³⁴.

Développement communautaire : *Le développement communautaire est un processus d'action sociale par lequel les populations d'une communauté s'organisent elles-mêmes pour des fins de planification et d'action, définissent leurs besoins et problèmes communs et individuels, cherchent à résoudre leurs problèmes et complètent leurs ressources, si nécessaire, avec les services et matériaux des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux extérieurs à la communauté*³⁵.

Développement durable³⁶ : *Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. En d'autres termes, les modes de production et de consommation doivent respecter l'environnement humain ou naturel et permettre à tous les habitants de la terre de satisfaire leurs besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, travailler et vivre dans un environnement sain.*

Diversité biologique : *Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes*³⁷.

Domaine (d'intervention des Ministères et institutions) : *Champ de compétence de la structure tel que défini*

³²Cf. Discours du Chef de l'État à Ebolowa le 17 janvier 2011 et à Maroua le 4 octobre 2011 et Pacte PDDAA signé le 17 juillet 2013.

³³Programme Économique d'Aménagement du Territoire pour la Promotion des Entreprises de Moyenne et Grande Importance dans le Secteur Rural au Cameroun-Programme AGROPOLES.

³⁴INS, Annuaire Statistique du Cameroun, 2011.

³⁵Conseil Économique et Social des Nations Unies : *Nouvelle Stratégie Nationale du Développement Communautaire.*

³⁶DSCE.

³⁷Nations Unies, Convention sur la diversité biologique, 1992.

par le cadre institutionnel. Il est pérenne en ce qu'il n'est pas sujet à des modifications à court et moyen terme. Il est délimité par les sources suivantes : (i) les décrets, notamment ceux portant organisation du Gouvernement ; (ii) les documents de politique et les stratégies ministérielles et ; (iii) les cadres organiques des Ministères.

Domaine (au sens large) : Secteur d'activité économique.

Économie verte : Économie qui apporte une amélioration du bien-être et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les risques de pénuries écologiques (de ressources naturelles). En d'autres termes, le concept d'Économie verte peut être pensé comme un environnement économique qui ne produit que de très faibles émissions de carbone, où les ressources sont gérées efficacement et raisonnablement.

Écosystème : Complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui par leur interaction, forment une unité fonctionnelle. Sur la base des écosystèmes définis par le PNGE et des zones agro-écologiques définies par l'IRAD, six principaux écosystèmes existent au Cameroun : les zones marines et côtières, la forêt tropicale humide, la savane tropicale, les zones semi-arides, les montagnes et les eaux douces.

Écotourisme : Voyage responsable dans les espaces naturels qui préserve et améliore l'environnement et le bien-être des populations locales³⁸.

Environnement : Ensemble des éléments naturels ou artificiels et des équilibres bio-géo-chimiques auxquels ils participent, ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines.

Filières de production : Ensemble des activités de production, transformation, commercialisation d'un groupe de produits similaires.

Paiement pour les Services Environnementaux (PSE) : Transaction volontaire où un service environnemental bien défini (ou une utilisation des terres susceptibles d'assurer ce service) est « acheté » par un acheteur d'un service environnemental à un fournisseur d'un service environnemental, si et seulement si le fournisseur sécurise la prestation de services de l'environnement³⁹.

Pôle de croissance : Zone géographique reconnue par sa forte croissance économique. Cette croissance peut être le résultat du développement et du succès d'une ou plusieurs filières. Le développement d'un pôle de croissance est le résultat de la mise en œuvre par le gouvernement (et l'ensemble des acteurs) de sa politique de développement des filières, de sa politique d'aménagement du territoire et de sa politique de décentralisation ainsi que des investissements publics et privés.

REDD : Processus qui consiste à Réduire les Émissions de Gaz à Effet de Serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts. Le processus de préparation pour le REDD envisage de mettre en place un mécanisme grâce auquel un pays est payé soit pour réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dues à la déforestation ou à la dégradation, soit pour conserver ou augmenter ses stocks de carbone forestier.

Services environnementaux : Bénéfices que les humains tirent des écosystèmes naturels sans avoir à agir pour les obtenir⁴⁰.

Secteur rural : Ensemble des activités qui concourent à : (i) la production végétale, animale, halieutique et sylvicole ; (ii) la production des services environnementaux et sociaux en milieu rural et ; (iii) la gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement.

Tourisme : Ensemble des activités déployées par des personnes en dehors de leur environnement habituel pour une durée qui n'excède pas une année à des fins de loisirs ou autres mais non liées à une activité rémunérée⁴¹.

Tourisme culturel : Sous-ensemble du tourisme qui concerne un pays ou une culture régionale, en particulier le mode de vie des habitants de ces zones géographiques, l'histoire de ces gens, leur art, l'architecture, les éléments religieux et d'autres qui ont contribué à façonner leur mode de vie. Le tourisme culturel inclut le tourisme dans les régions rurales mettant en valeur les traditions des communautés culturelles autochtones

³⁸Société Internationale d'Écotourisme.

³⁹Wunder, S., 2005.

⁴⁰Tiré de l'ouvrage « Évaluation des écosystèmes pour le millénaire ».

⁴¹Organisation Mondiale du Tourisme.

(fêtes, rituels) et leurs valeurs et mode de vie.

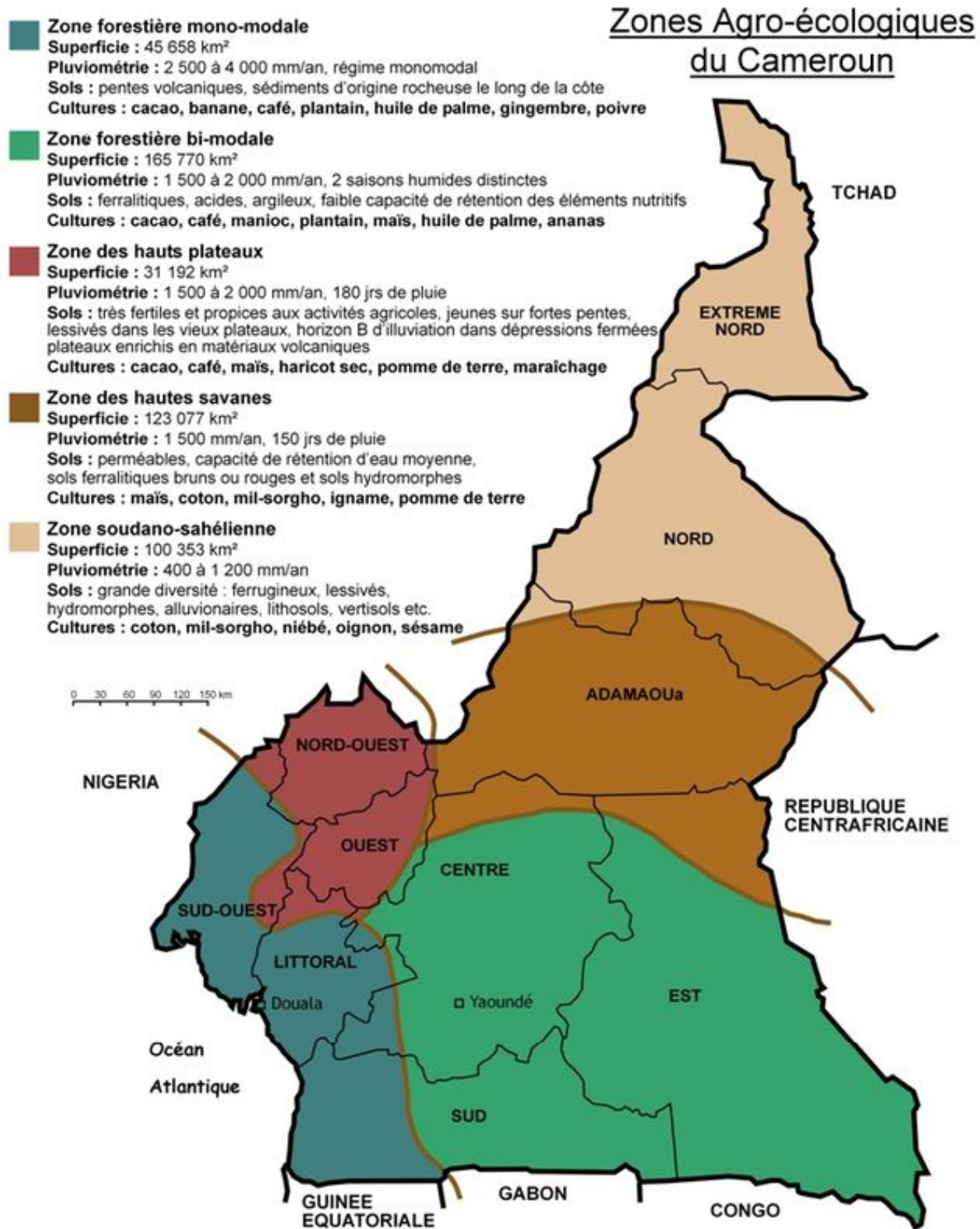
Tourisme rural : *Forme de tourisme alternatif en milieu rural, notamment chez les agriculteurs, mais aussi chez des gens du pays ne vivant pas de la terre. Ce type de tourisme englobe les prestations d'hébergement, de restauration et les activités de loisirs. Le tourisme rural désigne un tourisme local, voulu et maîtrisé par les gens du pays, un tourisme de rencontre et de partage, puisant ses arguments dans la richesse des terroirs et la convivialité des habitants.*

Zone agro-écologique : *Unité cartographique de ressources en terres, définie en termes de climat, de géomorphologie et de sols, et/ou du couvert végétal et possédant un éventail spécifique de potentiels et de contraintes pour l'utilisation des terres⁴². Il existe cinq (5) zones agro-écologiques au Cameroun : la Zone soudano-sahélienne, les Hautes savanes guinéennes, les Hauts plateaux de l'Ouest, la Forêt humide à pluviométrie monomodale ou Zone côtière et la Forêt humide à pluviométrie bimodale⁴³.*

⁴²FAO.

⁴³Voir l'annexe 2 : Zones agro-écologiques du Cameroun.

Annexe 2: Zones agro-écologiques du Cameroun



Annexe 3: Vue synoptique du secteur rural par région (données 2011)

Régions	Population (population rurale*)	Structure administrative Urbanisation	Agriculture : Productions Cultures très adaptées	Élevage / Pêche : Type d'élevage et mode de conduite Type de pêche	Exploitation forestière	Exploitation minière	Réserves forestières et fauniques	Accès aux facteurs de production (Eau, énergie)
ADAMAOUA	Population globale : 884 289 Superficie : 63 700 km ² Densité : 13,9 hab/km ² Population rurale : 641 000 Rurale active : 300 000	Chef-lieu : N'Gaoundéré 5 départements 21 arrondissements 18 communes Taux d'urbanisation : 40-45%	Principales productions (volumes) : tubercules, céréales Cultures très adaptées : patate, igname, maïs, mil, sorgho	Élevage bovin viande sur parcours, ranching traditionnel et moderne Élevage laitier traditionnel et périurbain Élevage avicole traditionnel et semi-intensif Élevage porcin traditionnel et semi-intensif Pêche continentale	Fort demande pour le bois d'énergie pour les conglomérations urbaines – une demande pas satisfaite localement. Importation de bois des régions au sud.	Projet d'exploitation de bauxite (Minim)	<u>Parcs Nationaux classés</u> : Mbam et Djerem <u>En cours aménagement</u> : Vallée de Mbéré <u>En cours classement</u> : Tchabal Mbabo <u>Jardin zoologique</u> : <u>En projet</u> : Ngaoundéré	Eau : fleuves, barrages. Énergie : centrales thermiques, barrages de production hydroélectrique (Mbakaou).
CENTRE	Population globale : 3 098 044 Superficie : 64 000 km ² Densité : 44,9 hab/km ² Population rurale : 1 020 000 Rurale active : 600 000	Chef-lieu : Yaoundé 10 départements 71 arrondissements 64 communes Taux d'urbanisation : 55-90%	Principales productions (volumes) : tubercules, plantain, cacao Cultures très adaptées : manioc, plantain, ananas	Élevage avicole semi-intensif et industriel Élevage porcin traditionnel, amélioré et intensif Non conventionnel (aulacodes, cobayes, escargots, cailles) Pêche continentale (Edéa)	Deuxième source du Bois d'exportation (20% du total national). Source importante de production du bois pour le marché domestique. Zone en voie de conversion rapide des terres forestières à l'expansion agricole	Gisement de fer vers Djoum, sous exploration parAFFERO. Plusieurs permis d'exploration autour de la région.	<u>Parcs Nationaux classés</u> : Mbam et Djerem <u>En cours aménagement</u> : Mpem et Djim <u>En cours classement</u> : Méfou <u>Jardin zoologique</u> : Mvog Betsi (Yaoundé)	Eau : fleuves, barrages Énergie : centrales thermiques, centrale hydroélectrique (Nachtigal – projet 330 MW)

Régions	Population (population rurale*)	Structure administrative Urbanisation	Agriculture : Productions Cultures très adaptées	Élevage / Pêche : Type d'élevage et mode de conduite Type de pêche	Exploitation forestière	Exploitation minière	Réserves forestières et fauniques	Accès aux facteurs de production (Eau, énergie)
EST	Population globale : 771 755 Superficie : 100.000 km ² Densité : 7,1 hab /km ² Population rurale : 514 000 Rurale active : 250 000	Chef-lieu : Bertoua 4 départements 33 arrondissements 31 communes Taux d'urbanisation : 30-40%	Principales productions (volumes) : tubercules, plantain, cacao, tabac, café robusta Cultures très adaptées : manioc, plantain, concombre, maïs	Élevage bovin viande sur parcours Élevage avicoles traditionnel et semi-intensif Élevage porcin traditionnel, amélioré et intensif Non conventionnel (aulacodes, cobayes, escargots, cailles)	Principale source du Bois d'exportation. Forte production des PFNLs. Chasse sportive.	Gisement de fer à Mbalam. Convention d'exploitation signée avec Camlron le 29 novembre 2012. Plusieurs permis d'exploration autour de la Région.	<u>Parcs Nationaux classés</u> : Mbam et Djérem, Lobeke, Boumba-Bek, Nki <u>En cours aménagement</u> : Deng-Deng <u>En cours classement</u> : Deng-Deng (extension) <u>Réserve de faune classée</u> : Dja <u>Sanctuaire de faune</u> : En projet : Sanaga-Nyong <u>Jardin zoologique</u> : (en projet) : Bertoua	Eau : fleuves, barrages. Énergie : Centrales thermiques, barrages de production hydroélectrique (Colomines–projet), réservoir (Lom-Pangar–projet).
EXTRÊME-NORD	Population globale : 3 111 792 Superficie : 34.000 km ² Densité : 90,8 hab/km ² Population rurale : 2 760 000 Rurale active : 1 200 000	Chef-lieu : Maroua 6 départements 47 arrondissements 44 communes Taux d'urbanisation : 20-30%	Principales productions (volumes) : céréales, légumes, coton Cultures très adaptées : oignon, mil, sorgho, riz, arachide, haricot	Élevage bovin viande sur parcours, ranching traditionnel et moderne Élevage laitier traditionnel et périurbain Élevage avicole traditionnel, amélioré et semi-intensif Élevage porcin traditionnel Pêche continentale	Zone de déficit des produits forestier (bois d'œuvre et bois d'énergie). Produits forestiers sont importés du Région Est du Cameroun. Dégradation rapide des forêts de savane. Régénération en cours gérée par le MINEP.		<u>Parcs Nationaux classés</u> : Waza <u>En cours d'aménagement</u> : Kalamaloue, Mozogo-Gokoro	Eau : fleuves, barrages Énergie : centrales thermiques.

Régions	Population (population rurale*)	Structure administrative Urbanisation	Agriculture : Productions Cultures très adaptées	Élevage / Pêche : Type d'élevage et mode de conduite Type de pêche	Exploitation forestière	Exploitation minière	Réserves forestières et fauniques	Accès aux facteurs de production (Eau, énergie)
LITTORAL	Population globale : 2 510 263 Superficie : 20.000 km ² Densité : 124 hab/km ² Population rurale : 218 000 Rurale active : 150 000	Chef-lieu : Douala 4 départements 33 arrondissements 22 communes Taux d'urbanisation : 55-90%	Principales productions (volumes) : tubercules, plantain, palmier à huile, hévéa Cultures très adaptées : maïs, poivre, plantain, fruitiers	Élevage avicole traditionnel, semi-intensif et industriel Élevage porcin traditionnel, amélioré et intensif Pêche maritime et industrielle	Source limitée du bois d'exportation (3,1% du total national). Zone en voie de conversion rapide des terres forestières à l'expansion agricole. Dégradation rapide des reliquats des forêts naturelles.		<u>Parc National :</u> <u>En cours de classement :</u> Ebo <u>En cours aménagement :</u> Douala Edéa, Lac Ossa <u>Réserve de faune classée :</u> <u>En projet :</u> Manengouba <u>Sanctuaire de faune :</u> <u>En projet :</u> Mont Nlonako	Eau : fleuves, barrages. Énergie : centrales thermiques (Yassa –projet), barrages de production hydroélectrique (Edéa, Song-loulou).
NORD	Population globale : 1 687 959 Superficie : 66 000 km ² Densité : 25,5 hab/km ² Population rurale : 1 547 000 Rurale active : 700 000	Chef-lieu : Garoua 4 départements 21 arrondissements 18 communes Taux d'urbanisation : 20-30%	Principales productions (volumes) : céréales, oléagineux, coton Cultures très adaptées : oignon, mil, arachide, soja, sorgho	Élevage bovin viande sur parcours, ranching traditionnel et moderne Élevage laitier traditionnel et périurbain Élevage avicole traditionnel et semi-intensif Élevage porcin traditionnel, amélioré et semi-intensif Pêche continentale	Zone de déficit des produits forestiers (bois d'œuvre et bois d'énergie). Produits forestiers importés de la Région de l'Est du Cameroun. Dégradation rapide des forêts de la savane. Régénération en cours gérée par le MINEPDED.		<u>Parcs Nationaux classés :</u> Faro, Bénoué, Bouba-Ndjida <u>En cours aménagement :</u> Vallée du Mbéré <u>Jardin zoologique :</u> Garoua	Eau : fleuves, barrages. Énergie : barrage de production hydroélectrique (Lagdo).

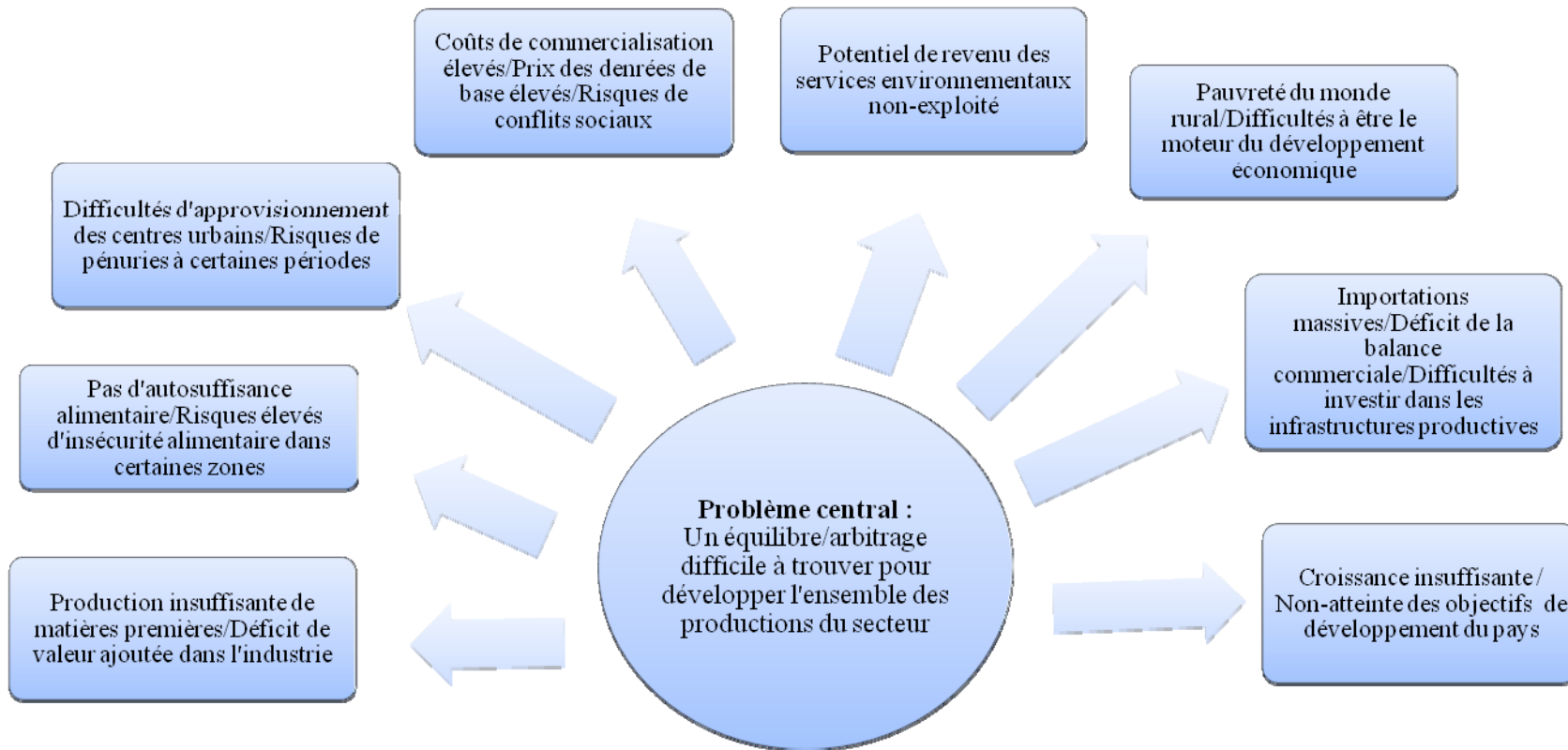
Régions	Population (population rurale*)	Structure administrative Urbanisation	Agriculture : Productions Cultures très adaptées	Élevage / Pêche : Type d'élevage et mode de conduite Type de pêche	Exploitation forestière	Exploitation minière	Réserves forestières et fauniques	Accès aux facteurs de production (Eau, énergie)
SUD	Population globale : 634 655 Superficie : 47.000 km ² Densité : 13,4 hab/km ² Population rurale : 451 000 Rurale active : 250 000	Chef-lieu : Ebolowa 4 départements 28 arrondissements 24 communes Taux d'urbanisation : 30-40%	Principales productions (volumes) : tubercules, plantain, cacao, palmier à huile Cultures très adaptées : maïs, manioc, plantain	Élevage avicole traditionnel et semi-intensif Élevage porcin traditionnel, amélioré et semi-intensif Non conventionnel (aulacodes, escargots)	Troisième source de Bois d'exportation (15,5% du total national). Chasse sportive	Plusieurs permis d'exploration autour de la Région.	<u>Parc National classé</u> : Campo-Ma'an <u>En cours de classement</u> : Kom, parc marin de Kribi <u>Réserve de faune</u> : Dja <u>Sanctuaire de faune classé</u> : Sanctuaire à gorilles de Mengame. <u>Jardin zoologique</u> : <u>En projet</u> : Ebolowa	Eau : fleuves, barrages. Énergie : centrales thermiques (Kribi) Projet : centrale hydroélectrique (Memve'ele – projet 120-201 MW)
NORD-OUEST	Population globale : 1 728 953 Superficie : 17 000 km ² Densité : 99,9 hab/km ² Population rurale : 1 151 000 Rurale active : 600 000	Chef-lieu : Bamenda 7 départements 34 arrondissements 31 communes Taux d'urbanisation : 30-40%	Principales productions (volumes) : tubercules, céréales, café arabica, thé Cultures très adaptées : pommes de terre, maïs, haricot, maraîchers, plantain	Élevage bovin viande sur parcours, ranching traditionnel et moderne Élevage laitier traditionnel et périurbain Élevage avicole traditionnel et semi-intensif Élevage porcin traditionnel, amélioré et semi-intensif Non conventionnel (aulacodes)	Zone de déficit de bois d'œuvre. Dégradation rapide des reliquats des forêts naturelles.		<u>Réserves de faune classées</u> : <u>En cours aménagement</u> : Kimbi, Mbi Crater <u>Sanctuaire de faune classé</u> : Kagwene <u>Sanctuaire de flore classé</u> : Mont Oku <u>En projet</u> : Bali Nguemba	Eau : fleuves, barrages. Énergie : centrales thermiques.

Régions	Population (population rurale*)	Structure administrative Urbanisation	Agriculture : Productions Cultures très adaptées	Élevage / Pêche : Type d'élevage et mode de conduite Type de pêche	Exploitation forestière	Exploitation minière	Réserves forestières et fauniques	Accès aux facteurs de production (Eau, énergie)
OUEST	Population globale : 1 720 047 Superficie : 14 000 km ² Densité : 123,8 hab/km ² Population rurale : 1 039 000 Rurale active : 500 000	Chef-lieu : Bafoussam 8 départements 41 arrondissements 38 communes Taux d'urbanisation : 45-55%	Principales productions (volumes) : légumes, céréales, café robusta et arabica Cultures très adaptées : pommes de terre, haricot, maïs, maraîchers, plantain	Élevage bovin viande sur parcours et ranching traditionnel Élevage avicole traditionnel, semi-intensif et industriel Élevage porcin traditionnel et amélioré Non conventionnel (aulacodes, cobayes, escargots, cailles)	Zone de déficit de bois d'œuvre. Dégradation rapide des reliquats des forêts naturelles.	Projet d'exploitation de bauxite (Fongo-Tongo).	<u>Réserves de faune classées :</u> <u>En cours aménagement :</u> Sanctchou <u>En projet :</u> Monts Bamboutos	Eau : fleuves, barrages. Bamendjin Énergie : centrales thermiques.
SUD-OUEST	Population globale : 1 316 079 Superficie : 26 000 km ² Densité : 51,8 hab/km ² Population rurale : 808 000 Rurale active : 450 000	Chef-lieu : Buéa 6 départements 3 arrondissements 25 communes Taux d'urbanisation : 45-55%	Principales productions (volumes) : tubercules, plantain, cacao, palmier à huile, hévéa, café robusta Cultures très adaptées : manioc, plantain, macabo, fruitiers	Élevage bovin viande sur parcours et ranching traditionnel Élevage avicole traditionnel, semi-intensif et industriel Élevage porcin traditionnel, amélioré et semi-intensif Non conventionnel (aulacodes, cobayes, escargots, cailles)	Couverture par des Aires Protégées : 30% de la superficie totale. Source limitée du bois d'exportation (1,2% du total national). Forte production artisanale de bois pour les agglomérations et l'export au Nigeria. La plupart de cette production est illégale, et une partie est coupée dans les aires protégées		<u>Parcs Nationaux classés :</u> Korup, Takamanda <u>En cours aménagement :</u> Mont Cameroun, Monts Bakossi <u>En cours de classement :</u> Ndongoré-Bakassi <u>Réserve de faune :</u> <u>En projet :</u> Kupe <u>Jardin zoologique et botanique :</u> Limbé <u>Sanctuaire de faune classé :</u> Mbanyang-Mbo <u>En projet :</u> Rumpi Hills	Eau : fleuves, barrages Énergie : centrales thermiques

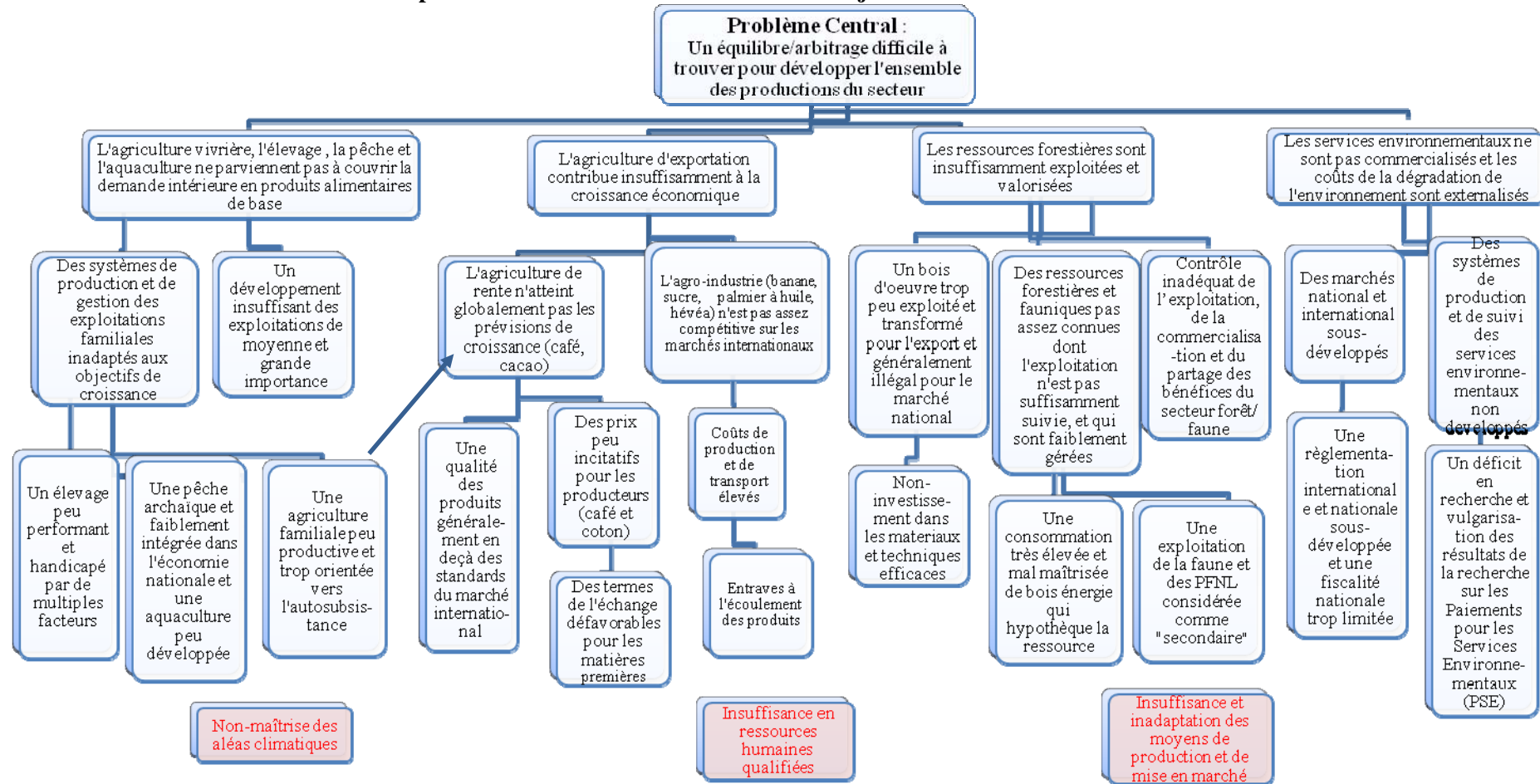
Sources : MINEPAT, 2011, Atlas national de développement physique du Cameroun. INS, Annuaire statistique 2011 et MINFOF (réserves forestières et fauniques). ACDIC, 2011, Pacte pour le développement rural (Agriculture : productions cultures très adaptées).

Annexe 4: Arbres à problèmes par composante

Annexe 4.1: Problème central de la composante 1 « Production, commercialisation et consommation de produits et services ruraux » et ses effets



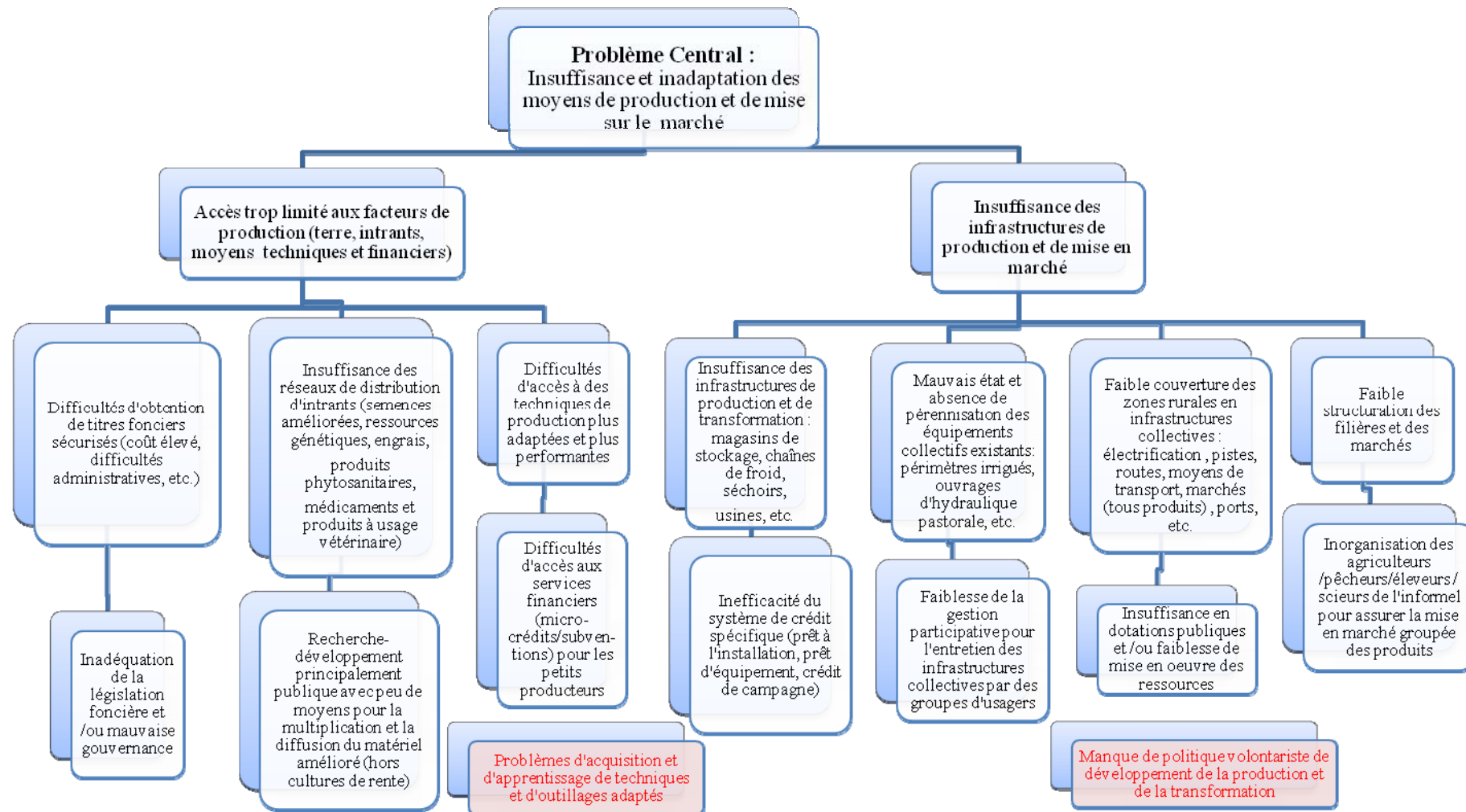
Annexe 4.2: Problème central de la composante 1 et ses causes immédiates et sous-jacentes



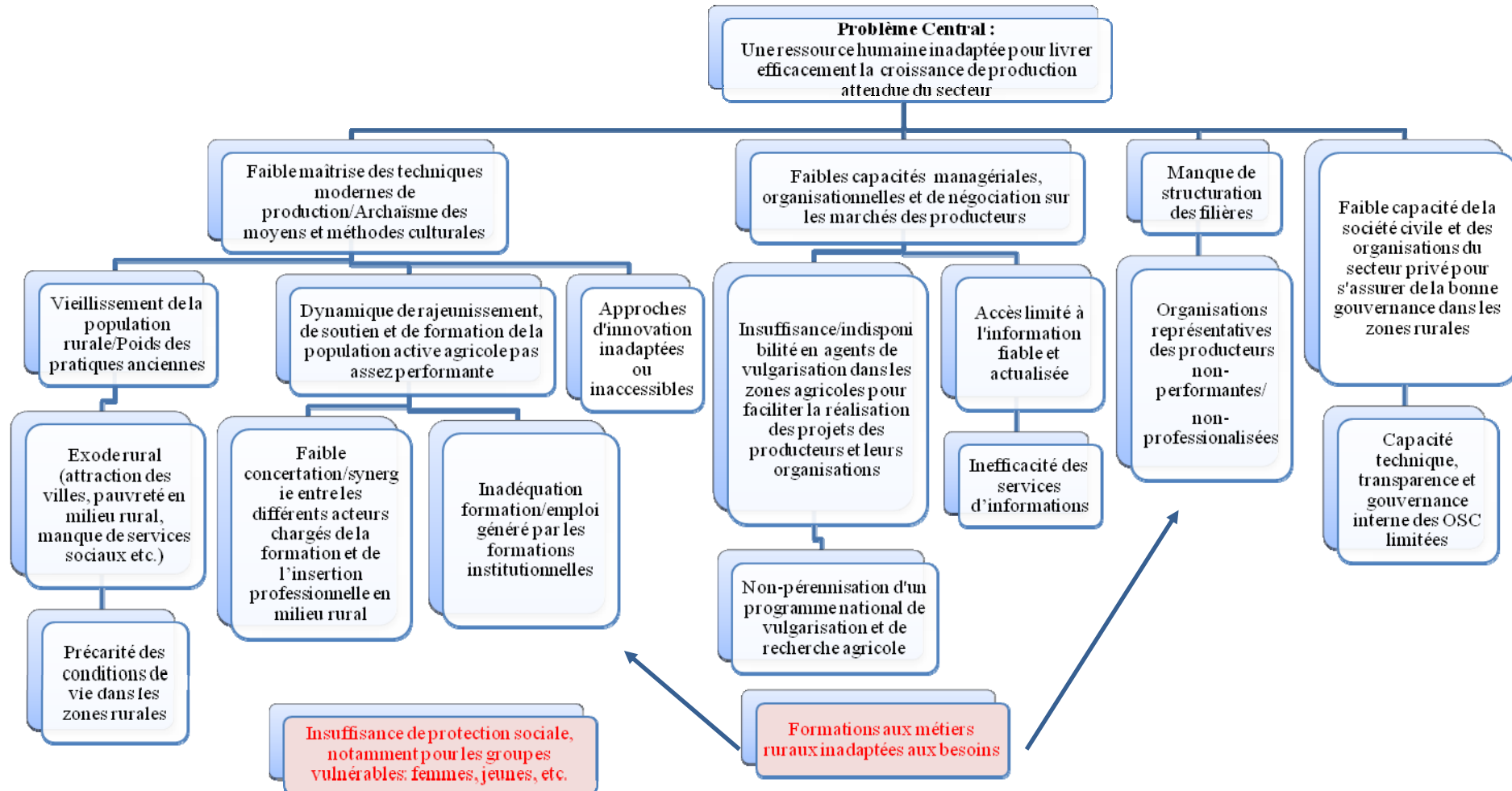
Arbre principal : Problème central, causes immédiates et sous-jacentes directement liées au secteur rural.

En dessous : Problèmes transversaux dont la résolution demande une collaboration intersectorielle (voir arbres à problèmes spécifiques).

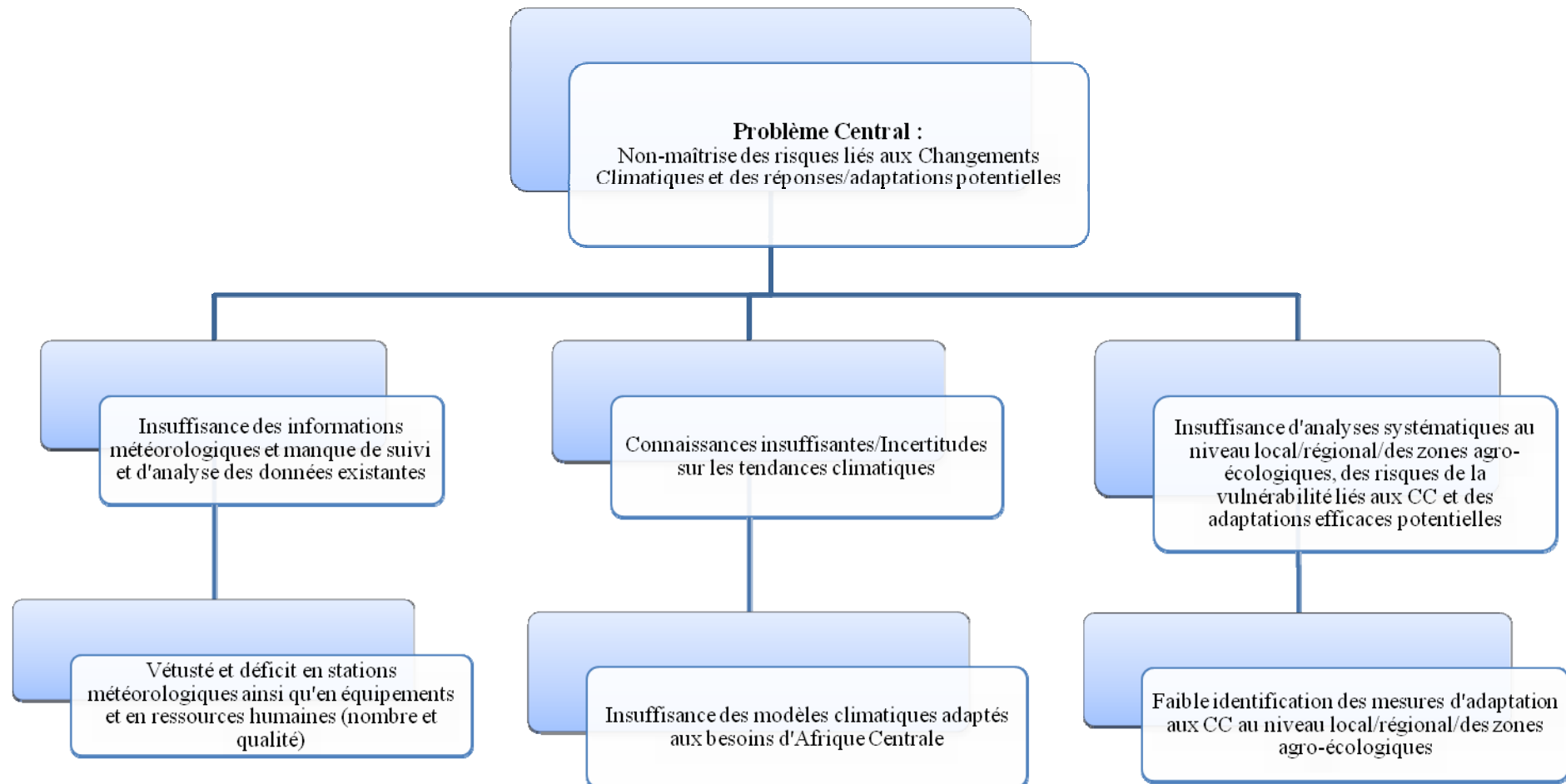
Annexe 4.3: Problème transversal de la composante 1 « Insuffisance/inadaptation des moyens de production et de mise sur le marché »



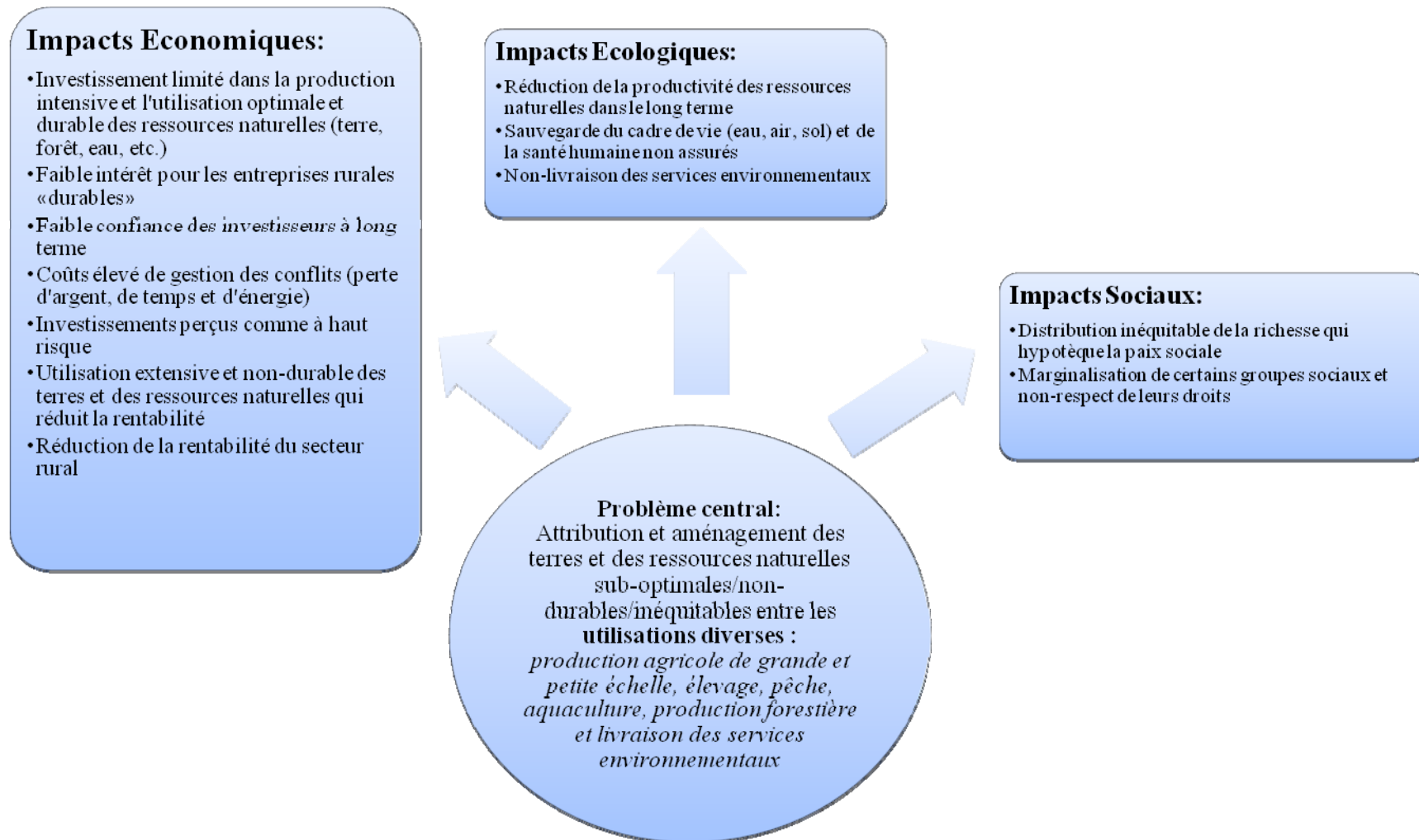
Annexe 4.4: Problème transversal de la composante 1 « Insuffisance en ressources humaines qualifiées »



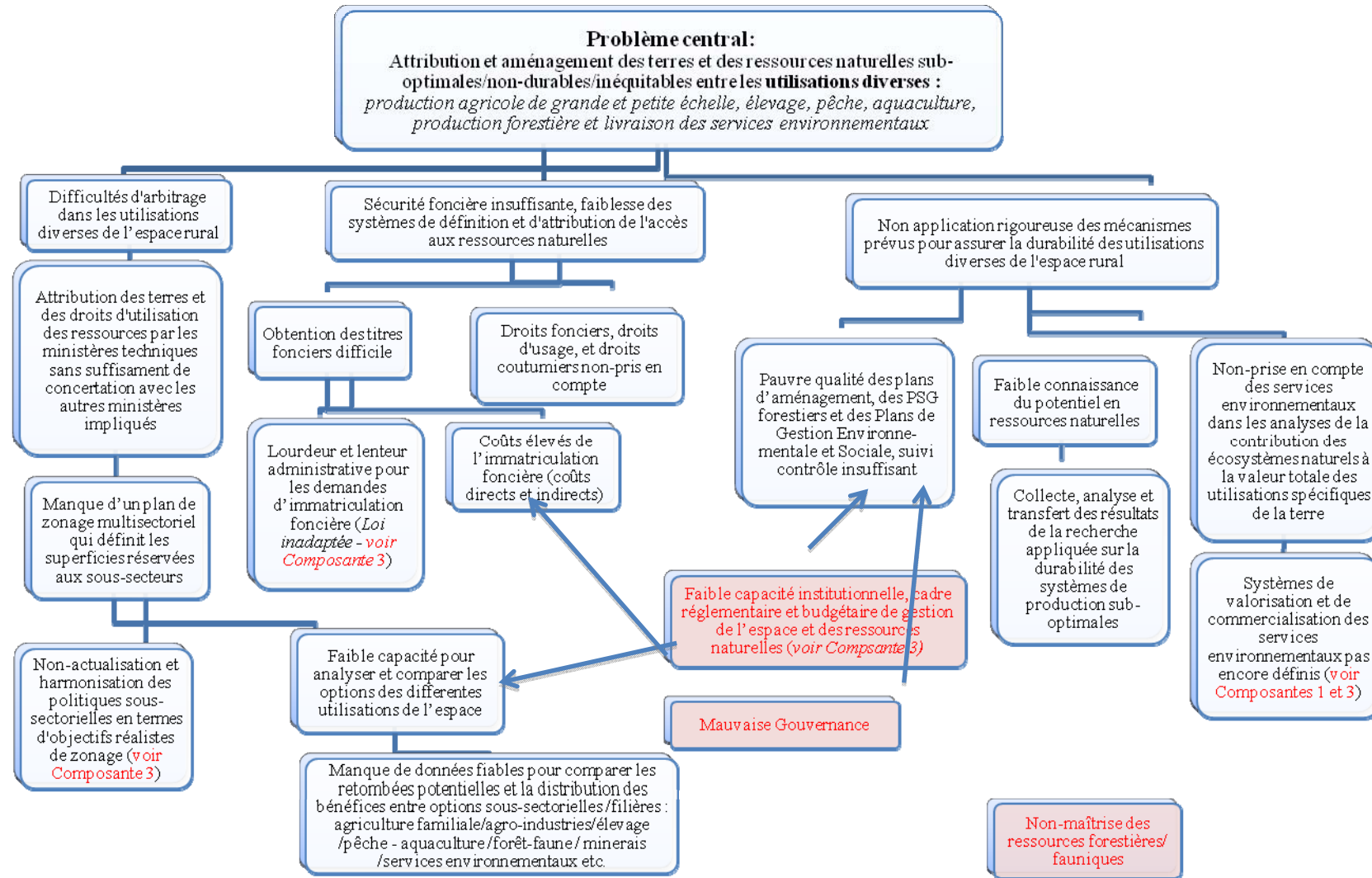
Annexe 4.5: Problème transversal de la composante 1 « Non-maîtrise des Changements Climatiques»



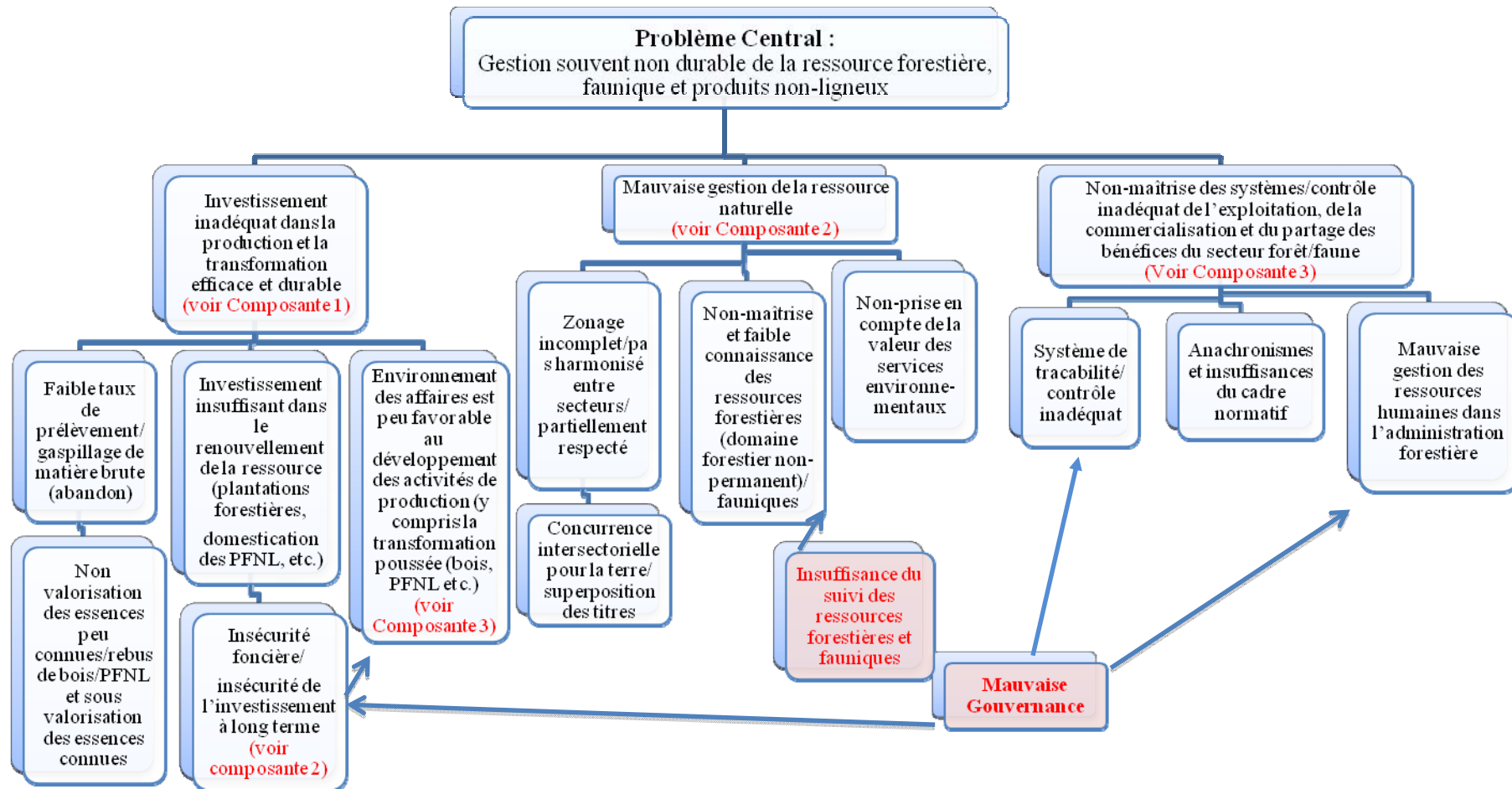
Annexe 4.6: Problème central de la composante 2 « Gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement » et ses impacts



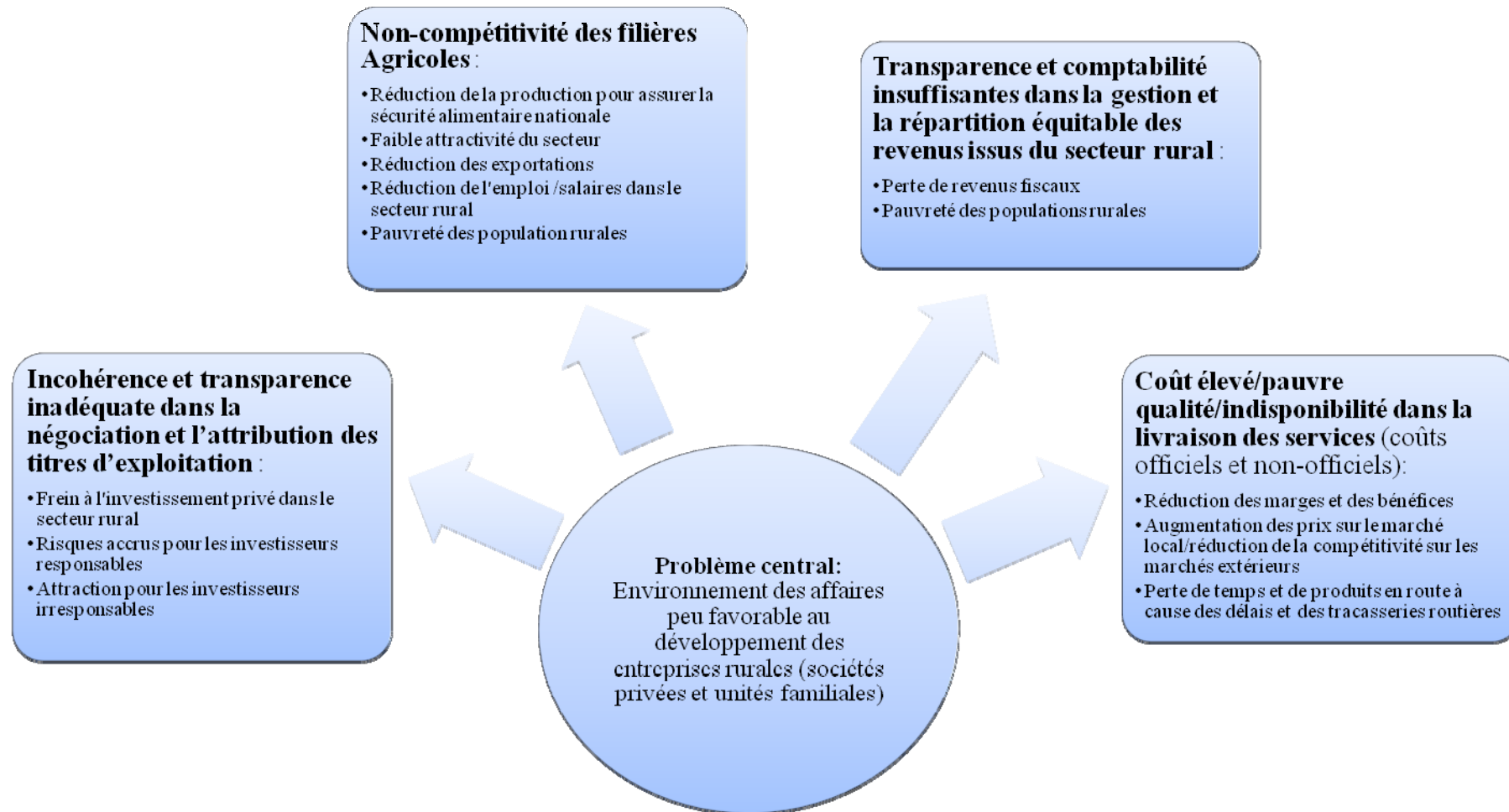
Annexe 4.7: Problème central de la composante 2 et ses causes immédiates et sous-jacentes



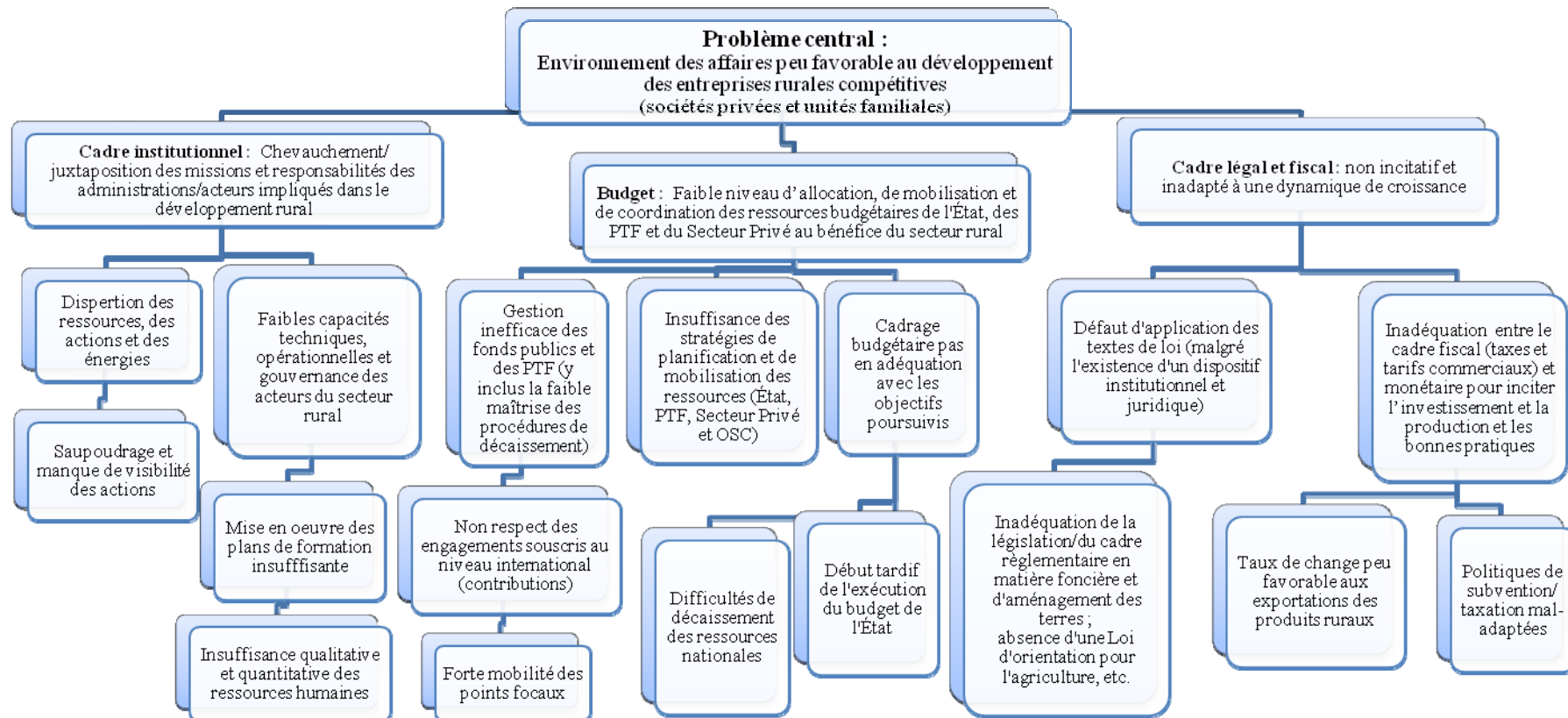
Annexe 4.8: Problème transversal de la composante 2 « Non-maîtrise des ressources forestières et fauniques »



Annexe 4.9: Problème central de la composante 3 « Capacités opérationnelles et moyens d'accompagnement pour le développement du secteur rural » et ses effets



Annexe 4.10: Problème central de la composante 3 et ses causes immédiates et sous-jacentes



Annexe 5: Exemples de pratiques internationales en matière d'assurance agricole

Encadré 2: L'assurance agricole indexée au Ghana

La technique d'assurance indexée a été appliquée aux régions rurales du Ghana, où environ la moitié des ménages agricoles avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, au cours de la période 1980-2005.

Les calculs basés sur les données historiques indiquaient en effet que, avec une prime à l'hectare de 12 pour cent du revenu moyen, on aurait pu, dans le cadre d'un régime d'assurance mutuelle nationale idéal, éviter cette situation de pauvreté.

Ce type d'assurance est indexé sur un seuil de température et implanté au niveau régional. Il nécessite d'importantes subventions du gouvernement et des bailleurs de fonds, pour équilibrer les aléas d'un régime régional, par exemple pour les groupes pauvres dans le nord du Ghana.

Ce projet est partiellement financé par la Banque mondiale et a été exécuté en collaboration avec des chercheurs du Service statistique du Ghana et de la Vrije Universiteit.

Source : Vrije Universiteit (Pays-Bas), 2013. Novel crop insurance products for rural Africa.

www.sow.vu.nl/Activities/insurance_afr.html

Encadré 3: L'assurance agricole indexée au Kenya

Kenya: L'assurance agricole indexée "Kilimo Salama" développée par Syngenta Foundation

Créée en 2008, Kilimo Salama est maintenant le plus important programme d'assurance agricole en Afrique et le 1^{er} programme de ce type au monde utilisant la technologie des téléphones portables pour atteindre les petits producteurs.

Un producteur peut contracter une assurance pour une somme aussi faible que 10 centimes de dollars US pour assurer un sac de semences coûtant 2 \$. S'il y a une sécheresse, le producteur recevra un paiement de 2 \$ et pourra recommencer ses semis la prochaine saison. Kilimo Salama ne visite pas les fermes, elle utilise des stations météorologiques automatiques et des moyens de paiement mobiles. Ceci réduit considérablement les coûts administratifs, permettant un coût d'accès à l'assurance que des millions de producteurs peuvent finalement s'offrir. Actuellement Kilimo Salama assure plus de 70 000 producteurs (principales cultures : maïs, blé, haricot, sorgho, soja, pommes de terre, café). Pour les atteindre, le programme passe par des partenaires comme : les institutions de microcrédit, les agronomes et vétérinaires locaux ou les revendeurs d'intrants (semences, fertilisants, produits de protection des cultures).

Des stations météorologiques solaires collectent les données climatiques, à la fin de chaque saison de culture, les données sont comparées automatiquement avec un index basé sur l'historique des données climatiques. Si les pluies sont inférieures de 15 % à la moyenne, l'assurance payée aux clients producteurs est calculée et envoyée via un paiement mobile automatique.

Depuis 2012, une assurance d'élevage à bas prix est proposée avec l'assureur kenyan UAP, pour protéger les petits éleveurs laitiers contre les pertes résultant de la mortalité du cheptel. L'initiative vise la couverture de plus de 500 vaches en phase pilote la première année et 3 000 en 2014. Elle cible les éleveurs de petite échelle travaillant en coopératives. Ils peuvent acheter une couverture annuelle pour 3,5 % de la valeur de chaque animal. Il leur est demandé d'acquiescer également un package santé comprenant traitement des tiques, vermifuge, vaccins et compléments minéraux ; ceci pour s'assurer qu'ils ne perdent pas leur cheptel du fait de maladies communes qui peuvent être prévenues. Les coopératives laitières préfinancent les primes d'assurance, grâce à leur propre structure de crédit, et les déduisent ensuite des sommes dues aux éleveurs pour leurs apports de lait. Un énorme potentiel est envisagé pour ce type de couverture de risque avec 125 000 producteurs membres des 21 coopératives laitières partenaires.

Source: Syngenta Foundation for Sustainable Agriculture (SFSA).

www.syngentafoundation.org/index.cfm?pageID=562

Annexe 6: Problématique foncière et facteurs de blocage au financement rural au Cameroun

Encadré 4: Conclusions d'une analyse de la problématique foncière au Cameroun

1. La protection constitutionnelle des droits fonciers coutumiers est faible ;
2. Le peu d'attention accordé aux droits fonciers coutumiers dans la loi foncière a pour effet d'être suppressif ;
3. Le cœur de la loi foncière du Cameroun est trompeur dans sa simplicité et dote l'État de pouvoirs extrêmes de déposséder la terre :
 - a) Il n'existe aucune disposition instituant les terres communautaires comme une catégorie distincte ;
 - b) La définition même des biens publics parvient à capturer une partie importante du territoire coutumier ;
 - c) Même si la loi reconnaît que les intérêts coutumiers sont souvent détenus collectivement, elle ne fournit pas de mécanisme pour enregistrer les propriétés communes ;
 - d) Aucune disposition n'est prise concernant la mise en application du droit foncier coutumier ;
 - e) Les communautés ont très peu d'opportunités pour déterminer ce qu'il advient de leurs terres traditionnelles ;
 - f) La terre qui n'est pas mise en valeur (pour des constructions ou des cultures) ne peut pas être enregistrée par les propriétaires fonciers coutumiers ;
 - g) Les terres coutumières sont directement accessibles aux propriétaires non-coutumiers ;
 - h) La notion d'utilité publique ne parvient pas à protéger les détenteurs de droits coutumiers ;
 - i) L'indemnité d'expropriation n'est versée que pour les détenteurs de titres, de bâtiments d'exploitation et de maisons.
4. Sur le plan juridique, les propriétaires fonciers coutumiers sont pratiquement des « squatters » sur leurs propres terres ;
5. Les terres détenues collectivement sont les moins bien traitées par la loi ;
6. Bien que le droit foncier réduise sérieusement les droits fonciers coutumiers, il ne va pas jusqu'à les supprimer directement, préférant parvenir au même résultat par des moyens détournés ;
7. L'abus juridique ultime envers les intérêts fonciers coutumiers réside dans la capacité de l'État à réserver des terres domaniales comme sa propriété privée, même si des droits de propriété coutumiers existent clairement ;
8. Bien que la subordination des droits fonciers coutumiers ait des origines coloniales, les pires abus ont sans doute eu lieu dans le cadre des lois proclamées après l'indépendance du pays.

Source : Alden-Wily (2011). A qui appartient cette terre ?

Encadré 5: Facteurs majeurs de blocage au financement rural au Cameroun

Lors du Forum sur le financement rural, tenu à Yaoundé en septembre 2011, un certain nombre de facteurs de blocage ont été identifiés. Il s'agit de :

- L'insuffisance des ressources financières dédiées au financement de l'agriculture et la mauvaise allocation des ressources disponibles ;
- La faible structuration des organisations de producteurs à la base ;
- La faiblesse ou le manque de synergies entre les institutions de financement, les organisations des producteurs et les organisations intermédiaires (ce qui limite la capacité de mobilisation des ressources financières et de mutualisation des coûts et des risques) ;
- Le niveau embryonnaire des synergies entre banques, EMF, assurances pour drainer les ressources vers le secteur rural et remonter l'épargne pour financer l'économie locale et nationale ;
- La faible structuration des filières et des marchés agricoles locaux, ce qui limite les possibilités de sécurisation des transactions financières (impossibilité de faire fonctionner le modèle de l'agriculture contractuelle ou de warrantage) ;
- Le cadre réglementaire et fiscal insuffisamment adapté et incitatif pour les investissements et les opérations de financement en faveur du secteur rural.

Source : Rapport du Forum sur le financement rural, Yaoundé, sept. 2011

Annexe 7: Indicateurs de progrès vers une économie verte

Encadré 6: Indicateurs de progrès vers une économie verte

Il n'existe pas de modèle de croissance verte unique et les stratégies de croissance verte doivent être adaptées aux conditions du pays, néanmoins les indicateurs suivants sont identifiés comme centraux pour mesurer les progrès vers une croissance verte :

- La productivité et l'innovation environnementale ;
- Les ressources naturelles (y compris la biodiversité) et leur gestion rentable ;
- La qualité de vie environnementale (y compris l'accès aux services de base comme l'eau potable) ;
- Les politiques connexes de croissance verte, les opportunités économiques et le contexte social de la croissance verte ;
- Le suivi de la durabilité des réalisations économiques, par exemple à travers la comptabilisation de la richesse globale.

Source : Banque Mondiale. <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2013/04/04/creating-global-green-growth-indicators>

Annexe 8: Présentation synoptique du scénario adopté « Développement d'un secteur rural vert et équitable »

Caractéristiques du scénario	Développement d'un secteur rural vert et équitable
Définition	Un renforcement des stratégies actuelles avec une intégration plus pointue des principes de durabilité et d'équité sociale et de certaines initiatives nouvelles pour booster les productions.
La vision du développement réussi du secteur rural	« <i>Le secteur rural est un important moteur de l'économie nationale, qui crée des emplois décents et des richesses pour satisfaire la demande intérieure et pour exporter, assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans un contexte de développement durable</i> ».
Définition du cadre conceptuel	<p>Croissance durable du secteur rural créatrice d'emplois décents.</p> <p>Exploitation raisonnée des ressources naturelles en prenant progressivement en compte dans les filières les coûts environnementaux et sociaux, et en mettant en œuvre des mesures pour les atténuer afin de s'assurer de la durabilité.</p> <p>Le choix des projets se base sur la compétitivité et priorise les partenaires responsables qui s'engagent à la durabilité et à l'équité sociale de leurs investissements.</p>
Sources d'inspiration/Modèle économique et social de référence	<p>Respect des principes de l'Économie verte, mise en œuvre du concept d'Agriculture de seconde génération en cohérence avec ces principes et application des méthodes d'intensification durable de la production.</p> <p>Économie Verte (EV) : Une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.</p> <p>Agriculture de seconde génération : Mutation de l'agriculture camerounaise dans laquelle cohabitent de manière complémentaire des petites exploitations à la productivité accrue et des entreprises de moyenne et grande taille respectueuses de l'environnement (Pacte PDDAA).</p> <p>Intensification durable de la production : Modèle de développement basé sur : (i) des technologies et pratiques qui combinent les cultures végétales et la production animale, avec une gestion agronomique et agro-écologique intégrée ; (ii) de nouvelles formes de relations sociales qui encouragent l'action collective et la coopération ; (iii) le renforcement des connaissances et des capacités des producteurs, au travers de champs-école et des technologies modernes d'information et de communication ; (iv) l'engagement avec le secteur privé pour la fourniture de biens et de service ;, (v) un focus sur les besoins des femmes en matière d'éducation, d'accès au financement et de formation aux techniques de production ; (vi) l'accès à la micro-finance et au crédit rural et (vii) l'effectivité des appuis publics au développement du secteur rural.</p> <p>Référence des pays engagés dans l'Économie Verte : Afrique du Sud, Éthiopie, Maroc, Costa Rica.</p>
Objectif global du scénario	Une transition raisonnée du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive qui assure un développement durable, permet d'atteindre le stade de pays émergent à l'horizon 2035 et réduit les inégalités sociales.
Composante 1 : Production, commercialisation et consommation de produits et services ruraux	
Objectifs stratégiques de la composante 1	Augmenter la production et l'emploi, satisfaire en priorité la demande intérieure en produits alimentaires et en produits bruts pour les industries de transformation, accroître les exportations sur les marchés où l'origine Cameroun bénéficie d'une position forte et améliorer la balance commerciale, en privilégiant une production durable, respectueuse de l'environnement.
Objectifs intermédiaires/ Orientations de la composante 1	Créer un environnement favorable et équitable (accès facilité aux équipements, intrants, services et marchés) pour toutes les initiatives privées qui créent de l'emploi et de la valeur, et soutenir la modernisation des exploitations familiales (cultures vivrières, de rente, élevage, aquaculture, pêche artisanale), le

Caractéristiques du scénario	Développement d'un secteur rural vert et équitable
	<p><i>développement de la production à moyenne et grande échelle et la transformation sur place qui appliquent des méthodes d'intensification durable de la production.</i></p> <p><i>Structurer la commercialisation des produits locaux en mettant en place des infrastructures adaptées (infrastructures de marché, de stockage et de conservation, bourse des produits agricoles, etc.) et encourager la consommation locale des produits du terroir (sensibilisation de l'opinion, activités à caractère promotionnel, etc.).</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 1.1 : Produits de l'agriculture vivrière 	<p>La transition du paysannat vers des petits exploitants modernisés et diversifiés, qui restent les principaux fournisseurs de denrées alimentaires, est assurée grâce à des appuis à l'installation de jeunes agriculteurs, à la modernisation des exploitations familiales, à la structuration en coopératives et à l'organisation des filières, avec une orientation des aides sur les petits producteurs.</p> <p>Les intrants, les équipements et les services accessibles à tous, sont subventionnés via les structures organisées.</p> <p>Les infrastructures publiques sont financées sur le budget de l'État et les infrastructures productives le sont sur fonds privés, en particulier dans les exploitations de moyenne et grande importance et les activités de livraison de services.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 1.2 : Produits de l'agriculture de rente 	<p>Des conditions-cadre sont établies pour que les petits planteurs dans les filières traditionnelles augmentent leur production par l'intensification durable et un appui est apporté pour l'amélioration de leur productivité.</p> <p>L'allocation de terres aux moyens et grands projets agro-industriels est raisonnée et priorise la production d'aliments sains pour les marchés nationaux et régionaux par des investisseurs « responsables ». L'allocation de terres pour des productions destinées à l'export ou à des fins non-agricoles (biocarburants) est encadrée pour ne pas compromettre la sécurité alimentaire, ni les services environnementaux importants.</p> <p>Les chocs du marché sont partagés entre les producteurs, les metteurs en marché et l'État.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 1.3 : Produits animaux de l'élevage 	<p>Les aires de transhumance sont stabilisées au Septentrion et des dispositifs de gestion de conflits sont mis en place. Les pâturages sont mieux gérés. L'installation stratégique des aménagements de points d'eau est réalisée. Les systèmes sylvo-pastoraux sont devenus communs dans les petites exploitations familiales. Des races des bétails plus productives et mieux adaptées aux conditions environnementales et aux Changements Climatiques sont diffusées. Des moyennes et grandes exploitations, des industries de transformation animales et des marchés de gros sont implantés autour des villes pour satisfaire la demande urbaine.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 1.4 : Produits de la pêche et de l'aquaculture 	<p>La pêche maritime et continentale est gérée principalement par les associations de pêcheurs, dans un cadre de cogestion avec les services de l'État (règles négociées) ce qui a permis d'augmenter la production durable et équitable.</p> <p>L'aquaculture de petite échelle intégrée dans les exploitations familiales est développée dans des systèmes d'élevage et agro-forestiers intégrés.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 1.5 : Produits forestiers et fauniques 	<p>Les Concessions forestières sont stabilisées, bien gérées et engagées dans de meilleures pratiques. La légalité du bois d'œuvre est contrôlée et effective. Le Marché intérieur du bois est organisé. La transformation du bois d'œuvre est poussée. La domestication, la valorisation et la commercialisation des PFNL sont développées.</p> <p>Des superficies plus importantes de terroirs communautaires sont enregistrées et sous contrôle/gestion communautaire.</p> <p>Des conditions cadres sont établies pour développer les plantations et plusieurs investissements sont réalisés dans les projets de boisement/reboisement.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants / Résultats visés de 	<p>Une politique volontariste existe pour intégrer la valeur des services environnementaux dans les projets.</p>

Caractéristiques du scénario	Développement d'un secteur rural vert et équitable
<p>la sous-composante 1.6 : Services environnementaux</p>	<p>Les services environnementaux sont de plus en plus valorisés : stockage de carbone, réduction des émissions de carbone, protection de la biodiversité et protection des bassins versants.</p> <p>Les impacts négatifs des projets sont pleinement mitigés par les développeurs des moyens et grands projets.</p> <p>La filière services environnementaux est devenue une partie de plus en plus importante du secteur rural (projets pilotes REDD+, MDP et de protection des bassins versants).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 1.7 : Services touristiques 	<p>L'écotourisme et la valorisation des parcs sont devenus une importante source de revenus pour quelques aires protégées stratégiques et les zones culturelles. Les communautés locales tirent un bénéfice plus important de ces sites.</p> <p>L'amélioration des infrastructures et des services touristiques est effective : infrastructures routières et aériennes ; formation des personnels, etc.</p>
Composante 2 : Gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement	
Objectifs stratégiques de la composante 2	Répartir harmonieusement et gérer durablement l'espace rural en fonction des potentiels et en tenant compte des contraintes de préservation de l'environnement, de protection des droits des populations et d'adaptation aux Changements Climatiques.
Objectifs intermédiaires/Orientations de la composante 2	Réaliser un schéma directeur d'aménagement et de développement durable du territoire, des schémas régionaux et des plans locaux pour identifier les zones de production prioritaires, y compris l'implantation des nouveaux projets, avec un accent sur l'identification des stratégies qui s'appuient sur les capacités locales et les entreprises existantes, et sur le respect des exigences de gestion durable.
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 2.1 : Aménagement des Territoires Ruraux 	<p>Une stratégie d'aménagement du territoire a clairement identifié les priorités en termes d'aménagement. Un cadre d'analyse multidisciplinaire existe pour filtrer les projets proposés. Les schémas national et régionaux, les plans locaux ont été élaborés de façon fortement participative, après des analyses détaillées des potentiels et des options d'utilisation des terres (coûts et bénéfices sociaux, environnementaux et économiques pour les différents acteurs) et ont identifié : les priorités pour le développement et l'investissement public, les zones prioritaires de protection environnementale, les zones potentielles d'investissement privé. Ils donnent une orientation pour les productions et les marchés à développer.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 2.2 : Gestion de l'espace rural 	<p>La qualité des plans d'aménagement et des PGES et leur mise en œuvre est fortement améliorée et le traitement et l'atténuation des impacts sont standardisés. Les moyens publics sont augmentés pour assurer les contrôles sur le terrain. Les services étatiques, assistés par des observateurs indépendants et des représentants de toutes les parties prenantes locales, s'assurent de la stricte mise en œuvre des plans et des cahiers des charges en fonction des standards clairement définis.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 2.3 : Accès aux ressources et gestion des conflits 	<p>Un cadre juridique clarifié définit des processus clairs pour l'attribution des concessions basée sur : les bonnes pratiques à l'international ; un guichet unique pour l'attribution des concessions ; un processus compétitif ; une analyse multidisciplinaire des coûts-bénéfices ; des critères de sélection transparents.</p> <p>Les titres d'exploitation historiques ont été mis en cohérence. La définition et l'enregistrement des propriétés et droits des communautés sur les terroirs villageois sont réalisés. Les certificats de propriété reconnus par l'État sont acceptés par les institutions financières comme garantie pour les prêts.</p> <p>La mise en place de plans locaux d'aménagement et de développement durable du territoire et de mécanismes de gestion participative facilitent l'accès partagé aux ressources et diminuent les conflits.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 2.4 : Génie Rural 	<p>Des plans détaillés de génie rural sont intégrés dans les plans locaux d'aménagement et de développement durable du territoire. Les partenariats publics-privés sont développés pour la réalisation des aménagements, la construction des infrastructures et la fourniture des services ruraux.</p>

Caractéristiques du scénario	Développement d'un secteur rural vert et équitable
	<p>Les investissements publics dans le génie rural sont priorisés dans les Plans Communaux de Développement (PCD).</p> <p>Le désenclavement des communautés rurales est découplé de l'obligation d'exploiter les ressources ou de céder la terre.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 2.5 : Maintien des équilibres écologiques 	<p>Les objectifs environnementaux sont mieux intégrés dans la production, la consommation et les comportements de tous les acteurs. Le comportement responsable, la consommation plus durable et l'épanouissement personnel sont promus.</p> <p>Les aspects environnementaux et sociaux et les impacts du Changements Climatiques sont pris en compte dans la planification économique, l'analyse et la sélection des options. Les études d'impact et les audits environnementaux sont contraignants sur le plan des mesures d'atténuation et leur suivi strict est réalisé.</p> <p>Les impacts cumulatifs de plusieurs projets de développement individuels sont identifiés et gérés à travers les études environnementales et sociales stratégiques (élaborées en parallèle des schémas régionaux d'aménagement du territoire) pour éviter les impacts environnementaux et sociaux néfastes de l'ensemble des projets.</p> <p>Les profits du défrichage des forêts sont découplés de l'entreprise agro-industrielle pour éviter les incitations perverses.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 2.6 : Lutte contre les Changements Climatiques 	<p>Les mesures d'atténuation et d'adaptation au Changements Climatiques sont intégrées dans les stratégies, plans et budgets, et prises en compte par toutes les parties prenantes.</p> <p>Les mécanismes incitatifs ont entraîné l'adoption répandue des mesures d'atténuation et d'adaptation.</p> <p>Le PNACC et le REDD sont intégrés dans toutes les stratégies sous-sectorielles et la coordination des programmes est effective. Le financement climat est devenu un outil de développement des différents secteurs et sous-secteurs.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 2.7 : Gestion des ressources en eau 	<p>Les ressources en eau de surface et des nappes phréatiques sont maîtrisées et gérées de façon optimale grâce à une gestion intégrée et participative. Les études environnementales et sociales stratégiques et les plans intégrés de gestion sont élaborés pour l'ensemble des projets d'extraction d'eau et/ou des projets hydrauliques pour assurer la gestion durable des ressources en eau limitées.</p> <p>Des méthodes de conservation et de protection des ressources en eau, des techniques de maîtrise de l'eau et des technologies d'irrigation modernes et efficaces sont adoptées et vulgarisées.</p> <p>La maîtrise des rejets de polluants et de déchets est améliorée.</p>
Composante 3 : Capacités opérationnelles et moyens d'accompagnement pour le développement du secteur rural	
Objectifs stratégiques de la composante 3	Adapter les mécanismes de financement, d'assurance, de recherche & développement, de formation et de vulgarisation aux besoins nouveaux du secteur rural et mettre en place des mécanismes de coordination multipartenaires fonctionnels jusqu'au niveau décentralisé.
Objectifs intermédiaires/Orientations de la composante 3	<p><i>Améliorer le cadre politique, juridique, institutionnel et incitatif nécessaire pour accroître l'investissement privé et public susceptible d'atteindre les objectifs définis pour le secteur rural, en particulier créer les nouveaux instruments économiques (financement climat, assurances agricoles indexées, etc.).</i></p> <p><i>Augmenter les budgets alloués au secteur rural (Déclaration de Maputo), rendre plus efficient l'appui de l'État et des bailleurs internationaux.</i></p> <p><i>Intégrer le principe de durabilité à toutes les étapes du cycle de projet et de la chaîne PPBS.</i></p>

Caractéristiques du scénario	Développement d'un secteur rural vert et équitable
	<i>Maintenir un processus de consultation des parties prenantes pour s'assurer de la compréhension, participation et contribution active de l'ensemble des acteurs à la mise en œuvre d'une approche EV dans le secteur rural.</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants / Résultats visés de la sous-composante 3.1 : Financement du secteur rural 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ 3.1.1 Financement public 	<p>Le Gouvernement a tiré les leçons des échecs des expériences antérieures au Cameroun et à l'international préalablement à la mise en place de la Banque agricole. Le financement des agropoles est réorienté vers les petits producteurs.</p> <p>L'État met en place des incitations à l'investissement privé et favorise l'importation d'intrants et de matériel agricole (réduction des taxes de douane) et les entreprises exportatrices (simplification des formalités d'exportation, réduction d'impôts).</p> <p>L'État et le secteur privé ont mobilisé des financements innovants verts et ont mis en place des mécanismes efficaces pour financer ces projets.</p> <p>Les grandes entreprises minières, hydro-électriques, agro-industrielles paient pour leurs dommages environnementaux. Un Fonds Vert géré par l'État collecte les taxes environnementales et finance les projets d'atténuation.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ 3.1.2 Financement privé (étranger et national) 	<p>Un cadre institutionnel et juridique bien élaboré attire les investisseurs privés « responsables » qui investissent dans les technologies efficaces et les modèles de production et de transformation « verts » dans toutes les filières.</p> <p>Des partenariats public-privé se développent pour les investissements dans les infrastructures rurales (routes, énergies renouvelables, périmètres d'irrigation etc.), les services financiers et d'assurance et la livraison des équipements, intrants et services.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ 3.1.3 Financement des PTF 	<p>Le PNIA qui est devenu le cadre fédérateur des investissements en faveur du secteur rural, intègre des projets « verts » et d'adaptation aux Changements Climatiques. Les PTF y contribuent en finançant la mise en place et le financement du Fonds Vert.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants / Résultats visés de la sous-composante 3.2 : Moyens d'accompagnement (facteurs de production et services de développement) 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ 3.2.1 Les services financiers (crédit, épargne, assurance) 	<p>Le secteur des services financiers au milieu rural est fortement développé. Des partenariats existent entre l'État, les banques commerciales et les établissements de micro-finance pour servir les zones rurales. L'amélioration de l'environnement des affaires et la bonne régulation de ces services financiers ont réussi à assainir le secteur, attirer les investisseurs privés responsables, assurer la confiance des clients et des bailleurs. Les exploitants ruraux bénéficient progressivement de polices d'assurance indexée contre les chocs des marchés internationaux et les événements climatiques extraordinaires.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ 3.2.2 Les services d'appui conseil / technique / formation / vulgarisation 	<p>Le secteur privé en forte collaboration avec les structures déconcentrées des ministères assure l'accès aux intrants et aux services d'appui conseil/formation/vulgarisation/information qui soutiennent la structuration des producteurs, l'intensification durable de la production et l'adaptation aux Changements Climatiques.</p> <p>L'enseignement agricole a été restructuré et propose des programmes pour l'installation de jeunes agriculteurs. Des formations spécifiques portent sur les métiers liés aux services environnementaux et sur la gestion du changement pour faciliter l'utilisation des technologies innovantes et le développement des entreprises « vertes ».</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ 3.2.3 Les services de recherche et développement 	<p>Des recherches sont financées sur : l'amélioration des systèmes de production et des techniques ; la production de semences, plants et souches animales sélectionnés, pour augmenter durablement la production ; l'ampleur et l'impact des Changements Climatiques sur la production alimentaire et les écosystèmes ; le développement des technologies d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre adaptées aux conditions locales (techniques, incitations, mécanismes d'appropriation). Les partenariats avec les instituts de recherche étrangers se développent. La communication des</p>

Caractéristiques du scénario	Développement d'un secteur rural vert et équitable
	résultats de la recherche aux producteurs, aux gestionnaires des ressources naturelles et aux décideurs politiques est améliorée.
○ 3.2.4 Les sources d'énergie	Les nouvelles filières d'énergies propres et renouvelables (énergie solaire, biogaz, utilisation des résidus agricoles et forestiers, micro hydro-électricité, etc.) adaptées aux besoins identifiés des communautés rurales sont développées. Les technologies d'utilisation des énergies traditionnelles sont améliorées (production de bois énergie, foyers améliorés, pour l'ensemble des utilisateurs ruraux et urbains).
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 3.3 : Rôle des différentes parties prenantes 	
○ 3.3.1 Le rôle de l'État	L'État assure son rôle de régulateur, incitateur, encadreur et facilitateur. Il finance la mise en place des infrastructures publiques et la fourniture des services publics de qualité (par l'allocation de budgets publics à la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural avec l'option de partenariats public-privé). Il crée l'environnement des affaires nécessaire pour assurer l'investissement responsable dans le secteur. Il s'assure de la bonne gestion des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de la protection sociale des couches vulnérables. Il met en place les mécanismes économiques nécessaires pour soutenir la transition vers une économie verte et inclut la valorisation du capital naturel et les changements des stocks des ressources naturelles dans les comptes nationaux.
○ 3.3.2 Le rôle du secteur privé	Les investissements proviennent principalement du secteur privé (ménages, investisseurs nationaux et internationaux) qui investit dans les activités prioritaires définies par le Gouvernement (agriculture, pêche, élevage, activités d'emballage et de stockage des produits, agro-industrie, lutte contre la pollution et protection de l'environnement). Les droits de tous ces investisseurs sont protégés afin d'assurer les investissements durables, avec une priorité donnée à la sécurisation des droits (foncier, etc.) des communautés rurales.
○ 3.3.3 Le rôle de la société civile.	La société civile est considérée comme un partenaire indispensable pour la transition vers une économie rurale verte et équitable. Son rôle prend de l'ampleur en tant qu'observateur de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural, de la gouvernance dans le secteur et du suivi des investissements publics et privés. Elle assure une veille citoyenne, informe et sensibilise les populations et défend les intérêts collectifs à travers des actions de lobbying et de plaidoyer. Elle se soumet à une autorégulation et rend compte des fonds reçus.
○ 3.3.4 Le rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées	Le processus de décentralisation s'accélère et la coordination inter-sectorielle existe au niveau décentralisé. Les CTD sont au centre du processus local d'aménagement du territoire, de la planification et du suivi des investissements publics et privés dans le respect des PGES. Elles rendent compte aux populations de l'utilisation des fonds publics en toute transparence. Les capacités des CTD sont renforcées, notamment avec l'affectation d'agents des différents ministères impliqués dans le développement du secteur rural. Les communes, les Régions et l'État apportent leur garantie aux promoteurs de projets et les banques commerciales reconnaissent ce mécanisme, dans le cadre des partenariats public-privé mis en place.
○ 3.3.5 Le rôle des communautés rurales	Le rôle des exploitations familiales qui restent le principal fournisseur de denrées alimentaires pour le pays est reconnu. Les organisations et institutions communautaires sont renforcées pour une bonne cogestion des ressources naturelles, des finances publiques et des infrastructures partagées. Les organisations communautaires sont impliquées dans toutes les prises de décision les concernant (Consentement Libre, Informé

Caractéristiques du scénario	Développement d'un secteur rural vert et équitable
	et Préalable) afin d'assurer leur mise en œuvre harmonieuse.
<ul style="list-style-type: none"> • Extrants/Résultats visés de la sous-composante 3.4 : Mécanismes de coordination inter-sectoriel et intra-sectoriel, et processus de prise de décision 	
<ul style="list-style-type: none"> ○ 3.4.1 Mécanismes de coordination intra-sectorielle et inter-sectorielle, Suivi-Évaluation 	<p>La coordination intra-sectorielle s'améliore sous le leadership du MINEPAT afin d'arrimer les besoins sectoriels et sous-sectoriels pendant l'aménagement du territoire, attribuer des titres en évitant les chevauchements inappropriés, évaluer et suivre les projets.</p> <p>Un cadre d'analyse multidisciplinaire existe pour filtrer les projets de développement proposés afin de s'assurer de leur durabilité.</p> <p>Les mécanismes de coordination intersectorielle sont fonctionnels au niveau national, régional et local et impliquent toutes les parties prenantes.</p> <p>Un guichet unique est créé pour l'attribution des concessions.</p> <p>Le cadre du PNIA a réduit le nombre de mécanismes d'intervention et a allégé le suivi des projets et programmes sectoriels.</p> <p>Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie du secteur rural est confié à un comité de pilotage et, au niveau sous-sectoriel, aux comités PPBS des ministères.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ 3.4.2 Toilettage des missions 	<p>La définition des missions des ministères sectoriels a pris en compte les missions partagées, ce qui évite les chevauchements et crée un cadre propice à la coordination des activités.</p> <p>Le caractère transversal du MINEPDED a été reconnu et renforcé, ce qui lui permet de piloter toutes les activités ayant trait à l'environnement, avec une délégation de mise en œuvre aux ministères techniques concernés.</p> <p>Une analyse approfondie des fonctions et processus de prise de décision des ministères a identifié les opportunités pour rendre plus efficace leur fonctionnement. Cette analyse permet d'éliminer les conflits d'intérêts, d'assurer une coordination optimale et d'aligner les processus et les textes relatifs afin de répondre aux nouveaux objectifs « verts » définis pour le secteur rural.</p>

Arrimage de la SDSR avec les stratégies sous-sectorielles et les domaines thématiques du PNIA

Positionnement de la Vision et des axes stratégiques de la SDSR

Objectifs généraux de la Vision 2035	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable • Devenir un pays à revenu intermédiaire • Atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé
--------------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'unité nationale et consolider la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale 			
Objectifs généraux du DSCE	<ul style="list-style-type: none"> • Porter la croissance à environ 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 • Ramener le sous-emploi de 75,8 % à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an • Ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020 • Réaliser à l'horizon 2020, l'ensemble des objectifs du millénaire pour le développement 			
Objectifs centraux de la SDR	Composante 1 : Production, commercialisation et consommation de produits et services ruraux.	Composante 2 : Gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement.	Composante 3 : Capacités opérationnelles et moyens d'accompagnement pour le développement du secteur rural.	
	Objectif central : Le développement de l'ensemble des productions du secteur est équilibré.	Objectif central : L'attribution et l'aménagement des terres et des ressources naturelles sont optimisés/durables/équitables entre les utilisations diverses .	Objectif central : L'environnement des affaires est favorable au développement des entreprises rurales compétitives (sociétés privées et unités familiales).	
Vision de la SDR	<p>⇒ Vision partagée du développement du secteur rural, en particulier des termes de l'équilibre entre les productions du secteur et les utilisations diverses des ressources naturelles.</p> <p>⇒ Vision inclusive intégrant les visions des stratégies sous-sectorielles et des parties prenantes et en cohérence avec la Vision pays 2035 et la « Vision » du DSCE.</p>			
Vision des sous-secteurs	Agriculture et Développement Rural	Élevage, Pêches et Industries Animales	Forêts et Faune	Environnement, Protection de la nature et Développement Durable
	<i>Vision « Secteur rural » : « Renforcer le Cameroun dans son rôle de puissance agricole sous régionale, où le secteur rural est un moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations dans un souci de développement durable, respectueux de l'environnement ».</i>	<i>Pas de vision en tant que tel, mais un objectif global : « Accroître la production pastorale et halieutique en vue de satisfaire non seulement les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matières premières des agro-industries, mais aussi de dégager des excédents pour l'exportation ».</i> <i>Vision identique au sous-secteur Agriculture et Développement Rural</i>	<i>Vision : « Faire du Cameroun un pays écologiquement viable, dont les forêts et la faune contribuent de manière durable et soutenue au développement économique, social et culturel ».</i>	<i>Vision : « Assurer la compatibilité sociale et environnementale par la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques, afin d'assurer un développement durable ».</i>
Axes stratégiques de la SDR	<p>Définis en adéquation avec les objectifs centraux et transversaux que le secteur rural vise à atteindre pour chaque composante.</p> <p>⇒ Répondre aux objectifs transversaux et laisser aux programmes les axes relevant de leur « métier ».</p> <p>⇒ Se positionner vis-à-vis des « piliers » ou axes stratégiques proposés par le processus PDDAA.</p>			

Axes stratégiques des sous-secteurs	Agriculture et Développement Rural	Elevage, Pêches et Industries Animales	Forêts et Faune	Environnement, Protection de la nature et Développement Durable
Axe 1	Amélioration de la productivité des filières.	Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales et	Aménagement et gestion durable des forêts.	Intégration des principes de développement durable dans

		halieutiques.		l'élaboration des politiques nationales.
Axe 2	Modernisation des infrastructures du monde rural et de production agricole.	Santé animale et sécurité sanitaire des consommateurs.	Conservation et valorisation durable des ressources fauniques.	Gestion des pollutions et des nuisances.
Axe 3	Gestion durable des ressources naturelles.	Gestion durable des ressources naturelles.	Valorisation des ressources forestières.	Préservation des ressources naturelles.
Axe 4	Développement institutionnel et renforcement des capacités.	Amélioration du cadre institutionnel.	Pilotage et gestion institutionnelle du sous-secteur.	Amélioration de la Gouvernance et gestion stratégique du Sous-secteur.

Programmes et actions prioritaires des stratégies sous-sectorielles

Programmes sous-sectoriels	Agriculture et Développement Rural	Élevage, Pêches et Industries Animales	Forêts et Faune	Environnement, Protection de la nature et Développement Durable
Programme 1	Amélioration de la productivité et de compétitivité des filières agricoles	Développement des productions et des industries animales	Aménagement et renouvellement de la ressource forestière	Désertification et Changements Climatiques
Actions prioritaires du programme 1	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des filières de productions végétales ; • Développement des filières de production animales (fonction rattachée au MINEPIA) ; • Développement des filières de la pêche et de l'aquaculture (fonction rattachée au MINEPIA) ; • Élaboration de nouvelles technologies dans les domaines de production animale, végétale, forestière et de l'environnement (fonction rattachée à l'IRAD) ; • Normes et labels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et amélioration des élevages à cycle court ; • Facilitation et encouragement de la mise en place des exploitations semi intensives et intensives de bovins/viande et équins ; • Promotion de la production laitière ; • Développement des infrastructures de production ; • Création et réhabilitation des infrastructures d'hydraulique pastorales ; • Amélioration de l'alimentation animale ; • Promotion des industries animales ; • Appui conseil aux organisations des producteurs en les structurant en filières et en les aidant dans la création de leurs coopératives, et en finançant leurs projets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des forêts ; • Approvisionnement légal des marchés ; • Gestion participative des ressources forestières ; • Reboisement et régénération des ressources forestières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration des sols dégradés ; • Développement et mise en œuvre des projets de génération de crédits carbone forestiers du mécanisme REDD ; • Production régulière d'informations biophysiques, socioéconomiques et environnementales sur les Changements Climatiques, y compris des mécanismes d'alerte ; • Identification et vulgarisation d'approches et de pratiques d'adaptation aux Changements Climatiques dans les différents secteurs de l'économie.

Programmes sous-sectoriels	Agriculture et Développement Rural	Élevage, Pêches et Industries Animales	Forêts et Faune	Environnement, Protection de la nature et Développement Durable
Programme 2	Modernisation des infrastructures du monde rural et de production agricole	Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la qualité des denrées d'origine animale et halieutique	Conservation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées	Gestion durable de la biodiversité

Actions prioritaires du programme 2	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des mécanismes de financement du sous-secteur ; • Développement des aménagements et des infrastructures agricoles (routes rurales, marchés ruraux, structures de conservation et de stockage, infrastructures de transformation) ; • Développement des infrastructures du monde rural ; • Soutien à l'acquisition des équipements agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention et lutte contre les maladies animales ; • Amélioration de la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique par l'intensification des inspections des établissements de commercialisation des denrées alimentaires ; • Prévention et lutte contre les zoonoses par l'intensification des campagnes de prévention et de lutte ; • Amélioration de la qualité des médicaments et produits à usage vétérinaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des zones de chasse ; • Valorisation des ressources fauniques ; • Création, sécurisation et aménagement des aires protégées ; • Valorisation et promotion des aires protégées ; • Développement institutionnel et financement durable des aires protégées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des cadres législatif, réglementaire et stratégique sur l'environnement ; • Développer les évaluations environnementales ; • Développer le suivi de la conservation des ressources naturelles ; • Renforcer l'information, la communication et la sensibilisation environnementale.
Programmes sous-sectoriels	Agriculture et Développement Rural	Élevage, Pêches et Industries Animales	Forêts et Faune	Environnement, Protection de la nature et Développement Durable
Programme 3	Gestion durable des ressources naturelles	Développement des productions halieutiques	Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	Lutte contre les pollutions, nuisances et produits chimiques
Actions prioritaires du programme 3	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès au foncier agricole (fonction partagée avec le MINDCAF) ; • Aménagement des ressources naturelles (fonction partagée avec MINEPIA/MINFOF/IRAD). 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la production des pêches de capture ; • Promotion et augmentation de la production de l'aquaculture commerciale ; • Développement de la pêche sur les plans d'eau des barrages et dans la zone de Bakassi ; • Renforcement du dispositif de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des essences et commercialisation du bois ; • Promotion de l'intensification de la transformation du bois ; • Développement des filières bois-énergie ; • Développement des filières PFNL. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les normes et les procédures environnementales ; • Renforcer la police environnementale ; • Veiller à l'assainissement et au traitement des ordures.

Programmes sous-sectoriels	Agriculture et Développement Rural	Élevage, Pêches et Industries Animales	Forêts et Faune	Environnement, Protection de la nature et Développement Durable
Programme 4	Développement institutionnel et renforcement des capacités	Amélioration du cadre institutionnel	Pilotage, gestion institutionnelle et gouvernance du sous-secteur	Promotion et coordination du développement durable
Actions prioritaires du programme 4	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités du MINADER au niveau central et déconcentré ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration des outils de planification et suivi/évaluation des programmes et activités du sous-secteur EPIA ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion stratégique du sous-secteur ; • Coopération, partenariats et suivi des programmes ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes opérationnels ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de la profession Agricole ; • Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées ; • Planification et suivi-évaluation ; • Renforcement des capacités de la recherche agricole (IRAD) ; • Emploi et formation agricole ; • Sécurité alimentaire conjoncturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coopération dans le sous-secteur EPIA au travers des conventions ; • Production des données statistiques • Administration et pilotage des services ; • Formation professionnelle du sous-secteur EPIA ; • Amélioration de la gouvernance/performance des services ; • Gestion des ressources financières et matérielles ; • Gestion des ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des ressources humaines ; • Renforcement de la fonction financière et gestion des ressources matérielles et documentaires ; • Promotion de la bonne gouvernance dans le sous-secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des ressources humaines du MINEPDED ; • Planification, programmation et budgétisation à court et moyen terme ; • Amélioration du cadre et des conditions de travail.
--	--	---	---	--

Axes stratégiques du PDDA et domaines thématiques du PNIA

« Piliers » ou axes stratégiques du PDDAA	Accroître de façon durable les superficies cultivées desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau.	Améliorer l'accès aux marchés à travers des infrastructures rurales améliorées et des interventions liées au commerce.	Augmenter les approvisionnements alimentaires et réduire la faim en augmentant la productivité des petits producteurs et en améliorant la réponse aux urgences alimentaires.	Améliorer la recherche et les systèmes de diffusion de nouvelles technologies appropriées, et augmenter l'appui aux agriculteurs pour les adopter.
Domaines thématiques du PNIA	Domaine thématique 1 : Développement des filières de production et amélioration de la	Domaine thématique 2 : Modernisation des infrastructures de production du monde rural et amélioration des	Domaine thématique 3 : Gestion et valorisation durable des ressources	Domaine thématique 4 : Renforcement des capacités des acteurs du développement et promotion de la

	sécurité alimentaire et nutritionnelle	mécanismes d'accès aux financements	naturelles	concertation
Actions par domaine thématique du PNIA	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles ; • Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales ; • Développement des filières halieutiques ; • Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la qualité des denrées d'origine animale et halieutique ; • Aménagement et renouvellement de la ressource forestière ; • Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses et du tourisme rural ; • Sécurité alimentaire et nutritionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Modernisation des infrastructures de production agricole ; • Eau (hydraulique rurale pour les ménages et le bétail) ; • Développement des infrastructures de production animale et halieutique ; • Financement secteur (relever le volume de financement consacré au secteur et améliorer les mécanismes d'accès à ces financements) • Modernisation des infrastructures rurales (énergie rurale, habitat rural, infrastructures de marché, eau et assainissement). 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès au foncier agricole ; • Aménagement des ressources naturelles (élaboration d'une carte d'aptitude des sols du Cameroun, création et fonctionnement de la Mission d'Aménagement des Terres Agricoles) ; • Gestion de l'eau ; • Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires Protégées ; • Lutte contre la désertification et adaptation aux Changements Climatiques ; • Gestion durable de la biodiversité ; • Lutte contre les pollutions et nuisances. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des acteurs étatiques ; • Renforcement des capacités des acteurs non-étatiques (OP, CTD, OSC, secteur privé) ; • Statistiques du suivi/évaluation sous-sectoriel et de l'ensemble du secteur ; • Concertations au niveau régional et national ; • Genre ; • Recherche agricole ; • Dissémination des résultats de la recherche ; • Enseignement et formation professionnelle ; • Coordination.

Annexe 9: Stratégie de Développement du Secteur Rural

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
AXE STRATEGIQUE 1	MODERNISATION DES EXPLOITATIONS, DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PRODUCTION ET AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS
Sous-Axe 1.1	Modernisation des exploitations familiales agricoles, développement des exploitations de moyenne et grande importance et de l'agro-industrie pour augmenter la production et l'emploi, accroître les revenus et assurer la sécurité alimentaire
Objectif intermédiaire 1.1.1	Promouvoir les systèmes d'exploitation intensifs et durables
Résultats visés	Ensemble des productions du secteur développées de manière optimale et équilibrée dans le cadre de systèmes de production durables
Piste d'actions	Vulgariser les méthodes d'intensification durable de la production de l'agriculture vivrière et de rente
Piste d'actions	Vulgariser les méthodes d'intensification durable de la production horticole et maraichères
Piste d'actions	Développer des méthodes de gestion intégrée des maladies et ravageurs des productions végétales
Piste d'actions	Augmenter la productivité des plantations agro-industrielles existantes
Piste d'actions	Vulgariser les méthodes d'intensification durable de la production animale (élevages à cycle court, bovins, ovins...)
Piste d'actions	Assurer une meilleure couverture des cheptels (réduction de l'impact des maladies animales, intensification de la protection sanitaire, renforcement des capacités du réseau d'épidémiologie-surveillance, prévention et lutte contre les zoonoses émergentes et ré-émergentes)
Piste d'actions	Gérer durablement les pâturages
Piste d'actions	Vulgariser les méthodes d'intensification durable de la production en aquaculture (mise en place des complexes aquacoles)
Piste d'actions	Développer l'aquaculture de petite échelle dans les exploitations familiales (systèmes d'élevage, d'aquaculture et agro-forestiers intégrés).
Piste d'actions	Développer durablement la pêche continentale et maritime
Piste d'actions	Développer les plantations forestières et agro-forestières auprès du secteur privé et des communautés locales (bois d'œuvre, bois énergie, fibres, biomasse, etc.)
Piste d'actions	Développer les systèmes sylvo-pastoraux durables et la production des cultures fourragères dans les exploitations familiales
Piste d'actions	Gérer et valoriser durablement les ressources forestières et fauniques
Piste d'actions	Développer les filières des produits forestiers non-ligneux
Piste d'actions	Développer l'approche « filière/chaîne de valeur » agro-alimentaire
Résultats visés	Pertes après récolte réduites, plus-value augmentée et commercialisation structurée
Piste d'actions	Vulgariser les équipements et les techniques efficaces de séchage, stockage, première transformation des produits agro-alimentaires pour réduire les pertes après-récolte et mieux valoriser les produits
Piste d'actions	Inciter à l'amélioration de la première transformation du bois et faciliter la deuxième et troisième transformation du bois dans les centres spécialisés (Clusters Bois)
Piste d'actions	Encourager l'implantation d'unités de transformation et des infrastructures de stockage et de conservation dans les zones de production pour accroître la plus-

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
	value
Piste d'actions	Mettre en place des mécanismes de régulation de l'offre et la demande de produits gérés par la profession (fonds de stabilisation, bourse des produits agricoles, etc.)
Piste d'actions	Organiser la filière pêche (créer des chaînes de valeur) pour mieux insérer la pêche maritime artisanale et la pêche continentale dans les circuits économiques
Piste d'actions	Organiser, formaliser et rendre plus transparent le marché intérieur du bois
Objectif intermédiaire 1.1.2	Développer les services environnementaux et touristiques
Résultats visés	Services environnementaux développés et coûts de la dégradation de l'environnement intégré dans les projets
Piste d'actions	Intégrer la valeur des services environnementaux dans tous les projets
Piste d'actions	S'assurer que les impacts négatifs des projets soient pleinement mitigés par les promoteurs des projets.
Piste d'actions	Développer les projets pilotes REDD+ et MDP
Piste d'actions	Développer les systèmes de production et de suivi des services environnementaux
Résultats visés	Services touristiques et écotourisme développés, parcs, aires protégées et zones culturelles valorisés
Piste d'actions	Aménager et valoriser les aires protégées, les sites éco-touristiques et culturels
Piste d'actions	Améliorer les infrastructures et les services touristiques : infrastructures routières et aériennes ; formation des personnels, etc.
Piste d'actions	Inciter le secteur privé à investir dans le développement des structures et des services touristiques dans les sites prioritaires.
Piste d'actions	Développer les mécanismes d'appels d'offres compétitifs pour l'attribution des concessions touristiques et les tester dans les sites prioritaires.
Objectif intermédiaire 1.1.3	Améliorer la redistribution des revenus entre les différents types d'acteurs du secteur
Résultats visés	Revenus des populations rurales défavorisées et des communautés riveraines des projets accrus
Piste d'actions	Veiller à ce que les petits exploitants tirent un bénéfice important du développement des complexes agro-industriels, en établissant des contrats de sous-traitance sur le modèle d'Asie du Sud-est (au moins 30 % de la superficie totale réservée pour les petits exploitants) ou des mesures de soutien à l'agriculture familiale (fourniture de plants sélectionnés, soutien technique, formation, etc.)
Piste d'actions	Améliorer la gestion de la part de la redevance forestière annuelle (RFA) et de la redevance faunique destinées aux communautés, afin de s'assurer qu'elle revienne aux bénéficiaires légitimes
Piste d'actions	Mieux définir la chasse artisanale et la cueillette traditionnelle et les droits des communautés à contrôler les ressources (en cadrant avec les réalités et modes de vie actuels des communautés locales et des peuples autochtones)
Piste d'actions	Décentraliser l'attribution des permis d'exploitation des PFNL et de chasse et responsabiliser les bénéficiaires sur la gestion durable des ressources et le contrôle de l'exploitation
Piste d'actions	S'assurer de l'augmentation et de la diversification des sources de revenus pour les populations locales autour de quelques aires protégées stratégiques et des zones culturelles.

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
Sous-Axe 1.2	Amélioration de la mise en marché des produits pour développer la consommation intérieure, l'exportation dans la sous-région et à l'international sur les marchés où le Cameroun a un avantage comparatif
Objectif intermédiaire 1.2.1	Structurer la commercialisation des produits locaux pour satisfaire la demande intérieure en priorité, puis l'exportation
Résultats visés	Qualité des produits mis sur le marché améliorée
Pistes d'actions	Encourager l'interprétation nationale et l'adoption des standards et normes de certification de la durabilité des produits-phare (ex. : bois certifié, produits biologiques, cacao durable, café équitable, bananes "commerce équitable", etc.) pour élargir les marchés et augmenter les marges des producteurs.
Piste d'actions	Apporter un appui aux producteurs pour l'amélioration de la qualité des produits destinés aux marchés local, sous-régional et à l'export (standards nationaux, internationaux)
Piste d'actions	Accompagner les entreprises et les organisations professionnelles dans l'obtention de signes de reconnaissance des produits (labels, indications géographiques, etc.) pour une meilleure visibilité sur les marchés export
Piste d'actions	Développer et vulgariser les normes recommandées et d'application obligatoire concernant les produits alimentaires
Piste d'actions	Développer et vulgariser les guides d'autocontrôle à l'usage des différentes filières
Objectif intermédiaire 1.2.2	Encourager la consommation locale des produits du terroir (sensibilisation de l'opinion, activités à caractère promotionnel, etc.).
Résultats visés	Consommateurs avertis sur les bienfaits d'une alimentation saine
Piste d'actions	Mener des études sur les habitudes alimentaires et la consommation de produits locaux sur tout le territoire
Piste d'actions	Mener des campagnes de sensibilisation sur l'alimentation équilibrée à base de produits frais et sains dans les centres de santé, les écoles, les entreprises, etc.
Résultats visés	Image de marque et accès aux produits locaux de qualité développés
Piste d'actions	Établir un plan de communication visant à renforcer l'image des produits locaux et à accroître leur consommation
Piste d'actions	Mener des campagnes de sensibilisation de l'opinion dans les médias, les écoles, etc.
Piste d'actions	Développer des activités à caractère promotionnel (foires, salons, dégustations, etc.)
Objectif intermédiaire 1.2.3	Accroître les exportations sur les marchés où l'origine Cameroun bénéficie d'une position forte
Résultats visés	Opportunités de marché mieux connues et stratégie cohérente de développement des exportations
Piste d'actions	Mettre en place une veille stratégique/observatoires sur les différents marchés porteurs (données statistiques, études, réglementation) et la rendre accessible aux entreprises
Piste d'actions	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie spécifique de développement des exportations pour toutes les productions du secteur rural ayant un avantage comparatif
Piste d'actions	Mener des campagnes d'information des entreprises sur les opportunités de marché et les accompagner dans leurs démarches via leurs organisations professionnelles (mise en relation d'affaires, organisations de salons à l'étranger, etc.)

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
Résultats visés	Accès facilité des entreprises aux marchés sous-régionaux et export
Piste d'actions	Faciliter les échanges internationaux dans le cadre de la CEEAC et de la CEMAC
Piste d'actions	Formaliser les échanges internationaux hors de la CEEAC et de la CEMAC (Ex. : Cuirs et peaux au Nigeria)
Sous-Axe 1.3	Développement des dispositifs de recherche-développement, de vulgarisation des résultats de la recherche, d'appui-conseil et de formation pour accompagner la modernisation des exploitations et l'installation des jeunes agriculteurs
Objectif intermédiaire 1.3.1	Adapter la recherche-développement aux besoins nouveaux du secteur et améliorer la vulgarisation des résultats
Résultats visés	Recherche-développement publique et privée accrue avec des moyens suffisants
Piste d'actions	Recruter et former des chercheurs par filière
Piste d'actions	Améliorer le statut des chercheurs (valorisation du traitement salarial, revue à hausse de l'âge de départ à la retraite)
Piste d'actions	Améliorer/ moderniser les infrastructures et équipement de recherche
Piste d'actions	Développer des partenariats entre la recherche publique et les centres de recherche internationaux ou privés
Piste d'actions	Développer des partenariats avec les semenciers et autres organismes privés dans la multiplication du matériel végétal et animal amélioré
Piste d'actions	Renforcer les budgets publics pour la recherche (agriculture, élevage, pêche, foresterie)
Piste d'actions	Élaborer et mener des programmes de recherche pour la sélection de matériel génétique amélioré (rendement amélioré, résistance aux maladies, adaptation au Changements Climatiques, etc.)
Piste d'actions	Élaborer et mener des programmes de recherche sur la transformation des produits et la formulation alimentaire
Résultats visés	Impacts des Changements Climatiques et des systèmes de production et de gestion adaptés aux objectifs de croissance durable et résilients aux Changements Climatiques identifiés
Piste d'actions	Élaborer des programmes de recherche pour une meilleure connaissance des impacts du Changements Climatiques sur les systèmes de production dans les différentes zones agro-écologiques
Piste d'actions	Mener des analyses systématiques au niveau local / régional / zones agro-écologiques, des risques, de la vulnérabilité liés aux CC et des adaptations efficaces potentielles
Piste d'actions	Veiller à la collaboration entre les institutions en charge des données météorologiques pour disposer des informations complètes et fiables
Piste d'actions	Mener des programmes de recherche sur l'adaptation des systèmes de production aux techniques d'intensification durable de la production et aux Changements Climatiques (matériel génétique amélioré, utilisation raisonnée des intrants, de l'eau, etc.)
Piste d'actions	Mener des programmes de recherche sur les variétés plus productives et mieux adaptées aux conditions environnementales et au Changements Climatiques
Piste d'actions	Mener des programmes de recherche sur les races d'animaux plus productives et mieux adaptées aux conditions environnementales et aux changements climatiques
Piste d'actions	Mener des programmes de recherche en santé animale
Piste d'actions	Développer des programmes de recherche sur la conservation et la préservation des ressources phyto et zoo-génétiques

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
Piste d'actions	Mener des programmes de recherche sur la domestication et la transformation des PFNL
Piste d'actions	Mener des programmes de recherche sur la conservation et la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
Piste d'actions	Mener des programmes de recherche sur les techniques de mécanisation adaptées par zone agro-écologique (culture attelée, usage des tracteurs) et par filière (équipements de production, de transformation, etc.)
Piste d'actions	Développer la recherche et la vulgarisation des résultats de la recherche sur les Paiements pour les Services Environnementaux (PSE)
Piste d'actions	Mener des programmes de recherche pour identifier et minimiser les sources de pollution (produits agrochimiques, déchets et résidus de transformation, émissions de gaz à effet de serre, polluants atmosphériques, effluents dans les eaux et les sols, métaux lourds, etc.)
Résultats visés	Approches d'innovation adaptées et accessibles
Piste d'actions	Mettre en place des mécanismes pour rendre accessibles les approches d'innovation adaptées : partenariat avec les ONG, les institutions et les parties prenantes (dispositif d'appui-conseil, les établissements de formation et les organisations professionnelles), plateformes d'innovation
Piste d'actions	Créer des mécanismes pour faciliter la diffusion des résultats de la recherche & développement (champs d'expérimentation chez les producteurs, journées techniques à thème, "portes ouvertes" dans les centres de recherche et écoles de formation, etc.)
Piste d'actions	Créer les supports pour la diffusion des approches d'innovation (intensification durable de la production, méthodes d'adaptations au Changements Climatiques, mécanisation, gestion de l'eau, etc.)
Piste d'actions	Développer/subventionner les canaux d'information des producteurs (centres de ressources, journaux spécialisés, émissions radios, magazine TV, sites internet, etc.)
Objectif intermédiaire 1.3.2	Adapter les mécanismes d'appui-conseil et de formation pour renforcer la professionnalisation des producteurs
Résultats visés	Nouveau dispositif d'appui-conseil décentralisé mis en place et pérennisé
Piste d'actions	Pérenniser un programme national de vulgarisation agricole sur fonds publics avec mise à disposition de personnel technique des ministères impliqués, sélectionné et formé, au niveau des zones de vulgarisation
Piste d'actions	Apporter un appui-conseil à la demande et aux producteurs, aux organisations et aux entreprises rurales (techniques de production, gestion des exploitations, des coopératives et des entreprises, structuration des filières etc.) avec un cofinancement des bénéficiaires
Piste d'actions	Vulgariser et généraliser les méthodes d'intensification durable de la production (utilisation de semences, plants et races animales améliorées ; utilisation raisonnée des engrais, des produits de traitement et des ressources en eau ; etc.)
Piste d'actions	Favoriser la création de groupes d'échanges entre groupements au niveau départemental et par filière pour la diffusion des bonnes pratiques et la structuration de la profession
Résultats visés	Offre de formations avec les besoins des emplois actuels et futurs mis en adéquation
Piste d'actions	Mettre en place un programme d'ingénierie de formation pour déterminer les profils-métier et les parcours pédagogiques nécessaires à tous les métiers d'appui à la profession agricole
Piste d'actions	Mettre en place des mécanismes de concertation / synergie élevées entre les différents acteurs chargés de la formation et de l'insertion professionnelle en milieu rural

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
Résultats visés	Formations initiales rénovées sur tout le territoire national
Piste d'actions	Établir des conventions entre l'État et les centres de formation agricole et agro-pastorale (niveau brevet professionnel) et écoles (niveau bac professionnel) existantes
Piste d'actions	Soutenir la modernisation des centres et des écoles de formation agricole et agro-pastorale sur la base d'un projet d'établissement implanté dans leur territoire
Piste d'actions	Créer sur fonds publics de nouveaux centres et écoles de formation agricole et agro-pastorale pour assurer les formations aux nouveaux métiers qui ne sont pas couvertes
Piste d'actions	Développer des formations aux métiers du secteur rural en adéquation avec les productions des zones d'implantation des centres (exploitant agricole, éleveur, forestier, maître pêcheur) et écoles de formation (entrepreneur agro-pastoral)
Piste d'actions	Développer des formations aux métiers de conseiller agro-pastoral, sylvicole, halieutique (techniques de production, gestion d'exploitation, diagnostic d'exploitation / organisation, plan d'actions, etc.)
Piste d'actions	Développer des formations aux métiers support / para-agricoles (machinisme agricole, hydraulique agricole et pastorale, services environnementaux, énergies renouvelables, etc.)
Piste d'actions	Ouvrir les centres et écoles de formation à la formation continue des techniciens du programme d'appui-conseil (nouvelles techniques de production, adaptation au Changements Climatiques, etc.)
Piste d'actions	Ouvrir les centres et écoles de formation à l'expérimentation en partenariat avec les centres de recherche implantés dans leur territoire
Résultats visés	Dynamique d'installation des jeunes entrepreneurs ruraux et de rajeunissement de la population active agricole accélérée
Piste d'actions	Créer des partenariats entre les centres et écoles de formation et les acteurs locaux (CTD, OPA, EMF, autorités traditionnelles, acteurs privés) pour la cogestion et l'animation des établissements et l'accompagnement des projets professionnels des élèves
Piste d'actions	Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en appuyant leur projet d'installation en sortie de formation (accompagnement, investissement, main d'œuvre, fonds de roulement, etc.)
Piste d'actions	S'assurer de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural pour encourager les jeunes à rester en milieu rural (lutter contre l'exode rural des jeunes)
Piste d'actions	Élaborer un plan de communication pour la promotion des métiers ruraux auprès des jeunes
Piste d'actions	Faire la promotion des métiers ruraux modernes par des exemples de réussite (campagnes de presse, forums, journées portes ouvertes des centres et écoles de formation, etc.) pour relever leur statut social
AXE STRATEGIQUE 2	DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES RURALES, FACILITATION DE L'ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION, AU FINANCEMENT ET A L'ASSURANCE
Sous-Axe 2.1	Création et entretien des infrastructures rurales nécessaires au développement du secteur
Objectif intermédiaire 2.1.1	Développer les infrastructures collectives de production, de transformation et de commercialisation
Résultats visés	Infrastructures collectives de production, de transformation et de commercialisation adaptées et en quantité suffisante (pistes rurales, électrification, périmètres irrigués, ouvrages d'hydraulique pastorale, points de débarquement des poissons, marchés périodiques et de gros, magasins de stockage, chaînes de froid, abattoirs, séchoirs, usines, etc.)

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
Piste d'actions	Améliorer l'électrification des zones rurales, y compris avec des sources d'énergie propres et renouvelables
Piste d'actions	Identifier les principaux bassins de production à désenclaver et les besoins y relatifs en termes d'ouverture, de réhabilitation ou d'entretien des routes et pistes rurales entre tous les acteurs impliqués (ministères impliqués, CTD)
Piste d'actions	Mettre en place une plate forme de concertation (ministères impliqués, CTD) au niveau central, régional, départemental, en vue de l'identification des pistes à inscrire dans le programme d'entretien routier.
Piste d'actions	Développer les partenariats interministériels et public-privé-interprofession pour la réalisation des aménagements, la construction des infrastructures et la fourniture des services ruraux.
Piste d'actions	Assurer le financement des investissements publics priorités dans les Plans Communaux de Développement (PCD).
Piste d'actions	Réaliser une cartographie d'aménagement des points d'eau prioritaires à usage humain et pastoral et effectuer prioritairement leur installation
Piste d'actions	Délimiter et sécuriser les pistes, couloirs et aires de transhumance et mettre en place des dispositifs de gestion concertée de l'espace.
Piste d'actions	Réaliser une cartographie de l'installation des périmètres irrigués et effectuer progressivement leur installation.
Piste d'actions	Créer des marchés périodiques dans des zones de production (points de collecte) et des marchés de gros en périphérie des grandes agglomérations.
Piste d'actions	Créer des magasins de stockage au niveau des marchés périodiques et des marchés de gros
Piste d'actions	Intégrer la création des infrastructures communautaires au bénéfice des populations locales, à tout nouveau projet à mettre en place.
Piste d'actions	Mettre en place des mécanismes de gestion participative efficace pour l'entretien des infrastructures collectives par des groupes d'usagers
Objectif intermédiaire 2.2.1	Améliorer l'accès aux marchés et aux informations sur les marchés
Résultats visés	Accès facilité aux marchés et aux informations sur les marchés
Piste d'actions	Rendre accessibles en temps réel les informations collectées au niveau des marchés périodiques (prix, quantités, etc.), notamment par les NTIC, les radios communautaires et autres moyens adaptés.
Piste d'actions	Lever les entraves à l'écoulement des produits (moyens de transport, coût du transport, tracasseries administratives, etc.)
Sous-Axe 2.2	Amélioration de l'accès aux facteurs de production, au financement et à l'assurance pour créer les conditions favorables au développement de la production
Objectif intermédiaire 2.2.1	Améliorer l'accès aux facteurs de production
Résultats visés	Accès amélioré aux facteurs de production (terre, intrants, équipements) et aux services
Piste d'actions	Mettre en place un mécanisme facilitant l'accès prioritaire et sécurisé à la terre aux petits exploitants modernisés et diversifiés et aux jeunes agriculteurs.
Piste d'actions	Raisonner l'allocation de terres aux moyens et grands projets agro-industriels en priorisant la production d'aliments sains pour les marchés nationaux et régionaux par des investisseurs « responsables ».
Piste d'actions	Encadrer l'allocation de terres pour des productions destinées à l'export ou à des fins non-agricoles (biocarburants) pour ne pas compromettre la sécurité alimentaire, le bien-être des communautés locales et les services environnementaux importants.
Piste d'actions	Trouver un mécanisme de soutien à l'accès / subventionnement des intrants et des équipements productifs agricoles

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
Piste d'actions	Mettre en place des mesures incitatives pour les initiatives privées concernant la production locale des intrants agricoles
Piste d'actions	Accélérer la mise en place de laboratoires de contrôle de qualité des intrants agricoles.
Piste d'actions	Faciliter la création de réseaux de distribution des machines/outils et d'intrants efficaces (semences améliorées, ressources génétiques, engrais, produits phytosanitaires, médicaments et produits à usage vétérinaire)
Objectif intermédiaire 2.2.2	<i>Adapter les mécanismes de financement et d'assurance et les rendre accessibles et abordables</i>
Résultats visés	Connaissance améliorée du secteur rural par les IF et les EMF (acteurs, risques, besoins, etc.)
Piste d'actions	Mettre en place une base de données sur les institutions financières, les OPA et les prestataires de services référencés par localité pour faciliter la construction des partenariats ou des alliances stratégiques
Piste d'actions	Faire une cartographie des risques sur les filières agricoles et rurales
Piste d'actions	Mener des études pour l'adaptation des produits innovants développés ailleurs avec succès dans le contexte de la finance rurale camerounaise et diffuser les informations sur les bonnes pratiques dans la finance rurale
Résultats visés	Structures et services financiers existants et adaptés pour accompagner le développement du secteur
Piste d'actions	Assainir et renforcer les capacités des EMF (amélioration de la qualité du portefeuille, formation des agents de crédit, etc.)
Piste d'actions	Encourager les IF à ouvrir leurs instances de gestion et de contrôle (CA, comité de surveillance etc.) aux OPA
Piste d'actions	Encourager les OPA à intégrer dans leur stratégie le développement de l'offre de services à leurs membres, «le groupage articulé aux IF de proximité», par exemple : les CUMA, les achats groupés d'intrants, les ventes groupées
Piste d'actions	Promouvoir des fonds de cautionnement par l'État aux PME
Piste d'actions	Encourager la reconnaissance par les IF des garanties apportées par les communes, les régions et l'Etat aux promoteurs de projets
Résultats visés	Accès facilité aux services financiers et aux assurances adaptés
Piste d'actions	Créer des partenariats État - IF/EMF - compagnies d'assurance pour développer des solutions de financement et d'assurance adaptées
Piste d'actions	Bonifier les taux d'intérêt des emprunts pour l'installation et la modernisation des exploitations (intérêts pris en charge par l'État)
Piste d'actions	Subventionner les assurances de récolte et du bétail, indexées contre les chocs des marchés internationaux et les événements climatiques extraordinaires
AXE STRATEGIQUE 3	AMENAGEMENT, ATTRIBUTION EQUITABLE ET GESTION DURABLE DE L'ESPACE RURAL ET DES RESSOURCES NATURELLES
Sous-Axe 3.1	<i>Élaboration et mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire</i>
Objectif intermédiaire 3.1.1	<i>Réaliser le plan de zonage national, le schéma national, les schémas régionaux et les plans locaux d'aménagement et de développement durable du territoire sur la base d'analyses profondes des options et de façon fortement participative</i>
Résultats visés	Guides d'élaboration des outils d'aménagement du territoire existants
Piste d'actions	Produire des guides d'élaboration des outils d'aménagement du territoire présentant une méthodologie imbriquée (aux niveaux national, régional et local) s'assurant de la participation forte de toutes les parties prenantes et appliquant le principe du consentement libre informé et préalable (CLIP)
Résultats visés	Analyses détaillées des potentiels et des options d'utilisation des terres (coûts et bénéfices sociaux, environnementaux et économiques pour les différents

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
	acteurs) disponibles pour toutes les parties prenantes
Piste d'actions	Établir, standardiser et gérer les bases des données et les couches d'informations géographiques sur les caractéristiques clés du territoire national, inclus les sols, les variables climatiques, la couverture et l'utilisation actuelle des sols, les droits enregistrés et non-enregistrés, la biodiversité, les ressources en eau, et toutes autres informations utiles pour la planification future de l'aménagement et d'utilisation de l'espace rural.
Piste d'actions	Effectuer une évaluation et une cartographie des espaces utilisés pour les activités et les usages des communautés locales et autochtones, les zones prioritaires pour la protection des services des écosystèmes (biodiversité, ressources hydrographiques, stocks de carbone, etc.) et les zones potentielles de développement pour la production.
Piste d'actions	Développer un cadre d'analyse multidisciplinaire pour filtrer les projets proposés et les outils qui peuvent modéliser les projets d'utilisation des terres en termes spatial et économique, des conséquences des diverses options de propriété et de gestion de la terre, des impacts sur l'espace rural et sur les coûts-bénéfices pour toutes les parties prenantes.
Piste d'actions	Mettre en place des plates-formes communes d'accès et de partage des informations géographiques utiles et des résultats des études à toutes les parties prenantes.
Piste d'actions	Étudier les impacts cumulatifs des projets de développement par une évaluation environnementale stratégique d'envergure
Résultats visés	Plan de zonage, schémas national et régionaux, plans locaux d'aménagement et de développement durable du territoire élaborés de façon fortement participative, sur la base des études détaillées des options et des impacts
Piste d'actions	Mettre en place les instances de coordination et de consultation multisectorielles et multi-acteurs au niveau national, régional et local qui assurent la représentativité des différents acteurs, pendant toute la durée du processus d'élaboration des schémas et des plans locaux d'aménagement et de développement durable.
Piste d'actions	Élaborer des plans d'affectation des terres délimitant notamment des espaces ruraux affectés aux activités et aux usages des communautés locales et autochtones, en tenant compte des besoins en terres des générations actuelles et futures.
Piste d'actions	Réaliser un plan de zonage, un schéma national, des schémas régionaux et les plans locaux d'aménagement et de développement durable en lien avec le mécanisme REDD+
Piste d'actions	Intégrer les schémas sectoriels de développement des infrastructures dans le schéma national d'aménagement du territoire
Piste d'actions	Intégrer les plans détaillés de génie rural dans les plans locaux d'aménagement et de développement durable du territoire.
Piste d'actions	S'assurer que les schémas et plans donnent une orientation pour les productions et les marchés à développer.
Sous-Axe 3.2	Attribution équitable et sécurisation de l'accès à la terre et aux ressources naturelles
Objectif intermédiaire 3.2.1	Optimiser et sécuriser l'accès aux terres et aux ressources naturelles
Résultats visés	Cadre juridique et institutionnel clarifié existant et définissant le processus pour l'attribution des concessions, basé sur les bonnes pratiques à l'international ; un processus compétitif ; une analyse multidisciplinaire des coûts-bénéfices ; des critères de sélection transparents
Piste d'actions	Mettre sur pied les commissions techniques au plus haut niveau national, chargées de proposer une gamme de solutions (articulées entre elles, évolutives et inspirées des bonnes pratiques internationales) aux problèmes liés à la gouvernance foncière.

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
Piste d'actions	Procéder à une codification / simplification / mise à jour de l'ensemble des textes relatifs au régime foncier et domanial dans un processus de reconnaissance, documentation et sécurisation des règles coutumières pour l'attribution et la gestion des droits réels (enregistrés et non enregistrés) d'accès à la terre, à la forêt et aux ressources naturelles (par exemple par les "Chartes foncières locales", comme pratiqué en Burkina Faso).
Piste d'actions	Mettre en place des commissions interministérielles d'attribution des titres par secteur d'activité, élargies à toutes parties prenantes, à travers une cartographie inclusive et de manière transparente et compétitive
Piste d'actions	Actualiser les règles de calcul pour le dédommagement des biens des personnes déplacées à un prix décent (valeur vénale des biens expropriés tenant compte de l'inflation et des coûts réels de la reconstruction)
Résultats visés	Instances et capacités/systèmes de gestion foncière existants, efficaces et transparents, capables de traiter les conflits (bonne gouvernance)
Piste d'actions	Renforcer la participation des communautés locales et autochtones à l'élaboration des plans d'affectation des terres, sur la base du consentement libre, informé et préalable (CLIP)
Piste d'actions	Protéger la population contre la perte de leurs droits fonciers coutumiers, le patrimoine culturel et les sites sacrés, lors des expropriations et des déguerpissements
Piste d'actions	Établir des mécanismes locaux de prévention et de gestion de conflits fonciers
Piste d'actions	Renforcer les droits fonciers des femmes et autres groupes vulnérables et leur reconnaissance.
Piste d'actions	Renforcer et moderniser le cadastre et les capacités de l'administration à élaborer les titres fonciers et cartes y relatives précises, à sécuriser l'archivage et la conservation de ces titres et à actualiser la documentation foncière au fur et à mesure des mutations foncières (héritages, ventes, dons, etc.).
Résultats visés	Terres et droits d'utilisation des ressources attribués par les ministères techniques en concertation avec les ministères impliqués après consultation libre, informée et préalable des communautés affectées, et en conformité avec les plans d'aménagement de territoire approuvés
Piste d'actions	Attribuer les titres/concessions conformément au schéma national et aux schémas régionaux, en priorisant les productions alimentaires et dans le respect des droits humains et coutumiers
Piste d'actions	Faire respecter les principes de développement durable lors de la mise en place et des extensions des plantations agro-industrielles
Piste d'actions	Attribuer les sites des nouveaux projets en tenant compte des aires protégées, des zones classées, etc.
Piste d'actions	Initier un processus de consultation des communautés locales et autochtones lors de l'attribution des terres suivant le CLIP
Piste d'actions	Conférer un accès plus équitable des communautés locales aux terres, aux pêches et aux forêts qui prennent en compte les droits fonciers et droits d'usage coutumiers (enregistrés et non enregistrés sans discrimination), en privilégiant un système de droits réels sur les droits personnels
Piste d'actions	Poursuivre la constitution et la sécurisation des réserves foncières au nom de l'État et des communautés, notamment avant leur mise à disposition aux porteurs de projets (sur la base d'un processus compétitif d'attribution)
Piste d'actions	Étendre les réserves foncières dans les villages pour faciliter l'installation des édifices publics à vocation sociale
Piste d'actions	Utiliser l'impôt foncier comme moyen de limiter l'accaparement foncier à des fins spéculatives.
Piste d'actions	Faire respecter des plans d'aménagement des terres et les droits d'utilisation des ressources approuvés et prévoir des sanctions aux infractions à la réglementation sur le foncier pour les agents publics
Piste d'actions	Assurer la bonne gouvernance locale des processus de documentation des terres communautaires en clarifiant et renforçant les rôles de tous les acteurs

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
	étatiques et non-étatiques (pendant et après le processus)
Piste d'actions	Finaliser l'immatriculation effective au nom de l'Etat des forêts permanentes.
Sous-Axe 3.3	Gestion durable de l'espace rural et des ressources naturelles
Objectif intermédiaire 3.3.1	Aménager et gérer durablement l'espace rural pour répondre aux besoins de la production et au maintien des équilibres écologiques
Résultats visés	Qualité des plans d'aménagement forestier, des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), de leur mise en œuvre et de leur contrôle fortement améliorée en fonction des standards clairement définis
Piste d'actions	Mettre en application les textes réglementaires en matière des études d'impact
Piste d'actions	Renforcer les capacités des praticiens qui élaborent ces différents plans pour en améliorer la qualité et pour atteindre les nouveaux standards élaborés
Piste d'actions	Élaborer les grilles d'évaluation et de suivi des plans d'aménagement
Piste d'actions	Améliorer la qualité des inventaires forestiers
Piste d'actions	Élaborer les normes d'aménagement des concessions forestières en lien avec la biodiversité et la REDD+
Piste d'actions	Renforcer le contrôle de la mise en œuvre des Plans d'aménagement forestier et des PGES, notamment en augmentant les moyens publics pour assurer les contrôles sur le terrain.
Piste d'actions	Associer des observateurs indépendants et des représentants de toutes les parties prenantes locales aux services étatiques afin d'assurer le suivi des plans et des cahiers des charges approuvés
Résultats visés	Gestion des forêts améliorée, forêts dégradées restaurées et nouvelles ressources forestières créées
Piste d'actions	Stabiliser et finaliser le classement des surfaces des concessions forestières
Piste d'actions	Restaurer les forêts dégradées
Piste d'actions	Développer les plantations forestières
Piste d'actions	Contribuer au suivi de l'évolution du couvert forestier en lien avec la REDD+
Piste d'actions	Développer un cadre législatif pour les mécanismes et accords de cogestion des forêts domaniales et établir des formes juridiques de copropriété.
Piste d'actions	Encourager la gestion participative des ressources forestières
Piste d'actions	Reconnaître les droits d'accès et d'usage des communautés aux forêts et autoriser la commercialisation des produits issus de l'exercice de ces droits.
Piste d'actions	S'assurer du suivi et du contrôle rapproché de l'exploitation, de la commercialisation et du partage des bénéfices du secteur forêt / faune dans le respect des plans d'aménagement
Piste d'actions	Institutionnaliser la conservation communautaire pour que les communautés puissent créer et gérer des réserves de conservation de la biodiversité et d'autres biens et services d'écosystème.
Résultats visés	Gestion des ressources en eau, de la défense améliorée, sols restaurés et biodiversité préservée
Piste d'actions	Développer des itinéraires techniques agro-sylvo-pastoraux appropriés pour la maîtrise des ressources en eau, la défense des sols et la préservation de la biodiversité

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
Piste d'actions	Développer la protection des bassins versants, notamment par la mise en place d'un système de droits et de paiements sur l'eau
Piste d'actions	Encourager la gestion participative des ressources en eau dans le cadre d'agences de bassin, avec des représentants de tous les utilisateurs, pour minimiser les risques de conflits liés à l'eau
Piste d'actions	Développer la défense et la restauration des sols en cohérence avec le Plan d'Action National Contre la Désertification (PAN/LCD)
Piste d'actions	Développer la gestion durable des sols et des eaux en cohérence avec la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux et des Sols dans l'espace agro-sylvo-pastoral (SNGDES)
Piste d'actions	Développer la protection de la biodiversité en cohérence avec la Stratégie Nationale de conservation de la biodiversité (NBSAP)
AXE STRATEGIQUE 4	ENCOURAGEMENT DES INITIATIVES PRIVEES, AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS
Sous-Axe 4.1	Encouragement des initiatives privées qui créent de la valeur et de l'emploi
Objectif intermédiaire 4.1.1	Créer un environnement favorable et équitable pour toutes les initiatives privées
Résultats visés	Environnement des affaires favorable au développement des entreprises rurales compétitives (sociétés privées et unités familiales)
Piste d'actions	Améliorer et rendre plus incitatif le cadre politique, juridique, institutionnel nécessaire pour accroître l'investissement privé (mise en application de la Loi sur les zones économiques et poursuite des concertations pour l'extension de l'application de la Loi sur les incitations aux entreprises existantes)
Piste d'actions	Créer de nouveaux instruments économiques nécessaires au développement d'une croissance durable et équitable (financement climat, assurances agricoles indexées, etc.).
Piste d'actions	Faciliter l'accès aux services financiers de proximité (réseaux bancaires et établissements de micro-finance, assurances/e-banking)
Piste d'actions	Mettre en place des réductions des taxes de douane pour favoriser l'importation d'intrants et de matériel agricole
Piste d'actions	Simplifier les formalités d'exportation et mettre en place des réductions d'impôts pour les entreprises exportatrices (notamment pour les produits semi transformés ou transformés)
Piste d'actions	Mettre sur pied un service d'intelligence économique sur tous les sujets/outils/thèmes stratégiques
Piste d'actions	Mettre en place une fiscalité environnementale volontariste
Sous-Axe 4.2	Amélioration de la gouvernance et du dispositif institutionnel
Objectif intermédiaire 4.2.1	Clarifier le cadre institutionnel, augmenter les budgets et améliorer la coordination pour une gestion optimale des fonds alloués
Résultats visés	Missions des administrations clairement définies, évitant tout chevauchement des responsabilités et précisant les mécanismes de coordination
Piste d'actions	Définir clairement les missions partagées des ministères sous-sectoriels (ministère chef de file, délégation de mise en œuvre, mécanisme de coordination)
Piste d'actions	Améliorer la coordination inter sectorielle et intra-sectorielle sous le leadership du MINEPAT afin d'arrimer les besoins sectoriels et sous-sectoriels, évaluer et suivre les projets.
Piste d'actions	Mieux intégrer le caractère transversal des missions du MINEPDED dans toutes les activités comportant des aspects environnementaux, avec une délégation de

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
	mise en œuvre aux ministères techniques concernés et une obligation de rendre compte
Piste d'actions	Institutionnaliser des mécanismes de collaboration avec les ministères connexes sur toutes les questions intersectorielles (foncier, aménagement du territoire, infrastructures collectives, gestion de l'eau, énergie, commerce, etc.)
Résultats visés	Niveau élevé d'allocation, de mobilisation et de coordination des ressources budgétaires de l'État, des PTF et du secteur privé
Piste d'actions	Augmenter les budgets alloués au secteur rural conformément à la Déclaration de Maputo, rendre plus efficient l'appui de l'État et des PTF
Piste d'actions	Maintenir un processus de consultation des parties prenantes pour s'assurer de la compréhension, participation et contribution active de l'ensemble des acteurs à la mise en œuvre d'une approche Économie Verte (EV) dans le secteur rural
Piste d'actions	Intégrer le principe de durabilité à toutes les étapes du cycle de projet et de la chaîne PPBS.
Piste d'actions	Actualiser la matrice du PNIA pour intégrer toutes les pistes d'actions de la stratégie de développement du secteur rural
Piste d'actions	Opérationnaliser pleinement et dans toutes ses missions le comité de pilotage chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre de la SDRS créé par arrêté n° 078CAB/PM du 25 août 2014. Opérationnaliser les comités internes PPBS des ministères pour le suivi-évaluation au niveau sous sectoriel
Résultats visés	Mécanismes de coordination multipartenaires fonctionnels jusqu'au niveau décentralisé
Piste d'actions	Appuyer les CTD dans la mise en œuvre du processus local d'aménagement du territoire, de la planification et du suivi des investissements publics et privés et de la stratégie
Piste d'actions	Organiser et rendre fonctionnels les mécanismes de coordination intersectorielle au niveau national, régional et local et y impliquer toutes les parties prenantes.
Piste d'actions	Mettre en place des plateformes d'échange et de concertation entre les ministères impliqués dans le secteur rural et les parties prenantes : secteur privé, organisations professionnelles, société civile
Sous-Axe 4.3	Renforcement des capacités des acteurs
Objectif intermédiaire 4.3.1	Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles, des CTD, de la société civile et des ministères du secteur
Résultats visés	Capacités renforcées des organisations professionnelles agricoles et structuration de la profession
Piste d'actions	Structurer efficacement les filières autour d'interprofessions, de clusters, de pôles économiques (avec un appui privilégié aux petits exploitants familiaux)
Piste d'actions	Encourager la cogestion de la profession avec les services de l'Etat (règles négociées).
Piste d'actions	Établir des plates-formes nationales pour rassembler gouvernement, société civile, secteur privé, bailleurs de fonds, les ONG et les instituts de recherche dans des forums communs (palmier à huile, le caoutchouc, le sucre, etc.)
Piste d'actions	Renforcer les capacités de négociation des producteurs et de leurs organisations face aux industries d'amont et d'aval des filières et sur les marchés
Piste d'actions	Favoriser l'émulation et la dynamique de l'excellence entre les OPA au niveau régional, en instituant un prix pour récompenser celles qui se distinguent aux niveaux des services aux membres, de la capacité d'autofinancement et de la qualité de la gouvernance interne.
Piste d'actions	Promouvoir le développement des coopératives et renforcer leurs capacités de gestion et de bonne gouvernance
Résultats visés	Capacités renforcées des CTD pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural
Piste d'actions	Accélérer le processus de décentralisation et de transfert des compétences aux CTD : affecter le personnel dans les services déconcentrés de l'Etat et allouer les

Axes Stratégiques	Logique d'intervention
	budgets d'équipement et de fonctionnement nécessaires en adéquation avec les objectifs opérationnels
Piste d'actions	Renforcer les capacités des CTD sur les outils de mise en œuvre de la stratégie au niveau local
Piste d'actions	Sensibiliser les CTD sur l'appropriation des compétences transférées en matière de gestion de l'environnement
Piste d'actions	Élaborer un plan de formation et dispenser des formations en matière de développement durable et d'économie verte aux élus et aux cadres des CTD
Résultats visés	Capacités renforcées de la société civile pour s'assurer de la bonne gouvernance dans les zones rurales
Piste d'actions	Promouvoir la professionnalisation des organisations de la société civile (expertise, gestion, transparence, communication)
Piste d'actions	Renforcer les capacités des organisations de la société civile pour qu'elle assure efficacement de la bonne gouvernance dans le secteur rural
Piste d'actions	Établir des partenariats État – PTF – OSC pour déléguer à ces dernières des actions de sensibilisation en matière d'approche genre et de droits des communautés locales
Résultats visés	Capacités renforcées des ministères pour mettre en œuvre la stratégie et en assurer le suivi-évaluation
Piste d'actions	Développer à l'échelle nationale et décentralisée un système de suivi-évaluation pour renseigner et analyser les indicateurs de suivi de la SDSR rural
Piste d'actions	Renforcer les capacités des services chargés de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle de terrain (moyens humains, techniques, financiers)
Piste d'actions	Établir des plates-formes nationales pour rassembler gouvernement, société civile, secteur privé, PTF, ONG et instituts de recherche dans des fora de dialogue
Piste d'actions	Élaborer un plan de formation et dispenser des formations en matière de développement durable et d'économie verte aux agents publics au niveau central et déconcentré

Annexe 10: Cadre logique de la Stratégie de Développement du Secteur Rural

Objectifs de la stratégie	Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Objectif global	Réussir la transition raisonnée du secteur rural vers une économie de croissance verte et inclusive qui assure un développement durable, permet d'atteindre le stade de pays émergent à l'horizon 2035 et réduit les inégalités sociales	Produit Intérieur Brut par habitant (en \$ US) Perte annuelle de superficie de forêt (en ha) Incidence de la pauvreté en milieu rural Taux d'achèvement scolaire Taux de sous emploi global	INS MINADER MINEPDED MINEPIA MINFOF	Engagement fort des pouvoirs publics vers une économie de croissance verte et inclusive Existence d'une Loi d'Orientation Agricole Protection sociale améliorée,

Objectifs de la stratégie	Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Hypothèses et risques
				notamment pour les groupes vulnérables : femmes, jeunes, etc.
Objectif stratégique 1.1	Augmenter la production et l'emploi, améliorer les performances du secteur et la qualité des produits, généraliser les modes de production durables et équitables	Croissance annuelle du Produit Intérieur Brut (biens et services) du secteur primaire (en %) Création nette d'emplois par le secteur primaire par an (en nombre) Valeur annuelle des exportations du secteur rural Valeur annuelle des importations de produits de base : céréales, viandes, poissons, huiles végétales	INS MINCOMMERCE MINADER	Politique volontariste de développement de la production et de la transformation Consensus sur l'équilibre entre les différentes productions du secteur rural Développement de la réglementation et du marché international des services environnementaux Pas d'accélération des Changements Climatiques au niveau mondial
Objectif intermédiaire 1.1.1	Promouvoir les systèmes d'exploitation intensifs et durables	Nombre d'emploi créés par filière Superficie par système d'exploitation et production	MINADER MINEPIA MINFOF	
Résultats visés	Ensemble des productions du secteur développées de manière optimale et équilibrée dans le cadre de systèmes de production durables	Volume des produits retirés du marché Taux de 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} transformation nationale du bois Volume de bois légal mis sur le marché		
Résultats visés	Pertes après récolte réduites, plus-value augmentée et commercialisation structurée			
Objectif intermédiaire 1.1.2	Développer les services environnementaux et touristiques	Revenus dégagés par les services environnementaux Niveau d'intégration des coûts environnementaux dans les projets	MINFOF MINEPDED	
Résultats visés	Services environnementaux développés et coûts de la dégradation de l'environnement intégrés dans les projets			
Résultats visés	Services touristiques et écotourisme développés, parcs, aires protégées et zones culturelles valorisés			
Objectif intermédiaire 1.1.3	Améliorer la redistribution des revenus entre les différents types d'acteurs du secteur	Part de revenu des ménages ruraux provenant de sources diversifiées	INS MINFOF	
Résultats visés	Revenus des populations rurales défavorisées et des communautés riveraines des projets	Revenus et distribution des revenus issus des forêts par type de propriété et de gestionnaire		

Objectifs de la stratégie	Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Hypothèses et risques
	accrus			
Objectif stratégique 1.2	Satisfaire en priorité la demande intérieure et sous-régionale de produits alimentaires pour assurer la sécurité alimentaire, ensuite celle de produits bruts pour les industries de transformation, puis celle des marchés porteurs à l'export	Indice de production des récoltes (période de référence 2004 à 2006 = indice 100) Prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau national Insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans en milieu rural Revenu annuel par habitant en milieu rural comparé au milieu urbain Valeur des produits industriels transformés localement Balance commerciale par famille de produits et pays de destination	MINSANTE MINCOMMERCE DOUANES	Politique volontariste de développement de la qualité des produits Pas de dégradation des termes de l'échange pour les matières premières Pas de taux de change défavorable aux exportations des produits ruraux
Objectif intermédiaire 1.2.1	<i>Structurer la commercialisation des produits locaux pour satisfaire en priorité la demande intérieure, puis l'export</i>	Nombre de nouvelles normes sur les produits du secteur Pourcentage des produits aux normes de qualité	ANOR MINCOMMERCE	
Résultats visés	Qualité des produits mis sur le marché améliorée			
Objectif intermédiaire 1.2.2	<i>Accroître les exportations sur les marchés où l'origine Cameroun bénéficie d'une position forte</i>	Valeur des exportations par famille de produit et destination Part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises Nombre d'accords économiques signés avec les pays étrangers	DOUANES MINCOMMERCE PATRONAT MINEPAT	
Résultats visés	Opportunités de marché mieux connues et stratégie suivie de développement des exportations			
Résultats visés	Accès facilité des entreprises aux marchés sous-régionaux et export			
Objectif stratégique 1.3	Rendre la recherche-développement et la vulgarisation des résultats plus efficaces et répondre aux besoins des producteurs en appui-conseil et en formation	Taux d'utilisation des nouvelles techniques Taux de pénétration du service d'appui-conseil Taux de couverture du territoire national par des centres et écoles de formation agricole	INS MINESEC MINESUP MINADER	Politique volontariste de développement de la recherche agricole

Objectifs de la stratégie	Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Hypothèses et risques
			MINEPIA OPA	Partenariats opérationnels entre la recherche, la vulgarisation et la formation initiale et continue
Objectif intermédiaire 1.3.1	Adapter la recherche-développement aux besoins nouveaux du secteur et améliorer la vulgarisation des résultats	Budgets alloués à la recherche par thème Nombre de nouveaux programmes de recherche par thème	MINRESI Centres de recherche (IRAD, CENEEMA)	Pérennisation d'un programme national d'appui-conseil sur fonds publics
Résultats visés	Recherche-développement publique et privée accrue avec des moyens suffisants	Nombre d'innovations en démonstration dans les centres et écoles de formation	Centres et écoles de formation	
Résultats visés	Systemes de production et de gestion identifiés et adaptés aux objectifs de croissance durable	Nombre de nouvelles techniques vulgarisées par le dispositif d'appui-conseil	Programme national d'appui-conseil	
Résultats visés	Risques liés aux Changements Climatiques maîtrisés/Méthodes d'adaptation potentielles identifiées par zone agro-pédologique			
Résultats visés	Approches d'innovation adaptées et accessibles			
Objectif intermédiaire 1.3.2	Adapter les mécanismes d'appui-conseil et de formation pour renforcer la professionnalisation des producteurs	Nombre de groupements et de producteurs bénéficiant du service d'appui-conseil Nombre de centres et écoles conventionnés	Programme national d'appui-conseil	
Résultats visés	Nouveau dispositif d'appui-conseil décentralisé mis en place et pérennisé	Nombre de jeunes accompagnés dans leur projet d'installation	MINESEC / MINESUP	
Résultats visés	Offre de formations avec les besoins des emplois actuels et futurs mis en adéquation		Centres et écoles de formation	
Résultats visés	Formations initiales renouvelées sur tout le territoire national			
Résultats visés	Dynamique d'installation des jeunes entrepreneurs ruraux et de rajeunissement de la population active agricole accélérée			
Objectif stratégique 2.1	Créer et entretenir les infrastructures rurales nécessaires au développement du secteur	Taux d'accès aux infrastructures rurales Taux d'infrastructures collectives de production, de transformation et de commercialisation réhabilitées	INS OPA	Accords de partenariat opérationnels entre pouvoirs publics – secteur privé – OPA -

Objectifs de la stratégie	Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Objectif intermédiaire 2.1.1	Développer les infrastructures collectives de production, de transformation et de commercialisation	Nombre d'infrastructures collectives de production, de transformation et de commercialisation construites (périmètres irrigués, ouvrages d'hydraulique pastorale, marchés, magasins de stockage, chaîne de froid, séchoirs, points de débarquement des poissons, abattoirs, etc.) Nombre de kilomètres de routes rurales construites, réhabilitées ou entretenues Densité du réseau électrique	MINADER /Direction Génie rural MINEPIA, MINMIDT, MINEE MINTP FEICOM CVUC MINCOMMERCE	Communes
Résultats visés	Infrastructures collectives de production, de transformation et de commercialisation adaptées et en quantité suffisante (routes rurales, électrification, périmètres irrigués, ouvrages d'hydraulique pastorale, marchés, magasins de stockage, chaînes de froid, séchoirs, usines, abattoirs, points de débarquement des poissons, etc.)			
Objectif stratégique 2.2	Améliorer l'accès aux facteurs de production, au financement et à l'assurance pour créer les conditions favorables au développement de la production	Taux d'accès aux facteurs de production (terre, intrants, équipements) et aux services (financement, assurance)	INS	Accords de partenariat opérationnels entre pouvoirs publics – OPA – services financiers (IF, EMF) et d'assurance
Objectif intermédiaire 2.2.1	Faciliter l'accès aux facteurs de production	Nombre d'OPA ayant accès aux facteurs de production (terre, intrants, équipements) et de services (financement, assurance) dans le cadre d'accords de partenariat pouvoirs publics – OPA – services financiers (IF, EMF) et d'assurance Nombre de producteurs ayant accès aux informations sur les marchés	MINADER MINEPIA MINFOF MINEPDED MINCOMMERCE OPA	Engagement du budget de l'État dans le financement du secteur (bonification de prêts agricoles, subventionnement des assurances)
Résultats visés	Accès amélioré aux facteurs de production (terre, intrants, équipements) et aux services			
Résultats visés	Accès amélioré aux marchés et aux informations sur les marchés			
Objectif intermédiaire 2.2.2	Adapter les mécanismes de financement et d'assurance et les rendre accessibles et abordables	Encours de crédit alloués au secteur par type d'IF et par filière Nombre de producteurs ayant contracté un prêt par type d'IF Nombre de producteurs ayant contracté une assurance par type d'assurance Montant des subventions allouées par objet	Faîtières IF / EMF / compagnies assurance MINFI	
Résultats visés	Connaissance améliorée du secteur rural par les IF et les EMF (acteurs, risques, etc.)			
Résultats visés	Structures et services financiers existants et adaptés pour accompagner le développement du secteur			

Objectifs de la stratégie	Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Résultats visés	Accès facilité aux services financiers et aux assurances adaptées			
Objectif stratégique 3.1	Développer les plans d'aménagement du territoire	Arrêtés d'application de la Loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire publiés et entrés en vigueur	MINEPAT	Mise en application de la Loi n° 2011/008 (aménagement du territoire)
Objectif intermédiaire 3.1.1	Réaliser le plan de zonage, les schémas d'aménagement du territoire au niveau national, régional et local basés sur les analyses profondes des options et de façon fortement participative	Une stratégie nationale adoptée Plan de zonage adopté Un schéma national d'aménagement du territoire adopté Dix schémas régionaux adoptés	MINEPAT Régions CVUC PNDP	Politique volontariste de mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire
Résultats visés	Stratégie d'aménagement du territoire existante, identifiant les priorités, les méthodologies participative et respectueuse des intérêts des communautés locales	Nombre de plans locaux d'aménagement adoptés		
Résultats visés	Analyses détaillées des potentiels et des options d'utilisation des terres (coûts et bénéfices sociaux, environnementaux et économiques pour les différents acteurs) disponibles pour toutes parties prenantes			
Résultats visés	Schémas national et régionaux, plans locaux élaborés de façon fortement participative, sur la base des études détaillées des options et des impacts			
Objectif stratégique 3.2	Attribuer équitablement et sécuriser l'accès à la terre et aux ressources naturelles	Nouvelle Loi sur le foncier promulguée et arrêtés d'application publiés et entrés en vigueur	MINDCAF	Aboutissement de la Réforme Foncière
Objectif intermédiaire 3.2.1	Optimiser et sécuriser l'accès aux terres et aux ressources naturelles	Cadre juridique et institutionnel adapté Instances et capacités de gestion foncière en place	MINDCAF CVUC	Arbitrage sur l'attribution des

Objectifs de la stratégie	Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Résultats visés	Cadre juridique et institutionnel clarifié existant et définissant le processus pour l'attribution des concessions, basé sur les bonnes pratiques à l'international ; un processus compétitif ; une analyse multidisciplinaire des coûts-bénéfices ; des critères de sélection transparents.	Taux d'enregistrement des terres et taux d'immatriculation des forêts (privées et communales) Nombre d'organes de gestion de conflits opérationnels	OSC	terres entre les utilisations diverses Adoption et généralisation de l'usage du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) des communautés locales
Résultats visés	Instances et capacités/systèmes de gestion foncière existants, efficaces et transparents, capables de traiter les conflits (bonne gouvernance).			
Résultats visés	Terres et droits d'utilisation des ressources attribués par les ministères techniques en concertation avec les ministères impliqués après consultation libre, informée et préalable des communautés affectées, et en conformité avec les plans d'aménagement de territoire approuvés.			
Objectif stratégique 3.3	Gérer durablement l'espace rural et les ressources naturelles	Prise en compte de la valeur des ressources naturelles dans la comptabilité nationale	MINFI	Fiscalité incitative pour la protection de l'environnement
Objectif intermédiaire 3.3.1	Aménager et gérer durablement l'espace rural pour répondre aux besoins de la production, de la mise en marché et du maintien des équilibres écologiques	Niveau de mise en œuvre des différents plans d'aménagement Nombre de projets pilotes REDD+ mis en œuvre Appréciation de la qualité des plans	MINEPDED MINADER MINEPIA MINFOF Observateur indépendant	Mise en œuvre concertée de la SDRS et de la Stratégie nationale REDD+
Résultats visés	Qualité des plans d'aménagement forestier, les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), et de leur mise en œuvre et leur contrôle fortement améliorée en fonction des standards clairement définis	Superficie des bassins versant sous protection Superficie des plantations forestières Superficies sous aménagement Superficies des terres dégradées restaurées Nombre d'EIES réalisées		

Objectifs de la stratégie	Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Résultats visés	Gestion des forêts améliorée, forêts dégradées restaurées et nouvelles ressources forestières créées	Nombre de PGES mis en œuvre		
Résultats visés	Gestion des ressources en eau, de la défense améliorée, sols restaurés et biodiversité préservée			
Objectif stratégique 4.1	Favoriser les initiatives privées qui créent de la valeur et de l'emploi	Progression dans le Classement Doing Business Nombre d'entreprise ayant obtenu des agréments à la loi portant incitation aux investissements privés Nombre d'entreprises rurales installées en zone économique	Rapport « Doing Business » API, INS/GICAM	Mise en application de la Loi n° 2013/011 (zones économiques)
Objectif intermédiaire 4.1.1	Créer un environnement favorable et équitable pour toutes les initiatives privées	Appréciation du climat des affaires par les entrepreneurs ruraux	Rapport du « Business Climate Survey » (BCS)	
Résultats visés	Environnement des affaires favorable au développement des entreprises rurales compétitives (sociétés privées et unités familiales)			
Objectif stratégique 4.2	Améliorer la gouvernance et le dispositif institutionnel	Nombre d'acteur qui mettent en œuvre, suivent et évaluent la stratégie ; budgets alloués par ministère sous-sectoriel et ministère connexe impliqué dans le secteur ; montant du financement alloué par les bailleurs au secteur.	COPIL/SDSR	Politique volontariste d'amélioration de la gouvernance Alignement des PTF à la stratégie de développement du secteur rural
Objectif intermédiaire 4.2.1	Clarifier le cadre institutionnel, augmenter les budgets et améliorer la coordination pour une gestion optimale des fonds alloués	Cadre juridique sur l'exercice des missions partagées signé et mis en œuvre Part du budget public (État et CTD) affecté au secteur rural Montant total du financement des PTF Taux d'exécution financière des budgets alloués Nombre de dispositifs de coordination fonctionnels	Archives SPM MINFI/MINATD/ CVUC MINEPAT Lois des règlements et comptes	Existence de mécanismes clairs de concertation et de collaboration pour la mise en œuvre des compétences partagées
Résultats visés	Missions des administrations clairement définies, évitant tout chevauchement des responsabilités et précisant les mécanismes de coordination			

Objectifs de la stratégie	Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Résultats visés	Niveau élevé d'allocation, de mobilisation et de coordination des ressources budgétaires de l'état, des PTF et du secteur privé		administratifs des communes	
Résultats visés	Mécanismes de coordination multipartenaires fonctionnels jusqu'au niveau décentralisé			
Objectif stratégique 4.3	Améliorer l'efficacité des acteurs dans leur intervention	Nombre de CTD et de ministères ayant mis en place des processus efficaces de gestion	Rapport d'audit	Mobilisation forte de tous les acteurs dans le renforcement des capacités
Objectif intermédiaire 4.3.1	Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles, des CTD, de la société civile et des ministères du secteur	Nombre de filières structurées Nombre d'interprofessions créées Nombre d'acteurs formés sur les aspects de mise en œuvre de la stratégie	Ministères du secteur MINEPAT/ MINATD	
Résultats visés	Capacités renforcées des organisations professionnelles agricoles et structuration de la profession			
Résultats visés	Capacités renforcées des CTD pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural			
Résultats visés	Capacités renforcées de la société civile pour s'assurer de la bonne gouvernance dans les zones rurales			
Résultats visés	Capacités renforcées des ministères pour mettre en œuvre la stratégie			

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	viii
LISTE DES ANNEXES	ix
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	x
INTRODUCTION.....	1
PREMIÈRE PARTIE :	3
ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR RURAL AU CAMEROUN	3
CHAPITRE 1 : ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE.....	4
1.1. DELIMITATION ET SEGMENTATION DU SECTEUR RURAL.....	4
1.1.1. <i>Délimitation du secteur rural.....</i>	4
1.1.2. <i>Segmentation du secteur rural en composantes</i>	5
1.1.3. <i>Acteurs du secteur rural.....</i>	6
1.2. CADRE INSTITUTIONNEL, REGLEMENTAIRE ET NORMATIF.....	8
1.2.1. <i>Cadre institutionnel</i>	8
1.2.2. <i>Cadre législatif et règlementaire</i>	11
1.2.3. <i>Cadre normatif.....</i>	14
1.3. CARACTERISATION DU SECTEUR RURAL.....	15
1.3.1. <i>Un secteur moteur de l'économie camerounaise.....</i>	15
1.3.2. <i>Un secteur pourvoyeur de devises</i>	15
1.3.3. <i>Un secteur clé pour la croissance et la création d'emplois</i>	15
1.3.4. <i>Une place prédominante des femmes dans certaines filières.....</i>	16
1.3.5. <i>Un secteur clé pour la sécurité alimentaire</i>	16
1.3.6. <i>Un secteur tiré par les grandes entreprises pourvoyeuses d'emplois salariés</i>	17
1.3.7. <i>Un secteur handicapé par la faible performance des exploitations familiales</i>	17
1.3.8. <i>Un engagement inégal dans la protection de l'environnement.....</i>	17
1.4. SITUATION DES BENEFICIAIRES OU CIBLES DU SECTEUR	17
1.4.1. <i>Une population en forte croissance, majoritairement jeune et pour moitié urbaine</i>	17
1.4.2. <i>Un taux d'activité variable suivant les régions et un secteur informel prédominant.....</i>	18
1.4.3. <i>Des exploitants agricoles vieillissants et des jeunes dépendants de l'informel agricole.....</i>	18
1.4.4. <i>Des revenus faibles assurés en partie par l'artisanat</i>	19
1.4.5. <i>Des conditions de vie plus difficiles en milieu rural.....</i>	19
1.4.6. <i>Une mobilité relativement faible surtout en milieu rural</i>	19
1.4.7. <i>Une structure des villages typique des régions.....</i>	20
1.4.8. <i>Une sécurité alimentaire fragile et une couverture insuffisante de la demande en produits alimentaires</i>	20
1.5. DESCRIPTION DE L'OFFRE PAR COMPOSANTE.....	20
1.5.1. <i>Composante 1 : Production, commercialisation et consommation de produits et services ruraux.....</i>	20
1.5.2. <i>Composante 2 : Gestion durable de l'espace rural, des ressources naturelles et de l'environnement</i>	23

1.5.3.	<i>Composante 3 : Capacités opérationnelles et moyens d'accompagnement pour le développement du secteur rural</i>	27
1.6.	DESCRIPTION DES FACTEURS EXTERNES SIGNIFICATIFS POUR LE SECTEUR	28
1.6.1.	<i>La remise de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE et du C2D</i>	28
1.6.2.	<i>La politique des Grandes Réalisations du Chef de l'État</i>	28
1.6.3.	<i>L'Accord de Partenariat Économique avec l'Union Européenne</i>	28
1.6.4.	<i>L'Accord de Partenariat Volontaire APV-FLEGT avec l'UE</i>	29
1.6.5.	<i>Le processus PDDAA dans le cadre du NEPAD</i>	29
CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR RURAL		31
2.1.	ANALYSE DES POLITIQUES AGRICOLES DEPUIS 1960	31
2.1.1.	<i>Période des plans quinquennaux</i>	31
2.1.2.	<i>Plans d'Ajustement Structurel et Nouvelle Politique Agricole</i>	32
2.1.3.	<i>Politique agricole: nouveaux Défis dans le cadre du DSRP</i>	33
2.1.4.	<i>La Stratégie de Développement du Secteur Rural de 2005</i>	33
2.2.	DIAGNOSTIC GLOBAL PAR L'APPROCHE FFOM/SWOT	34
2.2.1.	<i>Identification des problèmes principaux du domaine</i>	34
2.2.2.	<i>Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces par composante</i>	35
2.3.	ANALYSE DES PROBLEMES DU SECTEUR	39
2.4.	ENJEUX ET DEFIS SIGNIFICATIFS.....	40
DEUXIÈME PARTIE :		42
CADRE STRATÉGIQUE		42
CHAPITRE 3 : VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES		43
3.1.	FONDEMENTS POLITIQUES ET STRATEGIQUES	43
3.1.1.	<i>Vision pays 2035</i>	43
3.1.2.	<i>Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi</i>	45
3.1.3.	<i>Objectifs du Millénaire pour le Développement</i>	47
3.1.4.	<i>Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique</i>	48
3.1.5.	<i>Orientations politiques récentes</i>	48
3.2.	VISION DU SECTEUR RURAL.....	49
3.2.1.	<i>Vision consensuelle adoptée</i>	49
3.2.2.	<i>Caractéristiques de la Vision</i>	49
3.2.3.	<i>Principes de Politique</i>	50
3.3.	MODELE DE DEVELOPPEMENT.....	50
3.3.1	<i>Source d'inspiration du modèle</i>	50
3.3.2	<i>Orientations stratégiques</i>	51
3.4.	OBJECTIFS ET INDICATEURS.....	51
CHAPITRE 4 : STRATÉGIE		54
4.1.	MODERNISATION DES EXPLOITATIONS, DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PRODUCTION ET AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS.....	54
4.2.	DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES RURALES, FACILITATION DE L'ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION, AU FINANCEMENT ET A L'ASSURANCE.....	57
4.3.	AMENAGEMENT, ATTRIBUTION EQUITABLE ET GESTION DURABLE DE L'ESPACE RURAL ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	59
4.4.	ENCOURAGEMENT DES INITIATIVES PRIVEES, AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS	63
TROISIÈME PARTIE :		67

CADRE OPÉRATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION.....	67
CHAPITRE 5 : CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION.....	68
5.1. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE.....	69
5.1.1. <i>Rôles des acteurs</i>	69
5.1.2. <i>Modalités de mise en œuvre</i>	70
5.1.3. <i>Territorialisation de la SDSR</i>	71
5.2. DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION	72
5.2.1. <i>Mécanisme au niveau politique</i>	73
5.2.2. <i>Mécanisme au niveau stratégique</i>	73
5.2.3. <i>Mécanisme au niveau opérationnel</i>	73
5.2.4. <i>Mécanisme de diffusion de l'information</i>	73
5.3. PILOTAGE ET COORDINATION	73
5.3.1. <i>L'instance d'orientation et de supervision</i>	73
5.3.2. <i>L'instance de coordination</i>	74
5.3.3. <i>Le Comité Technique</i>	75
5.3.4. <i>Le Secrétariat Technique</i>	75
CHAPITRE 6 : FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE.....	78
6.1. COUT DE LA STRATEGIE	78
6.2. FINANCEMENTS ACQUIS ET BESOINS DE FINANCEMENT	79
6.2.1. <i>Financements acquis</i>	79
6.2.2. <i>Besoins de financement</i>	81
6.3. ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DES PRODUCTEURS	81
6.4. MODALITES DE FINANCEMENT	82
CONCLUSION.....	83
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	84
ANNEXES.....	I
TABLE DES MATIÈRES	LVII